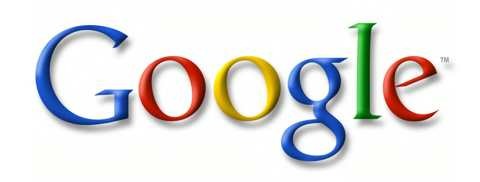
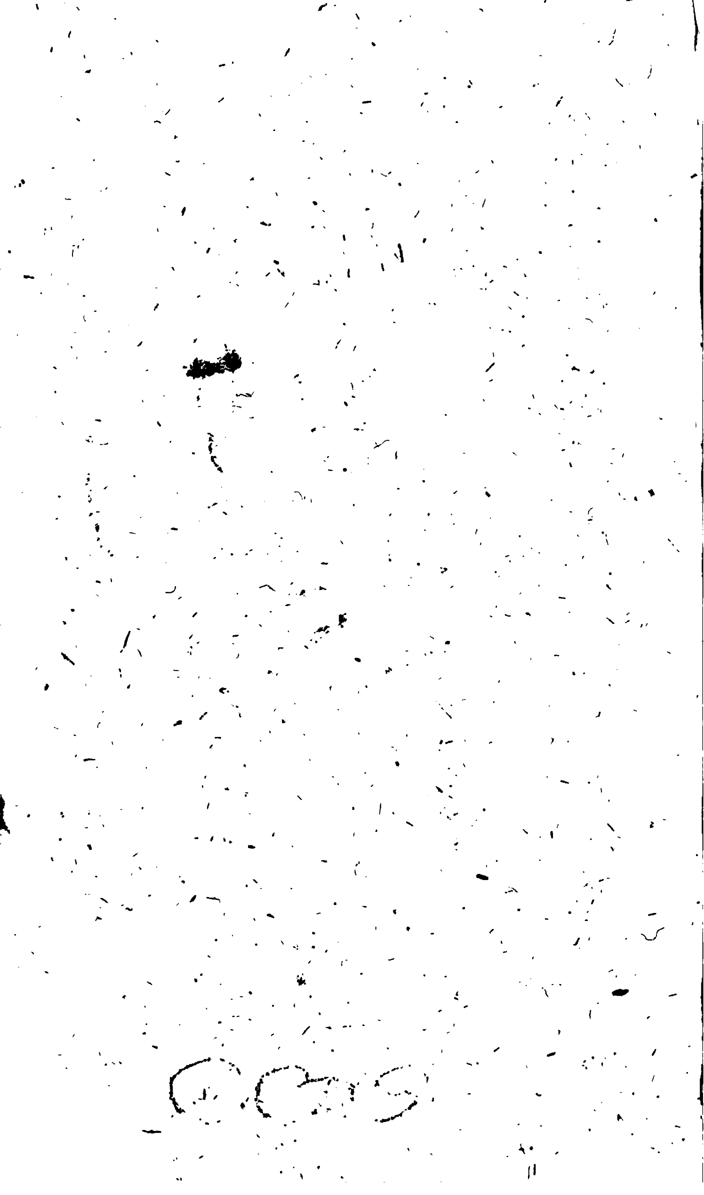



Vet. Fr. II A. 259
TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA





LETTRES CHOISIES DE M. SIMON.

Où l'on trouve un grand nombre de faits Anecdotes de Literature.

NOUVELLE EDITION,

revuë, corrigée & augmentée d'un volume; & de la Vie de l'Auteur

PAR M. BRUZEN LA MARTINIERE.

TOME PREMIER.



A AMSTERDAM,
Chez *PIERRE MORTIER.*
M. DCCXXX.

AVERTISSEMENT
SUR CETTE NOUVELLE EDITION.

LE choix & la singularité des Matiéres qui sont traitées dans ces LETTRES, le tour particulier, & plus encore la sincerité avec laquelle l'Auteur s'en explique avec ses amis; l'Erudition peu commune & sur tout la multitude d'Anecdotes Literaires qui s'y trouvent rassemblées, ont dû sans doute exciter la curiosité publique. On est prevenu de cette verité que les Lettres des Savans sont ordinairement les fruits les plus precieux de leur travail. Ils y sont moins genez avec leurs amis que lorsqu'ils croient parler au public dans leurs Ouvrages. Ils cherchent moins à ajuster leurs Sentimens, & la maniére dont ils les expriment, se ressent de cette liberté qui doit regner dans un commerce dont la defiance est bannie.

Ces Lettres ont un avantage sur divers Recueils de Lettres que l'on a publiez depuis environ un Siécle. Il arrive souvent que l'envie de ne rien perdre de ce qu'un Ecrivain célèbre a jetté sur le papier, fait ramasser tout jusqu'à de simples complimens, jusqu'à de simples billets envoyez à un ami pour lui souhaiter le bon jour. Souvent même l'ambition de montrer au

public que l'on a eu commerce avec des gens d'un certain nom, fait grossir le Recueil de plusieurs Lettres qui ne renferment rien qui merite que l'on en instruise la posterité. Il n'en est pas ainsi de celui-ci. La plûpart des Lettres qu'il contient, sont autant de petits Traitez où se trouvent des traits d'Erudition que l'on est bien aise de savoir; & il n'y en pas une qui ne paye le Lecteur de la peine qu'il a prise de la lire.

Le premier Volume ne parut pas plutôt en 1700. qu'il fut recherché avec avidité. Il étoit pourtant en un pitoyable état, & si défiguré que l'Auteur même se crut obligé d'avertir le public qu'il ne s'y reconnoissoit pas. On le réïmprima avec des augmentations en 1702. Il fut suivi d'un second Tome en 1704. d'un troisiéme l'année suivante.

Il semble qu'il y ait une destinée attachée aux Livres qui paroissent volume à volume. Peu d'exemplaires se trouvent complets au bout d'un certain nombre d'années, & il y a toujours quelques volumes plus rares que les autres Les trois volumes se rencontroient difficilement ensemble, c'est à quoi on a remedié par cette Edition qui est la premiere d'Amsterdam; car quoique la precedente porte ce nom, elle a été faite à Trevoux.

Cette

Cette Edition que nous donnons a de grands avantages sur celle dont on vient de parler.

I. On a eu soin qu'elle fût mieux imprimée & plus correcte.

II. Nous y avons ajouté tout le IV. volume qui par un interêt de Libraire avoit été sottement joint à la *Bibliothéque Critique* par un titre ridicule, mis après coup. Ce qui fait voir combien cela étoit peu raisonnable, c'est que ce volume ne pouvoit être une suite naturelle de cette Bibliotheque qui est divisée par Chapitres. Le volume dont il s'agit ne contient que de veritables Lettres. Il appartient si bien aux Lettres choisies qu'on ne lit point d'autre titre au haut des pages & ce ne fut qu'après l'impression que l'on y ajouta un titre général qui l'attache à la Bibliothéque. Ces Lettres au reste sont marquées au même coin que les autres. Le même genre d'Erudition y domine, & Mr. Simon y déclare ses Sentimens avec la même candeur. Une Partie de ce IV. Volume est employée à refuter l'Instruction Pastorale de Mr. Bossuet Evêque de Meaux contre la Nouvelle Traduction du Nouveau Testament par Mr. Simon.

III. Nous avons ajouté l'*Instruction Pastorale de Mr. le Cardinal de Noailles*

ſur le même ſujet, & la *Remontrance* que Mr. Simon adreſſa à cette Eminence pour ſa juſtification. Cette Piéce avoit été imprimée malgré lui. On n'en tira que peu d'exemplaires & elle étoit devenue extrêmement rare; c'eſt pourquoi on ſera ſans doute bien aiſe de la trouver dans ce Recueil *.

IV. Comme l'on avoit deſſein de joindre à ces Lettres les Mémoires que l'on a autrefois dreſſez touchant la Vie de Mr. Simon, on a appris que Mr. Bruzen de la Martiniere ſon Neveu à la mode de Bretagne n'étoit pas content de ces Memoires pour l'exactitude des faits & qu'il en avoit dreſſé d'autres plus amples & plus correcTs; on a trouvé le moyen de les avoir & on les publie ici.

V. En publiant ces Lettres, on n'avoit obſervé aucun ordre, & on les avoit imprimées confuſément, ſans aucune attention à l'Ordre des temps; on y a remedié ici par une Table Chronologique, où l'on voit l'Ordre & les Sommaires de ces Lettres.

* On l'a miſe à la fin du Tome II. qui étoit déja imprimé lors qu'on l'a reçue.

AVERTISSEMENT

Sur l'Edition de 1702.

*CEs Lettres dont on donne une seconde Edition augmentée & corrigée sur les veritables Originaux, ont été si bien reçûës du Public, qu'il n'en reste aucun exemplaire de la première Edition. Les Remarques qu'on y a ajoutées sont la plûpart écrites de la main du Neveu de M. Simon. On les a trouvées parmi ses papiers avec un grand nombre d'autres Lettres qu'on ne manquera pas de publier après celles-ci. Comme elles sont presque toutes sur des faits peu connus, & qui ont été tirez de Piéces Manuscrites, on leur a donné le titre d'*Anecdotes. *Les Notes qui y ont été jointes éclaircissent plusieurs Difficultez qu'il étoit difficile de pénetrer sans cela. Quoiqu'elles soient écrites de la main du Neveu, il est aisé de juger qu'il n'a fait que copier ce qu'il avoit appris de son Oncle. On nous fait esperer plusieurs petites Piéces de Critique du même Auteur qui n'ont point encore vû le jour. Elles trouveront leur place dans ce Reeueil de Lettres Choisies.*

TABLE CHRONOLOGIQUE DES LETTRES,

contenues dans ces IV. Volumes.

Le premier chifre signifie *le Tome*, le second l'*Ordre des Lettres*, & le troisiéme *la page*.

me

Au

1684.

été

1687.

1687.

A Mr.

1692.

1697.

A Mr. Du Hamel, à Paris. *Mathurin Vessier Moine de l'Abbaye de Saint Germain des Prez, apostasie, & se retire à Berlin. Brouilleries entre les Savans de cette Abbaye.* IV. 33. p. 246

1698.

A Mr. B. à Paris. *Histoire manuscrite des Antiquités de Paris composée par Mr. Sauval qui n'a point été imprimée.* Sup. III. 8. . p. 338

1699.

A Mr. D. H. *Du plan que l'Auteur des Histoires Critiques du Vieux & du Nouveau Testament a donné autrefois aux Protestans de France pour une nouvelle Traduction de la Bible. L'execution de ce projet auroit été très-utile à l'Eglise. On explique de quelle maniere cette Version auroit été composée.* Sup. III. 2. p. 267

Au même, à Paris. *On expose la nature des Notes qui auroient entré dans la Bible Françoise dont on a raporté le Projet dans la Lettre precedente. On repond aussi à de nouvelles Objections.* Sup. III. 3. p. 282

A Mr. J. B. à Paris. *De la forme des Anciens Rouleaux, qui sont encore aujourdhui en usage parmi les Juifs dans leurs Synagogues. Ces Rouleaux sont beaucoup plus exacts, que les Bibles communes des Juifs.* IV. 27. p. 190

A Mr. l'Abbé G. Docteur de Sorbonne.

Mr.

Mr. l'Evêque de Meaux avant que de mettre sous la presse son Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique *l'avoit communiquée en manuscrit à plusieurs personnes : il en avoit même fait imprimer quelques exemplaires qu'il jugea à propos de retirer.* IV. 34. p. 252

1701.

A Mr. B. le 15. Janvier. *Nouveaux Eclaircissemens sur le Procès entre les Chanoines de Lyon, & le Faculté de Theologie de Paris. Copie de l'Arrêt du Conseil qui fut donné sur cette affaire.* I. 39. p. 345

1702.

A Mr. ***. 30. Mai. *Extrait de quelques Memoires envoyez par M. l'Evêque de Meaux à un de ses amis au sujet de la Version du Nouveau Testament imprimée à Trevoux.* Sup. III. 4. p. 291

Au même, Decembre. *Selon la Methode que Mr. l'Evêque de Meaux a suivie dans la Censure de la Version de Trevoux les plus savans Commentateurs Catholiques se trouvent favorables aux Sociniens. L'Illustre Censeur fait des Traditions, & des Articles de Foi de choses qui ne sont de Foi, ni de Tradition. Il se sert inutilement de l'autorité du Concile de Trente, & il regarde comme consacrée une locution qui n'est point consacrée. Les Livres des Heretiques ont leur utilité. Le nouveau Traducteur n'a point pris des Sociniens sa Version du*

v. 7. Chap. 6. des Actes des Apôtres. IV. 35. p. 255

1703.

Au R. P. D. J. 20. Janvier. *Reponse à une Difficulté proposée à Mr. Simon par un Savant Religieux sur la premiere Instruction de M. l'Evêque de Meaux.* Sup. III. 5. p. 295

Au même 24 Janvier. *Veritable Explication de ces paroles de Jesus-Christ,* Discedite à me omnes operarii iniquitatis, St. Luc, XIII. 27. *Finesse Socinienne mal refutée. La Connoissance des Langues, & de la Critique est absolument necessaire pour bien interpreter l'Ecriture.* Sup. III. 6. p. 308

A Mr. ***. le 26. Août. *L'Auteur des Histoires Critiques de l'Ancien, & du Nouveau Testament n'a point emprunté de Grotius ses Sentimens sur l'Inspiration des Livres sacrés. Il n'a rien avancé sur cette matiere que ce qui se trouve dans les Anciens Docteurs de l'Eglise, & dans les plus Savans Theologiens de ces derniers Siecles.* Sup. III. 7. p. 321

A — Janvier. *On fait passer mal-à propos pour Sociniennes des Interpretations fort orthodoxes. Le Nouveau Traducteur n'a point rafiné sur les autres Interprêtes, en parlant de Zachée : il n'a affecté aucune singularité. On lui objecte faussement sur un autre endroit d'avoir suivi les Opinions des Presbyteriens, & des Sociniens.* IV. 36. p. 263

A Mr. *** Janvier. *Le Portrait qu'on a fait de Socin, & de ses Disciples dans les Histoires*

une

Lettres sans Datte.

LETTRES ET REPONSES

Inserées dans ces IV. Volumes.

1686.

REPONSE

1690.

LETTRE

RE-

A MON-

A MONSIEUR DE BEAUMARCHAIS.

ONSIEUR,

Vous vous ſouvenez que dans une converſation que nous eûmes enſemble il y a quelque ſemaines, je vous avouai que le plan du P. Niceron *étoit très-beau, & que cet Ecrivain rendoit un ſervice important au Public en recueillant ainſi des Memoires pour les Vies des Hommes de Lettres. Mais en même temps je ne vous deguiſai point que ce Livre manquoit quelquefois d'exactitude. Je vous en apportai pour preuve ce qui regarde Mr.* Simon *que j'ai dû connoître particulierement puiſque nous étions proches parens, & qu'il vivoit à Paris dans le temps que j'y faiſois mes Etudes. Vous prites ce temps pour m'engager à donner moi-même des Memoires plus exacts & plus détaillez ſur ce qui regarde ce ſavant homme. J'y*

trouvai de la difficulté en ce que mes études qui sont d'une espece très-differente ne me laissoient gueres le loisir de rappeller tout ce que mes lectures & le commerce que j'ai eu avec lui pouvoient m'en avoir appris. Vous futes assez obligeant pour me dire que l'on n'exigeoit pas de moi une Vie aussi remplie que celle de Peiresc écrite par Gassendi, & qu'il suffiroit de donner quelque chose de plus vrai & de plus ample que ce qui est déjà public. Le pouvoir que l'amitié vous donne sur moi prevalut sur toutes mes raisons, & je vous promis d'essayer sur cette matiere ce qui me seroit possible J'ai tenu parole & je vous envoye cet essai. C'est Mr. Simon lui-même qui m'a fourni, ou de vive voix dans nos entretiens à Paris, ou dans ses Ouvrages, les personnalitez que je rapporte. Je souhaite que vous soyez content de mes efforts. Je suis

MONSIEUR,

De mon Hermitage
de La Haye ce
15. Juillet 1729.

Vôtre très-humble & très
obéissant Serviteur

BRUZEN LA MARTINIERE.



ELOGE HISTORIQUE DE RICHARD SIMON PRETRE.



ICHARD SIMON naquit à Dieppe le 13. Mai 1638. Il fit ses premieres études chez les Peres de l'Oratoire, qui ont en cette Ville un College, où l'on enseigne les Humanitez & la Philosophie. Sa famille étoit plus remarquable par une vertu hereditaire que par de grands biens, & le jeune Richard auroit vieilli comme son frere dans l'obscurité s'il ne se fût pas senti animé par la noble ambition qui aide aux grands hommes à s'élever au-dessus de l'état où la fortune les avoit d'abord placez. Cette ambition se trouva heureusement secondée par un genie ardent, infatigable, qui se portoit aux grandes études & qui lui rendoit faciles les travaux que lui couta

la reputation qu'il s'acquit d'assez bonne heure.

La Ville de Dieppe a deux Paroisses, savoir celles de St. Remi & de St. Jaques. Cette derniere avoit alors pour Curé Mr. Fournier qui avoit été de la Congregation de l'Oratoire. Ce bon Ecclesiastique plein de tendresse pour sa Communauté, à laquelle il tenoit toûjours par les liens les plus intimes, crut lui rendre un bon office en lui donnant Mr. Simon. Ce Jeune homme laissoit dejà entrevoir de grandes dispositions à devenir un homme extraordinaire. Dans le cours de ses études il avoit eu occasion de connoître les avantages que l'on trouve dans cette Maison, on n'eut pas de peine à lui faire agréer un genre de vie qui le livroit entiérement à l'Etude. On lui fournit même des facilitez, qui furent pour lui une vocation bien marquée. Il fut gratifié d'une de ces places fondées, en faveur desquelles les sujets d'un merite distingué sont admis à faire l'année d'institution qui tient lieu de Noviciat, sans faire les depenses auxquelles on oblige les Pensionnaires. Cependant quelques dégouts qu'il ne put surmonter l'empêcherent d'achever l'année; il quitta la Congregation & retourna à Dieppe. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'envisageant l'état de sa famille, il ne vit plus que l'impossibilité de continuer les études auxquelles son penchant le portoit. Il n'y trouvoit aucune ressource ni aucun moyen de se livrer à cette espece d'oisiveté laborieuse dont on a besoin pour faire de grands progrès dans les Sciences & sur tout dans la Théologie. Il commençoit à prendre des mesures plus conformes à ses besoins presens qu'à son inclination, & si

un

un ami puissant & genereux l'eût alors abandonné à ses résolutions, on auroit été privé pour toujours des Ouvrages qu'il a publiez durant le cours d'une vie assez longue.

Heureusement il étoit connu & aimé de Mr. l'Abbé de la Roque, qui a été depuis Official de Rouen & à qui les cinq premieres Lettres de ce Recueil sont addressées. Ce cher ami alla trouver Mr. Simon à Dieppe, lui rendit un courage qu'il sembloit avoir perdu, le remena à Paris, & lui procura les moyens d'y faire un Cours de Théologie. Notre Jeune Théologien avoit du goût pour les Langues Originales de l'Ecriture. Il avoit commencé à étudier l'Hebreu & les autres Langues Orientales qui en sont comme autant de Branches. Il ne crut pas devoir interrompre cette étude. Il sentoit trop bien la liaison naturelle qu'elle a avec l'étude du Texte sacré & par conséquent l'utilité dont elle peut être pour un Théologien qui ne veut pas se borner aux ronces de la Scholastique. Nous verrons dans la suite à quoi elle lui servit. Après les cinq ans de Théologie Mr. Simon rentra dans l'Oratoire vers la fin de l'an 1662.

C'est l'usage dans cette Congrégation d'exercer pendant une année entiere dans des pratiques de pieté les jeunes gens qui y sont reçus. Il faut suspendre pendant ce temps toutes ses études, si on en a quelques-unes, pour ne lire que des Livres de spiritualité & de Meditations. Mais il faut convenir aussi que la plûpart des sujets qui y entrent ne faisant que sortir des Humanitez & de la Philosophie tout au plus, il est très-juste d'interrom-

pre ces ſortes d'occupations pour former dans ces jeunes ames des principes de Religion qu'ils doivent bientôt enſeigner eux-mêmes. Mais lors qu'un homme déja inſtruit par un Cours de Théologie fait avec une extrême application, entre dans cette Maiſon, on peut bien lui accorder pour les Etudes Théologiques une diſpenſe que l'on refuſeroit avec juſtice pour des Etudes profanes telles que la Phyſique ou les Belles Lettres. C'eſt à quoi eut égard le Pere Bertad alors Superieur de l'Inſtitution & l'un des plus habiles Théologiens de l'Oratoire. Mr. Simon lui repreſentant qu'il ne pouvoit pas quiter entierement ſes études, ce Pere lui permit de les continuer à condition qu'il ne laiſſeroit pas d'aſſiſter avec les autres à tous les exercices de la Communauté. Il alla même plus avant, car il prit une heure tous les jours pour lire avec lui dans les Originaux l'Ecriture ſainte, quelque choſe des Peres & principalement St. Jerôme & les Ouvrages des plus habiles Critiques. Ce Pere qui avoit alors ſoixante ans, & qui s'étoit acquis une grande reputation, n'eut point honte de prendre des Leçons tous les jours d'un jeune homme de 23. ans & de redreſſer, comme il le diſoit lui-même, les idées de ſes Etudes qu'il n'avoit pas faites avec aſſez de Methode.

Quelques devots livrez à une jalouſie deguiſée ſous les apparences d'un zele pour le bon Ordre, s'imaginerent être obligez en conſcience de repreſenter au P. Senault qui étoit nouvellement élû Général que la Maiſon de l'Inſtitution qui ne devoit être qu'un lieu de Prieres étoit devenu un lieu d'Etude &

qu'on

qu'on n'y lisoit que les Livres hérétiques. C'est le nom que ces zelez indiscrets donnoient à la Bible Polyglotte de Londres, aux Critiques sacrez imprimez au même endroit & à quelques autres Livres de cette nature, qu'on avoit vûs dans la chambre de Mr. Simon. C'étoit, disoient-ils, un sujet de scandale dans une si sainte Maison.

Le P. Senault assembla là-dessus son Conseil, & le fait s'étant trouvé vrai par le rapport qui en fut fait; il fut arrêté qu'on se transporteroit à l'Institution, pour examiner cette affaire. En effet elle fut examinée dans toutes les formes, on demanda à Mr. Simon qui lui avoit donné le pouvoir de lire tant de Livres défendus? Il se contenta de repondre que „ les Etudes qu'il avoit faites dans le monde „ & qu'il vouloit continuer demandoient „ necessairement ces sortes de Livres; Qu'à „ l'égard du pouvoir de les lire il l'avoit pris „ de son Archevêque avant que d'être de la „ Congregation; Que depuis qu'il en étoit, „ il n'avoit rien fait sans la permission de „ son Superieur qui lui avoit fourni la meilleure „ partie des Livres". Enfin pour n'être pas obligé de repondre en détail à plusieurs autres demandes, il dit à ces Peres: „ vous connoissez la piété & la capacité du Pere „ Bertad; je n'ai rien fait sans sa permission:" *ipsum interrogate*, *ætatem habet*; *ipse de se loquatur*. Le Pere Senault étoit venu lui-même à l'Institution, & avoit voulu être present à la visite & à l'interrogatoire. Après l'examen il prit en particulier Mr. Simon & il lui marqua dès ce temps-là beaucoup d'estime. Bien

loin que cette visite eût le succès que les zelez s'en étoient promis, le Superieur continua ses Conferences d'études avec Mr. Simon. Il se contenta de lui marquer les gens de sa Communauté desquels il devoit se défier, & il lui predit ce qui lui arriva depuis; Savoir *que sa capacité lui attireroit bien des ennemis.* Il ajoûta que cela étoit inévitable dans les Communautez. Il s'y trouve toûjours beaucoup d'esprits bornez & paresseux qui regardent avec indignation ceux qui par leur courage & à force de travail sortent de la sphere de Mediocrité dans laquelle ces esprits lâches ont dessein de se renfermer. Il semble que dans des Societez où le Public ne voit que des gens de Lettres, un homme qui veut faire de grands progrès trouve en abondance des secours & des exemples qui l'encouragent, cependant il s'en faut bien que cela soit. Pour un confrere ou deux tout au plus qui se plaisent à seconder les efforts d'un jeune homme en qui ils apperçoivent des dispositions extraordinaires, la basse jalousie de ceux qu'il laisse au dessous de lui, est ingenieuse à lui donner des mortifications très-capables de le dégoûter. On sait que dans le temps que D. Mabillon étoit par son savoir l'ornement de la Congregation de St. Maur, ce même merite qui lui attiroit les applaudissemens de tout ce qu'il y avoit de Savans en Europe, lui suscitoit de la part de ses Freres, des chagrins dont il se seroit delivré en sortant de la Congrégation, s'il en eût eu la liberté.

Mr. Simon qui étoit encore jeune crut, faute d'experience, que cet inconvenient étoit particulier à la Maison de l'Oratoire. Rebuté des

des obstacles qu'il prevoioit que ses Confreres tâcheroient d'apporter à ses Etudes, il s'imagina qu'il trouveroit plus de facilité chez les Jesuites. On dit même qu'il postula pour cela & qu'il étoit sur le point d'être reçû dans la Société, lors-que le Pere Bertad, à qui l'amitié ne permettoit pas à Mr. Simon de dissimuler une tentation de cette nature, se servit de cette même amitié pour le desabuser. Il prit son temps dans les conversations particulieres qu'ils avoient ensemble pour lui faire entendre que chez les Jesuites il trouveroit les mêmes jalousies & les mêmes contradictions, & qu'il n'en seroit pas plus à couvert que chez les Peres de l'Oratoire. Ces reflexions firent tout l'effet que le Pere Bertad en avoit attendu. Mr. Simon acheva le temps de l'Institution après quoi on l'envoya enseigner.

Comme la plûpart des Jeunes gens qui entrent dans l'Oratoire sont des Ecoliers qui sortent d'un Cours de Philosophie que quelques-uns ont fait même assez legerement, on les envoye après l'Institution en divers Colleges regenter les Classes depuis la sixiéme jusqu'à la Rhetorique, après quoi ils se preparent par de nouvelles Etudes à enseigner la Philosophie. Mr. Simon n'avoit pas suivi la route ordinaire, il apportoit dans l'Oratoire des Etudes acquises que l'on se hâte d'employer; & au sortir de l'Institution on l'envoya à Juilli enseigner la Philosophie. Mais d'autres besoins le rappellerent & on le fit revenir à Paris. Il y avoit dans la Bibliothéque de cette Maison des Livres Orientaux dont il étoit question de dresser un Catalogue; personne

ſonne n'étant plus capable que lui de s'acquitter de cet emploi, le P. Senault ſon Général l'en chargea avec plaiſir, & le rendit ainſi à ſes occupations favorites. Charmé de ſe voir à portée de jouïr de ces treſors dont l'uſage lui étoit accordé, il ne ſe borna point à en dreſſer une liſte pour le ſoulagement du Bibliothecaire; il lût, il devora, pour ainſi dire, la plûpart de ces Livres, ſur tout ceux qui s'accommodoient le plus à ſes Etudes. Mr. de Lamoignon Premier Preſident du Parlement de Paris étant venu faire viſite aux Peres de l'Oratoire, prit occaſion de faire quelques queſtions à Mr. Simon qui ſe trouva dans la Bibliothéque. Cet excellent Magiſtrat n'étoit pas ſeulement un Juriſconſulte du premier ordre, c'étoit un de ces genies vaſtes pour qui une Science a des bornes trop étroites & qui embraſſent un grand nombre de connoiſſances qui ſemblent étrangeres à leur Profeſſion. Sa Maiſon étoit ouverte à tous les Savans dont il n'étoit pas moins l'oracle que celui du Parlement. Il fut ſi ſatisfait de l'entretien de Mr. Simon qu'il pria le Pere Senault de l'arrêter à Paris, & ce Pere qui y étoit deja porté de lui-même n'eut pas de peine à y conſentir; & Mr. Simon ſembloit fixé pour long-temps dans la Maiſon de la Rue St. Honoré, où il avoit une ſi belle occaſion de s'exercer dans les Langues Orientales. Son inclination naturelle concouroit à l'y attacher, & à profiter d'une diſpoſition ſi favorable.

Cependant il fit reflexion qu'il vivoit dans une Maiſon où il n'y avoit que des Confreres qui payoient penſion. Preſque tous rembourſoient

ſoient leur depenſe, ou de leurs propres revenus patrimoniaux, ou du produit de leurs Etudes & de leurs Sermons, ou du moins par des Meſſes. Mr. Simon n'étant point Prêtre, n'ayant ni patrimoine, ni reſſource capable de dedomager la maiſon, voyant de plus que le travail pour lequel il avoit été appellé, étoit fini; eut peur d'être à charge & pria le Général de le renvoyer à Juilli pour y enſeigner la Philoſophie. Il y retourna donc en 1668. pour la deuxiéme fois.

Ce fut dans ce temps-là qu'il mit les Ouvrages de *Gabriel de Philadelphie* en état d'être publiez avec des Notes qui éclairciſſent la créance des Egliſes d'Orient. Ce Livre eſt intitulé FIDES ECCLESIÆ ORIENTALIS, *ſeu* GABRIELIS METROPOLITÆ PHILADELPHIENSIS OPUSCULA, *cum interpretatione Latina & notis*. Le but de cet Ouvrage qui fut imprimé à Paris l'an 1671. *in* 4o. eſt de démontrer que la Foi de l'Egliſe Grecque ſur l'Euchariſtie eſt la même que celle de l'Egliſe Romaine. On le réimprima *in* 4o. l'an 1682.

Mr. Simon ayant achevé d'enſeigner à Juilli ſon Cours de Philoſophie, alla faire un tour à Paris où il vit ſon Général qui lui ordonna de ſe preparer à recevoir l'Ordre de Prêtriſe. Le College de Juilli eſt du Dioceſe de Meaux, ce fut en cette Ville, dont Mr. de Ligni étoit alors Evêque, qu'on l'envoya afin d'être ordonné aux Quatre-temps. La Scene qui ſe paſſa en cette occaſion eſt trop ſinguliere pour n'être pas rapportée ici. Voici comment elle eſt racontée dans les *Mélanges d'Hiſtoire*

& de Litterature de Vigneul-Marville *. ,, Mr.
,, Simon arriva après l'examen, environ sur
,, le midi avec deux de ses Confreres. L'E-
,, vêque voyant arriver ces Peres à une heure
,, indue, s'imagina que c'étoient des ignorans
,, qui le vouloient surprendre; & dans cette
,, pensée, il recommanda à un de ses Exami-
,, nateurs qu'il avoit retenu à diner, de ne
,, les pas épargner. Le signal donné, après
,, les civilitez ordinaires, l'Examinateur s'atta-
,, chant à Mr. Simon comme à celui des
,, trois dont il se defioit le moins, lui dit d'un
,, ton grave: Je ne vous demanderai pas si
,, vous savez du Latin; je sais qu'on l'en-
,, seigne chez vous avec succès & selon la
,, methode nouvelle, & que vous avez des
,, écôles qui étant exemptes de pédantisme
,, donnent de la jalousie à beaucoup d'autres.
,, Quoi qu'il en soit, Horace aura toujours
,, ses difficultez; expliquez-moi sa premiere
,, Satire, ajoûta-t-il en lui presentant le livre.
,, Mr. Simon s'étant tiré d'affaires en galant
,, homme, l'Examinateur lui dit: Et de la
,, Philosophie, vous en avez bonne provision?
,, Mr. Simon qui l'enseignoit actuellement,
,, repondit avec modestie que pour ce qui
,, étoit de la Philosophie il l'étudioit encore
,, tous les jours. Là-dessus l'Examinateur
,, lâche un argument captieux: Mr. Simon
,, le reçoit de bonne grace, le fend en deux
,, par un subtil *distinguo* & se sauve par la
,, brêche. Vous avez de la Philosophie, dit
,, l'Examinateur; donnez-vous seulement de
,, gar-

* Tom. I. p. 226.

„ garde d'une certaine Philoſophie Carte-
„ ſienne, bourrue & inſenſée, qui empoi-
„ ſonne bien des gens. Je ſuis Peripatéticien
„ pour la vie, repondit Mr. Simon en ſou-
„ riant. Et moi pour de l'argent, repliqua
„ l'Examinateur. Ce n'eſt pas, pourſuivit-il,
„ que ſi Deſcartes eût écrit en Grec d'un
„ ſtyle obſcur, & qu'il fût ancien de deux
„ mille ans, ſes principes n'étant lus, ni
„ entendus de perſonne auroient plus d'ap-
„ probateurs que preſentement qu'il eſt lû &
„ entendu de tout le monde. Mais cela à
„ part, vous ſavez de la Théologie; je n'en
„ doute pas; vos premieres Peres étoient
„ tous Docteurs & grands Théologiens, &
„ un Prêtre de l'Oratoire ſans Théologie
„ ſeroit moins qu'un Cordelier ſans Latin.
„ Ce mot dit avec gayeté, l'Examinateur
„ jette Mr. Simon ſur les matiéres du temps
„ & veut tenter ſa foi; mais le trouvant Or-
„ thodoxe & nullement Janſeniſte, il aban-
„ donna ces queſtions épineuſes pour quelque
„ choſe de plus ſolide. On trouve aſſez,
„ s'écria-t-il, on trouve aſſez de Philoſophes
„ & de Théologiens dans l'Etat Eccleſiaſti-
„ que, mais on ne voit pas qu'on s'applique
„ aux Langues Orientales & qu'on liſe l'E-
„ criture ſainte dans ſa ſource. Ah! quelles
„ delices! quelles delices, Monſeigneur,
„ ajoûta-t-il en s'adreſſant au Prélat, de lire
„ les Livres ſacrez en eux-mêmes! & que la
„ Langue Hebraïque a de douceurs & de
„ charmes pour les Savans! Le Prélat baiſ-
„ ſant un peu les yeux, repartit: Je l'ai ouï
„ dire ainſi à Mrs. de Muys & de Flavigni

„ qui étoient de très-doctes Hebraïsans:
„ L'Examinateur revenant â Mr. Simon lui
„ demande s'il n'avoit point de goût pour
„ cette belle Langue ? Mr. Simon à
„ qui l'eau en venoit à la bouche lui repon-
„ dit qu'il en savoit les Elemens, & qu'au
„ reste il avoit eu toute sa vie un grand atta-
„ chement à la lecture des Livres sacrez.
„ Que vous me rejouïssez ! repliqua l'Exa-
„ minateur, & qu'il se trouve peu de gens
„ d'un esprit aussi droit & aussi bien tourné
„ que le vôtre: allez, puis qu'il est ainsi, je
„ ne vous celerai pas ce que je sais là-des-
„ sus *. *Sermonem habes non publici saporis,*
„ *& quod rarissimum est, amas bonam men-*
„ *tem; non fraudabo te arte secreta.* Cependant
„ dites-moi comment la Genese s'appelle en
„ Hebreu ? *Hebraicè*, dit Mr. Simon, c'est
„ *Beresith.* La carriere ouverte, on entre
„ en matiére, le combat se donne, on s'é-
„ chauffe de part & d'autre, on crie à pleine
„ tête, on cite les Polyglottes, les Rabbins
„ Anciens & Modernes. L'Examinateur é-
„ tourdi d'une érudition si profonde ne resiste
„ qu'à demi. Mr. Simon le presse, le pousse
„ & ne lui fait point de quartier. L'Exami-
„ nateur chancelle, bronche & tombe. Mr.
„ Simon le foule aux pieds & le bat à terre.
„ Le Prélat qui mouroit de rire, prenoit
„ plaisir à faire durer le combat. Le Maître
„ d'Hôtel ennuyé de la dispute murmuroit,
„ disant tout haut qu'on avoit servi & que la
„ bisque se refroidissoit. Enfin l'Evêque pre-
„ nant

* Petron. Satir.

„ nant pitié du vaincu si bien froté par le Vic-
„ torieux donna sa benediction à Mr. Simon,
„ l'assurant que le lendemain il donneroit les
„ Ordres sacrez à lui & à ses Confreres sans
„ autre examen."

M. Simon étoit petit & d'une physionomie qui ne prevenoit pas en sa faveur; & on ne peut pas dire de lui ce qu'on a dit de quelques autres que la nature leur avoit écrit sur le visage des Lettres de recommandation. Lorsqu'il ne parloit pas, il étoit très-difficile de deviner qu'il eut autant d'esprit qu'il en avoit effectivement. L'Examinateur en fut la dupe, bien d'autres l'ont été après lui, mais on ne risque rien à dire que cette meprise lui couta cher & qu'il auroit eu meilleur marché des Confreres de ce petit homme qu'il meprisa d'abord. Ces details font voir que Mr. Simon ne fut pas ordonné Prêtre à Paris, comme le dit le P. Niceron Bernabite dans les Memoire de la Vie de Mr. Simon.

La même année, c'est-à-dire 1670, les Juifs de Mets accusez d'avoir tué un petit enfant Chrétien cherchoient une plume charitable qui les justifiât de cette accusation. Mr. Simon voulut bien s'en charger & composa pour eux un *Factum* où l'on reconnoît plus de Théologie que de Jurisprudence. Ce *Factum* qui étoit devenu rare a été réimprimé dans le premier Tome de sa Bibliothéque Critique.

On a pu remarquer que Mr. Simon n'étoit nullement Jansenisté. Comme dans ses Etudes Théologiques il s'étoit particulierement attaché à bien connoître la doctrine de l'Eglise Grecque Ancienne & Moderne, il avoit presque na-

naturellement adopté le Syftême des Peres Grecs fur la Grace qui n'eft pas entierement le même que celui de St. Auguftin; mais ce qui l'indifpofa le plus contre l'Auguftinianifme de fon temps, ce furent les chagrins qu'il eut à effuyer de la part de quelques-uns de fes Superieurs qui avoient de grandes liaifons avec le Port-Royal. Il y eut même dans la fuite une efpece de guerre declarée dont il eft bon de marquer ici l'origine.

Dans le temps que le premier Tome de la *Perpetuité de la Foi* touchant l'Euchariftie parût au jour, Mr. Diroys Docteur de la Faculté de Théologie de Paris, qui voioit fouvent Mr. Arnaud, demanda à Mr. Simon ce qu'il penfoit de ce Livre. Il lui répondit que c'étoit un des bons Ouvrages de ces Meffieurs; qu'il y trouvoit néanmoins des endroits d'une grande importance à corriger. Mr. Diroys le pria de les mettre par écrit, ce qu'il ne lui accorda pas facilement ni d'abord, parce qu'il avoit un preffentiment de ce qui lui arriva dans la fuite. Mais enfin Mr Simon étant fortement preffé, écrivit une partie de fes difficultez en forme de Lettre, & ne le donna qu'à condition que fon Original lui feroit remis entre les mains auffi-tôt que Mr. Arnaud en auroit tiré une copie.

Mais cette affaire ne fut pas menagée avec tant de fecret que la Lettre ne vînt à la connoiffance de quelques Amis de Mr. Simon. Ils virent avec douleur la folidité des remarques & comme ils ignoroient la maniere dont on avoit engagé l'Auteur à les mettre fur le papier, ils furent allarmez de voir naître

dans

dans le sein même de la Catholicité & dans une Congregation dont les Superieurs étoient affectionnez à Mr. Arnaud, une Critique capable de diminuer l'estime que l'on avoit pour un Ouvrage si important.

L'Abbé de la Lane alla faire des plaintes au P. Senault Général de l'Oratoire qui fit venir sur le champ le Confrere Simon. Il n'étoit pas encore Prêtre & on ne l'appelloit pas autrement que Confrere selon l'usage de l'Oratoire qui n'accorde le nom de Pere qu'à ceux qui ont reçû l'Ordre de Prétrise. Il lui demanda ce que c'étoit que cette affaire dont l'Abbé de la Lane faisoit tant de bruit. Mr. Simon repondit qu'il avoit donné à ces Messieurs quelques objections sur leur Livre de la perpetuité de la Foi : qu'ils avoient grand tort de s'en plaindre, puisqu'ils l'avoient pressé pendant plus de deux mois. Comme il étoit peu mesuré dans ses expressions, & qu'il étoit outré de dépit qu'on lui fît un crime d'une chose qu'on lui avoit arrachée à force d'importunitez, il lâcha le mot, & ajoûta qu'il falloit que ce fussent de malhonnêtes gens de vouloir lui faire des affaires sur une Lettre dont ils avoient l'Original entre les mains & qui n'avoit été communiquée qu'à ceux à qui ils l'avoient bien voulu montrer eux-mêmes.

Le P. Senault fut satisfait de cette Reponse qui étoit conforme à la plus exacte verité. Il ordonna néanmoins à Mr. Simon de retirer la Lettre de leurs mains, & de prendre de bonnes attestations du fait comme il s'étoit passé, parce qu'il voioit bien que ces Messieurs qui ne pouvoient souffrir de contradiction,

ne

ne s'en tiendroient pas là & lui susciteroient des occasions où il auroit besoin de se justifier. En effet le P. Seguenot qui étoit alors Superieur de la Maison de Paris, & qui étoit entierement devoué à Mrs. de Port-Royal, le traita avec toute la rigueur possible. Le P. Senault à qui il eut recours dans cette oppression lui repondit que n'étant pas seul Juge dans cette affaire il ne pouvoit le servir à moins que d'avoir de bonnes attestations. Le P. Seguenot étoit dans une erreur où étoit alors presque tout le parti de Port-Royal. Ces Messieurs croioient que Mr. Simon avoit écrit ces Remarques, pour decrediter le Livre de Mr. Arnaud ; qu'il les avoit répandues dans le public & que le hazard leur en avoit fait tomber une copie entre les mains. Il n'y a qu'une imagination de cette nature qui puisse justifier la persecution qu'essuioit l'Auteur de la Lettre; cependant quand elle auroit été vraye elle ne pouvoit pas justifier un procedé violent. On peut refuter une Critique, & batre son adversaire par les armes dont il s'est servi pour attaquer. Mais c'est sortir des bornes de l'honnêteté & de la justice que de refuter un Ouvrage de pure Critique, en suscitant de mauvaises affaires à l'Auteur & en soulevant contre lui les Puissances qui peuvent le rendre heureux ou malheureux. La supposition qui avoit fourni le pretexte à l'oppression étoit pourtant fausse. Mr. Diroys avoit été la cause innocente de tout ce mal; Mr. Simon l'alla trouver & lui demanda une attestation du fait telle que le P. Senault le souhaitoit. Ce Docteur malgré sa liaison intime

time qu'il avoit avec Mr. Arnaud ne put la refuser, parce qu'on lui fit entendre qu'on ne vouloit de lui autre chose sinon qu'il expliquât le fait de la maniere qu'il s'étoit passé. Cette Attestation consiste en une Lettre écrite à Mr. Simon pour être vûë du Pere Senault. La voici telle qu'elle est dans l'Original.

„ MONSIEUR, vous pouvez assurer le
„ R. P. Général, que je me serois donné
„ l'honneur de le voir, si je n'avois appris
„ qu'il est extrémement occupé; & que je
„ ne manquerai point de le faire, si-tôt que
„ j'aurai appris qu'il sera plus libre. C'est
„ pour lui dire ce que je sais, touchant la
„ Lettre sur laquelle on vous fait de la peine:
„ que dans le temps où le Livre de ces Mes-
„ sieurs faisoit le plus de bruit, étant tom-
„ bez sur ce discours, vous me dites qu'il y
„ avoit des choses qu'ils avoient obmises tou-
„ chant les Grecs & qu'il y avoit aussi des
„ difficultez considerables qu'on leur pou-
„ voit faire sur ce qu'ils avoient avancé sur
„ ce sujet: qu'en ayant parlé à quelques-uns
„ de ces Messieurs, ils me témoignerent qu'ils
„ seroient bien aises de voir ces remarques par
„ écrit: que vous ayant prié de les y mettre,
„ vous le fîtes après avoir differé assez long-
„ temps: Et comme Mr. Berrand qui de-
„ meure au même logis que moi & est notre
„ ami commun, vous avoit temoigné qu'il
„ seroit bien aise d'être le porteur de cet Ecrit
„ pour avoir l'occasion de voir ces Messieurs
„ qu'il honore fort, vous le lui adressates
„ en forme de Lettre: néanmoins vous me l'en-

„ voya-

„ voyates me priant de la faire voir à Mr.
„ Arnaud & de vous la renvoyer au plutôt:
„ Que l'ayant portée dès le lendemain à Mr.
„ Arnaud, il me témoigna qu'il n'avoit pas
„ alors le temps de la lire & me pria de la
„ faire transcrire pour lui par Mr Guelphe
„ qui demeuroit chez Mr. de Brienne : Que
„ je priai aussi-tôt Mr. Berrand à qui cette
„ Lettre s'addressoit de la donner à Mr.
„ Guelphe, après l'avoir luë, n'ayant fait
„ moi-même que la parcourir sans en faire
„ aucun extrait : Que comme Mr. Berrand
„ portoit cette Lettre à Mr. Guelphe, il ren-
„ contra Mr. de Brienne qui la lui demanda
„ pour la donner lui-même à Mr. Guelphe:
„ Que j'appris de vous quelques jours après
„ qu'on parloit de cette Lettre ; ce qui
„ m'obligea de la renvoyer querir sur l'heure
„ même & de la porter à un des principaux
„ de vos Peres, (c'est le P. Seguenot) qui
„ l'a encore entre ses mains : ainsi qu'il est
„ impossible qu'on l'ait ni vûë ni copiée de
„ votre participation : Que je fus surpris
„ quelque temps après que Mr. Arnaud dît
„ qu'on parloit de cette Lettre & qu'il n'en
„ avoit point reçû de copie : sur quoi je lui
„ dis que ne l'ayant donnée qu'à son Ecrivain
„ & à sa priere j'avois lieu de m'étonner
„ qu'il ne l'eût point reçuë, & qu'on en fît
„ des plaintes : Que je savois que vous ne
„ l'aviez communiquée à personne parce que
„ c'étoit à un de vos Peres que j'en avois
„ remis l'exemplaire. Voila, Monsieur, ce
„ que je témoignerai à votre R. P. Général
„ & à tout le monde, puisque c'est la verité
„ toute

„ toute pure, étant fort fâché qu'on vous fasse
„ de la peine sur une chose que vous n'avez
„ faite que pour m'obliger, & que je n'ai
„ desirée que pour obliger des personnes qui
„ m'en avoient prié.

Le 13. d'Août 1669.

Signé DIROYS.

On peut juger de cette Attestation que les plaintes de Mess. de Port-Royal contre Mr. Simon n'étoient pas fort équitables, & que si la Lettre avoit été publiée ils devoient s'en prendre à ceux de leurs amis qui avoient eu l'infidelité d'abuser d'un dépot & du secret d'un homme qui n'avoit écrit que pour leur communiquer des lumieres dont ils avoient besoin. Mr. Diroys est sans doute très-blâmable d'en avoir remis l'original, non à celui de qui il l'avoit reçu à cette condition, mais à un Superieur qui s'en saisit comme d'un Acte propre à autoriser les vexations qu'il faisoit à une personne très-innocente. Cette Attestation au reste ne detruisit point des prejugez qui avoient pris des racines trop profondes. Le Pere Seguenot ne rabatit rien de sa haine & quoi que la Lettre du Docteur fût très-suffisante pour le desabuser, il ne laissa pas de persecuter toujours Mr. Simon, croïant faire plaisir au parti dont il avoit encouru la haine. Il falut que Mr. Diroys lui écrivît une Lettre semblable à celle qu'il avoit écrite pour le Pere Senault.

Mr. Berrand ayant appris que l'on continuoit de susciter des affaires à Mr. Simon sur la Lettre qu'il lui avoit addressée pour

Mr

Mr. Arnaud, lui donna une Atteſtation fort authentique datée du 4. Decembre de la même année 1669. Mr. Berrand ne pouvoit être ſuſpect parce qu'il avoit été élevé à Port-Royal des Champs. Cependant il fut impoſſible d'appaiſer des gens qui s'imaginerent que Mr. Simon écrivoit un ouvrage ſemblable à celui de la *Perpetuité*, où il pretendoit apporter de meilleures preuves que celles de Mr. Arnaud, & faire voir en même temps ce qu'il y avoit de foible dans celui de ce Docteur, afin de prevenir par là les objections des Proteſtans.

Ce Projet quoi qu'imaginaire s'étoit ſi bien repandu qu'il ſe trouva des gens qui en furent perſuadez. Ceux qui étoient remplis d'admiration pour Mrs. de Port-Royal ne purent ſoufrir qu'un Ecrivain qui n'en étoit pas fût aſſez hardi pour entrer en concurrence avec eux. Il y en eut auſſi qui n'enviſageant que les interêts de la Religion furent bien aiſes que Mr. Simon fournît à l'Egliſe des armes pour ſe défendre contre Mr. Claude Miniſtre de Charenton. Le P. Du Breuil qui étoit des amis de Port-Royal & qui avoit entendu parler de cette affaire qui faiſoit du bruit vînt exprès dans la Chambre de Mr. Simon le ſolliciter de donner au public cet Ouvrage qu'il croïoit devoir être utile à l'Egliſe. Mais M. Simon ne voulut point s'engager à ce travail dans un temps où il n'auroit pu ſe ſaiſir de cette matiére ſans irriter le parti qui étoit alors le plus fort dans l'Oratoire. Il jugea que ſi une ſimple Lettre qu'il avoit écrite à la priere de ces Meſſieurs lui avoit attiré tant d'affaires de leur

part,

part, il devoit bien plus craindre d'un Livre entier.

D'ailleurs Mr. Simon avoit assez de ses occupations ordinaires sans en chercher de nouvelles. Son grand Ouvrage de l'Histoire Critique, auquel il travailloit avec toute l'application que demande une matiere de cette importance & de cette étendue, ne lui laissoit pas assez de loisir, après ses autres devoirs remplis, pour entreprendre un Livre tel que celui dont on lui imputoit le dessein. Ce n'est pas que durant qu'il preparoit l'Histoire Critique il ne se soit quelquefois détourné pour publier d'autres Livres qui n'y avoient presque point de rapport. Tel est celui qui a pour titre CEREMONIES ET COUTUMES *qui s'observent aujourd'hui parmi les Juifs, traduites de l'Italien de* LEON DE MODENE, *avec un Suplément touchant les Sectes des* Caraïtes *&* *des* Samaritains *de notre temps*; par D. RECARED SCIMEON. C'est-à-dire par RICHARD SIMON. Ce Livre parut à Paris *in* 12. 1674. S'il avoit deguisé son nom dans cette premiere Edition, il le changea en celui de SIMONVILLE dans la seconde qui fut publiée à Paris *in* 12. 1681. Où il ajouta en forme de Suplément COMPARAISON *des Cérémonies des Juifs, & de la Discipline de l'Eglise.* On le réimprima à la Haye l'année suivante & à Lyon deux ans après, c'est-à dire l'an 1684.

Dans la Seconde Partie qui est toute du Traducteur, on trouve des Parentheses & des Crochets dont voici l'origine. On avoit donné le Manuscrit à Mr. Pirot Docteur de Sor-

Sorbonne afin qu'il l'examinât. Il l'examina en effet, mais sortant des bornes de son emploi de Censeur d'office, il s'érigea en reformateur du Livre & y ajouta plusieurs choses. Mr. Simon refusant de se rendre responsable au Public de ces additions, & voulant se reconnoître lui-même en lisant son Livre enferma entre deux crochets ce qui n'étoit pas de lui. Mais il arriva, ce qui n'arrive que trop souvent dans les Imprimeries; les ouvriers ne comprenant rien à ces crochets, oublierent quelques-unes de ces parentheses.

Tel est encore le VOYAGE DU MONT LIBAN *traduit de l'Italien* du R. P. DANDINI *avec des Remarques.* Il fut imprimé à Paris en 1675. in 12. & reïmprimé à la Haye en 1684. Ce Voyage est très-peu de chose de soi-même & la glose de Mr. Simon vaut infiniment mieux que le texte qui y donne occasion. Le P Dandini plein de prejugez en faveur des Usages de l'Eglise Latine & souverainement ignorant sur les usages de l'Eglise Chrétienne d'Orient, juge de cette derniere selon ses lumieres qui sont très-foibles & très-bornées, & voulant ramener la Discipline des Maronites & du Mont Liban au niveau du Rituel Romain, ne se montre pas un Juge fort éclairé sur les matieres dont il fait son rapport, & laisse souvent échaper des decisions qui meritent d'être reformées. Mr. Simon mieux instruit que ce Pere de la Doctrine des Maronites qu'il a puisées dans leurs Livres mêmes ne traduit ce Voyage que pour le rectifier par des remarques. Elles regardent toutes la croyance de cette Eglise O-

rien-

rientale & contiennent un genre d'érudition peu commune & qui étoit particuliere au Traducteur. Chaque bevue du P. Dandini vaut au Lecteur un éclairciſſement ſur quelque point de la Doctrine ou de la Diſcipline de l'Egliſe du Mont Liban. Comme Vigneul Marville * l'a très-bien remarqué „ ordinairement „ tous les Commentateurs ſont fous des Au- „ teurs qu'ils entreprennent de traduire. Ils „ les élevent juſqu'aux nues & les accablent „ de leurs louanges." Mr. Simon ſuit une methode toute oppoſée il ſemble n'avoir traduit le Voyage du Mont Liban que pour marquer & relever les fautes de ce bon Legat.

Mr. Simon ſe trouva engagé par hazard à une corvée qui lui attira de nouveaux chagrins ; ou plutôt elle fournit de nouveaux prétextes aux mal-intentionnez qui en cherchoient à quelque prix que ce fût pour le chagriner. On lui reprochoit toujours d'être Jeſuite. Cette imputation étoit grave dans un Corps rival de la Société. Ses brouilleries avec Mrs. de Port-Royal lui attiroient mille inimitiez, dans une Congregation qui leur étoit fort unie. Mais ce fut encore pis quand il eut fait paroître ſon *Factum* pour le Prince de Neubourg Abbé de Feſcamp, contre les Religieux de cette Abbaye. Voici ce qui le porta à écrire ſur cette matiere.

Il étoit ami du P. Verjus de l'Oratoire qui a été enſuite Evêque de Graſſe & Frere du fameux P. Verjus Jeſuite. Ce P. Verjus de l'Oratoire eut un procès contre les Moines Bene-

* Melanges d'Hiſt. & de Litterat. T. 2. p. 36.

Benedictins en qualité de Grand Vicaire du Prince de Neubourg Abbé de Fescamp. Il s'agissoit de défendre les Droits de l'Abbé contre les Moines de son Abbaye. Mr. Simon, qui avoit eu d'autres occasions d'étudier les matieres beneficiales, ne put refuser à son ami un secours qu'il étoit en état de lui donner. Il composa donc en faveur de cet Abbé un *Factum* qui déplut fort aux Benedictins. Mr. Simon ne se piquoit nullement de cette politesse qui fait adoucir les coups que l'on porte à son adversaire. Il ignoroit parfaitement l'art de menager ceux contre qui il écrivoit, & sa grande maxime d'alors étoit d'appeller un chat un chat. Il semble que cette impolitesse & ce defaut de menagement soit un vice assez ordinaire aux personnes qui ont une grande érudition. Delà vient l'agréable surprise où l'on est quand on voit un Savant tel que D. Mabillon refuter avec une politesse charmante le fameux Abbé de la Trappe & parler de lui avec un sincere respect dans le même ouvrage où il s'efforce de renverser son Systême sur les Etudes Monastiques. En échange nous avons vû dans ces derniers temps l'Illustre Madame Dacier oublier en faveur d'Homere la douceur qui sied si bien à son sexe & se déchainer contre Mr. de La Motte qui au défaut de l'érudition a employé contre elle un style poli & mesuré qu'on a regret de ne pas trouver dans le Traité de la *decadence du goût* écrit par son adversaire.

Les Benedictins irritez par le *Factum* dont on vient de parler, porterent leurs plaintes au P. de Ste. Marthe qui étoit alors Général de

de l'Oratoire. Ils lui repreſenterent l'union que leur Corps avoit avec celui de ſa Congregation & qu'il étoit fâcheux qu'ils fuſſent attaquez par leurs Freres. Le P. de Ste. Marthe étourdi de ces plaintes & préocupé du prétendu Jeſuitiſme de Mr. Simon, s'oublia juſqu'à lui demander pourquoi il avoit écrit contre les Benedictins qui étoient les bons amis de l'Oratoire, & s'il n'aimoit pas mieux être à lui qui étoit ſon Général qu'aux Jeſuites; comme ſi les Jeſuites avoient eu quelque rapport à ce procès! Ils n'en avoient pourtant point d'autre ſinon que le Pere Verjus, qui avoit engagé Mr. Simon à écrire pour le Prince de Neubourg dont il étoit Grand Vicaire, avoit un frere Jeſuite. Ils s'eſtimoient reciproquement & n'avoient pu ſe reſoudre à s'enveloper l'un l'autre dans ces haines de parti qui ne ſont que trop generales entre deux grands Corps qui ont le même but & cherchent à gagner la ſuperiorité, ou du moins à empêcher les autres de ſe la donner.

Cette union des deux freres étoit ſuſpecte depuis long-temps dans la Congregation, cependant on y menagea le Pere Verjus, mais enfin on ſe laſſa d'un Confrere ſoupçonné d'être affectionné aux Jeſuites & on prit pour pretexte ſon Grand Vicariat pour lui donner ſon congé. Mr. Simon privé d'un tel ami reſta ſeul en butte à tous les traits que l'on voulut lui porter. Ils avoient été long-temps liez d'amitié, Mr. Simon l'avoit utilement ſervi dans le procès contre les Benedictins. L'imputation de Jeſuitiſme, la plus odieuſe qu'on eût pu inventer contre lui, s'attacha

ſur lui entierement & on ſongea plus que jamais à l'éloigner de Paris.

On avoit fait quelques tentatives pour cela dès les premiers jours du Generalat du P. de Ste. Marthe. Ce Pere étoit fort attaché à la Doctrine de St. Auguſtin & il avoit commencé l'exercice de ſa nouvelle Dignité par l'éloignement de ceux qu'il ne croïoit pas aſſez zelez pour le Syſtême de la Grace tel que ſes Diſciples font profeſſion de l'enſeigner On peut dire néanmoins qu'en cette occaſion Mr. Simon fut traité avec plus de douceur que beaucoup d'autres à qui on ne faiſoit aucun quartier.

Pour avoir un pretexte plauſible de l'éloigner non ſeulement de Paris, mais même du Royaume, on lui propoſa un emploi conſiderable à Rome. Il ſe garda bien de le refuſer d'abord; il eut peur d'irriter des gens qui feignoient de lui vouloir du bien. Un refus trop prompt & trop marqué lui eût attiré l'ordre d'aller dans quelque Maiſon de Province, & ſa preſence étoit plus neceſſaire que jamais à Paris où il faiſoit alors imprimer ſon Hiſtoire Critique. Il eſperoit de gagner du temps & que quelque évenement changeroit cette diſpoſition ſi contraire à ſes vûës & à ſes intérêts. Cependant on le preſſa vivement de donner une reponſe poſitive ſur ce voyage. Se voyant pouſſé à bout, il demanda quelques jours pour prendre conſeil de ſes Amis & lors qu'il fut queſtion de ſavoir ſa reſolution, il repondit que le Roi ne vouloit pas qu'il fît ce voyage. De dire ſi ce fut une ſimple défaite dont il s'aviſa ou qui lui fut ſuggerée par quel-

cun

cun de ceux de qui il avoit pris conseil, ou si quelque personne de ses amis avoit effectivement sollicité à la Cour une défense de sortir du Royaume ; c'est ce qu'il n'est pas aisé de decider. Quoi qu'il en soit, on chargea peu de temps après de cet emploi le P. Poisson qui fut ravi d'aller à Rome. Mr. Simon se sut bon gré toute sa vie de n'avoir pas accepté cette commission. Il est certain que s'il se fût éloigné alors il eût été moins à portée de parer les coups dont on cherchoit à l'accabler.

Son HISTOIRE CRITIQUE parut enfin, & acheva de donner à ses ennemis les armes qu'ils cherchoient depuis si long-temps pour l'oprimer sans ressource. Mr. Simon avoit pris toutes les précautions que la Prudence conseille en pareil cas. Il s'étoit muni d'un Privilege obtenu dans toutes les formes ordinaires, Mr. Pirot Docteur de Sorbonne & Ami de Port-Royal l'avoit revû & le P. Général de l'Oratoire avoit donné sa Permission pour l'imprimer. On ne laissa pas de faire entendre au Chancelier que ce Livre étoit dangereux & sur cette Denonciation on en fit arrêter les exemplaires. Mr. Simon étoit alors au Pays de Caux sa Patrie ; comme le Roi à qui l'Ouvrage étoit dedié étoit alors en Flandre, Mr. Simon attendoit le retour de S. M. pour le lui presenter. Jusques à ce retour la vente du Livre demeuroit suspendue, & si le Libraire eût eu la discretion qu'il devoit, il n'auroit pas livré M. Simon à ses ennemis & ne se seroit pas lui-même privé des avantages de cette impression par les

mauvaises suites qu'eut son avarice.

Comme il n'osoit pas distribuer l'Histoire Critique avant que le Roi eût reçû son exemplaire des mains de l'Auteur, & qu'il étoit bien aise d'augmenter l'avidité du public pour cet Ouvrage en le faisant connoître avant que de l'exposer en vente, il s'avisa de distribuer les Tables des Chapitres. Ces Sommaires depouillez de leurs explications & de leurs preuves parurent plus que suffisans pour decrediter le Livre.

Mrs. de Port-Royal avoient au Fauxbourg St. Jacques une espece de Bureau où se prenoient toutes les resolutions les plus favorables au parti. Ce sont les propres termes de Mr. Simon. On y examina la Table où l'on vit dans le Sommaire d'un Chapitre ces paroles: *Moïse ne peut être l'Auteur de tout ce qui est dans les Livres qui lui sont attribuez.* Cette proposition qui étant restrainte à ses justes bornes contient une vérité incontestable, fut prise dans un sens outré & très-different de celui de l'Auteur, passa pour un paradoxe dangereux & donna lieu à la suppression.

Le Livre ne fut pas plutôt saisi qu'on sût qu'il y en avoit un exemplaire dans ce Bureau où l'on l'examinoit Mr. Simon qui savoit dans quel esprit se faisoit cet examen, ne pût s'empêcher d'en faire du bruit & de demander qui avoit mis entre les mains de ces Messieurs un Livre qui étoit arrêté. Mr. Pirot qui en avoit été le reviseur, comme je l'ai déja dit, protesta qu'il n'avoit aucune part à cela & il disoit vrai. Mr. Simon mieux informé lui rendit justice. Un parti aussi nombreux & aussi bien servi que l'étoit le Port-Royal avoit assez d'autres mo-

moyens pour se faire communiquer ce Livre.

Mr. Simon prit alors le bon parti. Après avoir repondu à tout ce qu'on lui objectoit, il témoigna qu'il étoit prêt de reformer dans son Ouvrage tout ce qu'on souhaiteroit; qu'il n'étoit nullement entêté de ses sentimens; qu'on lui fît seulement la grace de marquer les endroits qu'on vouloit reformer. Il ajoûta même que s'il falloit refondre tout le Livre, il le refondroit volontiers. On écouta d'abord ses propositions qui paroissoient justes, puis qu'il n'avoit rien fait imprimer qu'avec le Privilege & les Permissions necessaires. Mais ce n'étoit pas la correction du Livre que l'on cherchoit. On l'eût trouvé bon, excellent, s'il eût été composé par quelqu'un des amis de ces Messieurs. Tout le fracas que l'on faisoit, ne tendoit qu'à obliger l'Auteur de sortir de Paris, & quand on s'aperçut qu'il étoit invulnerable à tous les traits qu'on lui avoit lancez jusques-là, on s'avisa de tenter une autre voye.

On fit dire à Mr. Pirot qui avoit examiné le Livre par ordre du Chancelier que l'Auteur y avoit inseré plusieurs choses, depuis qu'il l'avoit approuvé. Il fut même obligé de faire cette reponse, parce que toute l'affaire retomboit sur lui. On lui reprochoit sans cesse d'avoir donné son Approbation à un Livre dangereux, & que le Privilege du Chancelier n'avoit été accordé que comme une suite de la validité de l'Approbation. On se prenoit à lui & de la concession d'un Privilége qu'on étoit forcé de revoquer, & des frais d'une impression que le Libraire avoit faits en vertu de l'Approbation & du Privi-

 lege;

lege ; ainsi toute cette affaire retomboit sur lui. Ce fut ce qui le porta à se tirer d'embaras par cette defaite. Mais il avoit à faire à un homme inébranlable, resolu de ne rien menager pour se justifier d'une imputation si fausse. M. Simon se mit en état de prendre des voyes de fait contre Mr. Pirot & de lui prouver juridiquement, devant les Juges ordinaires, qu'il n'avoit inseré aucunes additions dans son Ouvrage. La chose étoit aisée à démontrer. On avoit l'original que Mr. Pirot avoit marqué de quelques crayons à la marge & ainsi il ne pouvoit pas nier que ce ne fût le veritable original qui lui avoit passé par les mains. On fit plus. On le défia de donner par écrit ces prétendues additions & on s'obligea de faire voir en comparant l'Original avec l'Imprimé que ce qu'on disoit des additions étoit absolument faux.

Il y avoit de plus une personne d'un merite distingué qui avoit lu conjointement avec Mr. Pirot les endroits du Livre qui avoient fait le plus de difficulté, & cette personne a toûjours temoigné que Mr. Simon n'avoit rien ajouté à son Original. Tout cela fut objecté à Mr. Pirot dans le temps qu'on alloit lui donner une Assignation au Châtelet de Paris, pour se voir condamné aux frais de l'Impression. Mais on alla au devant de toute cette procedure ; car on menaça Mr. Simon de le traduire au Conseil. Cette chicane ne l'effraya point ; il étoit persuadé que la droiture de sa conduite sur laquelle il n'avoit rien à se reprocher, se feroit connoître avec avantage dans un Tribunal dont tous les Membres

ne

ne seroient pas devouez à ses adversaires. Ces derniers ne se déconcerterent point & lorsqu'ils virent que leurs menaces n'avoient pas le succès qu'ils en attendoient, ils eurent recours au dernier remede, ressource violente, mais certaine & la seule qui leur restoit; on lui fit entendre que s'il ne prenoit le parti de se retirer, on lui feroit tomber les Puissances sur les bras. Ce fut un argument auquel il ne put repondre qu'en se retirant en effet de Paris, pour ne pas donner occasion à un plus grand bruit.

Il avoit demandé auparavant qu'on lui fît la justice de renvoyer son Livre à examiner aux Docteurs de Sorbonne. Il n'est pas juste, disoit-il, que celui qui s'est déclaré ma Partie, en soit le seul Juge. Il eut beau faire, il ne put obtenir que cette affaire fût examinée dans les formes ordinaires. Cependant la haine Théologique qui, comme l'on sait, est la plus dangereuse de toutes les haines, s'acharnoit de plus en plus contre Mr. Simon. Plus Mr. Arnaud étoit estimé, plus il y avoit de gens qui savoient mauvais gré à Mr. Simon d'un Ouvrage que Mr. Arnaud n'approuvoit pas. Tout Paris & les Provinces retentirent bien-tôt des jugemens les plus injurieux à l'Auteur d'un Livre que mille gens se faisoient honneur de decrier, sans l'avoir vû. Cette circonstance même de la difficulté de voir le Livre & d'en juger par soi-même, aida la prevention peu avantageuse de ceux qui en jugeoient sur le bruit commun. Tout le monde cria sans savoir pourquoi. Quelques-uns des principaux de l'O-

ratoire qui étoient alors animez de l'esprit du Fauxbourg St. Jacques & qui étoient aussi interessez dans cette affaire, crierent encore plus fort que les autres. Tous ces troubles se passoient l'an 1678.

Mr. Simon lassé de se voir en bute à tant de traits & ne pouvant plus esperer d'être tranquile dans un Corps où il avoit des ennemis si puissants, prit enfin le seul parti qui restoit pour retrouver le repos qu'il aimoit & auquel il avoit inutilement sacrifié plusieurs demarches desagréables. D'ailleurs l'Oratoire n'est pas une Maison où l'on puisse vivre gratuitement, il faut y payer pension, ou la redimer par des emplois utiles; comme d'être Regent ou Prefet, ou par d'autres services. Un des liens qui attachoient le plus Mr. Simon, c'est l'usage de la Bibliothéque de la Rue St. Honoré où il avoit à sa disposition un riche amas de Livres rares. Par tout ailleurs il étoit privé de cet avantage & ne trouvoit plus dans la Congregation que des Confreres prevenus contre lui, ou du moins inutiles à son but, & plus capables de retarder ses progrès que de les encourager. Ces considerations acheverent de le détacher de l'Oratoire & il en sortit la même année 1678.

Il se retira à Bolleville Village du Pays de Caux où il avoit un Benefice dont il jouissoit deux ans avant la publication de son Livre.

L'Auteur du Memoire imprimé dans le Journal Litteraire *, & le P. Niceron qui l'a suivi

* Tom. 3. p. 227.

ſuivi diſent que Mr. Simon y fit les fonctions de Curé, pendant quatre ans, qu'il reſigna ce Benefice à la fin de 1681. & ſe retira à Dieppe où il a vêcu juſqu'à ſa mort. Cela n'eſt point du tout exact. Nous verrons le contraire dans la ſuite & nous en apporterons des preuves à n'en point douter.

Il eſt certain qu'avant la fin de l'année 1678. il étoit déja à Bolleville & c'eſt delà qu'eſt datée la XVIII * Lettre. On voit par une de ſes Lettres au P. le Cointe de l'Oratoire † écrite du même lieu que Mr. l'Archevêque de Paris lui avoit fait dire par le P. de Ste. Maure, qu'il ne ſe retirât point dans la Province & qu'il l'appuieroit de tout ſon credit ; *mais*, ajoute Mr. Simon, *comme j'ai de l'averſion pour tout ce qui s'appelle affaire, j'ai mieux aimé aller vivre en Solitaire à la Campagne, que de demeurer en un lieu où je n'aurois aucune tranquilité d'eſprit.* On ne peut pas donner une plus belle preuve de l'éloignement que Mr. Simon avoit pour tout ce qui s'appelle affaire que ce qu'il fit en écrivant à un de ſes amis. C'eſt un uſage que les Curez s'aſſemblent une fois par an à Rouen, lorſqu'ils y ſont appellez par l'Archevêque qui eſt bien aiſe de voir ces Meſſieurs raſſemblez ; Mr. Simon écrivant à Mr Mallet Grand Vicaire de l'Archevêque du Diocèſe ‡ le pria d'effacer ſur ſon regiſtre des Synodes le Curé de Bolleville ; *afin*, dit-il, *qu'à l'avenir je ne ſois plus appellé. Il eſt inutile que je faſſe un Voya-*

* Tom. 2. p. 173. † Tom. 2. p. 119. ‡ Tom. 2. pag. 123.

ge de Rouen, seulement pour me montrer.
Mr. Simon étoit encore à Bolleville à la fin de Mars 1682 *, & ce fut cette même année qu'il quita la Cure de Bolleville. Alors il se retira à Dieppe, où, après un sejour assez court, il retourna à Paris; non pas pour s'y fixer, mais afin d'y prendre des arrangemens pour ses Etudes, & pour l'impression de quelques Ouvrages.

Dès l'année precedente il s'y étoit rendu au sujet de la seconde Edition des *Cérémonies & Coutumes qui s'observent aujourd'hui parmi les Juifs.* Il y avoit ajouté un *Supplement*, comme je l'ai déja dit, j'ajouterai seulement ici une circonstance qui est à remarquer, c'est que l'Epître dedicatoire n'est point de lui, mais de Mr. de Fremont d'Ablancourt qui s'en chargea à la priere de la Veuve Billaine qui faisoit la dépense de l'impression †. Ainsi il ne faut pas mettre sur le compte de l'Auteur les louanges & le pompeux galimathias dont elle est remplie. Il auroit loué plus sobrement, & la flaterie n'étoit aucunement un de ses vices. Mr. Simon qui n'étoit venu à Paris, que pour quelques jours & qui étoit pressé de s'en retourner à Bolleville, ne crût pas devoir retarder son depart, pour cette Epître Dedicatoire à laquelle il avoit consenti en faveur de cette Veuve. Mr. Bossuet étoit ami de Mess. de Port-Royal, ils s'étoient même servi de lui pour agir contre l'Histoire Critique; & il avoit porté les choses à un éclat

* Tom. I. p. 91.
† Voyez la Lettre XIII. du IV. Tome de ce Recueil.

éclat qui ne lui permit pas si tôt de reculer à l'égard de cet Ouvrage, car d'ailleurs il revint, dans la suite, de son prejugé & après avoir lû le Livre dont il n'avoit d'abord jugé que par les yeux d'autrui, il fut bien éloigné d'en mepriser l'Auteur. La Veuve Billaine qui n'ignoroit pas cette disposition du Prelat, & qui savoit de quel poids étoit pour le debit du Livre qu'elle venoit de réïmprimer, le jugement qu'en feroit un Evêque si acredité, souhaita de le prevenir favorablement, en le lui dediant; Mr. Simon y consentit & laissa faire Mr. de Fremont d'Ablancourt.

Ce dernier étoit un Illustre de ce temps-là. Il étoit neveu du fameux Traducteur d'Ablancourt qui après avoir abjuré à l'âge de vingt ans la Religion Pretendue Reformée, y retourna dans la suite; & le neveu fut élevé dans les sentimens de l'oncle. Mr. Simon eut avec lui, malgré la difference de Religion, une étroité amitié & lui écrivoit souvent. Comme les Caraïtes font entre les Juifs bande à part, comme les P. Reformez font en France entre les Catholiques, Mr. Simon donnoit le nom de Caraïte à Monsieur de Fremont & c'est par ce nom qu'il le designe dans beaucoup de Lettres de ce Recueil.

Monsieur Justel étoit un autre homme Illustre de ce temps-là. Il passa en Angleterre l'an 1681 & vit Mr. Simon qui étoit alors en Normandie & qui pour le detourner de ce voyage lui predit les desagrémens qu'il auroit chez les Anglois; & l'événement justifia la prediction. Mr. Justel quoique Protestant avoit beaucoup d'Amis de la Religion Catho-

ſur lui entierement & on ſongea plus que jamais à l'éloigner de Paris.

On avoit fait quelques tentatives pour cela dès les premiers jours du Generalat du P. de Ste. Marthe. Ce Pere étoit fort attaché à la Doctrine de St. Auguſtin & il avoit commencé l'exercice de ſa nouvelle Dignité par l'éloignement de ceux qu'il ne croïoit pas aſſez zelez pour le Syſtême de la Grace tel que ſes Diſciples font profeſſion de l'enſeigner On peut dire néanmoins qu'en cette occaſion Mr. Simon fut traité avec plus de douceur que beaucoup d'autres à qui on ne faiſoit aucun quartier.

Pour avoir un pretexte plauſible de l'éloigner non ſeulement de Paris, mais même du Royaume, on lui propoſa un emploi conſiderable à Rome. Il ſe garda bien de le refuſer d'abord; il eut peur d'irriter des gens qui feignoient de lui vouloir du bien. Un refus trop prompt & trop marqué lui eût attiré l'ordre d'aller dans quelque Maiſon de Province, & ſa preſence étoit plus neceſſaire que jamais à Paris où il faiſoit alors imprimer ſon Hiſtoire Critique. Il eſperoit de gagner du temps & que quelque évenement changeroit cette diſpoſition ſi contraire à ſes vûës & à ſes intérêts. Cependant on le preſſa vivement de donner une reponſe poſitive ſur ce voyage. Se voyant pouſſé à bout, il demanda quelques jours pour prendre conſeil de ſes Amis & lors qu'il fut queſtion de ſavoir ſa reſolution, il repondit que le Roi ne vouloit pas qu'il fît ce voyage. De dire ſi ce fut une ſimple défaite dont il s'aviſa ou qui lui fut ſuggerée par quelcun

cun de ceux de qui il avoit pris conseil, ou si quelque personne de ses amis avoit effectivement sollicité à la Cour une défense de sortir du Royaume ; c'est ce qu'il n'est pas aisé de decider. Quoi qu'il en soit, on chargea peu de temps après de cet emploi le P. Poisson qui fut ravi d'aller à Rome. Mr. Simon se fut bon gré toute sa vie de n'avoir pas accepté cette commission. Il est certain que s'il se fût éloigné alors il eût été moins à portée de parer les coups dont on cherchoit à l'accabler.

Son HISTOIRE CRITIQUE parut enfin, & acheva de donner à ses ennemis les armes qu'ils cherchoient depuis si long-temps pour l'oprimer sans ressource. Mr. Simon avoit pris toutes les précautions que la Prudence conseille en pareil cas. Il s'étoit muni d'un Privilege obtenu dans toutes les formes ordinaires, Mr. Pirot Docteur de Sorbonne & Ami de Port-Royal l'avoit revû & le P. Général de l'Oratoire avoit donné sa Permission pour l'imprimer. On ne laissa pas de faire entendre au Chancelier que ce Livre étoit dangereux & sur cette Denonciation on en fit arrêter les exemplaires. Mr. Simon étoit alors au Pays de Caux sa Patrie ; comme le Roi à qui l'Ouvrage étoit dedié étoit alors en Flandre, Mr. Simon attendoit le retour de S. M pour le lui presenter. Jusques à ce retour la vente du Livre demeuroit suspendue, & si le Libraire eût eu la discretion qu'il devoit, il n'auroit pas livré M. Simon à ses ennemis & ne se seroit pas lui-même privé des avantages de cette impression par les

ſur lui entierement & on ſongea plus que jamais à l'éloigner de Paris.

On avoit fait quelques tentatives pour cela dès les premiers jours du Generalat du P. de Ste. Marthe. Ce Pere étoit fort attaché à la Doctrine de St. Auguſtin & il avoit commencé l'exercice de ſa nouvelle Dignité par l'éloignement de ceux qu'il ne croïoit pas aſſez zelez pour le Syſtême de la Grace tel que ſes Diſciples font profeſſion de l'enſeigner On peut dire néanmoins qu'en cette occaſion Mr. Simon fut traité avec plus de douceur que beaucoup d'autres à qui on ne faiſoit aucun quartier.

Pour avoir un pretexte plauſible de l'éloigner non ſeulement de Paris, mais même du Royaume, on lui propoſa un emploi conſiderable à Rome. Il ſe garda bien de le refuſer d'abord ; il eut peur d'irriter des gens qui feignoient de lui vouloir du bien. Un refus trop prompt & trop marqué lui eût attiré l'ordre d'aller dans quelque Maiſon de Province, & ſa preſence étoit plus neceſſaire que jamais à Paris où il faiſoit alors imprimer ſon Hiſtoire Critique. Il eſperoit de gagner du temps & que quelque évenement changeroit cette diſpoſition ſi contraire à ſes vûës & à ſes intérêts. Cependant on le preſſa vivement de donner une reponſe poſitive ſur ce voyage. Se voyant pouſſé à bout, il demanda quelques jours pour prendre conſeil de ſes Amis & lors qu'il fut queſtion de ſavoir ſa reſolution, il repondit que le Roi ne vouloit pas qu'il fît ce voyage. De dire ſi ce fut une ſimple défaite dont il s'aviſa ou qui lui fut ſuggerée par quel-

cun

cun de ceux de qui il avoit pris conseil, ou si quelque personne de ses amis avoit effectivement sollicité à la Cour une défense de sortir du Royaume ; c'est ce qu'il n'est pas aisé de decider. Quoi qu'il en soit, on chargea peu de temps après de cet emploi le P. Poisson qui fut ravi d'aller à Rome. Mr. Simon se sut bon gré toute sa vie de n'avoir pas accepté cette commission. Il est certain que s'il se fût éloigné alors il eût été moins à portée de parer les coups dont on cherchoit à l'accabler.

Son HISTOIRE CRITIQUE parut enfin, & acheva de donner à ses ennemis les armes qu'ils cherchoient depuis si long-temps pour l'opprimer sans ressource. Mr. Simon avoit pris toutes les précautions que la Prudence conseille en pareil cas. Il s'étoit muni d'un Privilege obtenu dans toutes les formes ordinaires, Mr. Pirot Docteur de Sorbonne & Ami de Port-Royal l'avoit revû & le P. Général de l'Oratoire avoit donné sa Permission pour l'imprimer. On ne laissa pas de faire entendre au Chancelier que ce Livre étoit dangereux & sur cette Denonciation on en fit arrêter les exemplaires. Mr. Simon étoit alors au Pays de Caux sa Patrie ; comme le Roi à qui l'Ouvrage étoit dedié étoit alors en Flandre, Mr. Simon attendoit le retour de S. M pour le lui presenter. Jusques à ce retour la vente du Livre demeuroit suspendue, & si le Libraire eût eu la discretion qu'il devoit, il n'auroit pas livré M. Simon à ses ennemis & ne se seroit pas lui-même privé des avantages de cette impression par les

du Projet & des vuës de Mr. Simon lorsqu'il lui lut cette Hiſtoire dans la Reponſe à la Défenſe des Sentimens des Théologiens de Hollande, oublia cette circonſtance, lors qu'il écrivit enſuite contre le Nouveau Teſtament de Trevoux, & fit un crime à ſon Auteur d'une choſe qu'il avoit autrefois jugée utile à l'Egliſe.

Quelque haine que l'on ait pour Mr. Simon, quelque illuſion qu'on ſe faſſe à ſon égard, on ne peut diſconvenir que le Projet d'une Verſion entiere de l'Ecriture Sainte telle qu'il la propoſoit, ne ſoit très-digne d'un Prêtre Catholique; car enfin il n'eſt pas queſtion de s'arrêter au ridicule que ſes adverſaires ont tâché d'y repandre, en l'appellant une Bible qui ne ſeroit ni Catholique, ni Calviniſte. Pour parler ſolidement, les Livres de tous les partis ſont remplis des plaintes que l'on fait contre ceux qui determinent à leur opinion des paſſages qu'ils alleguent en preuve, quoique dans les Originaux le ſens ne ſoit nullement determiné. Une Verſion où l'on auroit ſoigneuſement évité cette fixation intereſſée ſeroit ſeule capable d'appaiſer ces plaintes.

Les préparatifs qu'il demande pour l'exécution de ce Projet ne peuvent que produire des avantages très-grands, & très-réels & rien n'eſt plus ſage à mon gré, que les reflexions qu'il fait ſur la neceſſité d'épurer le Texte Hebreu, & les anciennes Verſions; & quand le Projet ſe borneroit là, ce ſeroit toujours un grand point, mais il ne s'y borne pas, comme on peut voir dans les deux premiers

miers Chapitres du III. Livre de l'Hiſtoire Critique de Vieux Teſtament, où ce Projet eſt inſeré, & dans les deux ſuivans, où l'Auteur examine les difficultez qui ſe rencontrent à faire une bonne Verſion de l'Ecriture Sainte. Le Projet eſt entre les mains du Public & tout le monde peut le lire à l'endroit que je viens d'indiquer. Les Miniſtres de Charenton donnerent une preuve de leur ſageſſe en l'approuvant. Ils ſont très-louables de ce que ſans avoir égard à la Religion de celui qui leur donnoit cette idée, ils s'y conformerent entierement.

Si ce plan eût été exécuté, on auroit eu une Bible Françoiſe de laquelle on auroit banni toutes les fauſſes notes qui ne ſervent qu'à favoriſer l'eſprit de parti. Mr. Simon gagnoit deja beaucoup ſur l'eſprit des Miniſtres de Charenton, en obtenant d'eux qu'on ôteroit de leur Verſion un grand nombre de remarques qui ne ſont ſouvent dans les Bibles Proteſtantes que pour tirer du Texte des concluſions peu favorables à la Religion Catholique, & que pour detourner le ſens du Texte vers des explications ſouvent forcées, & preſque toujours dangereuſes, & à coup ſûr accommodées au Syſtême qui les a fait naître.

Je n'ai point ſu ſi ce que Mr. Simon dit, qu'il donna à Mr. de Fremont de ſa Verſion & de ſes Remarques ſur une partie de Pentateuque, lui fut rendu dans la ſuite; ou ſi ce n'étoit ſimplement qu'une Copie dont il garda l'Original; mais je ſais qu'il avoit traduit tout le Pentateuque, & que Leonard Imprimeur du Roi en a eu le Manuſcrit entre les mains.

mains. J'aurai occasion de parler ci-après de la Version entiere de la Bible qu'il projettoit de publier. Je reviens au Livre de l'Histoire Critique dont je me suis un peu écarté.

Dès que ce Livre eut été supprimé à Paris, Elzevier tâcha d'en avoir un exemplaire imprimé, afin de le réïmprimer en Hollande; mais ses efforts furent inutiles. Quelque temps avant la suppression, l'Auteur en avoit fait donner deux exemplaires chez l'Imprimeur à Mr. Justel, dont l'un fut envoyé à Mylord Clarendon & l'autre à Mr. Compton Evêque de Londres. La Duchesse de Mazarin fit copier par son Chapelain un de ces exemplaires, & c'est sur cette Copie que fut faite l'Edition d'Elzevier: Copie defectueuse, mais que le public reçut avec d'autant plus d'avidité, que l'Ouvrage faisoit beaucoup de bruit & qu'on desesperoit d'avoir l'Edition de Paris faite sous les yeux de l'Auteur. *Noel Aubert de Versé* se chargea aussi-tôt d'en faire une *Traduction Latine* qui fut imprimée à Amsterdam in 4o. l'an 1681. Cette Traduction ne plut ni à Mr. Simon, ni aux personnes habiles; car en premier lieu elle étoit faite sur l'Edition d'Elzevier, qui, comme on vient de dire, n'étoit rien moins qu'exacte, & en second lieu le Traducteur qui n'étoit point assez au fait des matieres s'ingera d'y faire de son chef des changemens qui gâtoient l'Ouvrage; aussi n'eut-elle aucun succès. Cependant l'Edition d'Elzevier fut bien-tôt enlevée, & il en parut une troisiéme en 1685. Reinier Leers, Libraire de Rotterdam, avoit recouvré un exemplaire de l'Edition de Paris. Il y joignit

diverses Piéces qui avoient été écrites à l'occasion de l'Histoire Critique. Le titre entier de cette Edition est : *Histoire Critique du Vieux Testament* par le R. P. Simon Prêtre de la Congregation de l'Oratoire. *Nouvelle Edition, & qui est la premiere imprimée sur la Copie de Paris* augmentée d'une *Apologie Generale* & *de plusieurs Remarques Critiques*. On a de plus ajouté à cette Edition *une Table des Matieres* & *tout ce qui a été imprimé jusqu'à present à l'occasion de cette Histoire Critique. A Rotterdam* chez Reinier Leers 1685. Mr. Simon a protesté de ne s'être point mêlé de cette Edition.

Je crois que le P. Niceron se trompe lorsqu'il parle d'une Edition d'Amsterdam en 1685, dont il raporte le titre un peu different de celui-ci. Cette Edition d'Amsterdam m'est inconnue, & je la crois chimerique.

Peu de Livres ont excité autant de contradictions que celui-là. On vit pleuvoir des Critiques de toutes parts, & Mr Simon eut besoin de son humeur ferme & laborieuse pour faire tête à tous les assauts qu'on lui livroit. Le premier qui l'attaqua chez les Etrangers, ce fut Mr. *De Veil* Fils d'un Juif de Mets, il se fit Chrétien après la mort de son Pere, & non content de cette demarche, il fut Chanoine regulier de la Congrégation de Ste. Genevieve. Son inconstance lui fit ensuite quitter cette Communauté. Il passa en Angleterre, abjura la Religion Catholique pour embrasser l'Anglicane; mais après avoir vécu quelque temps parmi les Episcopaux, il se rangea du côté des Anabaptistes, épousa la fille d'un hom-

homme de cette Secte dans laquelle il ne mourut peut-être pas. Ce Mr. De Veil prenoit en Angleterre la qualité de Docteur en Théologie & de Ministre du St. Evangile. Il n'eut pas plutôt vû l'Ouvrage de Mr. Simon, par le moyen d'un des deux exemplaires que j'ai dit qui avoient été envoyez en Angleterre, qu'il écrivit une Lettre à Mr. Boyle de la Societé Royale de Londres. Il y parle en Controversiste & s'attache à prouver contre Mr. Simon que la seule Ecriture est la regle de la Foi. Il s'étoit hâté de paroître sur les rangs, car l'Approbation de sa Lettre est datée du 16. Mai 1678. Mr. Simon ne voulant pas se commettre directement avec un tel homme, lui repondit par une autre Lettre en date du 16. d'Août de la même année, & prit le nom de *R. de l'Isle Prêtre de l'Eglise Gallicane*. Ces deux Lettres sont dans l'Edition de Rotterdam.

La même année Mr. Simon rencontra un Adversaire plus important, ce fut l'Illustre Mr. *Spanheim*. Il étoit alors en Angleterre en qualité d'Envoyé de l'Electeur Palatin, mais les fonctions de son Ministere ne l'occupoient pas si entierement qu'il ne donnât beaucoup de temps à ses Etudes. La reputation qu'il avoit d'être un des plus savans hommes de l'Europe, l'avoit lié avec tout ce que l'Angleterre avoit alors de plus doctes Théologiens. Il lui fut aisé d'avoir communication d'un des deux exemplaires qui étoient à Londres; & cette Lecture produisit une Lettre qui fait un volume raisonnable.

Il commence par un Eloge magnifique du

P. Si-

P. Simon & de ſon Hiſtoire Critique, rien n'eſt plus obligeant que le jugement qu'il en porte en gros ; mais quand ce vient au detail, il rabat bien de ces éloges. Cette Lettre parut au Mois de Decembre 1678. on y faiſoit un extrait entier du Livre de l'Hiſtoire Critique. Mr. Simon au lieu de repondre directement à Mr. Spanheim lui oppoſa une Lettre qu'il ſuppoſe être d'un Théologien de la Faculté de Paris, qui rend compte à un de ſes amis de l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament. Pour mieux perſuader que c'eſt une tierce perſonne qui parle, le pretendu Théologien de la Faculté de Paris avoue qu'il ne pretend pas appuyer le Pere Simon en toutes choſes, mais ſeulement en ce qui paroît juſte & raiſonnable. Il commence enſuite l'Analyſe de l'Hiſtoire Critique & en fait un extrait à ſa maniere ; ainſi il oppoſe Lettre à Lettre, & Extrait à Extrait. Cette Réponſe eſt datée de Paris, le 10. Septembre 1679. Mr. Simon étoit déja dans ſon Benefice de Bolleville, mais il avoit fait une courſe à Paris, pour ſes affaires, comme il avoit coûtume à faire aſſez ſouvent tant qu'il n'y eût pas ſon Domicile, comme il l'eut dans la ſuite.

Cette Lettre de Mr. Spanheim & la Reponſe ſe trouvent dans l'Edition de l'Hiſtoire Critique à Rotterdam en 1685.

Lorſque Monſieur Simon eut quité Bolleville, il ſe trouva dans un très-grand loiſir ; car après les deux Critiques dont nous venons de parler, les Cenſeurs lui donnerent durant quelque temps celui de reſpirer ou du moins

moins entre ceux qui l'attaquerent, il ne s'en trouva guéres qui meritassent une reponse. Il profita de cet intervalle, pour mettre en ordre ce qu'il avoit sur les matieres beneficiales. J'ai dejà insinué qu'il avoit beaucoup étudié cette matiere. Le public en recueillit le fruit dans l'*Histoire de l'Origine & du progrès des revenus Ecclesiastiques*, qu'il publia en 1684. in 12. il s'y deguisa sous le nom de *Jerôme a Costa* & on supposa que le Livre étoit imprimé à Francfort. Son but étoit de depaïser ses Ennemis, mais il faut avouer que les soins qu'il prenoit pour cacher au public la main d'où venoient les presens qu'il lui faisoit, ont rarement réüssi. Son style, sa maniere d'envisager un sujet, un certain genre d'érudition dominante, le deceloient malgré lui, & il étoit toujours reconnoissable à ceux qui l'avoient lû avec attention. Ce Livre a été réimprimé en 1709. en 2. vol. in 12. & cette Edition est fort augmentée.

La même année 1684. Mr. Simon publia un autre Ouvrage qui a pour titre *Histoire Critique de la Créance & des Coûtumes des Nations du Levant*: Il y mit le nom de *S. Moni* qui est l'anagramme du sien. On supposa encore que ce Livre avoit été imprimé à Francfort. C'est un volume in 12. il a été réimprimé en 1693, & enfin il en a paru une nouvelle Edition, ou plutôt on a rajeuni la même Edition en y mettant ce titre *Histoire Critique des Dogmes, des Controverses, des Coûtumes & des Cérémonies des Chrétiens Orientaux par Richard Simon ci-devant Prêtre de l'Oratoire*, à Trevoux *chez Ganeau* 1711. Cet

Cet Ouvrage étoit prêt dès l'année 1678. & avoit été ébauché à l'occasion d'un Livre composé long temps auparavant en Anglois; & publié en François sous le titre de *Recherches curieuses sur la diversité des Langues & Religions par toutes les principales parties du Monde*. Par *Ed. Brerewood* Professeur à Londres *& mises en François par J. de la Montagne*. Ce Livre est imprimé à Paris chez Olivier de Varennes, ruë St. Jaques, au Vase d'or, & parut au commencement de 1640. il y est dit que l'impression en étoit achevée le 15. Novembre 1639. Il n'étoit rien moins que nouveau, lorsque Mr. Simon le lut; mais les matieres qu'on y traite étoient fort de son goût. De XXVI. Chapitres qui le composent, les neuf premiers traitent de l'étendue des Langues, entre lesquelles la Syriaque & l'Hebraïque n'y sont point épargnées. Les Chapitres suivans regardent les diverses Religions. Les diverses branches du Christianisme en Asie & dans le Levant occupent un bon nombre de Remarques. Le XXVI. Chapitre sur tout, fait mention de beaucoup de Liturgies usitées dans l'Orient. Mr. Simon eut regret qu'un Livre qui contient quantité de bonnes choses, fût si mal traduit; car le Sieur de la Montagne dont un Avertissement exalte l'habileté pour la Langue Angloise, paroît n'avoir pas été fort instruit des matieres traitées dans ce Livre; outre que son style est dur & desagréable. Mr. Simon qui avoit étudié la Religion des Levantins dans leurs Livres mêmes, avoit jetté sur le papier un bon nombre de remarques qui

meritoient d'être jointes au Livre de l'Auteur Anglois, comme un Suplement utile. Madame Varennes eut envie de faire une nouvelle Edition de cet Ouvrage ; elle sut que Mr. Simon avoit de quoi l'enrichir, elle en obtint les remarques dont on vient de parler ; mais elle fit la faute de les mettre entre les mains d'une personne qui se chargea de les retoucher & d'en ôter ce qui pouvoit déplaire aux Protestans. L'Auteur en fut averti & se fit rendre son Manuscrit. C'est ainsi que nous tenons ce fait de Mr. Simon lui-même. Il en dit quelque chose dans sa Reponse à la Défense des Sentimens de quelques Théologiens de Hollande *. Ce travail ne fut point entierement perdu. L'Auteur rassembla ces remarques & leur donnant la liaison necessaire en fit le Livre que j'ai dit qu'il publia sous le nom de S. Mony.

On ne laissa pas de tourner la chose autrement. On a pretendu que Mr. Simon après avoir été d'abord assez favorable aux Protestans, avoit changé de ton, après le pretendu mecontentement que lui avoit donné la rupture du marché imaginaire des douze mille Livres pour la Version de la Bible. Je sais qu'on pretend avoir un Manuscrit, qui subsiste encore & se trouve actuellement à la Haye entre les mains de Mr. Levier Libraire; on assure qu'il y a quantité d'expressions favorables aux Protestans, tant dans la Préface que dans les Remarques & Additions ; que l'on trouve les mêmes Remarques employées en

* Chap. 2. p. 78.

en partie dans le Livre intitulé : *Histoire Critique de la Creance & des Coûtumes des Nations du Levant* , & en partie dans le Suplement aux Cérémonies des Juifs. Mais comme je n'ai point vû le Manuscrit, je ne saurois dire s'il y a quelque chose de la main de Mr. Simon ; on m'assure que les Additions sont écrites de plusieurs mains differentes. Cela s'accorde avec ce qu'il dit lui-même que Mad. Varenne ne rendit le Manuscrit qu'après en avoir fait tirer une copie, comme on l'a su depuis; que ces Remarques devinrent dans la suite assez communes. Peut-être est-ce une de ces copies que l'on a à la Haye; elle est faite, à ce que je crois, sur une autre déja retouchée par la personne qui devoit adoucir ce qui pouvoit être desagréable aux Protestans.

La même année 1684. Mr. Simon publia un nouvel Ouvrage qui eut des suites assez fâcheuses. * En parlant des Polyglottes dans son Histoire Critique du Vieux Testament, il avoit donné le Projet d'une nouvelle qui seroit beaucoup moins chere & d'un usage plus commode pour les particuliers. Ce n'étoit proprement qu'une ébauche de ce Projet. Après l'avoir digeré à loisir, il l'étendit & le publia en Latin. Il est intitulé *novorum Bibliorum Polyglottorum Synopsis. Ultrajecti* 1684. *in* 8o. Il y entre dans un detail de ce que contiennent la Polyglotte de le Jai, & celle de Londres, & marque quelles pieces il croit que l'on y devroit encore ajoûter, afin de la

* P. 521. Edit. de Rotterdam.

la rendre plus utile & plus complette.

Mr. le Clerc après avoir sejourné quelque temps en France & en Angleterre venoit de s'établir à Amsterdam. Elevé dans le sein d'une famille savante, & destiné par ses parens au Ministere Ecclesiastique dans sa Religion, il avoit étudié l'Ecriture dans la Langue Originale avec une application extrême & quoi qu'il n'eût encore que vingt-sept ans ; les Arminiens ou Remontrans dont il avoit embrassé la Doctrine, lui avoient confié une Chaire de Professeur en Hebreu. Le Livre de l'Histoire Critique ne lui étoit pas inconnu; il en avoit vû l'Edition d'Elzevier, & lorsqu'il vit le Projet de la nouvelle Polyglotte, il y reconnut aisément Mr. Simon, & crut avoir trouvé une occasion de lui donner des avis utiles. Mr. Simon s'étoit caché sous le nom d'*Origene*, & exhortoit les habiles Critiques à donner par écrit leurs conseils à l'Auteur de ce Projet. Mr. le Clerc prit donc la plume & persuadé que le faux Origene étoit le même que Mr. Simon, il lui fit tenir une Lettre Latine dans laquelle il s'étendoit fort sur les louanges de l'Histoire Critique & témoignoit souhaiter avec passion l'Histoire Critique du Nouveau Testament que l'on avoit promise; il marqua même un grand desir que cette Lettre fut publiée. Mr. Simon ne fit pas beaucoup d'attention à cette Lettre qui ne lui donnoit aucune vuë nouvelle pour son dessein, & Mr. le Clerc eut le chagrin de n'en avoir aucune Réponse directe. Il reçut seulement une Lettre écrite en Flamand & dont voici la Traduction.

MONSIEUR,

„ Je vous ſuis fort obligé de la longue Let-
„ tre qu'il vous a plu de m'écrire & je ne
„ doute point que, ſi vous euſſiez eu plus
„ de temps, vous l'auriez faite plus courte.
„ Quand on aura des caractéres de toutes les
„ Langues neceſſaires, on publiera un *Speci-
„ men* de quelques Chapitres de l'Ouvrage,
„ d'où vous pourrez mieux juger que du
„ *Synopſis*, qui fait néanmoins aſſez connoî-
„ tre qu'on n'a rien oublié de ce que vous
„ avez remarqué. Si vous avez des avis à
„ donner & quelques nouvelles Leçons ti-
„ rées de Manuſcrits ou de Livres peu con-
„ nus, vous me ferez plaiſir de les recueil-
„ lir; car pour celles qui ſe trouvent com-
„ munément, on croit ne pas en oublier.
„ Au reſte, je ne vous conſeille pas de faire
„ imprimer votre Lettre que vous ne l'ayez
„ retouchée. Je ne ſais ce qui vous a pu don-
„ ner occaſion de croire que je n'avois point
„ le St. Matthieu en Hebreu, car celui dont
„ je dis n'avoir qu'un fragment, eſt un an-
„ cien Manuſcrit; & vous pouvez croire
„ qu'un homme qui a fait une dépenſe aſſez
„ conſiderable pour copier un aſſez bon nom-
„ bre de Manuſcrits n'épargnera pas un Livre
„ de rien. Je vous dis cela, Monſieur, afin
„ que vous ôtiez cette imperfection de votre
„ Lettre, & quelques autres, en cas que
„ vous continuiez de la vouloir donner au
„ public. Je vous ſuis cependant infiniment
„ obligé & ſi vous avez quelque nouvelle

„ Piéce ou Recueil de nouvelles Varietez, on
„ ne manquera point de s'en servir, & de vous
„ en laisser tout l'honneur. Je suis, Monsieur,
„ avec reconnoissance,

Votre très-humble & tres-obéissant Serviteur.

ADAMANTIUS.

Cette Lettre peut être considerée de divers points de vûë. A l'égard de Mr. le Clerc, si on envisage le haut rang où il est parvenu dans la Republique des Lettres, on s'étonnera que Mr. Simon lui ait écrit avec une secheresse qui approche fort du mepris, & on jugera avec raison qu'il n'en devoit pas avoir pour un si grand homme. D'ailleurs il est naturel qu'un homme qui sent ce qu'il vaut, & qui a tout le feu de la jeunesse, ait un ressentiment un peu vif de voir ses offres reçues avec tant de froideur; sur tout lors qu'il croit les avoir accompagnées de toute la civilité possible.

D'un autre côté Mr. Simon est excusable. Le merite de Mr. le Clerc lui étoit alors entierement inconnu. Sa grande reputation est posterieure à cette Epoque, & sa Lettre ne contenoit presque rien à quoi Mr. Simon pût reconnoître la grande capacité de celui qui la lui écrivoit. Il savoit que lorsqu'un Ecrivain s'est engagé envers le public à donner quelque grand Ouvrage, on ne manque point de jeunes gens qui les uns par ambition, les autres par interêt, cherchent à y fourrer leur nom à quelque prix que ce soit.

J'en

J'en ai fait moi-même l'experience. Lorsque le Projet de mon Dictionnaire Géographique fut rendu public, je reçus de tous côtez des avis dont la plûpart ne contenoient que des choses que tout le monde sait. Il n'y eut pas jusqu'à un Religieux dont je ne nomme point la Communauté par menagement, qui m'envoya pour essai des Articles Géographiques que je reconnus d'abord pour des extraits tirez de la Description Historique & Géographique de la France par Mr. l'Abbé de Longuerue, & du Voyage de l'Amerique par le P. Labat Jacobin. Comme je voulois voir jusqu'où alloit l'impudence de ce mauvais Moine, je me contentai de louer ces articles, sans faire remarquer que je connusse les Livres d'où il les avoit tirez. Amorcé par ce leurre, il fut assez effronté pour proposer de vendre aux Libraires interessez dans mon Dictionnaire un nombre indeterminé de ces Articles, & de prétendre qu'avant toute chose, on lui comptât quelques centaines de pistoles. C'est ainsi qu'il comptoit de vendre bien cher & en detail deux Livres qu'on peut avoir dans toutes les Boutiques, s'il eût trouvé des dupes capables de donner dans un paneau si grossier.

Si j'ai rapporté ce fait, ce n'est pas pour faire aucune comparaison des offres de cet homme avec celles de Mr. le Clerc qui vit & a toujours vecu en parfait homme de bien, même au jugement de ses adversaires qui ont été en grand nombre. Mon seul but est de prouver par mon exemple qu'il est dangereux d'écouter généralement tout ce qui est pro-

posé en de pareilles occasions. Parmi les avis que l'on reçoit, il y en a peu d'utiles ; ceux qui les pourroient donner, en sont ordinairement avares. Il y a peu de Peireses, de ces Savans communicatifs qui aiment à faire part de leurs lumieres à ceux qui travaillent pour le public. En échange tout fourmille de demi-savans qui se croient en état de faire des Leçons importantes, & qui pour des bagatelles dont l'amour propre leur grossit le prix, croient meriter la reconnoissance de ceux qu'ils en fatiguent.

Mr. Simon reçut assez de papiers de cette nature à l'occasion de son Projet de la nouvelle Polyglotte. Et malheureusement pour lui la Lettre de Mr. le Clerc fut du nombre de celles qu'il regarda comme inutiles Il paya bien cher le mepris qu'il en avoit fait, comme je le dirai dans la suite.

En 1685. il parut une nouvelle Lettre sur le Projet de la nouvelle Polyglotte. Elle est intitulée : *Ambrosii ad Origenem Epistola de Novis Bibliis Polyglottis* ; elle est imprimée à Utrecht *in Octavo.* Elle traite de ce Projet & y ajoûte quelque chose pour le perfectionner.

J'ai déjà dit que la Traduction Latine de l'Histoire Critique du Vieux Testament n'avoit nullement été goutée. Mr. Simon ne voulant pas se charger d'en faire une autre, y suplea par un Ouvrage Latin. Ce sont des recherches Critiques sur les Editions de la Bible, faites en divers lieux & en divers temps. Le titre de ce Livre est *Disquisitiones Criticæ de variis, per diversa loca & tempora*

ri, *Bibliorum Editionibus*; *quibus accedunt Castigationes Theologi cujusdam Parisiensis ad Opusculum* Isaaci Vossii *de Sibyllinis Oraculis & ejusdem responsionem ad objectiones nuperæ Criticæ Sacræ. Londini* 1684. in 4°. Isaac Vossius s'étoit acquis presque dès l'enfance une grande reputation. Il étoit bon Grammairien, & à l'exemple de son Pere, il pouvoit arriver aux premiers honneurs de ce genre d'Erudition. Mais il s'entêta d'un Savoir universel qu'il n'avoit pas. Préoccupé de quantité d'erreurs, il s'ingera de vouloir primer dans des Sciences dont il avoit à peine une legere teinture. J'ai fait voir ailleurs qu'en fait de Géographie, il n'en savoit pas assez pour entendre les Ecrits des Anciens Géographes, encore moins pour les corriger; cependant il se mêla souvent de juger definitivement sur cette Science & d'écrire contre d'habiles Academiciens * de Paris qui le couvrirent de confusion en relevant ses bévues.

Pour me borner à ce qui regarde ses querelles avec Mr. Simon, il s'étoit mis en tête que la Version des Septante est un Ouvrage de l'inspiration du St. Esprit. Cette chimere dont il n'est pas l'Inventeur, puisqu'elle est très-ancienne, avoit pris un tel credit chez lui, qu'il regardoit comme des Impies & des Prophanes ceux qui heurtoient le moins du monde une telle imagination. Mr. Simon avoit eu le courage d'examiner les raisons que Vossius croioit avoir pour mettre le Texte des Septante beaucoup au dessus du Texte

* *Le P. Gouye & Mr. de la Hire &c.*

Hebreu, & il les avoit reduites à leur juste valeur, c'est-à-dire à de simples Paradoxes denuez de preuves & même de vraisemblance. Cet examen occupe le IV. Chapitre du Livre II. de l'Histoire Critique du Vieux Testament. Vossius se sentit outragé de ce que l'on attaquoit sa chimere favorite. Il repondit à Mr. Simon par un Livre intitulé *Isaaci Vossii Responsio ad objecta nuperæ Criticæ Sacræ.* C'est à cet Ouvrage que le Théologien de Paris repond à la suite des Recherches Critiques dont on vient de parler.

Mr. Simon lui opposa l'année suivante 1685. un autre Ouvrage intitulé *Opuscula Critica adversus Isaacum Vossium.* Ce Livre est supposé imprimé à Edimbourg in 4°. Comme Vossius n'étoit pas homme à demeurer sans replique, Mr. Simon lâcha encore contre lui *Hieronymi le Camus Theologi Parisiensis Judicium de nupera Isaaci Vossii ad iteratas R. Simonii objectiones Responsione. Edimburgi* 1685. in 4o. Mr. Simon qui dans le titre se deguise sous le nom de *le Camus*, par allusion de son nom au mot Latin *Simus* qui veut dire *Camus*, sembloit avoir pris d'abord un autre nom, puisqu'au haut des pages on lit le nom de Hierôme de Sainte foi. *Hieronymi à Sancta Fide Judicium de Responsione Vossii.* Quoiqu'il y ait le nom d'Edimbourg sur le titre; le papier & les caracteres sont des preuves que l'Impression a été faite en Hollande. Ces Opuscules Critiques sont au reste le même Ouvrage que l'on entend par *Castigationes Theologi* &c. imprimé à la suite des Recherches Critiques sur les Editions de la Bible; mais

ces opuscules sont imprimez, sur une copie plus exacte, & on y a joint des extraits des Recherches Critiques.

Tandis que les Editions étrangeres attiroient de nouvelles Critiques à Mr. Simon, quelques-uns de ceux qui avoient travaillé en France à en procurer la suppression, parurent se repentir d'avoir poussé les choses si loin. Mr. Bossuet qui avoit autrefois employé son credit contre cet Ouvrage, prit des sentimens plus doux pour l'Auteur. Peut-être l'Epître Dedicatoire dont j'ai parlé & qu'il croioit que Mr. Simon avoit écrite, avoit-elle produit cet effet; peut-être qu'ayant examiné à tête reposée le Livre contre lequel il s'étoit dechainé, il n'y trouva rien qui meritât les atroces imputations qu'il avoit faites à Mr. Simon d'avoir attaqué l'authenticité de l'Ecriture, son inspiration, & la providence particuliere qui la conserve aux fidelles. Il consentit à prendre des mesures pour reparer le mal qu'il lui avoit causé; il lui témoigna à lui-même dans un entretien qu'ils eurent ensemble, que si Mr. Simon vouloit réimprimer l'Histoire Critique du Vieux Testament en y faisant quelques corrections, il emploiroit pour cela tout son credit auprès du Chancelier le Tellier, & auprès des Docteurs qui seroient chargez de la revoir. Il se chargea d'en parler lui-même au Chancelier & peu de jours après il remit à ce Magistrat un exemplaire de cette Histoire Critique, à la tête duquel le Chancelier écrivit de sa propre main Mr. *Pirot*, qu'il nommoit pour être de nouveau le reviseur de cet Ouvrage.

Mr. Simon devoit être bien content de voir le même Chancelier qui avoit donné l'arrêt de suppression sur l'exposé de Mr. Pirot, charger ce même Docteur d'une seconde revision & de voir en même temps Mr. Pirot accepter cet emploi & travailler de concert avec Mr. l'Evêque de Meaux, l'un des accusateurs du Livre, à en hâter la Publication en France. On dira sans doute que ce n'étoit qu'à la charge d'y faire des corrections; mais on sait qu'elles se reduisoient à ce qui regarde l'autorité que Mr. Simon a donnée à la grande Synagogue pour la censure des Livres sacrez. Mr. de Meaux avoit ce dessein à cœur, & dans une Lettre qu'il écrivit à l'Auteur le 12. Juin 1685. il lui disoit entre autres choses; „ Je ne plaindrai pas mes peines à lire „ moi-même un Ouvrage de cette conse- „ quence. J'en confererai avec vous très- „ volontiers & vous ne trouverez pas plus de „ difficulté avec moi qu'avec les personnes „ les plus familieres."

On sera étonné sans doute que les desirs de ce Prelat soient restez sans effet, voici ce qui l'empêcha. Après quelques Conferences que Mr. Simon eut avec Mr. Pirot sur les endroits du Livre qui devoient être rectifiez, ou adoucis; ce Docteur lui témoigna de la repugnance à l'aprouver. *Si je donne*, dit-il, *mon Approbation à l'Histoire Critique, on sera surpris que j'approuve maintenant un Livre qui n'a été supprimé que sur le raport que j'en ai fait à Mr. le Chancelier.* CELA *étant*, repondit Mr. Simon, *vous ne deviez pas le garder pendant près de deux ans.* Il retira aussi-

tôt

tôt son exemplaire, en lui disant qu'il n'avoit point recherché son approbation & qu'il ne l'étoit venu voir que par l'ordre de l'Evêque de Meaux à qui il en avoit donné parole. Peu de jours après il rencontra en Sorbonne cet Evêque qui lui demanda pourquoi il avoit retiré des mains de Mr. Pirot l'exemplaire de l'Histoire Critique. Mr. Simon lui ayant expliqué les repugnances du Docteur, le Prelat repondit qu'il vouloit en donner un autre pour cette revision. Mais Mr. Simon l'en remercia en lui marquant que ce qui s'étoit passé lui donnoit lieu de craindre pour l'avenir. Ces obstacles le degoutoient d'autant plus que durant tous ces delais l'Edition de Rotterdam vint à paroître. Mr. de Harlay Archevêque de Paris reprit le même dessein environ dix ans après comme je le dirai dans la suite.

Reinier Leers dans son Edition ne se contenta pas d'ajoûter à l'Histoire Critique du Vieux Testament les Piéces dont j'ai parlé, savoir la Lettre du Ministre de Veil, celle de Mr. Spanheim, & les Reponses de Mr. Simon, il l'accompagna en même temps d'une espece de Reponse attribuée à *Pierre Ambrun* Ministre Protestant. Dans le Mémoire inseré dans le Journal Litteraire déjà cité on avertit que la Reponse que Mr. Simon y a fait n'a pas encore paru. Je doute qu'elle paroisse jamais, s'il est vrai, comme bien des gens l'ont cru, que c'étoit Mr. Simon lui-même qui avoit jugé à propos de se masquer sous le nom de ce Ministre qui n'a jamais existé que je sache. Cependant je dois ajoûter qu'il n'a ja-

mais voulu convenir qu'elle fût de lui. Ce fut enfin en cette même année 1685. que Mr. le Clerc éclata publiquement contre Mr. Simon, par le fameux Livre intitulé *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament, Par Mr.* Richard Simon Prêtre, *où en remarquant les fautes de cet Auteur, on donne divers principes utiles, pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte.* A Amsterdam, chez Henri Desbordes in 8o. Il en a publié une nouvelle Edition chez Mortier l'an 1711. & y a ajoûté une petite Préface. Cet Ouvrage est distribué par Lettres & en contient vingt.

Mr. le Clerc déja piqué au jeu par le mepris que Mr. Simon avoit temoigné selon lui pour la Lettre Latine dont j'ai parlé, se livre un peu à la vivacité si naturelle aux jeunes gens, & attaque l'Auteur de l'Histoire Critique avec peu de menagement. Il est vrai qu'il a excusé ailleurs l'emportement qui regne dans cet Ouvrage & en a rejetté la faute sur l'exemple que l'Auteur lui en avoit donné le premier. Il pretend que ce Théologien avoit avancé beaucoup de choses injurieuses aux Protestans & censuré avec rigueur des Ecrivains de tout genre. Il se crut donc dispensé de le refuter avec cette douceur dont les Théologiens devroient nous donner des modéles dans leurs disputes & de laquelle par malheur, ils semblent plus sujets que les autres à s'écarter. Il faut avouer qu'il se donne entierement carriere dans cet Ouvrage & qu'il livre à son adversaire de rudes assauts. Il l'attaque de tous côtez en même temps;

il

il prend souvent un air triomphant & croit l'avoir écrasé. Il se garde bien d'employer le style de Dissertation, où c'est toujours le même homme qui parle & qui dit ce qu'il pense d'un Livre qu'il a entrepris de decrediter. Il se sert du Dialogue, ce qui repand de l'agrément sur sa maniere de traiter un sujet. Cela même a un avantage particulier, c'est que les Personnages du Dialogue partageant entre eux le mal qu'ils ont à dire de Mr. Simon & de son Histoire Critique se relayent & venant successivement à la charge, font naturellement plus d'impression sur un Lecteur disposé à compter tous les suffrages, que si c'étoit le seul Mr. le Clerc qui apprît au public ce qu'on doit penser.

Mr. Simon n'avoit point encore essuyé d'attaque si violente. Voyant qu'on ne le marchandoit pas, il s'abandonna tout entier à son temperament qui étoit naturellement bouillant & très-vif. Une espece d'état de guerre où il vivoit continuellement depuis quelques années, lui avoit donné une humeur peu soufrante, & que la contradiction irritoit. Indigné de se voir traité avec si peu d'égards par un homme qu'il ne s'étoit pas attendu de trouver en son chemin ; il le prit sur un ton encore plus haut que Mr. le Clerc, le refuta avec mille marques de mepris, & d'indignation ; prodigua les mots de *bevues*, *d'ignorance*, *de faux raisonnement*, *de petitesse d'esprit*. Il accusa Mr. le Clerc de Socinianisme & d'avoir des principes qui détruisent la Religion Chrétienne. Cette Réponse fut imprimée avec ce titre : *Réponse au Livre intitulé*

tulé Sentimens de quelques Théologiens de Hollande ſur l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament par le Prieur de Bolleville. *Outre les Reponſes aux Théologiens de Hollande on trouvera dans cet Ouvrage de nouvelles Preuves & de nouveaux Eclairciſſemens pour ſervir de Suplément à cette Hiſtoire Critique.* A Rotterdam, chez Reinier Leers 1686. in 4°.

Mr. le Clerc en reprochant à Mr. Simon d'avoir avancé des choſes très-hardies, étoit tombé lui-même dans le cas. Il a avoué depuis * qu'il avoit hazardé dans cet Ouvrage des Sentimens dont il n'étoit nullement perſuadé & qu'il n'avoit fait qu'expoſer les conjectures de quelques-uns des amis qu'il faiſoit parler dans ſes Dialogues. Il eſt fort éloigné de prendre ſur ſoi celle qui regarde la maniere dont un de ſes Interlocuteurs croit que le Pentateuque a été écrit. Mr Simon crut que c'étoit une precaution que Mr. le Clerc prenoit pour ne ſe point charger de ce qu'a d'odieux le Syſtême ſur l'inſpiration des Livres ſacrez tel qu'il eſt developé dans le Livre des *Sentimens*. Non content d'avoir repondu à ce Livre en un volume in 4°. ſous le nom du Prieur de Bolleville, il écrivit une longue Lettre, dans laquelle il traite de l'inſpiration des Livres ſacrez, & repond aux objections qu'on lui avoit faites ſur ſon Syſtême des Ecrivains publics établi chez les Hebreux dans l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament. On lui avoit temoigné qu'il étoit difficile de concilier l'Inſpiration de l'Ecriture

* J. Clerici Vita & Opera.

ture avec ce Syſtême, & cette conciliation eſt la matiere de cet Ouvrage. Le titre eſt. *Lettre à Mr. l'Abbé P. Docteur & Profeſſeur en Théologie touchant* l'Inſpiration des Livres ſacrez *par R. S. P. D. B* (c'eſt-à dire par Richard Simon Prieur de Bolleville). A Rotterdam chez Reinier Leers 1687.

La Reponſe dont je viens de parler ne demeura pas ſans replique de la part de Mr. le Clerc. Il repondit par un Nouveau Tome diſtribué en XVII. Lettres, qui fut rendu public la même année (1686.) dix mois après la Reponſe du Prieur de Bolleville. En voici le titre : *Defenſe des Sentimens de quelques Théologiens de Hollande ſur l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament contre la Reponſe du Prieur de Bolleville, ou de Mr. Simon.* A Amſterdam chez Henri Desbordes, 1686, in 8°. On y deſcend à des perſonnalitez injurieuſes à Mr. Simon, & Mr. le Clerc s'éforçant de ſauver ce qu'il avoit dit dans le premier Tome, fournit à ſon adverſaire de quoi faire une nouvelle Reponſe dans laquelle ce dernier ne rabbatant rien du ton qu'il avoit pris d'abord, méne aſſez mal Mr. le Clerc qu'il accuſe de mauvaiſe foi & d'avoir falſifié pluſieurs Hiſtoires qu'il a inſerées dans ſon Livre de la Défenſe des Sentimens, pour noircir M. Simon. Je n'entrerai point dans le detail de ces imputations, ni des relations qu'on y oppoſe. Je me contenterai ici d'un ſeul fait. Mr. le Clerc avoit avancé comme une choſe vraye que la Reponſe de *Pierre Ambrun* * étoit un Ouvrage de Mr. Simon. Le Prieur

* Voiez ci devant p. 61.

Prieur de Bolleville le nie formellement *.

Ces deux Reponses de Mr. Simon & les deux volumes de Mr. le Clerc ont un defaut que les personnes moderées n'y voyent qu'avec chagrin, & sans vouloir les excuser l'un & l'autre, j'aime mieux avouer de bonne foi que vû l'aigreur & l'impolitesse qui regnent des deux parts, on consentiroit presque à se passer de ces quatre Ouvrages, pour effacer le souvenir d'une guerre où ces deux grands hommes défendoient, chacun à sa maniere, des principes qu'ils jugeoient essentiels à une Religion qui ne prêche que la douceur, la modestie & la tolerance des defauts d'autrui. Ils auroient fait une chose plus honorable pour eux & plus utile pour le public, si se bornant également à des raisons, ils s'étoient attachez à leur donner toute l'évidence possible; & si d'une querelle Litteraire, ils n'eussent pas fait un combat à toute outrance, où ils se servoient reciproquement de ces armes empoisonnées, que le zele Théologique n'est que trop accoûtumé d'employer.

Mr. le Clerc avoit commencé, il fut le premier à se lasser de ces violentes hostilitez, & il ne repliqua point à la derniere Reponse de Mr. Simon, soit qu'en effet il eût épuisé dans ces deux volumes tous les traits qu'on lui avoit fournis contre lui, soit que sa Bibliotheque Universelle qu'il commença cette année (1686.) ne lui laissât pas assez de loisir pour continuer une dispute qui ne pouvoit pas lui faire beaucoup d'honneur, soit enfin qu'il crût

* Pag. 199.

crût s'être assez assuré la victoire par les Sentimens & leur Défense. Il est sûr qu'il se repentit d'avoir attaqué Mr. Simon & il en tira du moins cet avantage que depuis ce temps-là, il ne fit plus le Personnage d'Agresseur, & dans le grand nombre de querelles qu'il a eues, il n'a fait que se défendre & parer ou repousser les coups que l'on lui portoit.

Les quatre Livres en question sont remplis d'excellentes choses, dont il seroit fâcheux que le public fût privé; il seroit seulement à souhaiter qu'on eût épargné au public, la lecture toujours desagréable de quantité de traits malins & ingenieux à la verité, mais qui donnent à ces Traitez Dogmatiques un air de Libelles Diffamatoires, qui ne sied jamais bien à aucun Livre.

Mr. *Jurieu* se trouva mêlé incidemment dans cette querelle. C'étoit un de ces hommes qui s'entêtent facilement d'une opinion; homme à visions, s'il en fut jamais. Ministre de Rotterdam il s'ingera d'expliquer l'Apocalypse selon ses prejugez & y fourra des Citations de Grec, d'Hebreu, de Syriaque, & d'Arabe. Comme c'étoit un homme d'une Erudition très-mince & qui savoit à peine lire les Langues Orientales dont il citoit les paroles, Mr. Simon le choisit comme un exemple pour prouver qu'on ne doit pas juger de la capacité des Protestans dans les Langues Orientales par les Citations qu'on en trouve dans leurs Livres. Ce bon homme consultant plutôt son courage que ses forces, se vangea en attaquant Mr. Simon par les mê-
mes

mes armes & pretendit le tourner en ridicule sur la Synopse d'une nouvelle Polyglotte. Notre Auteur se sentant attaquer dans son fort le repoussa vivement dans une Lettre qu'il n'avoit pas publiée d'abord, mais il l'insera dans la Reponse à la Défense des Sentimens. Elle en occupe le XIII. Chapitre. Il ne fait pas à son ennemi l'honneur de se fâcher contre lui ; il badine, mais d'un badinage cruel qui l'immole à jeu sûr à la raillerie du Lecteur. Par exemple le Sr. Jurieu expliquant ce que c'est que la Bête à cornes designée dans l'Apocalypse, trouve dans les Lettres numerales de *Romiith*, mot qu'il donne comme s'il étoit Hebreu, & de la Langue Sainte, que la Bête est l'Eglise Romaine. Mr. Simon lui fait voir que ce mot n'est point Hebreu, ni de la Langue Sainte; que le Ministre ne l'a forgé que pour y trouver le nombre de 666, qui est le nombre du nom de la Bête; qu'il n'est pas plus Hebreu que *Roterdami* que l'on peut faire également pour signifier un homme de Rotterdam. Il prouve par ses mêmes principes & par le même artifice, que Mr. Jurieu est lui-même la Bête à deux cornes. Il ajoute que son nom en Latin *Minister Jurius* exprimé par des Lettres Hebraïques, rend dans ses Lettres Numerales le même nombre de 666.

On ne pardonneroit pas ces jeux & ces puerilitez à Mr. Simon, s'il les donnoit serieusement ; mais son but est de railler des gens qui d'un grand sens froid se fatiguent à ces frivoles supputations pour trouver leur compte dans leurs explications injurieu-

ses.

ſes. Il veut leur prouver que rien n'eſt plus aiſé à imaginer que ces dénouemens ridicules; & qu'en même temps rien ne prouve moins que ces convenances arbitraires & ces alluſions tirées par les cheveux. Il ne pouvoit pas mieux en faire ſentir l'extravagance à Mr. Jurieu qui s'en étoit ſervi contre le Pape, qu'en les employant contre lui-même, & en le batant de ſes propres armes. Il l'attaque enſuite du côté de ſes Libelles, & ſur ce qu'il avoit dit du Projet de la nouvelle Polyglotte; & le raille de la maniere la plus impitoyable ſur ſon ignorance dans la Langue Latine. Mr. Jurieu n'étoit rien moins que ſavant à prendre ce terme dans un ſens un peu rigoureux; ſon Erudition étoit fort mince; il avoit tort d'étaler une faſtueuſe connoiſſance de l'Hebreu & du Grec dont il n'y a eu que le peuple qui ait été la dupe. Il n'a pas laiſſé néanmoins de compoſer, je ne ſais comment, un Livre qui a eu de la reputation. C'eſt ſon Hiſtoire des Dogmes. On peut dire de lui qu'il a eu le malheur de ne devenir célèbre que par les Ecrits que Mr. Simon, Mr. Boſſuet & Mr. Bayle ont écrit contre lui, & qui en ont laiſſé des portraits où il n'eſt pas flaté.

Mr. Smith ſavant Anglois en travaillant à ſon *Etat preſent de l'Egliſe Grecque* avoit fait ce que ne manquent preſque jamais de faire les Théologiens qui tâchent d'appuyer le Syſtême de leur Egliſe, par une conformité qu'ils veulent trouver à quelque prix que ce ſoit entre ſa Doctrine & celles des autres Egliſes. Mr. Simon pretendit prouver au contraire que l'Egliſe Chrétien-

tienne d'Orient pense sur l'Eucharistie de la même maniere que l'Eglise Romaine, & Mr. Smith lui ayant fait de nouvelles Objections il y repondit. C'est un in 12. dont voici le titre : *La Créance de l'Eglise Orientale sur la Transsubstantiation*, *avec une Reponse aux Objections de Mr. Smith*. Paris 1687. in 12.

Les Journalistes de Hollande en donnerent un Extrait. Mr. Simon piqué de l'infidelité de l'Analyse, leur repondit par un petit Suplement qu'il joignit peu de temps après à cet Ouvrage.

Les demêlez de Mr. Simon avec les Théologiens, avoient entre eux un enchaînement qui m'oblige à retourner souvent sur mes pas. L'envie que j'avois de traiter tout de suite sa querelle avec les Théologiens de Hollande m'a conduit à l'année 1687. il faut néanmoins revenir au commencement de 1686. ce fut alors que le savant Ellies Dupin publia les premiers volumes de sa nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques. Il l'accompagna d'une Dissertation Preliminaire sur les Auteurs des Livres de la Bible. En parlant de ceux qui nient que le Pentateuque soit de Moyse, il mit de ce nombre Mr. Simon sans le nommer ; & le refuta par des Notes ajoutées à la Dissertation Preliminaire. Mr. Simon se justifia d'abord dans la Lettre à Mr. l'Abbé P. Docteur & Professeur en Théologie, *sur l'Inspiration des Livres sacrez*, de laquelle j'ai déja parlé, & qui est imprimée avec la Reponse à la Défense des Sentimens des Théologiens de Hollande. Mais il jugea à propos de revenir à la charge sur

Mr.

Mr. Dupin & fit paroître contre lui un nouveau Livre intitulé *Dissertation Critique sur la nouvelle Bibliothéque des Auteurs Ecclesiastiques où l'on établit en même temps la verité de quelques Principes que l'on à avancez dans l'Histoire Critique du Vieux Testament. Par Jean Reuchlin, Francfort* 1688. C'est un in 12. où Mr. Simon sous le nom d'un Allemand pousse vivement Mr. Dupin sur ce qu'il avoit avancé contre le sentiment établi dans l'Histoire Critique. Il est assez remarquable que presque tous ceux qui ont écrit contre Mr. Simon n'aient presque rien attaqué d'essentiel dans cet Ouvrage que son Systême des Ecrivains sacrez. Il est vrai qu'il s'écarte trop de l'opinion vulgaire, mais je ne sais si en écartant toutes les conséquences odieuses qu'on y a voulu attacher, & en le resserrant dans les bornes que lui donne son Auteur, il est aussi dangereux que les Théologiens l'ont voulu faire accroire. C'est une Nation qui s'effarouche aisément & qui est toujours prête à crier au feu pour le moindre sujet. On a vû des Sentimens qui ont été d'abord combatus avec toutes les armes que peuvent fournir d'anciens prejugez prendre le dessus & devenir enfin un Dogme orthodoxe & triomphant.

Il n'y a gueres d'homme raisonnable qui soutienne que le Pentateuque depuis le commencement jusqu'au dernier verset, sans en excepter un seul mot, soit entierement de la main de Moyse. On convient assez généralement qu'il n'a point écrit ce qui regarde sa mort, & les Savans ne s'accordent pas

sur la maniere dont s'est faite cette addition. Mr. Simon a cru trouver des autoritez suffisantes pour avancer un trait d'antiquité, il l'a revêtu de toutes les preuves qu'il a cru necessaires; & ce qui l'a confirmé dans ce sentiment, c'est que ceux qui ont écrit contre lui, ne lui ont gueres opposé de raisons autres que l'opinion reçue. C'étoit ne rien faire. Car Mr. Simon savoit bien en publiant ce Systême que les Théologiens pensent autrement; la difficulté étoit de lui prouver que les Livres sacrez n'ont pas été recueillis de la maniere qu'il le dit. Le sentiment des modernes ne prouve rien sur un ancien fait. Pour le refuter on doit en demontrer la fausseté.

Mr. Dupin donnant ensuite une seconde Edition de sa Bibliothéque des Auteurs Ecclesiastiques, amplifia les Notes dont on vient de parler, mit Mr. Simon à côté de Spinosa, & entreprit de prouver que son Systême touchant les Livres de Moïse n'est pas moins téméraire, ni moins dangereux, que celui de Spinosa. Mais il ne tint point parole, & fut obligé de convenir que le Pentateuque entier n'est pas de Moyse & qu'on le peut dire. En voici la preuve. Il ne faut que rapporter les paroles mêmes de ce Docteur.

„ L'argument le plus fort en apparence „ est la mort & la sepulture de Moïse qui „ est décrite à la fin du Deuteronome. Il y „ a deux Reponses. La premiere est de ceux „ qui disent avec Philon & Joseph, que Moï„ se l'a écrite lui-même par un esprit de „ Prophetie. La seconde, qui est la plus com-

„ mune

» mune & la plus solide, est de dire que *cette*
» *narration a été ajoutée, ou par Josué, ou par*
» *Esdras, ou* PAR LA SYNAGOGUE *des*
» *Juifs, pour rendre l'Histoire du Pentateu-*
» *que plus achevée.*"

Il y a donc au moins des additions, & même des additions considerables. Mr. Simon a cherché qui pouvoit les avoir faites; cela est très-permis. Il est convenu que ceux de qui elles sont, ont été inspirez du St. Esprit; & c'est la seule chose qui soit de foi dans cette question. Le reste n'est que de pure Critique; Moïse, Josué, Esdras, ne méritent notre créance & notre respect que parce qu'ils ont été les Organes du St. Esprit. C'est l'inspiration qui fait toute leur autorité; elle peut faire celle de qui que ce soit, de la même maniere & avec les mêmes circonstances. Dès qu'il sera inspiré & Prophéte, on lui doit le même respect qu'à eux. Ainsi aussitôt que l'on convient que le Pentateuque est inspiré d'un bout à l'autre, que le St. Esprit a guidé l'esprit & la plume de ceux qui l'ont écrit, tant à l'égard de ce qui est de Moïse, qu'à l'égard de ce qui semble y avoir été ajouté, l'Ecriture ne perd rien de sa Dignité qui que ce soit qui ait fait ces additions; soit Josué, soit Esdras, soit des Ecrivains publics; il n'importe pour la sureté de la revelation, puis que l'on est sûr qu'aucune main profane n'y a touché.

Mr. Ellies Dupin donne plus que ne demande Mr. Simon, lorsqu'il dit que la Synagogue des Juifs a pu faire ces additions. Des Ecrivains publics dont le St. Esprit con-

duisoit la main, valent bien le terme vague de *Synagogue*, & à tout prendre, c'est conjecture pour conjecture. L'une n'est pas plus dangereuse que l'autre, puisque l'une & l'aurre est fondée sur un même principe: Savoir, que le Pentateuque contient des additions, qui portent avec elles la preuve de ce qu'elles sont; c'est-à-dire, de choses ajoutées à ce que Moïse avoit écrit, mais ajoutées par quelque Prophéte, quel qu'il soit.

Je ne pretends point défendre ici les conjectures de Mr. Simon. C'est un point de Critique à part; & je n'ai ni le loisir, ni les talens necessaires pour le discuter. Mon unique but est de le justifier des imputations atroces qu'on lui a faites d'avoir voulu affoiblir l'autorité de l'Ecriture Sainte. J'ose dire, & je ne crains point qu'aucun de ceux qui l'ont connu, me contredise. Jamais homme n'a été plus sincerement persuadé que lui de l'inspiration divine qui a presidé à la composition des Livres sacrez. Il croyoit du moins aussi fermement qu'aucun de ses adversaires, que le St. Esprit a dicté ou ratifié tout ce qu'on y lit; il ne s'agit que du nom des Prophétes dont il s'est servi pour les mettre en l'état où nous les avons; & ce nom n'ajoute rien à l'autorité de ces Livres. En voici un exemple contre lequel je ne vois rien à repliquer. On n'a rien ôté de la sainteté des Pseaumes en niant que les cent cinquante soient tous de David. Il y en a plusieurs dont on ne sauroit dire au juste les Auteurs. Personne que je sache ne s'est avisé de traiter d'impies les Critiques qui ont apporté de nouvelles opi-

nions

nions fur les veritables Auteurs de ces Pſeaumes qui conſervent toujours leur rang dans les Bibles, & dans l'Office divin.

Je ſerois preſque tenté d'ajouter ici une difficulté que j'ai faite autrefois à Mr. Simon lui-même. C'eſt que ſon but a été de faire un Livre qui fût utile à ceux qui veulent étudier l'Ecriture Sainte en elle-même, & de les preparer à l'étude des Textes Originaux, & cependant les défauts innombrables qu'il trouve dans preſque toutes les Verſions, font voir qu'il eſt très-difficile & preſque impoſſible d'entendre parfaitement ces mêmes Textes. Cette reflexion eſt très-capable d'éfrayer ceux qui voudroient s'appliquer à cette étude, & par conſequent elle produit un effet opoſé au but de l'Auteur. Voici ce qu'il me repondit.

L'imperfection des Verſions doit redoubler dans les jeunes gens l'envie d'entendre les Originaux; & en même temps les engager à ne ſe pas fier legerement à la fidelité des Traducteurs. Les uns ont manqué de ſavoir, les autres, faute de bonne foi, ont tourné divers paſſages ſelon le beſoin de leurs Sectes. Juifs, Chrétiens, des foules d'Auteurs de tous Pays, ont ſurchargé les Bibliothéques de Traitez ſur l'Ecriture Sainte. Quel cahos pour un jeune homme qui fait les premiers pas vers cette étude! J'ai tâché, diſoit-il, de le debrouiller, & écartant un fatras importun de Rabins & de Théologiens qui ſouvent ne diſent que des ſornettes, je me ſuis contenté de parler des Auteurs les plus utiles, & j'ai marqué en même temps les de-

fauts de ces Auteurs. Le foible ordinaire des Jeunes gens, c'eſt de ſe paſſionner pour un ſavant homme. L'eſtime dont ils ſont prevenus pour lui, les attache ſi généralement à toutes ſes opinions, qu'ils les adoptent ſans diſtinction & ſans reſerve; c'eſt contre cet attachement ſans bornes que j'ai voulu les prémunir. Tant qu'il n'eſt queſtion que de lire l'Ecriture pour ſon Inſtruction & ſon Edification particuliere, il n'eſt pas difficile de l'entendre, mais dès que l'Eſprit de Critique s'en mêle, & qu'on veut en exprimer une partie, comme un Livre, ou un Chapitre, avec une fidelité irreprochable, de maniere que la Verſion ne diſe ni plus ni moins que l'Original; c'eſt alors que l'homme le plus habile trouve à chaque mot des embaras qui l'arrêtent. Plus il aime l'exactitude, plus il a de peine à ſe determiner ſur les expreſſions qui s'offrent & qui bien examinées ne ſont pas toujours auſſi équivalentes qu'elles le paroiſſent d'abord. Cependant, ajoûtoit-il, combien voyons-nous de petits Théologiens chez les Proteſtans nos voiſins, qui s'érigent en Eſdras, lorſqu'à l'aide d'un Buxtorf ou d'un Leusden, ils ſont parvenus à lire la Geneſe ou quelque autre Livre Hiſtorique du Vieux Teſtament. J'ai voulu leur faire ſentir avec quel reſpect & quelle retenue on doit toucher à des Diſcours que Dieu même a choiſis pour exprimer aux hommes ſes veritez & ſes ordonnances; & combien il eſt dangereux de s'ingerer d'être les Interprêtes de Dieu, ſans y avoir apporté toutes les preparations que demande un tel emploi; puiſque
faute

faute d'avoir pris les precautions requises, quantité de Docteurs, d'ailleurs très-savans, ont commis des fautes essentielles. A combien plus forte raison ne s'égareront pas ceux qui se confiant trop en leurs lumieres, s'arrogent le Privilege d'instruire les autres, avant que de s'être instruits eux-mêmes? Le nombre de ces temeraires Interprêtes est bien plus grand que l'on ne pense, il est important que ceux qui commencent à étudier l'Ecriture, soient avertis des difficultez qu'il y a dans le style des Textes Originaux, afin qu'étant prevues elles soient surmontées avec plus de facilité & de courage; & que ceux qui les connoissent, écoutent moins les conseils d'une aveugle temerité, qui les porteroit sans cela à s'aller briser sur les mêmes écueils, où quantité d'autres ont fait naufrage.

Mr. Simon étoit bien éloigné de vouloir decourager les Théologiens qui vouloient s'atacher aux Originaux de la Bible. Il employoit au contraire toute son éloquence pour les y porter, & se faisoit un plaisir & un devoir de leur en applanir le chemin. En voici un exemple. Le Pere Malebranche qui s'est rendu si fameux par ses Ouvrages de Metaphysique, étant entré dans l'Oratoire l'an 1660, voulut après le temps ordinaire de l'Institution se mettre dans quelque genre d'étude convenable à la Profession qu'il avoit choisie. Le P. le Cointe Bibliothécaire de la Maison & qui s'est acquis beaucoup de reputation par son Livre *Annales Ecclesiastici Francorum*, lui conseilla de s'appliquer à l'Histoire de l'Egli-

ſe; mais le jeune Eleve s'ennuya bien-tôt de ces recherches peu conformes à ſon genie. „ Le celèbre Mr. Simon qui étoit alors de „ l'Oratoire & à Paris voulut attirer à lui, „ c'eſt-à-dire à l'Hebreu & à la Critique de „ l'Ecriture Sainte, ce Deſerteur de l'Hiſ- „ toire; & le P. Malebranche entra ſous ſa „ conduite dans cette nouvelle Carriére peu „ differente de l'autre; auſſi n'y faiſoit-il „ pas encore de grands progrès." On voit que je me ſers des paroles de l'Hiſtorien de l'Academie Royale des Sciences *. Le P. Malebranche étoit un homme à reflexion, il aimoit à mediter, & les genies propres à cette maniere de penſer, s'accoûtument aiſément à tourner un même objet de tous côtez. La multitude de faits, que fournit l'Hiſtoire, ſe preſente avec trop de rapidité à leur eſprit, & n'y fait pas des impreſſions aſſez profondes, pour s'y attacher. Le P. Malebranche trouva bien mieux ſon compte à lire l'Homme de Deſcartes. Mais il eſt temps de revenir à Mr. Simon.

Michel le Vaſſor qui étoit alors Prêtre de l'Oratoire, s'aviſa d'écrire un Libelle contre Mr. Simon. On avoit imprimé à Londres les Antiquitez de l'Egliſe Orientale du célèbre Pere Morin de l'Oratoire. A la tête de cet Ouvrage étoit une Vie de l'Auteur, ou plutôt, pour me ſervir des termes du P. Niceron, une cruelle Satire non ſeulement de ce grand homme, mais encore de toute la Congrégation de l'Oratoire. On ſuppoſa dans un

* Mr. de Fontenelle, Eloge du P. Malebranche.

un Avertiſſement que cette Vie avoit été trouvée parmi les papiers du Pere Amelotte; & on regarda cette anecdote comme un artifice pour mieux couvrir le jeu de l'Auteur. Quelques ennemis qu'avoit encore Mr. Simon dans la Congrégation de l'Oratoire, & ſur tout ceux qui l'avoient le plus chagriné avant qu'il en ſortît, ſe perſuaderent aiſément qu'il avoit écrit cette Vie pour ſe vanger de tout le Corps. Mr. Boſſuet Evêque de Meaux le ſonda lui-même là-deſſus, & ayant fait l'Eloge de cet Ecrit, à cauſe de quelques faits curieux qu'il y avoit trouvez, il lui demanda d'une maniere ſi preſſante, s'il n'en étoit point l'Auteur, qu'il n'eût pas été poſſible de lui refuſer un aveu. Il promit de tenir la choſe auſſi ſecrete que ſi on la lui reveloit en Confeſſion. Mr. Simon lui proteſta ſans heſiter qu'il n'y avoit aucune part. Il le ſupplia en même temps de lui faire la juſtice de ne l'en point croire l'Auteur. Ce fut pourtant ce qui ſervit au Pere le Vaſſor de pretexte pour l'attaquer. „ J'ai, dit-il, l'honneur d'être „ d'un Corps qui auroit grand ſujet de ſe plain„ dre des mauvaiſes plaiſanteries que (l'Au„ teur de l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſ„ tament) s'eſt aviſé de faire dans la Satire „ qu'il a imprimée contre un des premiers „ Hommes de l'Oratoire & contre toute no„ tre Congrégation, ſous pretexte de donner „ la Vie du ſavant Pere Morin." Il ſe jetta enſuite ſur l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament; matiere bien au-deſſus de ſes forces, auſſi M. Simon n'eut-il pas de peine à le re-

ſuter d'une maniere qui ferma la bouche à cet Ecrivain.

Le Pere Général de l'Oratoire, qui avoit donné ſa permiſſion pour l'impreſſion du Libelle du P. le Vaſſor, fit enſuite reflexion ſur le peu d'honneur que faiſoit au Corps un tiſſu d'injures & de reproches, ſans aucun mélange de raiſonnement & d'érudition & il le deſavoua par une Lettre comme un Ouvrage auquel il n'avoit eu aucune part. Mr. Simon ne ſe contentant pas d'un deſaveu qui n'étoit point public, au lieu que l'Approbation étoit imprimée, compoſa un petit volume intitulé: *Apologie pour l'Auteur de l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament contre les fauſſetez d'un Libelle publié par Michel le Vaſſor Prêtre de l'Oratoire, à Rotterdam chez Reinier Leers* 1689. Le nom du lieu & celui du Libraire ſont ſuppoſez, car le Livre porte toutes les preuves d'une impreſſion faite en France; & quoique l'Auteur s'y cache ſous le perſonnage d'un de ſes proches parens, on le reconnoît aiſément d'un bout à l'autre. Il nie d'avoir eu part à la Vie du P. Morin, puis venant au P. le Vaſſor, il s'étonne qu'il ſe ſoit déclaré ſi fortement pour le *ſavant Pere Morin* un des premiers de l'Oratoire. „ Cette Congré-„ gation, dit-on dans l'Apologie *, a bien „ plus de ſujet de ſe plaindre de lui (du P. „ Morin) que de Mr. Simon. Ignore-t-il „ (le P. le Vaſſor) que le Pere Morin a com-„ poſé un Libelle dans toutes les formes con-„ tre les pratiques de ſon Corps & en parti-

„ cu-

* Pag. 8.

„ culier contre le Pere Bourgoin qui en étoit
„ Général & contre quelques autres des plus
„ illustres. Ce Libelle qui a été imprimé
„ n'est pas si rare qu'on n'en puisse trouver
„ des exemplaires. Le P. le Vassor qui est
„ d'Orleans y en trouvera deux ou trois.... Il
„ en a même paru un abregé imprimé en pe-
„ tits caracteres sous le nom du Sieur de la
„ Tourelle qui fut envoyé à une Assemblée de
„ Peres de l'Oratoire qui se tenoit en 1658,
„ au Mois de Septembre dans leur Maison
„ de l'Institution. On croit que le Sr. de la
„ Tourelle étoit le P. Des Mares fameux Jan-
„ seniste qui vouloit faire ressouvenir ces
„ bons Peres des défauts qui étoient dans le
„ Gouvernement de leur Corps..... Si on
„ l'en croit (le P. Morin) les Elections de
„ leurs Généraux seront nulles, parce qu'on
„ n'y observe pas les regles qu'on doit neces-
„ sairement garder dans les Elections. Le
„ P. Souvigni a dit bien des fois que si le Li-
„ vre du P. Morin venoit à la connoissance
„ de Rome, il donneroit des affaires à l'O-
„ ratoire.

„ Si Mr. Simon avoit été mal-intention-
„ né contre cette Congrégation, n'auroit-il
„ pas plutôt fait réimprimer l'Ouvrage du P.
„ Morin, que d'écrire la Vie de ce Pere
„ qu'il n'a jamais connu. Mais à Dieu ne
„ plaise qu'on lui puisse reprocher avec quel-
„ que fondement d'avoir publié des Libelles.
„ Il y a dans ce Livre des medisances con-
„ tre les plus honnêtes gens de l'Oratoire,
„ qui sont des preuves évidentes que le P.
„ le Vassor n'a pas bien pris garde à ce qu'il

„ disoit quand il a fait l'Eloge de l'Illustre
„ P. Morin, comme d'un des premiers Hom-
„ mes de sa Congrégation."

Mr. Simon passe ensuite aux reproches que lui fait le P. le Vassor sur les obligations qu'il avoit, dit on, à la Maison de l'Oratoire. Cela lui donne occasion de raporter plusieurs détails de sa Vie que j'ai inserez ci-devant en leur place. Il s'attache enfin à refuter les objections que le P. le Vassor avoit faites contre l'Histoire Critique, & comme la plûpart ne sont que des repetitions de ce qu'on avoit déja vû dans les Sentimens de quelques Théologiens de Hollande, il se contente souvent de renvoyer ce Pere à la Reponse faite à ces mêmes Sentimens. Le P. Simon fait voir au reste que son ennemi a tant de conformité avec les Théologiens de Hollande, qu'il en adopte aisément les pensées ; & c'est cette conformité qui porta le P le Vassor sept ou huit ans après à passer en Hollande & ensuite en Angleterre, où il abandonna son état de Prêtre, & sa Religion & se fit Arminien, c'est-à-dire qu'il embrassa la Doctrine que professe le célèbre Mr. le Clerc qu'il avoit loué & copié en écrivant contre l'Auteur de l'Histoire Critique.

Je n'ai jamais pu deviner ce qui l'avoit porté à se dechainer ainsi contre un homme auquel il étoit si inferieur dans les matieres sur lesquelles il l'attaquoit; car enfin il n'ignoroit pas que le grand crime de Mr. Simon à l'égard de la Congrégation dont ils étoient tous les deux, étoit d'avoir témoigné de l'éloignement pour la Doctrine des Disciples de

de St. Augustin sur la Grace. Le P. le Vassor avoit le même éloignement & il étoit si peu Jansenisté qu'il lui étoit arrivé de dire publiquement que Jansenius avoit lu St. Augustin avec les Lunettes de Calvin. Son passage au parti des Remontrans fait assez connoître qu'il penchoit davantage vers le Systême mitigé, qui étoit celui de Mr. Simon. Il y eut sans doute quelque autre raison qui l'animoit, car le desir de vanger sa Congrégation des railleries qu'en avoit faites l'Auteur de la Vie du P. Morin, pouvoit être satisfaite, sans qu'il se jettât sur des matieres qui n'étoient nullement de sa portée.

Mr. Simon eût beau protester qu'il n'étoit point l'Auteur de cette Vie, on ne l'en crut point & le Public, entrainé par le jugement de quelques particuliers, s'obstina à la lui attribuer. Il arrive de temps en temps que l'on repand dans le monde des productions, dont les veritables Auteurs ont pris leurs mesures pour n'être pas connus. La curiosité impatiente d'y attacher un nom, ne manque pas d'en choisir un, & pour peu qu'il y ait de convenance apparente, on n'en demord point J'en puis parler savamment & j'en fais actuellement une triste épreuve. Il paroît depuis peu un Livre intitulé *Lettres Serieuses & Badines*. L'impression en étoit presque faite, avant que j'eusse la moindre connoissance de cet Ouvrage. Un hazard m'en ayant fait tomber entre les mains une demie page, qui ne m'en apprit rien que le titre, le Libraire qui le sut, me demanda le secret que je lui gardai, & il acheva l'impression sans que

je m'en mêlasse aucunement, de maniere que je n'en ai absolument rien lû, ni vû que cette demie page, avant que le Livre fût distribué au public. Je n'ai jamais rien écrit contre la personne que l'on y attaque, & cependant il s'est repandu un prejugé semé par des personnes mal-instruites, ou mal-intentionnées, qui me font hautement l'Auteur de ce Livre, quoi que je n'aye eu aucune communication, ni du plan ni de l'exécution de l'Ouvrage ni avant ni durant l'impression, & que même encore à present je ne l'aye pas lu entier, faute de loisir. J'ai eu beau protester que je n'en ai jamais vû un seul feuillet, ni manuscrit ni imprimé, avant que l'Ouvrage ait été public. Envain j'ai declaré que j'étois prêt de l'attester par les sermens les plus solemnels; il s'est trouvé des esprits brouillons, qui ont debité, quoique faussement, que ce Livre étoit de moi, & des esprits credules ont mieux aimé se fier à ces gens qui leur assuroient un mensonge, qu'à moi qui leur disois une verité, de laquelle j'ai pour temoin Dieu, ma Conscience, & quelques honnêtes gens. Mais l'Auteur de ces Lettres continue d'écrire, son secret ne manquera pas d'échaper, & ce sera ma justification; encore ne sais je, s'il ne se trouvera pas alors des incredules que l'on ne pourra point desabuser. Il en est de la Verité comme de la Lumiere. Il y a des hommes à qui elle a beau se montrer: Leurs yeux qui ne sont pas accoûtumez à la recevoir, se ferment pour n'en pas sentir l'impression.

Ce fut la même année 1689. que Mr. Si-

mon publia le Livre pour lequel les Savans avoient témoigné tant d'empressement. En voici le titre. *Histoire Critique du Texte du Nouveau Testament, où l'on établit la verité des Actes sur lesquels la Religion Chrétienne est fondée, par Richard Simon Prêtre. A Rotterdam chez Reinier Leers.*

Dans l'Histoire Critique de l'ancien Testament, Mr. Simon avoit réüni en un volume ce qui regarde le Texte, les Versions & les principaux Commentateurs. Dans ce nouvel Ouvrage il jugea à propos de donner plus d'étendue à sa matiere; & il se contenta de traiter dans un volume particulier l'Histoire du Texte; reservant le reste à deux autres volumes dont je parlerai ensuite. On s'étoit plaint aussi que dans le premier Ouvrage, il s'étoit contenté d'indiquer les autoritez des Peres, sans en rapporter les passages. Ceux en faveur de qui il écrivoit ont rarement une Bibliothéque assez fournie pour y trouver les Auteurs auxquels on les renvoye. Mr. Simon copia soigneusement les passages qu'il allegue, & en orna les marges de son Livre. Il les a laissez dans les Langues Originales, afin que l'on pût mieux juger par soi-même s'ils disent precisément ce qu'il leur fait dire. Il y emploia trois Chapitres (XXIII. XXIV. XXV.) à établir l'inspiration des Livres du Nouveau Testament & refute Grotius & Spinosa dont le sentiment donne atteinte à ce que l'Eglise croit touchant cette inspiration.

On peut regarder comme la seconde Partie de ce Livre l'*Histoire Critique des Versions du*

Nouveau Testament, où l'on fait connoître quel a été l'usage de la Lecture des Livres sacrez dans les principales Eglises du Monde. Par Richard Simon Prêtre, à Rotterdam, 1690. in 4. chez Reinier Leers. L'Auteur après avoir établi l'autorité des Originaux dans la premiere Partie, s'attache dans celle-ci à faire voir de quelle maniere les Eglises d'Orient & d'Occident les ont employez pour leur usage. L'Histoire de ces Versions l'a engagé souvent à éclaircir des choses qu'il n'avoit fait qu'entamer dans l'Histoire Critique du Vieux Testament. Il veut même qu'on ne la regarde que comme l'abregé d'un plus grand Ouvrage qu'il avoit eu dessein d'écrire en Latin. Il releve le prix des anciennes Traductions qui ont été faites sur l'Original Grec, & combat le sentiment de ceux qui croient que quelques exemplaires Grecs ont été retouchez sur la Vulgate; il estime qu'il est aisé de prouver le contraire par ces mêmes exemplaires qui sont très-anciens. Delà vient que l'Auteur s'est particulierement attaché à les examiner.

La troisiéme Partie contient, l'*Histoire Critique des Principaux Commentateurs du Nouveau Testament depuis le commencement du Christianisme jusqu'à notre temps*, à Rotterdam 1692. in 4o. chez Reiniers Leers. Il y ajoûta une *Dissertation Critique sur les Principaux Actes manuscrits, citez dans les trois Parties de cette Histoire Critique.*

Dans l'Histoire Critique des Versions Mr. Simon n'avoit pas épargné celle de Mess. de Port-Royal, connue sous le nom du Nouveau Testament de Mons. Il s'étoit appliqué

qué à faire voir que ces Messieurs après avoir promis de traduire la Vulgate l'abandonnoient souvent sans sujet & dans des endroits, où elle est plus juste selon lui que le Grec vulgaire. Il avoit relevé beaucoup de choses qu'il appelloit des fautes essentielles. Mr. Arnaud dans un Livre (intitulé *Difficultez proposées à Mr. Steyaert D. & P. en Théologie, sur l'avis par lui donné à Mr. l'Arch. de Cambray* &c. A Cologne chez Pierre le Grand 1691. in 12.,) en employa la VI. Partie, à réfuter Mr. Simon par maniere de Digression. Entre autres choses il lui reproche d'avoir censuré Grotius pour avoir dit *qu'il n'y a que les Livres Prophetiques qui soient inspirez, & que pour les Histoires, il n'étoit pas besoin que le St. Esprit les dictât*; & d'avoir ensuite pris le parti du Jesuite *Cornelius à Lapide* qui a dit les mêmes choses que Grotius; mais il n'est pas vrai que le sentiment de Grotius & celui du Jesuite soit le même. *Cornelius à Lapide* convient de l'inspiration des Prophetes, & nie qu'elle soit necessaire pour les Histoires & les Exhortations Morales. Mais il reconnoit que les Ecrivains Historiques ont été dirigez du St. Esprit pour ne se point tromper. Je suis surpris que Mr. de Beauval * qui d'ailleurs avoit l'esprit si net & si juste ait trouvé que ceci étoit un peu Galimatias.

Les Prophetes étant au dessus de la portée de l'Esprit Humain, il étoit necessaire que le St. Esprit dictât aux Prophétes ce qu'il jugeoit

* Hist. des Ouvrages des Savans Juillet 1691.

geoit à propos de reveler; mais pour des Hiſtoires que les Ecrivains avoient vûës, la même ſorte d'inſpiration n'étoit pas neceſſaire, puiſqu'il n'étoit queſtion que de recueillir des faits qu'ils ſavoient ſans le ſecours de la Revelation; mais comme alors leur temoignage n'auroit merité qu'une Créance Humaine, telle qu'on la doit au raport ſincere des gens de bien, Dieu y a ajoûté le ſceau de ſon Approbation, en leur donnant une ſorte d'inſpiration convenable à la deſtination de leurs Ecrits, c'eſt-à-dire une inſpiration qui laiſſant à chacun ſon ſtyle & ſa maniere de penſer, les a empêchez de s'égarer. Il y a bien de la difference entre ces deux manieres. Un Prince dicte une Lettre ſur des matieres dont le Secretaire n'eſt pas au fait, il lui dit de mot-à-mot ce qu'il faut écrire. Il charge un autre Secretaire de faire la Relation d'une choſe qui s'eſt paſſée ſous ſes yeux, la lui laiſſe faire, & a ſeulement ſoin que tout y ſoit exactement conforme à la verité. Il y a une difference eſſentielle dans la maniere dont ces deux ſortes d'écrits ont été compoſez; quoi que l'un & l'autre ſoit revêtu de l'autorité du Prince. Grotius ne l'entend pas ainſi. Il ne croit pas que les Hiſtoriens ſacrez aient eu aucune inſpiration abſolument parlant. Ainſi ſon ſentiment eſt très-different de celui de Cornelius à Lapide qui eſt très-clair, ſi-tôt qu'on l'explique.

Mr. Simon voulut repondre à Mr. Arnaud par une *Lettre* qui devoit être ſuivie de quelques autres, & cette querelle eût duré long-temps. Mais cette Lettre fut ſup-

ſupprimée par je ne ſai quelle raiſon.

En 1694. Mr. de Harlai Archevêque de Paris ayant lu quelque choſe des Hiſtoires Critiques de Mr. Simon, en conçut une vraye eſtime pour lui, & ſongea à en procurer une Edition munie de toute l'autorité neceſſaire. Il lui offrit ſa protection pour cela. Il s'agiſſoit de retoucher quelques Articles dans l'Hiſtoire Critique de l'Ancien Teſtament & ſurtout ce qui avoit excité les cris des Théologiens. Mr. Simon lui remontra les difficultez que l'on trouveroit à faire revoquer l'Arrêt de ſuppreſſion. Il parut même determiné à remanier ces Ouvrages, & il obtint un Privilege pour ſes *Nouvelles Obſervations ſur le Texte & les Verſions du Nouveau Teſtament*, qui furent imprimées l'année ſuivante 1695. *chez Boudot* à Paris avec Approbation & Privilege.

Il y traite dans la premiere Partie ce qui regarde le Texte, & dans la ſeconde ce qui appartient aux Verſions. Il revient ſur les diverſitez des exemplaires, qu'il prouve par une longue Liſte de Citations, afin de repondre à Mr. Arnaud qui l'avoit attaqué & inſulté ſur les conſéquences malignes qui pouvoient reſulter contre l'Authenticité de l'Ecriture. Il y explique ſa diſtinction entre une Revelation immédiate & une direction ſpeciale du St Eſprit, & venant enſuite aux Verſions, il s'étend ſur la permiſſion de traduire la Bible en Langue vulgaire; il s'éleve contre la Traduction de Mons, qu'il ne craint point d'appeller un *Ouvrage de Parti*; & reprenant la Critique qu'il en avoit déja faite, il s'attache à en marquer

quer les defauts. Un des principaux, selon lui, c'est que pour parler poliment, ils se servent de Periphrases qui expliquent mal le sens litteral du Texte, & que, pour rectifier leur Traduction, ils ont été obligez de mettre en marge le vrai sens qu'ils avoient supprimé ou deguisé par le long tour de leurs phrases inutiles. Mr. Simon juge qu'il falloit faire tout le contraire; c'est-à-dire, rendre le Texte dans le sens litteral & charger la Marge des Paraphrases necessaires pour éclaircir ce que la contrainte d'une Version pouvoit laisser d'obscur.

Le P. Bouhours avoit aussi frondé cette Traduction pour le style. Il avoit reproché à ces Mess. qu'ils aimoient à parler par phrases, au lieu d'employer des termes simples; & avoit relevé beaucoup d'expressions très-éloignées de la pureté de la Langue Françoise, en quoi il croioit avoir beaucoup décredité cette Version que l'on regardoit comme un chef-d'œuvre pour le style. Il lui en osa opposer une autre de sa façon dont les IV. Evangelistes parurent l'an 1697. il avoit été aidé dans ce travail par les PP. le Tellier & Besnier. D. Calmet a eu raison de dire que cette Traduction est d'ordinaire un peu dure & obscure parce que l'Auteur a voulu s'attacher trop scrupuleusement au Texte Latin qu'il traduisoit. La Guerre Grammaticale qu'il avoit faite à Mrs. de Port-Royal, n'étoit pas oubliée, on compara les deux Versions pour le style, & ce fut aux depens de la nouvelle. Entre les Critiques qui s'éleverent contre elle, il parut deux Lettres intitulées *Difficultez proposées au P. Bouhours sur sa Traduc-*

duction des IV. Evangelistes par le Sr. de Romainville. Mr. Simon vivoit alors à Paris; le Bombardement de Dieppe arrivé au Mois de Juillet 1694, avoit consumé cette ville. Mr. Simon son Frere y avoit perdu sa Maison, & lui-même avoit eu le malheur d'y perdre une partie de ce qu'il avoit de plus precieux, savoir des Livres & des papiers qui avoient peri dans l'incendie; ses parens, ses amis étoient la plûpart dispersez, il s'étoit fixé à Paris & au lieu que quelques années auparavant il faisoit son principal sejour en Province & se rendoit dans la Capitale, lorsque ses affaires & le bien de ses Ouvrages l'y appelloient, ce fut tout le contraire dans la suite; il se fixa à Paris & n'alla plus en Province que lorsque ses affaires, ou le besoin de s'aller delasser avec ses amis, l'y obligeoient.

Le P. Bouhours répondit par une Lettre au Sr. de Romainville qui répliqua par une troisiéme.

Les PP. Benedictins & surtout le P. Martianai ayant entrepris une nouvelle Edition de St. Jerôme, en donnerent un volume en 1693. & un autre en 1699. ils furent vivement attaquez par divers Savans. Entre les autres traits qu'on leur lança, on vit paroître sans nom d'Auteur un volume de *Lettres Critiques* imprimé à Basle où ce Pere & la Congrégation de St. Maur, étoient vivement pressez. Comme on ne savoit à qui les attribuer & que Mr. Simon n'étoit pas ami des Benedictins, comme on peut juger par divers traits de ces Lettres, où il les pince un peu fort, on

on ne manqua pas de lui attribuer celles-ci.
Quelques-uns de ses amis qui voyoient avec plaisir dans ses *Lettres* quantité de faits anecdotes, crurent rendre service au public, en les recueillant. On en imprima un volume en 1700. On le réimprima deux ans après avec des augmentations. On en vit un second volume en 1704. & un troisiéme en 1705. l'Edition porte le nom d'Amsterdam, quoi que faite à Trevoux. Mr. Simon n'avoit point eu de part à la premiere de 1700. & il s'y meconnut si bien, qu'il se crut obligé pour son honneur de protester que plusieurs de ses Lettres étoient estropiées en des endroits importants. Sa Declaration fut inserée dans les Nouvelles de la Republique des Lettres du Mois de Mai 1701. C'est ainsi que se forma ce Recueil que l'on redonne ici plus ample qu'il n'a paru.

Dans cet intervale Mr. Simon s'atira une nouvelle Querelle sur les bras. Messieurs de Beauval & Huet, se chargerent en Hollande d'une nouvelle Edition du Dictionnaire de Furetiere ; Mr. Simon fut engagé par les Libraires de Trevoux qui avoient dessein de donner un Dictionnaire pour le même usage, à jetter les yeux sur l'Edition de Hollande. Cela produisit des *Remarques Critiques* qui furent imprimées dans les Mémoires de Trevoux au Mois de Mars 1701. Les Editeurs y repondirent chacun par une Lettre; & Mr. Simon leur repliqua, ses nouvelles Remarques sont dans le Suplement du Mois de Septembre 1701. des Mémoires de Trevoux. Un plus grand soin l'occupoit alors. C'étoit sa Traduction du Nouveau Testament.

Elle

Elle parut enfin en 1702. avec des Remarques Litterales & Critiques. L'amertume avec laquelle il avoit censuré la Version de Mons lui couta cher. Plusieurs partis se réunirent pour opprimer cet Ouvrage. L'Archevêque de Paris Mr. de Noailles qui connoissoit Mr. Simon, & qui avoit même été son Eleve pour les Elemens de la Langue Hebraïque, se laissa prevenir, & comme le bon Prélat ne s'est jamais conduit par ses propres lumiéres il fit examiner le Livre par des Théologiens qui le servirent assez mal. Ils lui recueillirent plusieurs Remarques comme autant de matiéres à censure, & l'on en fit une Instruction Pastorale que l'on publia contre le Nouveau Testament de Mr. Simon.

Mr. Bossuet qui à la premiere Lecture du Livre avoit témoigné souhaiter que l'Auteur donnât une Traduction entiere de la Bible & revît ses autres Ouvrages, pour en faire une Edition revêtue de toutes les Permissions, Approbations, & Privileges ordinaires, changea bien-tôt de sentiment, & condamna la nouvelle Traduction du Nouveau Testament par une Instruction Pastorale.

Mr. Simon refuta celle de l'Archevêque de Paris, par une Remontrance dans laquelle, sans sortir des bornes du respect & de la soumission, il prouve l'ignorance & la mauvaise Foi des Théologiens qui ont été chargez de l'examen. On la trouve dans ce Recueil à la fin du Tome II. Il répondit aux Censures de l'Evêque de Meaux par d'autres Lettres que l'on peut voir au Tome IV. Elles commencent à la XXXV. Lettre.

L'Au-

L'Auteur étoit allé passer quelque tems en Province; il y étoit lors que tout ce tumulte s'excita au sujet de ce dernier Livre. La Normandie contient un grand nombre de Familles attachées à la Religion Reformée, & quoique la revocation de l'Edit de Nantes en ait fait passer beaucoup dans les Pays étrangers, il ne laisse pas d'en demeurer quantité dans le Pays. Mr. Simon accoûtumé à traiter avec hauteur les Protestans, contre qui il écrivoit, n'avoit pas à beaucoup près la même aigreur dans la Conversation avec les particuliers. Ils lui opposoient assez souvent le mur de separation que les zelez indiscrets épaississent de part & d'autre. Il eût voulu au contraire le faire tomber, en leur faisant connoître que les deux partis s'entretiennent dans une Guerre mutuelle, en nourrissant des idées fausses & injurieuses les uns des autres. Il tâchoit, comme tout homme de bien devroit faire, de les raprocher, en faisant voir, que sur beaucoup de points, il n'y a pas entre leurs Sentimens bien expliquez autant de difference qu'on se figure ordinairement. Mr. Bossuet avoit tenté la même chose dans son *Exposition de la Foi*; & comme les Protestans la regardoient comme un piége de nouvelle invention, pour les amorcer; Mr. Simon leur fit voir que ce Prélat n'avoit fait que ressusciter un vieux Livre de Mr. du Bellay, imprimé à Paris en 1640. & à Rouen en 1648 sous ce titre l'*Avoisinement des Protestans vers l'Eglise Romaine*. Ce Livre étoit très-rare, Mr. Simon y remedia & le fit réimprimer avec ce titre *Moyens de réunir*

les

les Protestans avec l'Eglise Romaine, *publiez par Mr. Camus Evêque de Bellay sous le titre* de l'*Avoisinement des Protestans*, *vers l'Eglise Romaine. Edition nouvellement corrigée & augmentée de Remarques*. Paris 1703. in 12. Par-là ce Livre devint très-commun. Les Ennemis de Mr. Simon lui imputerent d'en avoir procuré l'impression pour faire du depit à Mr. Bossuet & lui ôter le merite d'avoir fait un Ouvrage Original dans son *Exposition de la Foi*, mais ils se trompent & nous en avons dit le veritable motif. L'Evêque ne vécut pas long-temps après, & Mr. Simon fut délivré par-là d'un adversaire qui avoit toujours floté à son égard dans une alternative de bons & de mauvais offices & dont ni la haine, ni l'estime n'avoient jamais été parfaitement decidées.

On s'étonnera peut-être qu'en parlant de l'Histoire Critique du Nouveau Testament je n'aye point parlé des Critiques qui s'éleverent contre elle. La verité est qu'elle en eut peu. Il y eut pourtant un Ministre nommé Coulan qui s'efforça de la combatre. Il étoit né à Alais en Languedoc le 10. Octobre 1667, & avoit son Pere Ministre en Hollande chez qui il composa la plus grande partie de son Ouvrage qui consiste en 16. Lettres. Il l'acheva à Londres où il fut appellé en qualité de Pasteur d'une Eglise Françoise. Il y mourut le 23. Septembre 1694. Avant sa mort il avoit envoyé ce Livre à son Pere qui le fit imprimer sous ce titre *Examen de l'Histoire Critique du Nouveau Testament*, *Divisé en deux Parties. Dans la premiere*, *on traite la ques-*

question de l'autorité de l'Ecriture, & de la Tradition ; Dans la seconde on traite diverses questions de Critique. Par Antoine Coulan, Pasteur dans une des Eglises Françoises de Londres, à Amsterdam chez Paul Marret 1696. in 8°. Ce fut son Pere qui le publia & comme l'Edition étoit demeurée dans les Magazins du Libraire, on en rajeunit le titre pour tâcher de le remettre dans le commerce, & cependant il est resté dans sa premiere obscurité. Il est aisé de s'appercevoir que c'est l'Ouvrage d'un jeune homme. Il s'arrête fort au commencement à trouver des raisons des frequens changemens de nom de Mr. Simon dans ses Ouvrages. Il lui en attribue que Mr. Simon n'a jamais reconnus, comme ceux de *Pierre Ambrun*, de *Romainville* &c. Il paroît n'avoir pas su le rapport que *le Camus* & *Simon* ont ensemble; ni que le nom d'*Acosta* n'est venu dans l'esprit de Mr. Simon que parce qu'il étoit né dans une Ville maritime, sur la côte du Pays de Caux. Il attribue ces changemens de nom à une extrême vanité, au lieu qu'il y avoit des raisons plus convenables à alleguer. Il met au nombre des noms supposez le titre de *Pere* donné à Mr. Simon qu'il croit avoir été Moine ou avoir feint de l'être. Un homme élevé en Hollande pouvoit bien ignorer que l'on appelle Peres de l'Oratoire des Prêtres qui ne sont liez à leur état par aucun vœu & qui le quitent quand ils le jugent à propos. Mais il devoit s'en faire instruire pour ne pas tomber dans une puérilité. Il regarde encore comme un deguisement le titre de *Prieur de Bolleville*, quoique ce fût veritable-

blement celui de Mr. Simon, qui ayant quité l'Oratoire & resigné ensuite son Benefice, ne fut plus ni Pere, ni Prieur, mais simplement Mr. Simon Prêtre. Le jeune Ministre trouve en cela de grands mysteres.

Mr. Simon après quelque sejour dans la Province, revint à Paris & logeoit au College Fortet, où je l'ai vû souvent. Le mauvais succès qu'avoit eu l'Edition du Nouveau Testament, le decouragea, & lui fit perdre l'envie de publier l'ancien. Il prévoioit que les contradictions qu'il auroit à essuyer, empoisonneroient ce qu'il lui restoit de vie. Il se contenta de faire ses delices particulieres de cette étude, & dans ses heures de relâche il mit en ordre sa *Bibliotheque Critique ou Recueil de diverses Piéces Critiques dont la plûpart ne sont point imprimées, ou ne se trouvent que très difficilement, publiées par Mr. de Sainjore qui y a ajouté quelques Notes.* in 12. Quoi qu'il y ait dans le titre le nom d'Amsterdam, l'Ouvrage fut imprimé à Nanci. Il y a quatre volumes, deux de l'an 1708. & deux autres de 1710. Ce Livre fut supprimé par un Arrêt du Conseil. Malgré ce contre-temps on changea le titre, & il en parut deux Nouveaux Volumes intitulez : *Nouvelle Bibliothéque Choisie, où l'on fait connoître les bons Livres en divers Genres de Litterature & l'usage qu'on en doit faire.* in 12. 1714.

Get Ouvrage est attribué à Mr. Simon & on prétend qu'il y est reconnoissable en plusieurs choses, entre autres par certaines Lectures que peu d'autres que lui ont faites, & par sa maniere de ne point menager les Be-

nedictins à qui il ne rendoit pas toujours assez de justice à certains égards. Mr. Barat qui étoit son Eleve, & dans le même gout que lui pour l'étude de l'Ebreu, a eu beaucoup de part à cette Bibliotheque & ce que sa reconnoissance & son estime lui avoient dicté à la louange de son ami, a été regardé par quelques-uns comme un encens que Mr. Simon s'étoit impudemment donné par ses propres mains.

Quand je dis au reste que Mr. Simon mit en ordre la Bibliothéque Critique, je ne le dis que pour m'accommoder à une opinion assez générale; car outre qu'il n'est jamais convenu que cet Ouvrage fût de lui, s'il y a dans ce Recueil des Piéces de sa façon, il y en a qui certainement n'en sont pas.

Il y avoit quelque temps que Mr. Simon étoit retourné à Dieppe, & il y vivoit dans une retraite d'autant plus grande que son humeur étoit ennemie du bruit & du fracas. Il étoit si éloigné du caractere de ceux qui aiment à attirer sur eux les regards du peuple; que, pour les éviter, il disoit souvent sa Messe au point du jour. Il avoit avec lui des amas considerables d'Observations sur l'Ecriture Sainte. C'étoit principalement en cela que consistoient ses richesses; & il est à presumer qu'il en auroit fait un usage excellent, si on lui en eût donné le temps. Mais la persécution le suivit jusque dans la vie obscure à laquelle il s'étoit dévoué. Les Jesuites le rendirent suspect à l'Intendant. Celui-ci l'ayant fait appeller le questionna sur les Ouvrages auxquels il s'appliquoit. Soit que l'Intendant lui repondît sans dessein, soit qu'en effet il ne fût que l'instrument

de

de quelques-uns qui le faisoient agir, il lâcha quelques paroles qui donnerent lieu à Mr. Simon de croire que l'on saisiroit ses papiers sous pretexte de les examiner. Il vit bien que peu de Théologiens étant capables de cet examen, ils seroient remis aux Jesuites ; que l'examen traineroit en longueur ; & qu'après sa mort on en feroit un usage très-contraire à ses vûës. Ces pensées n'étoient pas entierement de lui. Des amis les lui avoient au moins confirmées. Dans le trouble où cette crainte le jetta, il emplit plusieurs gros tonneaux de ses papiers ; & les ayant fait rouler jusques dans une prairie durant la nuit par dessus les murs de la ville qui sont fort bas de ce côté-là, il les mit en cendres ; sans avoir fait part de son dessein à ses amis qui auroient sans doute trouvé de meilleurs moyens d'éviter l'abus qu'il craignoit, sans en venir à une destruction si prejudiciable aux Sciences. Le regret d'une perte si considerable pour lui & l'agitation où il avoit été en prenant & en exécutant une si triste resolution, lui causerent une fiévre dont il prévit bien-tôt les suites. Il ne se flata point & jugea bien qu'il ne releveroit point de cette maladie ; il reçut les Sacremens de l'Eglise d'une maniere Chrétienne & édifiante, & s'endormit au Seigneur au Mois d'Avril 1712. dans sa soixante & quatorziéme année.

Il étoit petit, d'une Physionomie peu prevenante, plein de feu, d'un esprit vif, & malgré cela capable d'une très-forte attention. Il avoit une Mémoire prodigieuse, un grand fond de gayeté naturelle servoit de contrepoids

à l'humeur ſombre & ſerieuſe qui ſemble être attachée au genre d'Etude qu'il avoit embraſſé. Il étoit bon ami, & aſſidu à entretenir une Correſpondance reglée avec les gens de Lettres qui l'honoroient de leur eſtime. Paſſionné pour la Religion Catholique il mettoit de la difference entre les Ecrits & les perſonnes des Proteſtans ; & quoiqu'il combatît vivement leurs opinions il ne laiſſoit pas d'avoir parmi eux d'illuſtres amis avec qui il s'entretenoit par Lettres ou de vive voix avec une cordialité très-eſtimable.

Mr. Curingham ſe ſouvient ſans doute encore que quand après la Paix de Ryswyck il paſſa d'Angleterre en France par Dieppe où il y avoit alors un Paquebot réglé, Mr. Simon qui eut avis qu'il devoit prendre cette route en donna part au Gouverneur qui ſe fit un plaiſir d'honorer par une reception diſtinguée un Savant dont Mr. Simon lui avoit fait connoître le merite avant qu'il arrivât.

Mr. Simon depenſoit beaucoup en ports de Lettres ; & quoiqu'il eût peu de bien, une extrême frugalité étoit cauſe qu'il pouvoit ſuffire à cette depenſe.

Il étudioit ordinairement couché ſur un tapis fort épais avec quelques Couſſins. Il avoit par terre auprès de lui une écritoire, du papier, & les Livres qu'il vouloit conſulter. Il mangeoit rarement le ſoir, & vivoit avec une ſi grande ſobriété qu'il prenoit à peine aſſez d'alimens pour ſe ſoutenir.

F I N.



LET-

LETTRES CHOISIES DE M. SIMON,

Où l'on trouve un grand nombre de faits anecdotes de Literature.

LETTRE I.

A MONSIEUR L'ABBE' D L. R.

Des Etudes du Cardinal de Richelieu, & de la Conference qu'il devoit tenir à Paris pour la Réunion des Huguenots.

AUriez-vous crû, Monsieur, que j'eusse trouvé dans la Maison des Peres de l'Oratoire de Paris un homme instruit à fond, d'une infinité de choses qui regardent le Cardinal de Richelieu? J'y ai trouvé un bon Vieillard, qui a été Ministre dans une des meilleures Villes du Languedoc, où les Huguenots étoient alors puissans. Il quita jeune ce parti-là, & s'étant fait Catholique il vint à Paris, où il ne fut pas long-temps sans être connu du Cardi-

nal, qui cherchoit des gens propres pour l'execution d'un grand dessein qu'il méditoit. J'ai appris de ce Vieillard qui a donné au public quelques ouvrages sous le nom de *Louis du Laurens*, que le Cardinal n'étoit point si habile dans la Théologie qu'on l'a crû, & qu'il l'avoit desabusé de quantité d'erreurs populaires où il étoit. Il m'en a marqué plusieurs, & il m'a aussi appris que ce puissant génie étoit sujet à de certaines foiblesses, qui ne lui permettoient pas de s'appliquer beaucoup à l'étude; outre que les grandes affaires dont il étoit chargé l'ocupoient presque entierement. Mais il faisoit par d'autres ce qu'il ne pouvoit faire lui-même. Il n'épargnoit rien pour avoir à lui des gens de Lettres qui fussent capables de lui donner des extraits de ce qu'il y avoit de meilleur dans les Auteurs, sur tout dans les Anciens.

Monsieur du Laurens dont je vous parle qui s'est retiré dans l'Oratoire après la mort du Cardinal, étoit chargé de lire plusieurs Ecrivains, principalement ceux qui ont écrit en Grec, & d'en extraire tout ce qu'il y avoit de plus beau; soit pour la Politique, soit pour la Religion: & afin d'engager plus fortement au travail ceux qu'il emploioit, outre une certaine pension qu'il leur donnoit par an, il leur païoit en particulier chaque cahier des Memoires qu'ils lui fournissoient.

Quoique M. du Laurens fût encore jeune, & qu'il n' eût pas même une literature fort extraordinaire, il fut chargé seul d'un ouvrage qui demandoit les secours des plus habiles Théologiens de l'Europe. Mais le Cardinal esperoit supléer par son adresse aux defauts qui pour-

pourroient se trouver dans cet ouvrage. Il communiqua donc à ce Ministre converti le dessein qu'il avoit de faire rentrer dans l'Eglise tout ce qu'il y avoit de Huguenots en France. Il lui dit qu'il ne vouloit point se servir de voies violentes ; que la douceur lui paroissoit un moyen plus efficace pour les rappeller, que les loix de la rigueur. Il se proposoit de gagner les Ministres qui seroient moins obstinés que le peuple, parce qu'ils avoient plus de capacité. Il s'agit uniquement, disoit-il, de les attirer à une Conference, & de les convaincre publiquement des erreurs où ils sont, au moins de celles qui font le plus de bruit entre nous & eux.

Les articles furent designés au nombre de six ou sept qui regardoient presque tous la matiere des Sacremens. Mais le Cardinal & du Laurens furent quelques mois sans convenir de la methode qu'on suivroit dans la dispute. Le premier qui avoit des extraits des Conferences que les anciens Peres avoient eues avec les Heretiques en pareilles occasions, vouloit absolument qu'on suivît leur methode. Celui-ci au contraire qui connoissoit l'esprit des Huguenots, representa au Cardinal qu'il y avoit bien de la difference entre les Protestans & les anciens Hérétiques, qui avoient encore alors quelque respect pour les traditions de leurs Peres ; au lieu que les nouveaux ne reconnoissoient pour principe de leur foi, que la seule Ecriture. D'où il concluoit, que si on ne les convainquoit par leur Bible même, ils se récrieroient toûjours, & qu'ils publieroient que tout ce qu'on leur oppose n'est point fondé sur la parole de Dieu.

Le Cardinal ne goûta pas d'abord ce raiſonnement; mais après y avoir penſé longtemps, il ſe rendit. Le P. du Laurens de ſon côté qui craignoit de ne pas réüſſir dans une entrepriſe de cette importance, écrivit au Cardinal qu'il le ſuplioit de lui aſſocier un Docteur de Sorbonne, un Jeſuite & un Pere de l'Oratoire. Voici la réponſe que le Cardinal lui fit étant alors à Ruel. *Les Docteurs de Sorbonne étoient bons pour les Hérétiques du temps paſſé: je ne veux point me ſervir dès Jeſuites dans cette affaire, & pour ce qui eſt des Peres de l'Oratoire, ils ſont trop myſtagogiques; travaillez ſeul.* J'ai vû cette Lettre en original. J'ai auſſi lû toute la compoſition du P. du Laurens, où il y a des endroits qui m'ont paru foibles. C'étoit le Cardinal lui-même qui devoit tenir tête aux Miniſtres, & le P. du Laurens devoit être auprès de lui.

Il ſurvint encore une nouvelle difficulté ſur l'execution de ce grand deſſein. Pour abreger la diſpute, il fut arrêté qu'il faloit neceſſairement gagner les Miniſtres. Ce Cardinal fut d'avis, qu'on envoïeroit dans les Provinces quelques perſonnes afin de les ſonder de la part du Roi. M. du Laurens croïoit qu'il étoit plus à propos de gagner ſeulement ceux qui ſeroient députez, jugeant qu'il n'étoit pas poſſible de ſe concilier un ſi grand nombre de Miniſtres, ſur tout dans leurs propres païs, au lieu qu'étant à Paris & en petit nombre, on en viendroit plus aiſément à bout. Quoique ce dernier avis fût bien ſenſé, le premier prévalut, & fut ſuivi. Le Cardinal envoïa dans les Provinces des perſonnes adroites & de confiance. Il ſe ſervit pour cela de quelques

ques Jeſuites qui réüſſirent dans cette négociation. La plûpart des Miniſtres du Languedoc firent réponſe aux gens du Cardinal, qu'il falloit au moins ſauver leur honneur, & que quand le Roi voudroit executer le projet dont on leur parloit, ils étoient prêts de lui obeïr. Ceux qui furent envoyez en Normandie y trouverent auſſi des Miniſtres aſſez dociles. Mais il n'en fût pas de même de ceux de Sedan, & d'un très-petit nombre d'autres endroits. Ce qui n'auroit point empêché le ſuccès de cette grande affaire, ſi le Cardinal n'étoit pas mort dans le tems qu'il l'alloit executer.

J'ai apris de la bouche du P. du Laurens tont ce que je viens de vous rapporter. Il a tâché pluſieurs fois de remettre ſur pied ce deſſein; mais le Cardinal Mazarin à qui il en a parlé lui a toûjours répondu, que les affaires du Roi ne le permettoient point, & qu'il étoit néceſſaire d'attendre un temps plus favorable. M. de Marca a rendu pour ce même ſujet pluſieurs viſites au P. du Laurens avec de grandes promeſſes d'en parler fortement à la Cour; mais celui-ci qui s'imagina que ce Prelat ne faiſoit ces démarches que pour faire du bruit, & dans la vûë d'obtenir un chapeau de Cardinal, n'écouta aucune des propoſitions qu'on lui faiſoit. Il vit dans une ſi grande retraite, que quoiqu'il ſoit dans une maiſon où il y a pluſieurs perſonnes de merite, il n'en voit aucune, je ſuis le ſeul qui ait quelque commerce avec lui. Je prends même la liberté de lui propoſer mes doutes, ſur ce qui devoit être allegué par le Cardinal de Richelieu dans ſa Conference avec les De-

putés des Huguenots, & il les reçoit très-bien.

Nous jouons une espece de comedie. Comme il a bien voulu me confier les Ecrits de cette Conference: j'ai fait dessus mes observations que je lui ai données. Et pour éclaircir davantage ces difficultés, je me trouve deux fois la semaine dans sa chambre où nous avons une dispute reglée. Il represente le Cardinal, & de mon côté je fais le personnage des Députés. Je vous avouë que je ne puis pas m'empêcher de pousser quelquefois son Eminence sur de certains faits qu'elle prétend trouver dans l'Ecriture clairement & distinctement, & que je n'y trouve point sans le secours de la Tradition. Je lui fais sentir, même assez vivement, qu'il avoit pris des mesures trop courtes pour sa Conference; & nonobstant cela, ce bon homme demeure toûjours ferme dans ses principes; jusqu'à me dire, que s'il ne trouvoit pas sa croïance dans l'Ecriture, il changeroit de Religion (1).

Il est vrai qu'il a une connoissance assez exacte du texte des livres sacrés: mais comme il ne sait que très-mediocrement l'Hebreu & le Grec, il n'approfondit pas les difficultez; toute son adresse consiste à prendre le sens qui paroit d'abord le plus naturel. Mais

(1) Il paroit cependant par les Livres que le Pere du Laurens a fait imprimer, qu'il faisoit un grand fond sur la Tradition, principalement dans ce qui regarde la discipline. Il a très-souvent recours à S. Cyprien & à S. Augustin, pour faire voir aux Protestans, qu'ils n'ont point dû se separer de l'Eglise Romaine. Mais lorsqu'il veut établir la doctrine qui apartient aux Sacremens, il l'établit sur des textes du nouveau Testament.

Mais vous ſavez que cette regle eſt ſouvent trompeuſe, ſur tout lorſqu'il s'agit d'expliquer l'Ecriture, dont le langage ne s'accommode pas toûjours avec nos maniéres. Je ne puis point cependant me ſervir de cette baterie contre lui, parce qu'on eſt convenu de ne parler dans la Conférence ni d'Hebreu ni de Grec, ni même de Critique ; mais de produire uniquement les paroles de la Bible telles qu'elles ſe trouvent (2) dans la Verſion Françoiſe de Calvin ſans avoir égard aux gloſes des Miniſtres.

Cette methode qui eſt populaire & ſenſible abrége beaucoup la diſpute. Par exemple, pour prouver que le Corps de JESUS-CHRIST eſt réellement & veritablement dans l'Euchariſtie, le Cardinal ſe ſert de ces paroles de S. Matth. ch. XXVI. v. 26. *Ceci eſt mon corps*. Si les Deputez des Huguenots viennent à lui opoſer que le Verbe *eſt* ſe prend figurément en cet endroit, il répond auſſi-tôt : c'eſt la gloſe que Cal-

[2] Le Pere du Laurens a eu raiſon de préferer l'édition de Calvin aux autres Bibles de Genéve, qui ont été retouchées après lui ; parce que celles-ci ſont plus éloignées de notre Vulgate, & qu'elles ont même été reformées mal à propos ſur la Verſion Latine de Tremellius. Daillé dans un Livre qu'il a publié ſous le titre de *la Foi fondée ſur les ſaintes Ecritures*, a fait, à l'égard des citations de l'Ecriture contre les Catholiques, la même choſe que le Cardinal de Richelieu devoit faire à l'égard des Huguenots. Ce Miniſtre de Charenton a mis cet Avertiſſement à la tête de ſon petit Ouvrage : *Bien que la Verſion Françoiſe de la ſainte Bible faite par les Docteurs de Louvain ne ſoit nullement comparable à la netteté, clarté & fidelité de celle qui ſe lit parmi nous, ſi eſt-ce que pour m'accommoder au goût de nos adverſaires, j'ai tiré de leur Verſion, & non de la notre, la plupart des lieux de l'Ecriture, dont je me ſers en ce Livret.*

Calvin a mise à la marge de sa Version ; & cette glose est contraire au principe des Calvinistes, qui prétendent que l'Ecriture est claire d'elle-même. Il a falu qu'en qualité de Député, je passasse condamnation sur cet article qui est un des plus considerables ; mais en récompense je lui ai opposé le Sacrement du Mariage, qu'il est difficile de prouver par un texte formel de l'Ecriture. Car au lieu de ces paroles du chap. 5. v. 32. de l'Epître aux Ephesiens *Sacramentum hoc magnum est*, comme il y a dans notre Vulgate ; on lit dans la Version de Calvin *ce secret est grand*, & à la marge, *Grec*, *mystere*. A vous dire vrai, nous nous sommes un peu échauffez de part & d'autre sur cet article. Le bon homme du Laurens a senti qu'il n'avoit pas tout à fait bien pris ses mesures. Je ne doute point que le Cardinal ne s'en fût aperçû lui-même. Mais dans le dessein qu'il avoit de ne s'embarquer point dans de longues disputes, il avoit eu raison de se servir de cette methode qui étoit simple & naturelle. Sa presence & les sages précautions qu'on devoit prendre auroient achevé le reste. Je suis persuadé que vous serez bien-aise d'apprendre tout ce petit détail sur un fait de cette importance qui n'est guéres connu dans le monde. Si nous avions aujourd'hui un Richelieu pour seconder les bonnes intentions du Roi, les Ministres Huguenots écouteroient volontiers les propositions qu'on leur feroit. Il en coûteroit à la verité quelque argent. Mais jamais argent n'a été dépensé plus utilement que le seroit celui-là. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris ce 12 Septembre 1665.

LET-

LETTRE II.

AU MEME ABBE'.

Des Ouvrages du P. du Laurens de l'Oratoire. Quelques particularitez touchant le Cardinal de Richelieu.

MONSIEUR,

Il paroit depuis peu de jours un nouveau Livre du P. du Laurens sous ce titre pompeux : *Triomphe de l'Eglise Romaine contre ceux de la Religion Prétenduë Réformée par six démonstrations qui font voir clairement, comme il est impossible de se sauver dans leur Communion, dediées à Messieurs les Ministres de Charenton. A Paris chez Thiboust. 1657. in 12.* L'Auteur qui est fort malade, est trop modeste pour avoir mis à la tête de son Ouvrage cet impertinent titre. Il est de l'invention de l'Esclassan, qui a eu soin de l'impression. Ce Gascon à fait un tour de son métier pour débiter mieux sa marchandise. Je vous envoïe ce petit Livre, parce qu'il contient en abregé une partie des écrits qu'il avoit préparez pour le Cardinal de Richelieu, & dont je vous ai entretenu autrefois fort au long. Cela me donne ocasion de vous marquer les autres Livres de ce Pere.

Il publia en 1655. à Paris un Livre *in folio* qui a pour titre : *Dispute touchant le Schisme & la séparation que Luther & Calvin ont faite de l'Eglise Romaine entre Jean Mestrezat & Louïs du Laurens.* La composition de cet

Ouvrage a quelque chose de singulier. Le Pere du Laurens ne mettoit rien sur le papier qu'il ne le fît voir en même tems à Mestrezat, afin de ne rien donner au public, dont celui-ci ne demeurât d'acord. Vous m'avouerez qu'il y à bien peu de Controversistes qui aient eu cette sincerité. Aussi la plûpart de leurs Livres sont-ils remplis de faussetez. Il y a d'excellentes choses dans cet Ouvrage: mais à vous dire la verité, l'Auteur m'a dit plusieurs fois qu'elles ne venoient point de son propre fond; mais qu'il en étoit principalement redevable aux doctes Conférences qui s'étoient tenuës dans la Maison des grands Augustins, & ausquelles feu Mr. l'Archevêque de Roüen oncle de M. notre Archevêque présidoit. Tout ce qu'il y avoit de personnes habiles dans Paris assistoient à ces Conférences, où l'on expliquoit les plus beaux endroits des anciens Peres. M. du Laurens étoit chargé d'y faire son rapport de ce qu'il avoit rémarqué de plus considerable dans S. Cyprien. Plusieurs Evêques & un grand nombre de Docteurs se trouvoient dans ces Assemblées qui étoient d'une grande utilité. Mais M. de Gondy qui auroit dû y presider en qualité d'Archevêque de Paris ne s'y trouvant jamais, les fit rompre sous prétexte qu'on y cabaloit. Mais si nous en croïons le bon homme du Laurens, cet Archevêque qui étoit bien inferieur pour ce qui est de la capacité à M. de Harlay n'osoit y assister. Il trouva mauvais que l'Archevêque de Roüen fît le Régent & le maître dans Paris. La verité est que ces deux Prélats songeoient au Cardinalat, & que celui de Roüen vouloit sup-
plan-

planter par son merite l'Archevêque de Paris.

Le P. du Laurens a aussi fait imprimer quelques Sermons sur l'Octave du S. Sacrement. Ce fut sa maniere de prêcher qui le fit connoître à M. de Richelieu. Ce Cardinal cherchoit un homme qui fût plus savant dans les Livres de l'Ecriture Sainte, que dans les Lieux communs qui se débitent ordinairement dans la Chaire. Sur le rapport qu'on lui fit des Prédications de M. du Laurens, il le prit pour *l'ajutante* de ses études, & il le chargea dans la suite de ce grand travail dont je vous ai parlé plusieurs fois. Il ne voulut point y emploïer de Docteurs, parce qu'ils sont plus exercez dans les questions qui se traitent dans les Ecoles que dans l'Etude de l'Ecriture sainte. Il ne voulut point aussi se servir des Jesuites, parce que son dessein étoit d'acorder aux Ministres dans la Conférence qu'il devoit avoir avec eux plusieurs choses qu'un Jesuite n'auroit pas pû leur acorder facilement. Par exemple, il étoit dans la résolution de ne les point obliger à recevoir le mot de *Transubstantiation*, contre lequel les Protestans se sont toûjours récriez. Il devoit se contenter de celui de *changement réel*, ou de quelqu'autre semblable, qui signifiât la même chose.

Il est vrai que le Cardinal de Richelieu avoit auprès de lui M. de Raconis Docteur de Sorbonne & qui a été Evêque de Lavaur. Il étoit même très-bien dans son esprit. Mais j'ai apris du P. du Laurens qu'il étoit auprès de son Eminence plûtôt en qualité de bouffon, que de Docteur. M. de Richelieu avoit à lui plusieurs personnes pour le divertir. Il donnoit de tems en tems à de Raconis un texte bizarre pour

prêcher devant lui sur le champ, dans une chambre où il s'enfermoit exprès. Ce Docteur qui étoit païé pour faire rire le Cardinal disoit cent impertinences. Le P. Du Laurens qui étoit quelquefois de la partie, ne peut s'empêcher de rire toutes les fois qu'il me parle de cette comedie. Et comme le Cardinal donnoit ordre qu'on ne l'appellât pour quelque chose que ce fût dans ce temps-là, il leur disoit en riant: on croit que nous traitons ici des affaires les plus importantes de la Religion.

Outre ces Livres imprimez du P. du Laurens, il en a composé un autre en Latin qui a pour titre *Onomasticum Pauli*, & qu'il m'a communiqué. Il y explique par ordre alphabétique les mots les plus difficiles de S. Paul. Il est si éloigné des sentimens Calvinistes dans tout cet ouvrage, qu'il aproche quelquefois de ceux des Pelagiens: J'ai été surpris de le voir si peu savant dans la Critique des anciens Ecrivains Ecclesiastiques. Il cite sous le nom de S. Jerôme les Commentaires de Pelage sur S. Paul, & ceux de *l'Ambrosiaster*, ou *faux Ambroise* sous le nom de S. Ambroise. J'ai pris la liberté de l'en avertir afin qu'il corrige ces erreurs. Mais je doute que cet Ouvrage qui est assez gros voie jamais le jour. Vous jugerez par là, que la science du P. du Laurens ne s'étend guéres au delà de celle des Controverses. Il me dit quelquefois, que quoique le Cardinal en fît sa principale étude, il l'avoit trouvé dans des opinions populaires dont il l'avoit fait revenir. Il m'a marqué entr'autres celle-ci, que ce grand homme croïoit que nos Eglises fussent veritablement dediées aux Saints

dont

dont elles portent les noms ; au lieu qu'il est de notoriété publique, qu'elles sont dediées à Dieu seul en l'honneur de ces Saints. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris, 1667.

LETTRE III.

A MONSIEUR L'ABBE' D. L. R.

De quelques ouvrages du P. Morin de l'Oratoire qui n'ont point encore vû le jour.

MONSIEUR,

Vous faites bien de l'honneur à notre P. Morin, lorsque vous l'égalez, & que vous le preferez même en quelques choses au P. Petau. Je ne prétends point diminuer la grande estime que vous avez pour lui ; sur tout depuis que vous avez lû (1) son dernier ouvrage qui est rempli d'une érudition prodigieuse à l'égard des Livres Juifs. Vous me felicitez du bonheur que j'ai de me trouver presen-

(1) Par cet Ouvrage il faut entendre ses Exercitations touchant l'autorité des Textes originaux de la Bible. Il en avoit publié la premiere Partie à Paris in 4. dès l'année 1635. Elle fut réimprimée peu de tems après sa mort avec la seconde qui est remplie d'un grand nombre de faits, qui regardent les Livres & les Sciences des Rabbins. Ce fut le Pere Fronto Chanoine Régulier de la Congrégation de Sainte Géneviéve qui voulut bien se charger du soin de cette impression. Mais il a laissé tant de fautes dans la 2e. partie qui n'avoit point encore vû le jour, qu'il est aisé de juger que ce Religieux s'est mêlé d'une chose dont il n'a eu aucun soin. Car l'original du Pere Morin, qui est dans la Bibliotheque des PP. de l'Oratoire de Paris, est fort exact.

sentement dans une Maison dont la Bibliothéque contient de si rares tresors. Mais permettez-moi de vous dire, que je mets une grande difference entre le P. Petau, & notre Pere Morin. Le premier n'a pas lû à la verité tant de Rabins que celui-ci ; mais il a d'autres endroits qui valent beaucoup mieux que le Rabinage.

Le P. Morin étoit déja mort (2) quand je suis entré dans l'Oratoire, & depuis que j'y demeure, j'ai été surpris du peu d'estime que les principaux de notre Congregation font de lui, c'est tout vous dire, ils ne l'ont point mis après sa mort dans le rang de leurs Illustres, dont on voit les portraits dans la chambre de leur Conseil, *nemo Propheta in patria*, Peut-être que dans la suite nos *Bourguemestres* lui rendront plus de justice ; au moins fait-il beaucoup d'honneur à sa Congregation, & son nom est en très-grande veneration à Rome, comme je l'ai apris de bonne part. Un de nos freres qui en a raporté (3) son Portrait le cache dans sa chambre. Je vous le ferai voir quand vous viendrez

(2) Le P. Morin est mort dans la Maison des Peres de l'Oratoire de Paris en 1659. le 28 Fevrier, & M. Simon n'entra dans cette Maison que vers la fin de l'année 1664 Il y fut d'abord appellé par le R. P. Senault qui en étoit alors le Général, pour y faire le Catalogue des Livres Orientaux, qui sont en assez grand nombre dans leur Bibliotheque & que le P. Morin n'avoit point fait. On y garde encore aujourd'hui ce Catalogue écrit de la main de M. Simon.

(3) Le Cardinal François Barberin qui avoit fait venir à Rome le P. Morin, fit tirer son Portrait dans le tems que ce Pere voulut retourner en France, où, disoit-il, le Cardinal de Richelieu le rappelloit. Un Frere de l'Oratoire nommé *Marc*, qui étoit en ce tems-là à Rome, & qui depuis fut Sacristain de la Maison de Paris, en raporta une copie,

drez à Paris. Il a quelque chose de rude & d'austére dans les traits du visage.

Les Originaux de ce qu'il a imprimé sont dans notre Bibliothéque, & en les feuilletant j'y ai trouvé quelques-unes de ses Lettres qui meritent de voir le jour. Il en avoit aussi laissé quelques-unes dans les livres qu'il a lus. J'ai sû du P. le Cointe qui demeuroit alors dans le Seminaire de saint Magloire, qu'aussi-tôt que le P. Morin fût mort, les PP. de sainte Marthe & Thomassin qui demeuroient aussi dans saint Magloire allerent à notre Maison de la ruë saint Honoré pour se saisir de ses papiers. On parle entr'autres d'un Traité (4) *de Baptismo*, d'un *de Matrimonio*, de deux autres qui ont pour titre *de Basilicis* & *de Paschalibus*. Il y en a aussi un qui traite de la *Confirmation*, dont j'ai trouvé quelques morceaux dans ses papiers. A en juger par ses fragmens, il y est bien opposé à la doctrine de nos Scolastiques. Il me paroît même qu'il a outré sa matiére : car il veut que non seulement les Prêtres aient donné autrefois la Confirmation ; mais même les Diacres.

J'ai sû du fils de Meturas son Imprimeur que le P. Morin avoit eû de grandes disputes avec ses Approbateurs sur son livre de la Penitence, & qu'ils lui en avoient fait retrancher un Traité entier qui avoit pour titre (5) *de ex-*

(4) Il s'est trouvé parmi les papiers du Pere Thomassin un Traité *de Baptismo*, qu'on a crû être du P. Morin. Mais lorsqu'on est venu à l'examiner, on a reconnu qu'il n'étoit point de lui. Et à l'égard de l'ouvrage *de Matrimonio*, qui ne se trouve plus, le P. du Breuil a temoigné à ses amis, qu'il l'avoit vû entre les mains du P. Morin.

(5) Les Peres de l'Oratoire de Paris ont fait imprimer au commencement du Generalat du R. P. de Sainte Marthe une

expiatione Catechumenorum. Ils prétendoient que de la maniere qu'il s'expliquoit, il ruinoit la Confession: mais il faut être bien peu exercé dans la lecture des anciens Peres, si l'on ne sait pas que ceux qui recevoient alors le Bâtême se confessoient de leurs pechés. Une petite distinction de Confession sacramentelle resout toute la difficulté. Il est très-oposé dans cet ouvrage, dont j'ai aussi trouvé quelques fragmens dans ses papiers, à ce que nos Théologiens nomment *Attrition* (6). Il pretend que ce mot est nouveau dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui, & que même il a été inconnu à tous les anciens Peres.

Il y a de l'apparence que le chagrin qu'il eut de voir qu'on l'obligeoit d'ôter de son livre de la Penitence ce Traité de *l'Expiation des Catechumênes* le poussa à composer une invective contre les Théologiens de Paris. J'ai cette invective écrite de sa main, où il s'étend assez au long sur les objections qu'ils lui avoient faites. Il y exagere avec des termes vifs & durs leur ignorance: il les traite de purs Metaphysiciens, & de gens qui ne méritent pas le nom de Théologiens. Je vous avouë

une feuille volante des Ouvrages du P. Morin qui n'ont point encore vû le jour. Ce Traité de *l'Expiation des Catechumènes*, y est marqué, & dès ce tems-là même on en obtint le Privilege pour le faire imprimer. Les Théologiens d'aujourd'hui ne sont point si scrupuleux que leurs Prédecesseurs.

(6) J'ai vû parmi les papiers de M. Simon quelques cahiers écrits de la main du P. Morin où il est traité en particulier de la contrition & de l'attrition. Il m'a assûré que le P. Morin avoit composé ce petit Ouvrage dans le dessein de justifier devant M. le Nonce son Confrere le P. Seguenot qui avoit écrit trop librement sur cette matiere.

avouë que notre P. Morin étale dans ce discours son éloquence satyrique, aussi avoit-il fait un Recueil de tout ce qu'il avoit lu de mordant & d'injurieux dans les anciens Auteurs (7). Ce Recueil est comme un Dictionnaire d'injures pour s'en servir dans l'occasion, & en effet j'en ai lû quelques extraits dans ce qu'il a fait imprimer contre Taylor & Bootius.

On peut mettre aussi au nombre des ouvrages du P. Morin qui n'ont point vû le jour une Satyre qu'il fit imprimer en 1653. contre de certains usages de notre Congregation (8), mais ce Livre fut aussi-tôt suprimé. J'ai appris du fils de Meturas, que ce fût Variquet qui l'imprima, & que lui Meturas en porta tous les exemplaires au P. Morin qui en fit distribuer une partie à ceux de ses Confreres qui étoient alors assemblez à Orleans. Ce qui fit tant de bruit dans le Corps, qu'il fût obligé de demander publiquement pardon au P. Bourgoin son Général qu'il avoit diffamé; autrement il lui auroit falu déloger. Il est resté quelques exemplaires de ce Livre entre les mains du P. Sou-

(7) Il faut rendre cette justice au P. Morin, que n'entendant pas assés la Langue Latine, il faisoit des Recueils de phrases Latines, pour s'en servir dans l'ocasion. Il n'est pas tout à fait exemt de folecismes.

(8) Quelques années après ce tems-là le fameux Pere *Des Mares*, qui n'étoit plus alors dans l'Oratoire, fit imprimer en fort petits caractéres sous le nom *de la Tourelle* un abrégé de ce libelle du P. Morin. Il en envoïa plusieurs exemplaires aux Peres de l'Oratoire qui étoient alors assemblez dans leur Maison de l'Institution, où M. d'Aubusson Archevéque d'Ambrun leur porta le Formulaire à signer de la part de la Cour.

Souvigny son intime ami qui avoit fait avec lui le voiage de Rome. C'est un libelle à peu près semblable à celui que Mariana a composé contre la Societé & en particulier contre son Général Aquaviva. Ni l'un ni l'autre ne font honneur à leurs Auteurs. Mariana cependant est plus excusable en cela, que le P. Morin: car le premier ne composa son ouvrage que pour son usage particulier & avec de bonnes intentions. Il n'avoit pas dessein de le publier; au lieu que celui-ci fit imprimer lui-même le sien; ce que j'y trouve de mauvais c'est qu'il prétend soumettre aux Loix du Droit Canonique, ou plûtôt à des usages Monastiques une Congregation libre qui n'est composée que de Prêtres séculiers, & qui ne doivent dépendre que de leurs Evêques. Dans un procès que nous avons ici depuis peu au Parlement, M. l'Avocat Général a fait connoître dans son Plaidoié, qu'il connoissoit mieux l'Oratoire, que le P. Morin, quand il a dit, que *c'est un Corps où tout le monde obéit & personne n'y commande.* Je crois qu'il a voulu marquer par-là que c'est une assemblée de volontaires qui n'ont point de veritables Superieurs. Au moins c'est le sens que le P. Senault notre Général a donné aux paroles de M. l'Avocat Général. Mais toute la Communauté leur a donné un autre sens. Je suis, Monsieur, &c.

R S.

A Paris ce 20 Octobre 1665.

LETTRE IV.

AU MÊME ABBÉ.

D'un petit ouvrage de Rigaut qui est très-rare. Du P. Petau, & de Grotius sur la même matiere.

MONSIEUR,

Il n'est pas si facile que vous vous l'imaginez, de trouver le petit livre de M. Rigaut sur le fameux passage de Tertullien, qui semble faire égaux les Laïques aux Prêtres dans le cas de necessité. M. Hardy qui est mon *Repertoire* pour les Livres rares m'en a prêté un exemplaire. Il m'a assuré en même temps que l'Imprimeur n'en avoit pas tiré plus de vingt. Je l'aurois copié pour satisfaire à votre curiosité si M. de l'Aubespine Evêque d'Orleans, qui y a repondu, ne l'avoit fait réimprimer à la tête de sa Réponse. Je vous envoierai cette édition qui n'est pas fort commune. Ce Prélat fit tout ce qu'il put pour obliger Rigaut à se retracter; mais il ne gagna rien. Un de mes amis qui sait le fin de cette dispute prétend que l'Evêque ne fit tout ce grand bruit, que dans la vûë qu'il avoit d'être nommé au Cardinalat. Cependant je suis sûr que si l'on examinoit à fond les ouvrages de Rigaut, on y trouveroit plusieurs remarques qui approchent des sentimens des Calvinistes.

Il y a deux autres petits Traités sur cette mê-

même matiere que je vous envoïerai aussi. L'un est de Grotius qui appuïe la pensée de Rigaut, & l'autre est du P. Petau en faveur de M. de l'Aubespine. Le dernier ne descend pas assez en particulier au fait dont il étoit question; il s'agissoit de montrer que Tertullien n'avoit pas pris à la rigueur le verbe *Offerre*, ou, comme on parle dans les Ecoles, *strictò modo*, mais seulement *lato modo*. Pour ce qui est de Grotius il a outré son sujet. Il avoit d'étranges opinions là-dessus: on m'a assuré qu'il benissoit le pain à table, & qu'il prétendoit donner l'Eucharistie à ceux qui étoient avec lui. C'étoit, disoit-il, communier à l'Apostolique; (1) comme si les Apôtres avoient suivi en cela l'usage des Juifs, parmi lesquels le Pere de famille ou le plus ancien de l'assemblée faisoit la benediction. Vous voïez que c'est encherir de beaucoup sur Tertullien de la maniere qu'il est expliqué par Rigaut.

J'ai apris de M. Hardy, que M. de l'Aubespine avoit aussi eu quelques démêlez avec le P. Petau, & qu'il avoit menacé de faire condamner quelques-unes de ses notes sur S. Epiphane, mais je suis persuadé que ce savant Jesuite se seroit bien défendu. S'il y

(1) Si nous en croïons le P Petau, M. Arnaud & quelques autres Savans hommes de notre Communion; Grotius avoit eu dessein de faire profession publique de la Religion Catholique. Quelques Protestans même ont dit de lui: *Grotius Papizans*. Mais il me paroît, tant par ses ouvrages, que par ce que j'en ai pû aprendre de ses amis, que sa Catholicité étoit fort vague. Il avoit fait une Religion à sa maniere, & il lui donnoit le nom de Croïance véritablement Apostolique.

y a quelque chose à reprendre dans les livres de Petau, c'est principalement dans le deuxiéme Tome de ses Dogmes Théologiques, où il paroît favorable aux Ariens. Il est vrai qu'il a adouci dans sa Préface ces endroits-là ; mais comme le corps du livre demeure dans son entier, & que la Préface qui est une excellente piece n'est venuë qu'après coup, on n'a pas tout-à-fait remedié au mal que ce livre peut faire en ce temps-ci, où les nouveaux (2) Unitaires se vantent que le P. Petau a mis la Tradition de leur côté. J'ai vû ici des gens qui croïent que Grotius qui avoit de grandes liaisons avec Crellius & quelques autres Sociniens a surpris ce savant Jesuite ; mais il n'y a aucune vrai-semblance, qu'un homme aussi habile qu'étoit le P. Petau se soit laissé tromper par Grotius qui étoit son ami.

(2) Dès l'année 1658. les nouveaux Antitrinitaires publierent un petit ouvrage sous le titre de *Irenicum Irenicorum*. La meilleure partie de ce petit ouvrage qui est devenu rare a été prise des Dogmes du P. Petau. Bullus Protestant Anglican, sous prétexte de defendre la Confession de foi du Concile de Nicée, a attaqué d'une maniere violente cet habile Jesuite. Mais peu de gens savent que le dessein de Bullus n'a pas tant été de justifier les Peres de Nicée, que de combatre la doctrine de la Transubstantiation. Quand on oppose aux Catholiques, que le Concile de Latran sous le Pape Innocent III. n'a pas eu des preuves suffisantes pour établir ce Dogme, les Catholiques répondent que la Consubstantialité du Verbe, qui a été définie dans le Concile de Nicée n'a pas des preuves plus claires dans l'antiquité, & que cependant les Protestans qui font cette objection reconnoissent pour orthodoxe la foi du Concile de Nicée. Bullus qui avoit senti la force de ce raisonnement, jugea, que pour y répondre, il étoit absolument nécessaire de réfuter le P. Petau ; & c'est à quoi n'ont pas pris garde la plûpart des Catholiques qui, ne connoissant point le dessein de Bullus, donnent à cet Auteur des loüanges excessives.

ami. Il est bien plus probable qu'il a écrit de bonne foi ses pensées.

(3) Il seroit de l'honneur de la Societé de continuer les Dogmes de leur Confrere sur tout le reste de la Théologie en suivant sa methode qui est excellente. Il est certain qu'il avoit eu lui-même ce dessein : car j'ai vû le projet qu'il avoit fait là-dessus, & j'ai connu par-là sa maniere d'étudier, dont je pourrai vous entretenir dans une autre Lettre. Un de mes amis m'a assuré qu'il ne passoit point parmi les Jesuites pour un habile Theologien, & qu'il avoit été obligé souvent d'avoir recours à d'autres Peres de sa Maison, lorsqu'il s'agissoit d'un raisonnement de Théologie. Plusieurs des nôtres disent la même chose du (4) Pere Morin qui est en effet un pauvre homme pour le raisonnement.

Mais quoi qu'on dise du Pere Petau dans sa Societé, je le trouve par tout admirable. Peut-on rien voir de plus charmant que son beau

(3) Il y a plusieurs années que les Jesuites formerent ce dessein. Ils jetterent pour cela les yeux sur le Pere Quentel, à qui ils remirent les Papiers du P. Petau, qui avoit dressé le plan de ce grand ouvrage. Mais ce Jesuite qui étoit laborieux & digne de cet emploi étant mort peu de tems après, il ne s'est trouvé jusqu'à present dans la Societé personne qui ait voulu se charger d'un si pénible travail.

(4) Dans le tems de la disgrace du fameux Pere Seguenot, le P. Morin rendit une visite au Nonce du Pape, dans le dessein de justifier son Confrere. Il fit un Discours fort savant sur la Contrition & l'Attrition. Mais M. le Nonce qui ne voioit point où tendoit toute cette érudition, pria le P. Morin de lui expliquer nettement & en peu de mots ce qu'il vouloit conclure de ce grand nombre d'autoritez qu'il avoit raportées. Le Pere ne put donner cette satisfaction au Nonce du Pape. Il fallut que le P. Bertat prit la parole pour lui, & c'est ce que j'ai apris de M. Simon qui l'avoit entendu dire au P. Bertat même.

beau Latin dans des matieres si épineuses ; J'aurois seulement souhaité, qu'il n'eût pas été si diffus dans ses expressions. L'on ne sauroit être trop resserré lorsqu'il s'agit de dogmes. Il faut éviter les longues phrases autant qu'il est possible, & c'est en quoi a excellé le P. Sirmond qui avoit trouvé le secret de s'expliquer en peu de mots & avec netteté. Il étoit neanmoins fort inferieur au Pere Petau pour ce qui est de l'érudition. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris ce 25 Octobre 1665.

LETTRE V.

AU MEME ABBÉ.

Les ouvrages Critiques de Louis Cappel & des deux Buxtorfs ne sont pas tout-à-fait exacts, parce qu'ils n'ont point eu de bons Manuscrits de la Bible & quelques autres secours necessaires. On indique ces Manuscrits.

VOus ne sauriez mieux faire, Monsieur, que de lire plus d'une fois la Critique Sacrée de Louis Cappel ; c'est un excellent ouvrage, & il seroit beaucoup meilleur s'il avoit eu tous les secours nécessaires à une si grande entreprise, je veux dire un grand nombre de livres MSS. qui sont dans la Bibliotheque du Roi, & dans quelques autres Bibliotheques de Paris Sa Critique contient beaucoup de choses inutiles, parce qu'il n'a lû que des Bibles imprimées ; & c'est ce qui fait en partie

tie qu'il a multiplié plus qu'il ne devoit (1) les diverses leçons du Texte Hebreu. Il se trompe aussi quelquefois, lorsqu'il parle de la Massore. Il auroit pû éviter ces défauts & plusieurs autres, s'il avoit consulté les Bibles Hebraïques manuscrites qui sont dans ces Bibliotheques, principalement celles qui ont été écrites en Espagne & (2) en Afrique pour l'usage des Juifs qui suivent le Rit Espagnol. J'ai même reconnu en comparant quelques-uns de ces Mss. avec le penible travail de Buxtorf sur la Massore, qu'il est tombé dans plusieurs fautes pour n'avoir pas lû ces bons Mss. Les Bibles Hebraïques manuscrites qui ont été copiées pour l'usage des Juifs du Rit Allemand ne sont point exactes; & ce qui me surprend davantage, c'est que les deux Buxtorfs (3) qui ont bien mieux sû la Langue Hebraïque que Cappel & le P. Morin, n'aient eu

(1) Loüis Cappel dans la vuë qu'il avoit de multiplier les diverses leçons du Texte Hebreu, a fait un Recueil de tout ce qu'il avoit lû, sous le nom de *Keri* & *Ketib*, dans les Bibles Hebraïques imprimées. Cela est pardonnable à Cappel qui n'avoit pas à Saumur des exemplaires manuscrits qu'il pût consulter. Mais on ne peut excuser le P. Morin qui est tombé dans la même faute, lui qui écrivoit dans Paris, où il y a un très-grand nombre de Bibles hebraïques manuscrites.

(2) Une bonne partie des Juifs qui furent chassez d'Espagne il y a deux cens ans, se retirerent en Afrique, où ils porterent leurs belles Bibles manuscrites.

(3) Les deux Buxtorfs qui ont ecrit leurs Livres en Allemagne, n'ont pû consulter que des Juifs Allemans qui sont peu estimez des autres Juifs. Les Juifs Espagnols & même ceux d'Itali[illegible]parlent avec mépris, les appellant *des Tudesques*. Ce[illegible]erence se reconnoit dans les deux grandes Synagogues, qui sont presentement dans Amsterdam. La Portugaise ou Espagnole se distingue en tout, de celle des Allemans ou Tudesques.

ou presque aucune connoissance des ouvrages de Critique qui ont été composez par les Juifs. Ils ne citent le plus souvent que des Rabins mal sensés, ou au moins des Juifs qui ne savent ce que c'est que de Critique.

Les Juifs cependant ont eu parmi eux des gens qui ont fait recherche des Bibles Hebraïques manuscrites; mais ce qu'il y a de fâcheux dans cette recherche, c'est qu'il n'est presque pas possible d'en trouver de plus anciennes que de cinq ou six cens ans. R. Menahem de Lonzano qui est un de leurs plus habiles Critiques n'en cite point de plus vieilles dans la premiere partie de son Livre intitulé *Scete Jadoth*, où il corrige sur dix, ou douze Manuscrits le Texte Hebreu de cette belle Edition de Bombergue à laquelle R. Jacob Ben Hajim a ajoûté la Massore. Il prouve par l'autorité de ces Manuscrits, sur tout par ceux qui ont été copiés pour l'usage des Espagnols que l'édition de R. Jacob n'est point exacte. Il est surprenant que Buxtorf le Pere qui a travaillé avec tant de soin sur la Massore n'ait jamais lû ce Livre, qui l'auroit redressé en une infinité d'endroits. Je l'ai cherché pendant long-temps sans le pouvoir trouver; il devroit être dans la Bibliothéque des PP. de l'Oratoire ou dans celle du Roi, parce que le P. Morin le cite, cependant il ne se trouve point dans Paris. (4) J'ai écrit à Ve-

(4) Ce Livre a été en éfet imprimé à Venise in 4° en 1618. Buxtorf ne l'avoit point lû, quand il a dit dans sa Bibliothéque des Rabbins, que c'est un Commentaire critique sur la Loi, imprimé à Constantinople. Il ne l'avoit point encore lû dans le tems qu'il publia son Commentaire Massoretique, qui parut en 1620. Mais il en est fait men-

cion

Venise pour en avoir un exemplaire, mais on m'a fait réponse que ce fonds avoit été transporté à Amsterdam. J'ai enfin contenté ma curiosité, & il m'en a un peu coûté, parce qu'il a falu le tirer des mains d'un Juif qui savoit que c'étoit pour un Chrétien, & ce Juif, par une superstition assez ordinaire à ceux de sa Nation, a donné un coup de couteau dans le premier feuillet, afin que le Chrétien à qui il le vendoit ne l'eût pas tout entier.

Cet ouvrage contient à la tête une approbation de neuf ou dix Rabbins de Constantinople qui en font l'éloge, mais à vous dire la verité, quoique la premiere partie qui est intitulée *Lumiere de la Loi* renferme une critique exacte sur tout le texte du Pentateuque, & qu'on y cite des Bibles manuscrites de toute sorte de Païs, la plûpart des endroits qu'on rétablit par le moïen de ces Manuscrits sont peu importans. Ce ne sont pour l'ordinaire que des minuties qu'il seroit trop long de vous marquer en particulier; comme les Juifs ont corrigé depuis plusieurs siecles leurs exemplaires de la Bible sur la Massore, il n'est pas étonnant de voir qu'il ne s'y trouve point de diverses leçons considerables, puisqu'ils n'ont point de Mss. qui ne soient fort posterieurs à cette Massore. Entre les Bibles Hebraïques manuscrites, qui sont dans la Bibliotheque des PP.

tion dans la seconde édition de ce Commentaire, où il y a quelques additions que Buxtorf le fils a inserées dans l'Ouvrage de son pere. Il y est parlé six ou sept fois de R. Menahem de Lonzano, & il promet d'en parler ailleurs plus particulierement. Mais il ne paroit pas qu'il l'ait fait. Cette seconde édition est un Ouvrage posthume qui n'a pas toute la perfection que Buxtorf le fils auroit pû y donner, s'il l'avoit publié de son vivant.

PP. de l'Oratoire il y en a une, ou plûtôt une partie d'une, qui a été écrite en Afrique & delà transportée à Constantinople, d'où (5) M. de Sancy alors Ambassadeur du Roi à la Porte l'a aporté à Paris. Elle est d'un très-beau caractere & écrite avec beaucoup d'exactitude sur d'autres bons Mss. mais aïant été revûë sur la Massore qu'on y a ajoûtée aux marges, on en a raturé plusieurs lettres, sur tout les *Vau* & les *Jod*, pour la rendre conforme aux corrections des Massoretes : ce que j'ai remarqué dans quelques autres Bibles manuscrites qui sont dans cette même Bibliotheque. Si Buxtorf le Pere avoit eu de semblables Mss. lorsqu'il fit imprimer à Basle la Bible Hebraïque qui avoit été imprimée à Venise avec les commentaires de quelques Rabins par Daniel Bombergue, son édition seroit bien meilleure. C'est une extrême négligence à ceux qui ont eu le soin de l'impression du Texte Hebreu dans la belle Polyglotte de M. le Jay, de n'avoir pas consulté ces excellens Mss. & principalement ceux de la Bibliotheque du Roi. Le Pere Morin étoit si fort entêté de son Texte Samaritain de la Version des Septante, & de notre édition Latine, qu'il a négligé le veritable Original de la Bible, pour apuïer un faux Texte tel qu'est celui des Samaritains qui a été manifestement retouché, &

(5) C'est Achille de Harlay de Sanci dont Pietro della Valle qui l'avoit vû à Constantinople parle avec éloge dans ses Voiages. Etant entré dans la Maison des PP. de l'Oratoire de Paris, il leur fit de grands dons. Tous les Livres Orientaux qui se trouvent en assés grand nombre dans leur Bibliotheque viennent de lui.

& des Versions qui ont été alterées en une infinité d'endroits.

Pour revenir à la Critique de Cappel dont je vous ai parlé au commencement de ma Lettre, il faut que vous y joigniez la Lettre Apologetique du même Auteur qu'il écrivit l'année suivante au savant Usserius, pour se justifier des accusations de Bootius. Il raporte dans cette Apologie imprimée *inquarto* à Saumur en 1651. plusieurs faits qui meritent d'être sus, & entr'autres celui qui regarde le P. Morin. On accusoit Cappel d'avoir eu des intelligences avec ce Pere pour ruïner les originaux de l'Ecriture, & établir par ce moïen notre Version Vulgate: mais le Professeur de Saumur montre clairement, que loin d'avoir eu ce dessein, il y avoit dans son Manuscrit un assez long endroit, où il refutoit le P. Morin; mais (6) que ceux qui avoient eu le soin de l'édition de sa Critique l'avoient supprimé. Vous le trouverez tout entier dans cette Lettre Apologetique.

A propos du P. Morin & de Cappel je vous rapporterai un fait que vous serez peut-être bien-aise de savoir. Dans le temps que je demeurois dans l'Institution des PP. de l'Oratoire, le Pere Bertat qui en étoit le Superieur, &

(6) Jaques Cappel fils de l'Auteur, & qui étoit Catholique, fit imprimer conjointement avec le P. Morin la Critique sacrée, & ainsi il n'est pas surprenant qu'on en ait retranché les endroits où Louïs Cappel combattoit les sentimens de ce Pere. Il est vrai que Rome fut un peu alarmée de ce qu'on avoit imprimé à Paris avec Privilege du Roi l'ouvrage d'un Heretique: mais outre que ce furent des Catholiques qui en obtinrent le Privilege, cela n'étoit pas sans exemple, même en matiere de Theologie.

& qui hebraïſoit, me dit qu'il avoit rendu une viſite avec le Pere Morin à Cappel dans Saumur; que celui-ci avoit d'abord connu que le P. Morin n'avoit qu'une connoiſſance très-mediocre de la Grammaire Hebraïque, & qu'il l'avoit exhorté à s'y appliquer. En effet j'appris depuis de M. Hardi que le Pere Morin avoit eu pour Maître & pour Directeur de ſes études en Langue Hebraïque Philippe d'Aquin Juif converti, qui, à la maniére de la plûpart des autres Juifs, ne ſavoit cette Langue que par uſage. Le bon M. Hardi m'a auſſi dit, qu'un Juif Polonois avoit appris au P. Morin ce qu'il avoit écrit ſur la Maſſore, dans laquelle ce Juif étoit habile contre la coûtume de ceux de ſa Nation. Je ne vous écris pas cela pour vous détourner de la lecture des Livres de ce Pere dont je n'eſtime pas moins que vous la grande érudition; mais ſeulement pour vous avertir de ne vous rapporter pas toûjours à ſon jugement dans les faits de Critique. Je ſuis, &c.

R. S.

10 *Mars*, 1679.

LETTRE VI.

(1) A UN GENTILHOMME HUGUENOT.

Pour servir de réponse au Livre qui a pour titre *La Politique du Clergé de France.*

J'Attribuë, Monsieur, au zéle que vous témoignez avoir pour votre Religion l'estime que vous faites du livre, qui a pour titre *La Politique du Clergé de France.* J'ose même vous dire, qu'il faut que vous soïez bien prévoccupé en faveur de cet ouvrage, pour ne pas voir qu'il est rempli de faussetez. Peut-on voir, par exemple, rien de plus faux, que ce que l'Auteur avance dès l'entrée de son discours? „Que le dessein de ruïner le parti des „Prétendus Reformez n'est né qu'après la paix „des Pyrenées & depuis l'an 1660. que le Car„dinal de Richelieu avoit trop peu de liaison „avec la Cour de Rome, & qu'il étoit trop „habile homme, pour ruïner un parti de la fide„lité duquel il pouvoit toûjours s'assurer „. Il faut être peu instruit de ce qui s'est passé sous le Ministére de ce Cardinal, même parmi vous, pour ignorer qu'il a emploïé une bonne partie de ses soins à faire rentrer dans l'Eglise les Protestans de France, & que s'il ne fut pas mort

(1) Ce Gentilhomme Huguenot est M. de Fremont d'Ablancourt neveu du celebre Perrot d'Ablancourt. C'est au neveu que nous sommes redevables de deux Pieces qui sont dans le Lucien François, savoir du Dialogue des Lettres & de l'Histoire véritable.

mort si-tôt, il y a long-temps que nous n'aurions plus de Huguenots dans le Royaume. Il y a pour le moins douze ans, que je vous ai fait voir un Memoire écrit de la main même de la personne qui avoit été chargée de cette grande affaire par le Cardinal (2). Trouvez bon que je vous en fasse ressouvenir.

Le dessein de M. le Cardinal de Richelieu étoit de tenir une assemblée à Paris, où se seroient trouvez par un ordre exprès de Sa Majesté des Deputez de ceux de la Religion P. R. & là on ne devoit mettre en dispute que six ou sept des principaux points, qui vous ont donné occasion de vous separer d'avec nous; & ce que bien des gens auront de la peine à croire, il avoit été arrêté qu'on ne parleroit dans cette Conference ni de Peres, ni de Conciles, ni de tout ce que nous apellons *Tradition*; mais que la seule Ecriture Sainte serviroit de principe & de regle. De plus pour ne pas donner lieu à la chicanerie de vos Ministres, qui ont recours au Texte Hebreu & Grec de la Bible, que souvent ils n'entendent guéres, on avoit resolu de ne se servir que de la Version de Geneve. Je sai que cette methode ne s'accorde pas tout-à-fait avec celle qui a été

(2) J'ai vû ce Memoire de M. du Laurens entre les mains de M. Simon, de qui j'ai aussi appris que le même du Laurens avoit donné avant que de mourir à M. de Perefixe Archevêque de Paris les Ecrits qu'il avoit composez par ordre du Cardinal de Richelieu pour la Conference avec les Huguenots. Ils étoient dans deux grands portefeuilles de couleur violette. Peut-être se trouveroient-ils aujourd'hui dans la Bibliotheque de M. de la Hoguette Archevêque de Sens neveu de M. de Perefixe.

a été de tout temps en usage dans l'Eglise. Aussi le Cardinal ne la pût-il goûter d'abord, se défiant de M. du Laurens qui en étoit l'Auteur; mais après avoir fait réflexion pendant l'espace de trois mois sur les raisons que le même du Laurens lui avoit aportées pour changer la methode ordinaire des Catholiques, il y donua les mains, avec reserve néanmoins de protester, que ce n'étoit que par condescendance & pour s'accommoder à la foiblesse des Prétendus Reformez, qu'on entroit dans leur principe, sans qu'on pût tirer aucune conséquence contre la methode de prescription dont les Peres se sont servis en de semblables occasions. Par ce moïen l'on prétendoit vous faire voir, que votre Religion n'étoit point fondée sur l'Ecriture; mais sur des conséquences éloignées que vous en tiriez, & sur la subtilité de vos raisonnemens; & par conséquent sur l'esprit des hommes, & non sur la parole de Dieu.

Je pourrois vous marquer plusieurs particularitez de cette Conference. Il avoit été resolu qu'il n'y auroit aucuns preliminaires, (3) & qu'on n'y feroit aucune harangue à l'entrée, parce que cela ne sert d'ordinaire qu'à prévenir les Auditeurs. Le Cardinal devoit lui-même tenir tête aux Ministres dans cette dispute; & il avoit étudié pour cela les Ecrits que M. du Laurens avoit composez par son ordre. Ce que je viens de

(3) La Harangue que Beze prononça dans le Colloque de Poissi aïant produit de très-mauvais éfets, M. du Laurens avoit representé au Cardinal de Richelieu, qu'il étoit à propos de n'en point faire de part ni d'autre.

de vous raporter suffit, pour vous persuader que M. le Cardinal de Richelieu avoit songé veritablement à la ruïne du parti Huguenot en France, & qu'ainsi l'Auteur *de la Politique* n'a pas eu raison d'avancer, que ce Cardinal avoit trop peu de liaison avec Rome, & qu'il étoit trop habile Politique pour ruïner un parti de la fidelité duquel il pouvoit s'assurer. Il est vrai, que quelque temps avant sa mort aïant témoigné à M. du Laurens qu'il étoit sur le point d'executer ce grand dessein, le même du Laurens lui dit, qu'il falloit auparavant en donner avis au Pape qui pourroit s'opposer à cette assemblée. Mais le Cardinal lui répondit, qu'il ne s'agissoit point d'un Concile, ou Synode: mais d'une simple Conférence pour instruire les Huguenots; & partant qu'il n'étoit pas necessaire de recourir à Rome.

Pour ce qui regarde le Ministére du Cardinal Mazarin que votre Huguenot décrie par des quolibets injurieux à sa personne, on ne peut nier qu'il n'ait aussi pensé à ruïner le parti des Huguenots; mais les grandes affaires qui étoient alors dans le Roïaume, & la peine que ce Ministre eut à se defendre contre de puissans ennemis, ne lui permirent pas d'executer les projets de son Predecesseur. Ce fut la réponse que le Cardinal Mazarin fit à M. du Laurens, quand il lui parla de cette affaire, s'excusant sur le temps de la guerre. Il ajoûta neanmoins qu'il n'en perdroit point l'occasion aussi-tôt que le temps seroit plus favorable, & en effet il en parla à M. le Tellier & à M. de Marca. Aprés la mort du Cardinal, M. de

Gondrin Archevêque de Sens eut plusieurs Conferences avec Mr. du Laurens pour faire reüssir ce qui avoit été projetté sous M. de Richelieu. Je vous dis cela avec d'autant plus de verité que j'ai assisté moi-même à quelques-unes de ces Conferences; d'où vous pouvez connoître, que depuis qu'on a ôté aux Huguenots leurs Villes de sureté, on s'est toûjours appliqué en France à ruïner le Huguenotisme, & que si on n'en est pas encore venu à bout, ce n'a pas été parce qu'on vouloit conserver ce parti-là; mais parce que les affaires de l'Etat ne l'ont point permis. Si on a donc eu cette pensée dans des temps où vous étiez plus puissans & en grand nombre, trouverez-vous mauvais que Nosseigneurs les Prelats aient conçu le dessein de détruire le Huguenotisme sous la protection de notre invincible Monarque?

L'Auteur *de la Politique* se plaint des infractions faites à l'Edit de Nantes, & aux Declarations & autres Edits qui vous étoient favorables; qu'on vous a obligé de representer les titres par lesquels vous possedez vos Temples & la liberté d'exercice de Religion dans chaque lieu. Il allegue qu'on n'a pas besoin de titres quand on est en possession depuis plus de soixante ans; *la prescription*, dit-il, *est un droit si général, qu'on le peut apeller Droit des gens: on prescrit même pour les crimes. Trente ans font prescription par tout; & les Huguenots étoient en possession depuis deux fois trente ans*; comme si la prescription avoit lieu, lorsqu'il n'y a point de veritable possession. C'est une maxime du Droit, qu'il ne peut-

peut y avoir de possession, quand la possession est de mauvaise foi : *Possessor malæ fidei nunquam est Possessor.* On prétend que vous avez usurpé l'exercice de la Religion dans la meilleure partie des lieux où vous l'exercez presentement. Cela étant, on a raison de vous demander les titres de votre possession, sans que vous puissiez vous défendre par la prescription. Je veux vous en donner un exemple authentique. Les Evêques demandent tous les jours aux Ecclesiastiques & aux Religieux, qui prétendent être exempts de leur jurisdiction, des titres suffisans de leurs pretenduës exemptions. Il est inutile aux Ecclesiastiques d'alleguer la prescription, non seulement de 60. ans, mais même de plusieurs siécles : on leur demande outre cela des titres de leurs exemptions ; & s'ils en produisent, on les examine avec toute la rigueur possible, sans avoir aucun égard à leur longue possession. C'est de cette maniere, qu'on en use dans le Conseil du Roi & dans toutes les Cours Superieures du Roiaume. La raison en est évidente. Tout ce qui est contre le Droit ordinaire, comme sont les exemptions, doit être apuié sur de bons titres qui autorisent ces privileges, ou exemptions. Il en est de même de la Religion Huguenote en France, qui n'est point la Religion du Prince. Je parle ici selon les Loix humaines pour répondre à votre Huguenot, qui croit être à couvert par une prescription de 60. ans. Toute Religion qui n'est point la Religion de l'Etat, est contre le Droit commun du Roiaume, & par consequent elle ne peut subsister que par le Droit de Privilege. On a donc raison de vous demander, nonobstant la posses-

ſion de 60. ans, les titres de vos priviléges, & de vous condamner faute d'en produire de veritables, & tels que la rigueur des Loix demande en ces cas-là.

Ce n'eſt pas aſſez de prouver que vous avez eu l'exercice dans un lieu. Il faut prouver de plus, que cet exercice a été réel dès ſon commencement, parce qu'il eſt conſtant qu'en pluſieurs lieux vous avez paſſé de l'exercice perſonnel & par Privilége de Fief à un exercice réel; & il y a pluſieurs circonſtances requiſes pour faire un établiſſement d'exercice réel. C'eſt ce qui fait que vous perdez la meilleure partie de vos cauſes dans le Conſeil du Roi, où l'on examine cette ſorte de faits ſelon toute la rigueur du Droit, comme la choſe le demande. Vous ne pouvez donc pas vous plaindre raiſonnablement du peu de juſtice qu'on vous rend preſentement, dites-vous, tant dans le Conſeil du Roi, que dans les Parlemens. Au contraire les Catholiques ſemblent être en droit de ſe plaindre de ce qu'on a toleré ſi long-temps des abus manifeſtes & des contraventions à l'Edit de Nantes. Je ne m'arrête point à refuter quelques exemples que l'Auteur du Libelle produit pour faire voir qu'on emploïe même des pieces fauſſes contre les Huguenots. Car ces exemples qu'il raporte ſont autant de preuves évidentes de l'intégrité des Juges Catholiques, puiſque loin d'y avoir égard, ils en découvrent eux-mêmes la fauſſeté, & ils ne les reçoivent point en preuve.

Votre Huguenot ne peut comprendre l'Ordonnance qui porte que les filles à l'âge de douze ans, & les garçons à quatorze, ſe-

roient

roient en liberté de faire choix de leur Religion. Nous ne voudrions pas, dit-il, donner à une fille la permission de faire le choix d'une juppe dans cet âge-là; mais, si cela est, pourquoi votre Discipline permet-elle aux enfans de communier dans ce même âge-là? Il y a dans l'un de vos Synodes tenu à Paris un Acte qui déclare, que ceux qui veulent s'approcher de la table doivent examiner soigneusement & connoître l'importance de l'action qu'ils vont faire. Vous supposez donc par votre Discipline qu'on est alors capable de faire ce discernement. Il se plaint aussi qu'on obtient des Arrêts pour les rendre infames; qu'on leur fait défendre de mettre des fleurs de-lis ou dedans, ou dessus leurs Temples, comme s'ils étoient indignes de porter ces marques d'honneur; qu'on a ordonné que tous les bancs distinguez seroient abbatus dans leurs Temples, & toutes les balustrades & appuis razez. Je n'opposerai pas à cela les Loix Civiles & Canoniques qui déclarent les Hérétiques infames; parce que je sai que par les Edits de Pacification, on a moderé à votre égard ces sortes de Loix. Mais si le Roi a bien voulu vous accorder pour quelque temps les mêmes prérogatives d'honneur qu'à ses Sujets Catholiques, il peut aussi vous les ôter quand il lui plaît, parce que cela n'est qu'une simple tolerance; & ces marques d'honneur n'ont aucune liaison avec la liberté de l'exercice de votre Religion. Pouvez-vous avoir raison de vous plaindre de ce qu'on a fait abbattre vos bancs distinguez, vous qui selon les Loix de votre Discipline ne devez souffrir aucune distinction de places dans vos

Temples? Vous avez même donné occasion à ce Réglement en portant vos plaintes aux Parlemens & même au Conseil du Roi pour des distinctions de places. Vous savez ce qui s'est passé là-dessus depuis peu dans le Parlement de Normandie entre (4) deux Dames, & l'affaire étant venuë jusqu'au Conseil, on jugea à propos de donner un Réglement contre ces places d'honneur, que la vanité avoit introduites parmi vous. Cette distinction de banc causoit une infinité de querelles. * Un de vos meilleurs amis s'est autrefois plaint hautement des Ministres, & des Anciens de Charenton, qui après lui avoir permis de faire un banc s'avisérent dans la suite de l'abbattre; & lui refusérent même de lui en rendre le bois qu'ils vendirent à un autre. Tout ce qu'il pût faire dans cette occasion fut de se servir du Droit de représailles, en refusant de contribuer quoique ce soit pour la subsistance de ces Ministres.

L'Arrêt qui défend à vos Sages-femmes & à tout autre de votre Religion d'être accoucheurs, chagrine furieusement votre Huguenot; les Catholiques n'ont jamais eu cette delicatesse, se servant indifferemment d'accoucheurs, & d'accoucheuses, de l'une & l'autre Religion. Il se plaint de ce qu'on vous ravit par-là un article de Foi, parce que vous ne tenez pas que le Batême des Laïques soit bon; mais de quoi vous plaignez-vous? Le Ba-

(4) Ces deux Dames sont Mad. de Beuzevillette, & Mlle de la Mesangere femme d'un Conseiller du Parlement de Roüen. Elles ont plaidé long-temps pour un banc dans le Temple ou Prêche de Quevilly près de Roüen.

* M. Justel.

Batême, selon votre créance, n'est point d'une necessité absolue; que vos enfans soient batisez ou non, ils ne laissent pas, selon vous, d'être sauvez, parce qu'ils sont enfans de la promesse, ausquels l'heritage appartient de droit. L'Eglise de laquelle vous vous êtes séparez a pitié de vous voir dans cette erreur, qui a causé une étrange négligence parmi vous pour l'administration du Batême des enfans. Car comme vos Ministres sont dans ce sentiment, que le Batême des Laïques n'est pas bon; & que d'autre part ils ne batisent que dans des jours d'assemblée, il arrive quelquefois que les enfans meurent sans Batême.

Vous avez encore moins de raison, ce me semble, de vous plaindre de l'Arrêt donné contre les Relaps; les Catholiques doivent plûtôt se plaindre des infractions faites aux Edits de Pacification. Si vous avez trop étendu la liberté de conscience qui vous a été donnée par les Edits, il ne s'ensuit pas qu'on ne la puisse aujourd'hui resserrer dans ses veritables bornes. Cette liberté regardoit seulement ceux qui étoient alors de la R. P. R. & cependant par une négligence manifeste, on l'a étendue jusqu'aux Catholiques qui se rangeoient parmi vous. On a même souffert dans les commencemens que des Ministres soient venus des Païs étrangers s'établir en France, & qu'ils y aient eu des chaires de Professeur dans vos Academies. On a souffert plusieurs autres abus semblables, dont vous ne pouvez pas raisonnablement vous plaindre quand on les retranche, puisqu'on ne fait en cela que rétablir les choses de la maniere qu'elles doivent être, & qu'un

abus

abus toléré pendant quelque temps ne doit pas paſſer pour une Loi. Il y a bien des Catholiques, continuë votre Huguenot, qui ſont très-mécontens de l'Arrêt contre les Relaps, & qui diſent qu'ils veulent être Catholiques par conſcience, & non par contrainte, & qu'on les ramene à l'Inquiſition; mais cette plainte eſt injuſte dans la bouche d'un Huguenot, qui a pour une des principales maximes de ſa Religion, qu'on n'en doit point ſouffrir d'autre, que la R. P. R. dans les lieux où les Huguenots ſont les maîtres. Nous en avons des exemples, non ſeulement dans l'Angleterre, & dans la Hollande, comme je vous le ferai voir; mais même à Geneve, dans les Cantons Suiſſes Huguenots, & parmi quelques Princes d'Allemagne, qui ne ſouffrent point d'autre Religion dans leurs Etats, que celles qu'ils profeſſent; & ainſi les Huguenots de ces Païs-là ſeront Huguenots par contrainte, & non par conſcience; on les ramene à l'Inquiſition; on leur ôte cette liberté de conſcience qui, ſelon votre Huguenot, eſt la choſe la plus précieuſe du monde. (5) Monſieur le Colonel Stoupp votre ami, dans

(5) Dans la guerre de 1672. contre la Hollande, un Miniſtre de Berne s'aviſa de déclamer en chaire contre ceux de ſon païs qui ſervireient dans les Troupes du Roi contre les Hollandois: M. de Louvois qui en eut avis, engagea M. Stoupp le jeune à écrire contre ce Miniſtre. Ce fut ce qui donna occaſion au petit Livre qui a été imprimé à Paris avec Privilege du Roi, ſous le titre de *la Religion des Hollandois.* Le nom de l'Auteur n'eſt point à la tête. Mais il eſt conſtant que cet ouvrage eſt du Colonel Stoupp frere du Lieutenant Général du même nom. Comme il avoit été Miniſtre avant que d'être Soldat, il y parle ſavamment de toutes les Sectes qui ſont en Hollande, faiſant voir que les Hollandois n'ont point d'autre Religion que celle où leur interêt les porte.

dans ses Lettres à un Ministre de Berne où il parle de la Religion des Hollandois, assure qu'à Geneve & dans les Cantons Huguenots, on n'a jamais voulu permettre l'habitation à ceux qui professent une autre Religion que la leur. Il prétend même prouver par-là, que les Hollandois, qui contre les Loix de l'État permettent chez eux toutes sortes de Religions, ne sont point de leur Religion. Si ce malheur étoit arrivé à la France de tomber sous la domination d'un Prince Huguenot, les Catholiques n'y seroient pas mieux traitez que dans les autres Etats, où les Prétendus Reformez sont les maîtres.

La plainte que votre Huguenot fait de ce qu'on ôte à ceux de la R. P. R. les moïens de gagner leur vie, ne paroît pas mieux fondée que les précedentes. Car à la reserve de quelques prérogatives d'honneur qu'on leur a ôtées, si l'on en juge par le lieu d'où je vous écris, qui est dans le voisinage d'une (*a*) Ville de commerce, les Huguenots y sont presque seuls les maîtres de tout le Commerce. Messieurs de la Compagnie des Indes Occidentales n'ont pas même fait difficulté de donner la commission de leur Negoce à une (*b*) Veuve qui est fort Huguenote. Les maîtres de la plûpart des Vaisseaux sont Huguenots, & font tout leur possible pour n'avoir dans leur Equipage, que des Matelots de leur Religion. Si l'on traite mal vos Ministres en quelques endroits, il y a de l'apparence qu'ils donnent occasion à ces mauvais traitemens par des déclamations injurieuses à la Re-

(*a*) *Dieppe.* (*b*) *La Dame Baudry.*

Religion du Prince. A vous dire vrai, la plûpart de vos Ministres ne sont point nez pour une Monarchie telle qu'est la France. Ils prennent de certaines libertez, qui ne se peuvent souffrir que dans des Republiques, ou dans des Etats où le Roi n'est pas le maître absolu. C'est principalement pour cela que les Rois d'Angleterre, qui d'ailleurs sont Protestans, ne peuvent supporter ceux qu'on appelle Presbytériens, & qui sont les mêmes que les Protestans de France, de Geneve, & d'une partie des Cantons Suisses.

Pouvez-vous de plus vous plaindre avec raison de ce qu'on envoïe des gens pour écouter vos Ministres dans leurs Prêches? Les Catholiques auroient, ce me semble, plus de raison de se plaindre, de ce qu'on a négligé si fort d'aller entendre les prédications de vos gens, qui sont assez souvent injurieuses à notre Religion, & qui attribuent aux Catholiques des choses ausquelles ils n'ont jamais pensé. C'est ce qui entretient une certaine animosité qui est entre les deux Religions, & qui ne peut être que pernicieuse à un Etat, d'où l'on doit bannir tout ce qui est capable d'y causer des séditions. Je suis neanmoins persuadé que vous avez d'honnêtes gens parmi vous, principalement dans le voisinage de la Cour. J'en ai même connu qui ne faisoient aucune difficulté, de condamner ceux d'entre vos Ministres qui ne gardent pas assez de modération dans leurs prédications & dans leurs livres. On m'a assuré, que feu Monsieur Cappel de Saumur étoit du nombre de ces gens-là. Vous m'avouerez qu'un Prince est obligé de tenir la main

pour

pour conserver l'union entre ses Sujets. Si ce defaut se trouve même parmi les nôtres, on les en doit aussi corriger. S'agit-il d'abbatre un Temple ? Vos Ministres croiroient n'avoir point de Religion, s'ils ne prenoient pour témoins de l'injustice qu'on leur rend, les murailles de leurs Temples, sur tout dans ces Provinces éloignées qui sont au delà de la Loire où l'on dit que l'imagination regne plus que le jugement.

L'on fait, dites-vous, revivre d'anciennes Déclarations qui n'ont été jamais executées, comme celle de 1561. où il est dit, que les Ministres jureront entre les mains des Officiers du Roi, de ne prêcher aucune Doctrine qui contrevienne à la pure parole de Dieu, selon qu'elle est contenuë au Symbole du Concile de Nicée, & dans les Livres du Vieux & du Nouveau Testament, afin de ne point remplir les Sujets de nouvelles heresies. Vos Ministres peuvent-ils refuser de souscrire à une Ordonnance si juste & si necessaire pour la paix du Roïaume ? On n'exige d'eux, que ce qui est dans vos Articles de Foi, mais, dites-vous, il n'appartient pas à un petit Juge particulier d'agraver leur joug; le Roi est le seul maître dans les choses qui regardent la Religion; comme s'il étoit necessaire, que le Conseil du Roi ou ses Intendans fussent occupez sans cesse à juger les differens d'un Ministre de village. Un honnête homme qui veut faire son devoir, ne fera jamais difficulté de répondre à un Juge subalterne ; & au cas que le Juge ne lui rende pas justice, il lui reste toûjours les moïens de se pourvoir par devant l'Intendant.

Mais

Mais vos Ministres sont aujourd'hui si fort partagez entr'eux touchant la Doctrine, qu'ils seroient bien fâchez qu'on leur fit rendre raison de leur croïance. La plûpart suivent plûtôt les sentimens d'Arminius, que ceux de Calvin & de Beze. Il y en a aussi qui goûtent le Socinianisme; (6) cela même a causé du bruit, comme vous savez, dans quelques-uns de vos principaux Consistoires; & si vous n'aviez pas craint que la chose n'éclatât au dehors, vous auriez sans doute fait le procès à ces gens-là, que vous païez pour vous enseigner la doctrine de Calvin, & qui cependant sont dans des sentimens tout opposez.

Je ne vois pas à quel propos l'Auteur *de la Politique* parle de la Regale, des Urbanistes, des Evêques d'Alet & de Pamiers, si ce n'est pour rendre odieux à tout le monde le P. la Chaise & en même-temps tous les Jesuites. On sait assez que la Société est ennemie des Huguenots; mais loin de lui faire tort par vos libel-

(6) Il y a de l'apparence que M. Simon parle en ce lieu-ci des disputes qui étoient alors dans le Consistoire de Charenton. Le Ministre Claude qui avoit pour suspect un de ses Confreres voulut l'obliger à souscrire de nouveau leur Confession de foi. On tint là-dessus diverses assemblées ausquelles assistérent Messieurs de Schomberg & de Ruvigni. Mais celui qu'on vouloit obliger de faire une nouvelle Profession de foi à la Calvinienne, témoigna hautement, que, selon leur Confession de foi, il ne devoit croire que ce qui se trouvoit expressément dans les Livres de l'Ecriture, & non pas dans les visions de Calvin & de Beze. Ces Messieurs qui craignirent que le bruit de cette dispute n'allât jusqu'à la Cour, furent d'avis de l'étouffer, bien que pour de semblables raisons on eût déposé nouvellement quelques Ministres d'Anjou & de Poitou. M. de Fremont d'Ablancourt, de qui on tient cette histoire, disoit toûjours depuis ce tems-là, quand il parloit du Ministre Claude, *l'Empereur Claude.*

libelles, ces bons Peres s'en font un merite. Ils ne manquent pas de dire, qu'il n'y a que des Hérétiques qui parlent mal d'eux. Au reste vous les faites bien plus puissans qu'ils ne sont: & on croiroit à vous entendre, que tous les Rois & les Princes Catholiques de l'Europe seroient en curatelle sous eux. Vous tâchez de leur nuire en exagerant la liaison qu'ils ont avec la Cour de Rome; mais ceux qui connoissent à fond les Jesuites en jugent autrement. La Société fait profession de n'épouser aucunes opinions singulieres, mais seulement les plus communes, & celles qui s'accommodent le plus au temps & aux lieux où ils sont: & ainsi ils ne s'attachent aux interêts du Pape, que sous cette condition. Aussi voïez-vous qu'ils l'abandonnent assez souvent, pour prendre le parti du Roi, principalement quand il est le plus fort. Votre Huguenot voudroit nous persuader, que la mesintelligence qui est presentement entre le Pape & les Jesuites, vient de ce que Sa Sainteté favorise la Doctrine de Saint Augustin touchant la Grace, & de ce qu'elle est contraire au relâchement de la Morale. C'est en quoi il se trompe. Le Pape Urbain VIII. a été pendant quelque temps opposé aux Jesuites de France, qui s'étoient déclarez ouvertement contre la Cour de Rome sous le Ministere du Cardinal de Richelieu. Urbain cependant, ou plûtôt le Cardinal François Barberin son neveu, ne se mettoit pas fort en peine de leur Morale ni de leur Doctrine sur la Grace. Leur maxime générale est d'avoir des sentimens contraires à ceux qui sont estimez Hérétiques; & en suivant cette

cette maxime, ils ne peuvent jamais manquer d'être recherchez par les Princes qui les jugent nécessaires pour conserver la Religion dans leurs Etats. Aussi voïons-nous que ceux qui osent attaquer les Jesuites, ne manquent pas d'être estimez Hérétiques.

Pour ce qui regarde la Regale, que le Roi défend aujourd'hui contre le Pape, c'est dans le fond très-peu de chose : puisque ce Droit est établi depuis si long-temps en France, & qu'il ne s'agit presentement que d'une extension, qui ne méritoit pas que le Pape fit tant de bruit, pouvant s'appliquer plus utilement à d'autres choses qui ont besoin d'être reformées. Aussi votre Huguenot n'a-t-il pas eu raison de toucher cette corde; mais il est apparemment chagrin de ce que le Roi emploïe les Economats des Evêchez & des Abbaïes qui vâquent, à faire des charitez aux nouveaux Convertis. Au reste l'Auteur du Libelle qui donne de grandes louanges au Pape, ne peut souffrir qu'on ait condamné à Rome les ouvrages du P. Maimbourg Jesuite qui aparemment est de ses amis. Mais quand ce Pere n'auroit rien avancé dans ses livres qui fût contraire aux sentimens des Ultramontains, la maniere peu respectueuse dont il parle de cette Cour, & même quelquefois de la personne du Pape, ne pouvoit pas trouver un grand nombre d'approbateurs, dans un lieu où l'on est ennemi de ces manieres d'agir. Il est bon d'avoir du respect pour les Puissances de quelque qualité qu'elles soient : Sur tout les Ecclesiastiques sont obligez d'avoir de la vénération pour les Papes, & encore plus

les Jesuites, sans que cela puisse diminuer en rien l'obéïssance qu'ils doivent à leurs Princes. Je croi que la Cour de Rome a voulu apprendre à vivre au P. Maimbourg, en lui faisant une affaire d'une chose qui ne valoit pas la peine qu'on en parlât. Votre Huguenot auroit beaucoup mieux fait de se taire sur ce qui regarde les démêlez de la France avec Rome, parce que cela ne s'apprend point dans les livres de vos Ministres, qui sont plus propres à faire des Commentaires sur l'Apocalypse, qu'à traiter ces sortes de matieres. Je veux bien neanmoins vous en dire deux mots, pour vous en instruire mieux que vous n'êtes.

(7) Il n'y a rien de si difficile que de concilier les intérêts des deux Puissances; je veux dire des Papes & des Princes; mais comme cela regarde plûtôt la discipline & la police, que le fond de la Doctrine, on peut être de differens sentimens sur ces matieres sans alterer la pureté de la Religion. Les Jurisconsultes d'Italie, qui ont écrit en faveur des Papes, ont porté les choses si loin, que la plûpart

(7) Nous n'avons point d'Ecrivain en France qui ait travaillé avec plus de soin & avec plus d'esprit sur cette matiére, que M. de Marca. Cependant ce savant homme avec toute son adresse & toute son érudition n'a pû contenter Rome, qui lui refusa les Bulles d'un Evêché auquel le Roi l'avoit nommé. Et après plusieurs sollicitations qui n'eurent aucun effet, il fut enfin obligé d'envoïer à la Cour de Rome une rétractation de certaines propositions qui ne plaisoient pas à cette Cour, & qui regardoient ce qu'on nomme en France *Libertez de l'Eglise Gallicane.* Le savant M. Bosquet qui est mort Evêque de Montpellier a aussi composé un ouvrage sur ce même sujet: mais il n'a point été imprimé. L'exemple de M. de Marca l'a apparemment empêché de le publier.

part des Théologiens, même dans l'Italie, ont condamné ces Jurisconsultes comme des ignorans, qui ne s'étoient jamais appliquez à la véritable Théologie. Chaque Prince n'a pas laissé pour cela de suivre ses anciens usages, & ce sont ces usages que les François appellent depuis long temps, *Libertez de l'Eglise Gallicane*. Quoique l'Espagne & les autres Etats Catholiques ne se servent pas du mot de *Libertez*, ils ont cependant des coûtumes semblables aux nôtres, qui sont à la vérité selon les apparences plus respectueuses envers le saint Siege; mais dans le fond, ils font la même chose que nous, parce qu'ils ne reçoivent rien de Rome qui ne s'accorde avec les Loix & les usages de leurs païs. C'est pourquoi les Catholiques ne sont point scandalisez, comme votre Huguenot veut le faire croire aux autres quand on ne reçoit point des Bulles qui viennent du S. Pere. Cela a passé en coûtume dans tous les Etats Catholiques, avec quelque difference seulement dans les circonstances. Les François, par exemple, suivant la disposition de leur nature, n'observent pas dans la reception d'une Bulle, ou d'un Bref, les mêmes cérémonies que les Espagnols. Car en France il suffit que ces paroles *motu proprio* soient dans une Bulle pour la rejetter toute entiere. Nous ne voulons point que les Papes se mêlent de nos affaires, s'ils n'en sont requis par nous-mêmes. C'est-là, ce me semble, la cause pourquoi on n'a point reçû en France la Bulle contre les soixante-cinq Propositions de morale sans examiner le fond de la chose. Le Decret de la Congregation des Cardinaux
tou-

touchant quelques indulgences, auquel votre Huguenot donne mal à propos le nom de *Bulle*, n'y a pas été reçû plus favorablement pour la même raison; & tout homme de bon sens n'en peut être scandalisé. On n'approuve pas pour cela en France les fausses indulgences ni la méchante morale; mais on ne veut pas que la Cour de Rome s'érige un Tribunal dans le Roïaume, où les Evêques sont Juges immédiats de ces sortes d'affaires, & c'est au Conseil du Roi & aux Parlemens à examiner tout ce qui vient de cette Cour. Les Espagnols font paroître dans ces occasions plus de respect & de soûmission aux ordres de sa Sainteté. Ils reçoivent les Bulles avec une grande vénération; mais après les avoir lûës & examinées selon les loix & coûtumes du Roïaume, si elles ne s'y trouvent pas conformes, ils se servent de la voie qu'on appelle *supplique*, pour representer au Pape que ce qu'il exige par sa Bulle, ne se peut faire étant contraire aux loix & aux usages du Païs, ainsi qu'il a été jugé *por el Consejo o Audientias Reales*; après quoi on enferme la Bulle dans un coffre, sans qu'il en soit jamais parlé; ce qu'ils nomment *plegar la Bula*. Tous les autres Etats Catholiques se servent d'un semblable préservatif contre les entreprises que pourroit faire la Cour de Rome.

Le chagrin de votre Huguenot paroît encore davantage dans l'examen du Livre que M. l'Evêque de Condom a composé en vûë de la réunion des deux Religions, où il expose avec beaucoup de netteté la créance des Catholiques. Il trouve à redire à ce que ce savant Prélat n'a pas parlé de la puissance du

Pape à la maniére des Flateurs de la Cour de Rome. Il ne peut, dit-il, comprendre comment il s'est pû faire que ce Livre ait été autorisé par un Bref du Pape, qui en loüe & la methode & la doctrine. Il croit que ce relâchement de la Cour de Rome sur le fait de son autorité, est un piége qu'on tend aux Huguenots; en quoi il montre qu'il n'est pas sçavant dans les usages & dans les maniéres d'agir de cette Cour, qni ne relâche rien de ses premiers sentimens, lorsqu'elle approuve un Livre composé par un Théologien François selon les opinions reçûës dans son Païs. (8) Les Romains qui prétendene avoir plus d'esprit, que tout le reste de la terre, ont trouvé les moïens d'accorder leurs opinions avec celles de toutes les autres Nations, bien qu'elles soient differentes des leurs. Ils reconnoissent deux sortes de Droits, l'un desquels ils appellent *Jus strictum* & l'autre *Jus remissum*. Le premier qui est le Droit de rigueur, est, selon eux, le Droit véritable, & ordonné par les Loix: au lieu que le second n'est qu'une permission, où tolérance. Ils exercent le premier dans une bonne partie de l'Italie, où ils sont absolument les maîtres.: & l'autre dans les lieux ou ils ne peuvent pas faire autrement sans courir risque de perdre tout. C'est ce qui a donné lieu aux Concordats avec la France, avec l'Allemagne & avec d'autres Peuples Catholiques, sans que leur

(8) Quand les Italiens, principalement les Romains & les Florentius, parlent de nous autres qu'ils appellent *Ultramontains*, ils disent, que nous avons la cervelle dans le dos, & qu'eux l'ont dans la tête: *Tutti gli Scrittori oltramontani sono stimati haver il cervello nella schiena; gl' Italiani l'hanno nel capo.*

leur intention ſoit de déroger à ce premier Droit, qu'ils ſont prêts de faire revivre à la premiere occaſion, nonobſtant tous Concordats. Sur ce principe ils ſavent s'accommoder aux opinions & aux uſages des perſonnes avec leſquelles ils ont des démêlez, ſans rien diminuer pour cela de leurs prétentions. Ils ſouffrent, par exemple, qu'on examine en France les Bulles qu'ils y envoient, & que le Parlement les enregiſtre avec de certaines modifications. Cependant ces Actes ſont registrez à Rome dans toute leur étenduë & ſans aucune reſtriction. Ils ne laiſſent pas de faire ce qu'ils prétendent: parce que, diſent-ils, ce ſont des faits qui ne font point de tort au véritable droit du Pape, & qu'on doit toûjours ſous-entendre cette clauſe, *Salvo jure Pontificis Romani*. S'ils ont beſoin dans le jugement d'une affaire de recourir aux Actes précédens, ils conſultent leurs Regiſtres, où ces Actes ſe trouvent, comme j'ai déja dit, dans toute leur étenduë: & ainſi ils vont toûjours le même chemin. Il en eſt de même de l'approbation que la Cour de Rome a donnée au livre de M. de Condom, qui a écrit conformément aux ſentimens des Théologiens de Paris. Nous avons même en France des uſages ſemblables: on y permet l'impreſſion de pluſieurs Livres compoſez par les Theologiens Ultramontains & contre la doctrine reçûë dans le Roïaume. Il y a quelques années que le P. Thomaſſin de l'Oratoire compoſa en Latin, ſous ce pretexte-là, un livre qui a pour titre *Remarques ſur les Conciles*, & où il ne traite preſque d'autre choſe que de l'autorité abſoluë du Pape au

dessus des Conciles, lesquels ils jugent même peu nécessaires dans l'Eglise, parce que, selon lui, il suffit d'avoir recours au Pape. On s'opposa fortement à cet Ouvrage, que l'Auteur a retouché depuis en plusieurs endroits, sans qu'il ait pû obtenir pour cela de le faire paroître. Il representa cependant à M. le Procureur Général du Parlement de Paris, qu'on avoit imprimé en France les Livres du Cardinal Bellarmin & de plusieurs autres Théologiens de delà les Monts; qui étoient dans les mêmes opinions que lui, à quoi M. le Procureur Général répondit judicieusement, que ces Auteurs-là étoient Italiens, & que pour cette raison on toleroit leurs opinions en France, qui n'étoient de nulle consequence, étant debitées par des étrangers; qu'au reste on permettoit d'imprimer leurs Ouvrages qui étoient d'une grande utilité & approuvez en toutes choses à la reserve de certains articles: mais qu'il n'en étoit pas de même d'un Livre de cette nature composé par un Théologien François.

Votre Auteur reproche ensuite à M. de Condom, que les voïes d'adoucissement dont il se sert dans son Livre, ne sont propres qu'à confirmer les Libertins dans leurs sentimens & à faire de mauvais Catholiques: mais ce reproche ne peut venir que d'un chagrin que vos gens ont de voir que cet Ouvrage a contribué à la conversion de plusieurs personnes de qualité, qui avoient toute une autre idée de notre Religion, qu'elle n'est en elle-même. Vos premiers Reformateurs n'ont-ils pas pris la liberté de nous objecter que nous étions des Idolatres: & cette prétenduë Idolatrie

nous

nous est reprochée dans votre Confession de Foi & dans la plûpart de vos Livres? Vos Ministres prêchent cette doctrine au peuple avec emportement. Il étoit nécessaire de détromper là-dessus un grand nombre de Huguenots qui croient en éfet que nous sommes des Idolâtres. Si je ne craignois de faire plûtôt un livre de controverse, que de simples remarques, il seroit aisé de vous montrer que tout ce que M. de Condom a dit du culte des Images, de l'Invocation des Saints, de l'autorité du Pape & de quelques autres articles, est la veritable créance de l'Eglise Romaine, & qu'on ne vous la déguise point pour vous faire donner dans le panneau, comme vous le croïez. Vos Freres mêmes les Lutheriens d'Allemagne vous ont fait une partie des mêmes objections que M. de Condom vous a faites. Il n'est pas que vous n'aïez entendu parler de la fameuse Conférence tenuë à Montbeliart, entre Jaques d'André célèbre Luthérien & Theodore de Beze, tous deux chefs de parti. Jaques d'André qui soutient la Doctrine des Théologiens de Wittemberg apuïe fortement l'usage des Images dans les Temples, & il condamne les Calvinistes qui ont osé accuser d'Idolatrie cet usage. Il blâme entr'autres choses les emportemens des Huguenots de France contre les Images qui étoient dans les Eglises, & il les traite de furieux.

Mais le Livre de M. de Condom, dites-vous, fait voir la Religion Catholique sous une face toute nouvelle & apuïe le parti des Deïstes, qui croïent que toutes les Religions sont des inventions de l'esprit humain. En vérité

c'est-là pousser la calomnie bien loin. On dira par la même raison, que les anciens Peres qui ont mis en usage ces voies d'adoucissement dans des matiéres d'une bien plus grande importance, ont eu tort de déguiser la Doctrine de l'Eglise aux Hérétiques de leur temps. Les Peres cependant ont appellé cela une dispensation prudente, ou Economie. Saint Jerôme assure que Jesus-Christ & les Apôtres s'en sont servis: Il en donne même plusieurs exemples. On ne peut lire aussi les Ouvrages de S. Jean Chrysostome, de saint Gregoire de Nazianze & de saint Basile, qu'on n'y trouve un grand nombre de ces exemples. C'est pour cette raison que saint Gregoire de Nazianze apelle saint Basile un grand Econome des ames. Je vous avouë qu'il faut avoir bien de la prudence en ces sortes de rencontres, parce que les suites en peuvent être quelquefois dangereuses. Saint Gregoire de Nazianze & saint Basile ne manquérent pas d'envieux qui leur firent les mêmes reproches que l'Auteur de ces Entretiens fait à M. de Condom. Mais cela prouve seulement, qu'il y a eu toûjours des personnes mal intentionnées. Aussi ces grands hommes se mirent-ils facilement à couvert de la calomnie.

Je ne comprens point l'assurance avec laquelle votre Huguenot avance, que l'Eglise Romaine est remplie de Deïstes & de Sociniens; que le Socinianisme est la Religion non seulement des jeunes Abbez, mais même de quelques Sociétez graves, & qui font une grande parade de leurs mœurs & de leur attachement pour la Foi Catholique. Je n'avois

pas

pas dessein de m'arrêter là-dessus ; mais une calomnie de cette nature merite bien que je vous en fasse voir non seulement la fausseté, mais même que ces sortes de gens ne se trouvent guéres ailleurs que parmi vous, & que vos gens ont infecté une partie de l'Europe de cette pernicieuse Hérésie. Pour ce qui regarde ces Théologiens graves & cette Congrégation de Prêtres qu'il accuse, il n'y a rien de plus mal fondé ; car tout le monde sait que ces personnes-là font profession de suivre les sentimens de saint Augustin & de saint Thomas, comme étant, selon eux, la doctrine la plus autorisée & la plus reçûë dans l'Eglise ; or il est certain qu'il n'y a personne qui se soit si fort opposé à l'Arianisme qui a été renouvellé par les Sociniens, que saint Augustin qui paroît même quelquefois ennuïeux dans ses Livres, à cause de ses fréquentes digressions contre les Ariens, lesquelles étoient alors de saison. Peut-on dire raisonnablement que des gens qui font une profession particuliere de suivre saint Augustin, & qui lisent continuellement ses Ouvrages, soient capables de tomber dans une aussi détestable Hérésie, que celle qu'il leur attribuë avec tant de malice ? Je connois, comme vous savez, la plûpart de ces Messieurs ; mais je puis vous assurer, qu'il y en a fort peu parmi eux, qui sachent ce que c'est que le Socinianisme, parce qu'ils n'en trouvent rien dans les Livres de nos Théologiens, & à la reserve du P. Petau savant Jésuite, qui a traité ces matiéres assez au long, il n'y a guéres de Théologiens de l'Eglise Romaine qui s'amusent à refuter ces

Hérétiques. Ajoutez à cela, que le principe de la tradition que nous reconnoiſſons, ferme la bouche à ces gens-là. Au contraire vos Miniſtres qui ne reconnoiſſent point ce principe, ſe trouvent fort embaraſſez à leur répondre. La plus grande partie, de vos disputes ne traitent depuis pluſieurs années que des erreurs des Sociniens qui font des inſultes à vos Docteurs dans toutes les rencontres. Ils leur objectent que votre Religion eſt une pure illuſion de leur eſprit, parce qu'elle n'a aucun fondement véritable dans l'Écriture & qu'ils ont tort d'avoir recours en ces occaſions-là à la Tradition de l'Egliſe Romaine, ne pouvant plus ſe ſervir d'un principe auquel ils ont renoncé. Si vous voulez, diſent les Sociniens à vos Miniſtres, vous appuïer ſur ce principe, vous êtes obligez de rentrer dans l'Egliſe Romaine d'où vous êtes ſortis : ſi au contraire vous refuſez de le reconnoître, comme vous y êtes obligez, il n'y a point de milieu à prendre, il faut vous ranger de notre parti.

C'eſt-là à peu près la maniére dont les Sociniens raiſonnent contre vos Théologiens; & comme ils conviennent avec eux de principes, & qu'ils ont honte de rentrer dans une Egliſe contre laquelle ils ont ſi ſouvent déclamé, ils ſe font Sociniens, au moins dans la penſée, parce qu'il ne leur eſt pas permis de faire un exercice public de cette Héréſie, & s'il arrive que vous les inquiétiez ſur leur Socinianiſme, ils vous font connoître qu'ils ſont diſpoſez à ſe faire Catholiques, afin que vous ceſſiez de les inquiéter. Ils vont même quel-

quelquefois jusqu'aux effets. Dites-moi, je vous prie, d'où nous est venu ce grand nombre de Livres des Sociniens, si ce n'est de vos Confreres qui sont en Hollaude? Cupetus qui étoit alors dans ce païs-là Ministre parmi les Arminiens, & qui se déclara dans la suite pour les Sociniens, a pris, dit-on, le soin de l'impression de cette grande Bibliotheque des Freres Polonois. Avant ce temps-là les Ouvrages des Sociniens étoient très-rares. Ces Hérétiques aïant été chassés de Pologne par un Decret public dans une Diéte générale, se réfugiérent à Amsterdam, où ils furent reçûs charitablement par vos freres, & si nous remontons même jusqu'à l'origine de cette pernicieuse Secte, on trouvera qu'elle a pris sa naissance parmi les vôtres à Genéve, où l'Arianisme a été renouvellé dès le commencement de votre prétenduë Réformation. Vous ne pouvez pas nier aussi que Vorstius & Episcopius qui ont introduit quelques erreurs des Sociniens parmi l'Arminianisme n'aient été des vôtres. Je pourrois même vous nommer quelques-uns de vos principaux Ministres qui ont été soupçonnez d'être fauteurs du Socinianisme; mais je ne suis pas d'humeur à accuser les gens sur de simples soupçons. Je crois même que ce que quelques-uns ont dit parmi vous du Pensionnaire de Witt, qui a été soupçonné d'avoir voulu separer des autres Provinces Unies la Province de Hollande, & d'y avoir voulu établir le Socinianisme; je crois, dis-je, que cela est une pure calomnie. Voïez après cela si l'Auteur *de la Politique* a bonne

grace d'accuser de Socinianisme ceux de l'Eglise Romaine, où à grand' peine le nom de Socin est connu; au lieu qu'on ne parle presque d'autre chose dans vos Ecoles depuis plusieurs années, & que vos Théologiens sont entiérement occupez à répondre à ces Hérétiques qui vous tournent en ridicules dans leurs Ouvrages, & ausquels vous ne pouvez répondre que difficilement & en vous servant de l'autorité des Peres & de la Tradition. Il y a encore moins d'apparence à l'autre calomnie que votre Huguenot ajoûte au même endroit, où il dit: „qu'il ne se peut „faire que des gens qui revoquent en doute, „comme il le suppose, les mysteres de la „Trinité & de l'Incarnation, aient du respect „pour celui de la presence réelle & de la „Transubstantiation, qui est opposé à tant de „contradictions depuis sept ou huit cens ans." Mais il y a bien plus de lieu de s'étonner, que des gens qui reconnoissent, comme vous faites, les mystéres de la Trinité & de l'Incarnation, refusent de reconnoître la presence réelle & la Transubstantiation, puisqu'on peut former de plus grandes difficultez contre les premiers, que contre le dernier, si l'on veut suivre les Sens & la Raison seulement de la maniere que vous le faites, quand vous refusez de vous soûmettre à la créance de la presence réelle & de la Transubstantiation. Il faut que vos Ministres soient bien entêtez contre ce dernier Mystére, pour ne pas voir qu'en s'attachant uniquement aux Sens & à la Raison, ces premiers Mystéres semblent beaucoup plus exposez à la contradiction que le dernier.

A

A l'égard du Deïſme, je ne veux point d'autres preuves pour montrer que vous l'autoriſez, que celles que votre Huguenot raporte vers la fin de ſon ſecond Entretien, où il nous veut perſuader de ſouffrir toutes ſortes de Religions à l'exemple des Romains, qui adoptoient toutes les Divinités des Nations qu'ils ſoumettoient à leur domination. Je ne doute point que, ſelon ce principe, il n'y eût parmi vous autant de differentes Religions en France, qu'il y en a aujourd'hui dans la Hollande, ſi le Roi ne vous avoit preſcrit des bornes par ſes Ordonnances. C'eſt à quoi nous devons attribuer cette fameuſe réünion que vous avez faite avec les Lutheriens d'Allemagne, qui different pourtant de vos ſentimens dans des matiéres d'importance. Vous avez ſuivi en cela l'eſprit de votre premier Reformateur Jean Calvin, qui fit tout ſon poſſible pour réünir avec lui les Lutheriens & les Zuingliens, parlant en Lutherien avec les premiers, & en Zuinglien avec les autres; d'où ſont venuës ces contradictions manifeſtes qui ſont dans ſes Livres, principalement quaud il parle du Myſtere de l'Euchariſtie. Vous trouverez ce même eſprit de doute & d'irreſolution dans les Ouvrages de vos autres premiers Reformateurs qui ont changé ſouvent de ſentiment ſur le fait de la Religion. Ce ſont ces gens-là qui méritent ce me ſemble le nom de Déïſtes, & qui regardent la Religion comme une invention de l'eſprit humain. L'affaire de M. d'Huiſſeau Miniſtre & Profeſſeur à Saumur a fait un ſi grand bruit parmi vous, que vous ne pouvez pas l'ignorer.

Ce Miniſtre s'aviſa de compoſer un Livre pour la réünion des Religions, où il ſuit à peu près la même méthode que Deſcartes dans les Principes de ſa Philoſophie. Il veut qu'on faſſe abſtraction de toutes les Religions, parce que, ſelon lui, elles ont toutes quelque défaut, & que c'eſt le ſeul moïen d'en établir une exemte d'erreur. Ce Livre n'étoit pas l'ouvrage d'un ſeul homme; mais de la meilleure partie de ceux qui compoſent votre Academie de Saumur. M. le Févre qui eſt ſi connu pour ſa belle Literature en corrigea, dit-on, les épreuves; M. Cappel fils du ſavant Loüis Cappel & quelques Régens ont avoué en avoir auſſi eu connoiſſance. N'eſt-ce pas là appuïer véritablement le Deïſme ou la Religion des *Chercheurs* qui n'étant contens d'aucune, en cherchent une nouvelle?

On peut mettre au nombre de pluſieurs autres Paralogiſmes, la preuve dont votre Huguenot ſe ſert contre quelques Catholiques qui ſuivent la Philoſophie de Gaſſendi & de Deſcartes. Il prétend que ces gens-là ne peuvent accorder l'eſſence de la matiére & des corps, telle qu'ils la croïent, avec la Doctrine de la preſence réelle & de la Tranſubſtantiation. Mais cette ſorte de raiſonnement eſt ſingulier à vos Ecrivains, qui ſont accoûtumez à parler de ce Myſtére ſelon les ſeules lumiéres de leur Raiſon. Cette maniére de raiſonner dans les faits qui regardent la Religion a produit la plûpart des premiéres Héréſies. Ce fut ce qui donna occaſion aux anciens Peres, de condamner en général la Philoſophie,

phie, dont les Hérétiques des premiers temps faisoient leur principal fondement. Si cette preuve tirée des Sens & de la Raison est aussi forte que vous vous l'imaginez, pourquoi ne répondez-vous pas solidement aux Sociniens quand ils vous attaquent par vos propres armes ? Cela seul doit vous convaincre que vous êtes mal fondez, quand vous accusez les Gassendistes & les Cartésiens de ne pas convenir avec les Catholiques dans la créance de la Transubstantiation. Il suffit qu'ils croïent la vérité de ce Mystére, sans s'arrêter aux conséquences qu'on peut tirer des principes de leur Philosophie sur laquelle leur créance n'est pas fondée. Il n'est pas question de raisonner en Philosophes dans le cas que vous proposez, mais en Théologiens. Or la Théologie est appuïée sur l'autorité de la révélation. Vous n'avez qu'à lire là-dessus le P. Petau dans ses Dogmes, où il réfute les raisonnemens de Crellius contre le Mystére de la Trinité. Ce savant Jesuite se voit quelquefois obligé d'abandonner les notions les plus communes de la Philosophie, sans abandonner pour cela la vérité du Mystére.

Il y a, continuë votre Auteur, dans l'Eglise Romaine une espéce de Catholiques qu'on peut appeler du tiers parti, lesquels ont un profond mépris pour toutes les devotions populaires, comme sont l'introduction des Images, le culte des Reliques, les Pélerinages, les Rosaires, les Scapulaires & autres devotions monachales: mais c'est une injure manifeste qu'on fait aux Catholiques épu-

rez,

rez, de les appeller Catholiques du tiers parti, & de mettre dans ce nombre la meilleure & la plus ſaine partie du Clergé de France. Il eſt impoſſible, que dans un auſſi grand corps qu'eſt l'Egliſe Romaine, il ne ſe gliſſe quelques petits abus, ſur tout dans ce qui regarde la Diſcip'ine & les Cérémonies. Le Concile de Trente en demeure d'accord, lorſqu'il ordonne qu'on retranchera les abus qui pourroient s'être gliſſez à l'égard des Images. Il y a auſſi eu des Docteurs Catholiques, & entr'autres Molanus, qui ont écrit ſur cette ſorte d'abus. Il eſt remarqué dans la Vie de ſaint Martin, qu'il y avoit dès ce temps-là des abus dans le fait des Reliques. Doit-on pour cela appeller Catholiques du tiers parti les Prelàts qui s'appliquent à ôter ces ſortes d'abus? On doit au contraire loüer leur zele pour la vérité & pour la pureté de la Religion Chrétienne. Mais cette ſorte de Reformation ne plaît point à vos Miniſtres qui n'auroient plus rien à dire dans leurs Sermons, ſi ces lieux communs, ſur leſquels ils ſe jettent ordinairement, venoient à leur manquer. Un Miniſtre de Village croit être habile homme, quand il a lû le *Traité préparatif* de Henri Eſtienne *à l'Apologie d'Herodote*, où il y a cent contes faits à plaiſir & malins contre les devotions ordinaires des Catholiques. Il eſt bon que vous ſachiez qu'on n'approuve point parmi nous quantité de prétendus abus que vous nous impoſez. Si vous liſiez nos Auteurs au lieu de lire de vieilles rapſodies dont vos Miniſtres entretiennent le peuple, vous auriez d'autres ſen-

ſentimens de nos Cérémonies. A quel propos raporter ici les trois caiſſes de Reliques envoïées en France par le Pape Alexandre VII. & en tirer une conſéquence contre l'Infaillibilité du Pape ? L'Hiſtoire ſeule du fait que l'Auteur *de la Politique* raporte, eſt une preuve évidente que nous ne croïons pas le Pape infaillible en ces ſortes de faits, puiſque l'on examine avec tant de rigueur ces Reliques. Vous nous impoſez ſans ceſſe, parce que vous ne voulez pas être détrompez.

C'eſt ici que l'Auteur du Libelle finit ſon premier Entretien, & je n'aurois rien à ajoûter à mes Remarques ſur cet Entretien, ſi je n'avois oublié de parler de M. Huet, qui y eſt traité cruellement. „ Si quelque Pédant, „ dit votre Huguenot, fait une rapſodie de Ra- „ binage & de Critique ſur les Livres du „ Vieux & du Nouveau Teſtament, on ap- „ pelle cela *Démonſtration Evangelique* " : puis il ajoûte, que ces ſortes de recueils où le jugement ne regne pas, ſont plus propres à confirmer les Deïſtes qu'à les en faire revenir. Voila un médiſant qui a la conſcience bien tendre. Le public eſt un meilleur Juge de l'ouvrage de M. Huet, que votre Huguenot emporté. Les Proteſtans d'Angleterre, d'Allemagne, de Hollande & de tout le Nort, en ont acheté presque tous les exemplaires, & en ont même procuré une ſeconde édition. (9) On ne

(9) Il y a preſentement quatre éditions de la *Démonſtration Evangelique* de M. Huet, Il s'en eſt fait deux éditions

ne voit pas que M. Huët péche pour avoir rempli ſon Livre de Rabinage. Mais ſi cela eſt un défaut, il eſt bien plus ordinaire aux Proteſtans qu'aux Catholiques. M. Iſaac Voſſius qui s'eſt aquis de la réputation par ſes Ouvrages, n'a pû ſupporter les Theologiens Proteſtans qui rempliſſent leurs Livres de Rabinage hors de propos, & il les traite même d'ignorans qui ne font que de très-mechans Livres. En effet ils compoſent la plûpart de gros volumes qui ſont d'une taille à épouvanter leurs Lecteurs.

Je paſſe au ſecond Entretien, où l'Auteur introduit un Gentilhomme Huguenot à qui il fait dire bien des ſottiſes. Il s'applique principalement à loüer la pureté de votre créance & de vos mœurs: & cela, parce que vous n'êtes ni Turcs, ni Infidéles, & que vous n'avez point d'Idoles. C'eſt un des lieux communs de vos Miniſtres, qui prennent plaiſir à exagerer l'Idolatrie qu'ils attribuent fauſſement à l'Egliſe Romaine. Les maximes de notre Morale, ajoûte-t-il, ſont d'une ſi grande pureté, qu'on n'oſeroit les contredire. Il n'y a pourtant pas long-temps que les Théologiens de Port Roïal, qui ſe ſont rendus fameux par leurs ouvrages, & dont on parle dans ce même Livre, comme de gens qui ſe ſont diſtinguez par leur probité, ont composé un gros volume exprès contre votre Morale. Ils ne ſont pas les premiers qui vous ont re-

tions à Paris, une en Hollande & une quatriéme en Allemagne. La ſeconde même de Paris avoit été faite pour l'Allemagne, où le beau Latin de cet Ouvrage eſt fort goûté.

reproché que votre Doctrine renversoit entiérement la Morale Chrétienne. Plusieurs Lutheriens, Grotius & quelques autres Protestans avoient déja fait la même chose. Je sai néanmoins que tous vos Théologiens ne sont pas dans ces principes, & qu'il s'en trouve même des plus savans qui ne font aucune difficulté de condamner en cela vos premiers Reformateurs. J'ai aussi appris de M. du Laurens, que dans le temps qu'il étoit Ministre en Languedoc, on y tint un Synode où presque tous les Ministres favoriserent les sentimens d'Arminius, & qu'il n'y eut qu'un ou deux vieux Ministres qui soutinrent fortement le parti de Calvin & de Beze, & qu'ils firent revenir les autres à leur opinion.

Votre Huguenot ne peut souffrir qu'on lui represente la condition des Catholiques dans l'Angleterre, dans la Hollande & dans les autres païs où les Prétendus Reformez sont entierement les maîtres. Plût à Dieu, dit-il, que nos Reformez eussent les mêmes commoditez en France que les Catholiques ont dans la Hollande; mais en quoi consistent ces commoditez, si ce n'est dans une connivence des Magistrats, qui par un motif d'intérêt ne les recherchent pas toûjours avec la derniere rigueur, & selon les Ordonnances, qu'ils exécutent cependant quand il leur plaît. Pour juger de l'état où sont les Catholiques en Hollande, il n'y a qu'à jetter les yeux sur les Déclarations qu'on y a faites, & qu'on fait encore tous les jours contr'eux. Il est constant que par l'union concluë en 1579. les Etats étant assemblez à Utrecht, on laissa à chaque

que Province la liberté de Religion. Il fut dit qu'on ne troubleroit personne pour ce sujet-là: ce qui paroissoit d'autant plus raisonnable, que l'union se faisoit entre les Provinces, tant Catholiques, que Huguenotes. La même liberté de Religion fut établie dans la paix de Gand. Néanmoins nonobstant ces Déclarations, il fut arrêté en 1583. qu'on banniroit la Religion Romaine des Provinces-Unies, & qu'on n'y souffriroit que la Reformée. Il est aisé de juger par-là de quel esprit vous êtes animez dans les lieux où vous êtes les Maîtres. Il y eut un Ministre nommé Pierre Dathenus, qui ne pouvant souffrir dans la Pacification de Gand, qu'on laissât libre l'exercice de la Religion Romaine, eut l'insolence d'accuser d'Athéisme le Prince d'Orange, comme s'il eût trop connivé à la Religion Romaine. L'Ordonnance de 1583. pour bannir entierement la Religion Catholique des Provinces-Unies, fut faite principalement à la sollicitation de la Hollande; & ceux d'Utrecht, nonobstant les Déclarations en faveur des Catholiques, avoient ordonné dès l'an 1580. que les Ecclésiastiques changeroient leurs habits. Il fut inutile aux Catholiques de representer qu'ils n'avoient pas pris les armes pour ruïner la Religion de leurs Peres: mais seulement pour défendre leur liberté. On n'eut aucun égard à la paix d'Utrecht, ni à celle de Gand, on leur ôta les Eglises, & l'on vit en peu de temps un grand nombre d'Ordonnances contre les Ecclésiastiques. A l'égard de ce Clergé & de cette Hierarchie complette que votre

fai-

faiseur d'Entretiens a vûë en Hollande, c'est une pure chimere. Il est vrai que M. de Nercassel Evêque de Castorie *in Partibus*, & Vicaire Apostolique pour la Hollande, a sous lui quelques Ecclésiastiques, & qu'il y a aussi en ce Païs-là des Jesuites & d'autres Religieux: mais ils sont cachez, & on renouvelle de temps en temps les Déclarations contre les Catholiques. Dans le fonds on peut dire que la Religion Catholique a été bannie des sept Provinces contre toute justice & contre les Edits de Pacification.

La severité qu'on a exercée en Angleterre contre les Catholiques, & qu'on y exerce encore tous les jours, est une preuve évidente de la maniere dont les Catholiques sont traitez dans les Païs où les Prétendus Reformez sont les Maîtres. Aussi votre Huguenot pour justifier la conduite de ces Etats à l'égard des Catholiques, établit cette belle maxime: „ que les Princes Huguenots ne „ peuvent pas avoir la même tolérance pour „ les Catholiques dans leurs Etats, que les „ Princes Catholiques peuvent avoir pour les „ Protestans, parce que les Princes Protestans „ ne peuvent être assurez de la fidelité de leurs „ Sujets Catholiques, à cause qu'ils ont fait „ serment de fidelité au Pape ennemi juré des „ Protestans. ". Mais il devoit apporter des preuves de ce prétendu serment de fidelité que les Catholiques font au Pape contre les Princes. Vous avez, Monsieur, une connoissance parfaite de notre Histoire, ainsi il feroit inutile de vous marquer les endroits où les Catholiques ont tenu le parti des Rois contre

les Papes. Personne n'ignore aujourd'hui ce qui se passe entre la France & la Cour de Rome, & l'attache que le Clergé de France, témoigne avoir pour les interêts de Sa Majesté. On doit juger des sentimens d'une Religion par l'esprit qui y regne. Or il est certain que les Livres composez par ceux de la R. P. R. tendent à diminuer l'autorité absoluë des Monarchies, & à établir des Republiques. C'est ce qui fait que Calvin a osé dire que le meilleur gouvernement & le plus propre aux Sujets est celui qui est entre les mains de plusieurs. Jaques Roi de la grande Bretagne, étoit si fort persuadé de cette maxime des Huguenots de France, qu'il condamna dans la Conference de Hampton-court la Bible Angloise qui a été faite à Genéve par quelques Refugiez Anglois. Il n'y pouvoit souffrir de certaines Gloses qui ne sont pas favorables aux Monarchies. L'histoire de la Consultation réponduë par le Pape & par les Docteurs de Sorbonne, qui furent d'avis qu'on pouvoit en sureté de conscience se défaire du feu Roi d'Angleterre, pour y rétablir la Religion Catholique, a si peu d'apparence de verité, qu'elle ne merite pas d'être refutée. Aussi votre Huguenot ne veut-il point s'en rendre le garant. Il y a encore moins de vrai-semblance à tout ce qu'il raporte de la derniere conjuration d'Angleterre, dont il acuse les Catholiques. On a déja fait voir par plusieurs Ecrits, que cette conjuration étoit une chimére, d'où cependant on a pris occasion d'accabler les Catholiques de ce Païs-là. Je me suis

ſuis appliqué comme vous ſavez à connoître cette affaire ; j'en ai ſuivi tous les mouvemens : les Anglois mêmes qui dans les commencemens étoient les plus emportez contre les Catholiques à cauſe de cette pretenduë conjuration, ont reconnu à la fin qu'il y avoit d'autres reſſorts cachez qui faiſoient joüer toute cette machine. Vous connoiſſez preſentement ce qui en eſt, & cependant vous avez donné, comme les autres, dans le panneau. Le Roi d'Angleterre a reçû tant de preuves de la fidélité des Catholiques ſes Sujets, qu'il en eſt très-perſuadé. Je ſuis même aſſuré que Meſſieurs de Schomberg & de Ruvigni, bien qu'ils ſoient de votre Religion & vos Protecteurs, leur rendront ce témoigrage.

Peut-on rien avancer de plus oppoſé à la Monarchie, que les Réflexions de votre Gentil-homme Huguenot ſur les affaires preſentes d'Angleterre. Il appuïe de toute ſa force ceux qui ont voulu déclarer le Duc d'Yorck incapable de ſucceder au Roi ſon frere, parce que ce Duc eſt Catholique. Il dit que par les Loix d'Angleterre qui ſont les Loix du Roi, auſſi bien que celles de l'Etat, le Roi s'eſt obligé à ne point ſouffrir d'autre Religion que la Proteſtante; que ces Loix ne peuvent être caſſées que par le Parlement conjointement avec le Roi, & que tant que ces Loix ſubſiſtent, le Roi n'eſt point en pouvoir d'établir dans ſa maiſon une Religion differente de celle de l'Etat ; cela veut dire que le Roi d'Angleterre n'a point, ni même ne peut avoir la liberté de conſcience,
étant

étant obligé de suivre la Religion de ses Parlemens. Je sai que c'est-là le sentiment de plusieurs Protestans Parlementaires d'Angleterre, qui ont pour maxime *Lex Rex*, & non pas *Rex Lex*, qui est la maxime ordinaire des Monarchies ; mais les Protestans Roïalistes du même Païs sont fort éloignez de cette maxime ; & c'est ce qui fait que les Auteurs qui ont écrit sur les Loix d'Angleterre sont partagez entr'eux là-dessus selon le parti qu'ils prennent. Mais n'en déplaise à votre Gentil-homme Huguenot, ou il devoit passer cette affaire sans en rien dire, ou s'il avoit à en parler, il devoit, ce me semble, plutôt prendre le parti du Roi, que celui de la République, principalement dans un endroit où il publie hautement que les Protestans sont plus dévoüez au service de leurs Princes, que les Catholiques. Mais sans qu'il soit besoin d'aprofondir le droit du Roi d'Angleterre & de son Parlement, le Roi Jaques répond à tout ce que votre Gentil-homme Huguenot a pû objecter, dans un Livre que ce Prince a écrit du droit des Rois. Il établit ces maximes : „ en un Roïaume hereditaire la mort du Roi revêt en un instant son „ Successeur de la Roïauté. Les juremens „ sont personnels ; si les juremens des Peres „ sons bons, les enfans y sont obligez, soit „ qu'ils jurent ou non ; s'ils sont mauvais, „ les enfans sont obligez à faire le contraire : „ s'ils sont des choses indifferentes & qui de„ viennent nuisibles ou impossibles avec le „ temps, les Successeurs des Rois peuvent

„ ac-

„ accommoder leurs Loix aux occaſions pre-„ ſentes & au bien de la République ". Je ne vois pas que le Roi Jaques parle là des Parlemens. Cependant je vous laiſſerai faire l'application des paroles de ce Prince à ce qui ſe paſſe preſentement en France à votre égard.

A quoi bon faire ſonner ſi haut les ſervices que vous prétendez avoir rendus à la Couronne? On diroit, à entendre votre Huguenot, que la Maiſon de Bourbon eſt entiérement redevable de la Couronne de France aux Huguenots ; mais outre que vos ſervices étoient alors intereſſez, & que vous ne faiſiez en cela que votre devoir ; ſi le Roi avoit deſſein de vous perdre, ce ne ſera pas pour vos bonnes actions, mais parce que Sa Majeſté a toûjours devant les yeux un parti qui a pris les armes contre ſon Souverain, & qui pourroit être un jour en état de faire la même choſe.

Enfin l'Auteur *de la Politique*, ne jugeant pas que l'homme d'épée en ait aſſez dit, fait parler un homme de Robe, vieux Juriſconſulte ; & ce qui paroît tout à fait contraire au bon ſens, ce vieux Juriſconſulte ne ſe ſert point de l'autorité des Loix, ni de quoique ce ſoit qui apartienne à la Juriſprudence. Il met ſeulement en avant des réflexions chimeriques ſur les diverſes Religions qui ont été dans le monde ; pourquoi les unes ont duré plus long-temps que les autres ; mais ce qu'il en rapporte eſt ſi vain & ſi hors de propos, qu'il ne merite pas qu'on s'y arrête. Je vous dirai ſeulement en général, que ce qui

qui contribuë le plus à conſerver une Religion dans un Etat, c'eſt la diſpoſition où ſe trouve cet Etat. Il eſt conſtant que les Princes Catholiques ſe ſont toûjours appliquez avec ſoin, & autant que leurs affaires, l'ont pû permettre à ruïner les Sectes qui étoient dans leurs Etats.

Le Juriſconſulte paſſe après cela aux maximes de la Politique, & prétend qu'il eſt contre les interêts du Roi de dépeupler le Roïaume. Il aſſure qu'il y a encore en France près de deux millions d'ames de la R. P. R. Mais on ſait mieux que vous de quelle force peut être votre petit troupeau. Je connois une Ville où vous vous vantiez d'être pour le moins dix mille, & l'on en avoit informé la Cour ſur ce pied-là ; cependant après une recherche exacte en comptant juſqu'aux enfans du berceau, vous ne vous êtes trouvez dans cette Ville que quatre mille un cent ſoixante & un. Jugez des autres lieux à proportion, & vous n'y trouverez pas aſſurément votre compte. L'homme de Robe porte ſes idées plus loin : il nous veut perſuader que le véritable interêt de cet Etat, eſt de conſerver le parti des Huguenots qui ne peuvent jamais entrer en intelligence avec l'Eſpagne ennemie de la France. Mais outre qu'il y a des exemples du contraire, le Roi eſt aſſez puiſſant de lui-même ſans le ſecours des Huguenots, ſur leſquels il ne peut pas toûjours ſe repoſer, comme nous l'avons déja vû en pluſieurs rencontres, où il a été néceſſaire de les deſarmer dans les Villes voiſines de l'Angleterre, quand nous avons eu la guerre avec

les

les Anglois. Là France, continuë votre Jurisconsulte, a interêt de se donner de garde de la Cour de Rome, avec laquelle l'Espagne a des liaisons bien plus étroites que la France. L'Espagne, dit-il, ne parle point de *Libertez*, comme la France parle des *Libertez de l'Eglise Gallicane*. L'Espagne tient à Foi & à Hommage de la Cour de Rome les Roïaumes de Naples & d'Arragon, & ainsi il ne faut regarder le parti Italien & Espagnol, que comme un parti. Voila un pitoïable raisonnement pour un Jurisconsulte qui devroit consulter les Livres des Jurisconsultes Espagnols, où il auroit trouvé, que pour ce qui regarde les *Libertez*, la même chose se pratique en Espagne qu'en France sous differens noms seulement, comme je vous l'ai déja montré. Il y a plus d'hypocrisie dans la soumission que les Espagnols témoignent avoir pour le Saint Siége, que de sincerité. Toute la terre a sû de quelle maniére Charles V. traita le Pape Clement VII. qu'il retenoit prisonnier.

Il n'y a aussi rien de plus faux, que ce que votre Jurisconsulte dit au même endroit, du Clergé de France, qu'il prétend être obligé par interêt à prendre le parti du Pape son liberateur & conservateur. Vous êtes témoin de ce qui se passe presentement entre le Pape & le Clergé de France, & de quelle maniére les Evêques du Roïaume sont attachez aux Interêts du Roi, auquel seul ils sont obligez des graces que Sa Majesté leur a faites. Le Pape est si peu leur liberateur & leur conservateur, qu'il n'a au-

cun pouvoir en France, où l'on ne souffre pas même que son Nonce exerce aucune Jurisdiction, comme les Nonces font dans les autres Etats Catholiques, où ils ont un Tribunal qui leur est d'un assez bon revenu. Si la Cour de Rome refuse des Bulles à ceux qui sont nommez par Sa Majesté aux Evêchez & aux Abbaïes, ils s'adressent à Messieurs du Grand Conseil, & sur un simple acte de refus, ils sont mis en possession du temporel de leurs Benefices, au lieu que si par malheur ils viennent à tomber dans la disgrace du Roi, & que leur temporel vienne à être saisi, ils ne peuvent rien esperer du côté de Rome. En quoi donc consiste cette qualité de Protecteur & de Conservateur que votre Jurisconsulte attribuë au Pape ? Pour peu que vous fassiez de réflexion sur ce qui s'est passé entre la Cour de Rome & la France, sous le Ministére du Cardinal de Richelieu, vous demeurerez d'accord avec moi, que les Evêques de France sont attachez entiérement aux interêts du Roi.

A l'égard des Moines que vous prétendez être tout-à-fait dépendans du Pape, s'étant tirez de dessous la domination des Evêques, cela n'est point en usage en France, où les Evêques sont les Superieurs immediats des Moines aussi-bien que des autres Ecclesiastiques, si ce n'est pour les choses qui regardent purement leurs Regles monachales. Il y a un grand nombre d'Arrêts du Conseil & des Parlemens qui ont autorisé cette discipline, qui se trouve même autorisée par la Cour de Rome, comme conforme au Concile de Tren-

Trente. Ils ſont ſeulement exempts de la Jurisdiction des Evêques dans ce qui appartient à la Diſcipline Monaſtique ; mais ce ſont affaires de Cloître dont on ne peut tirer aucunes conſequences. Il eſt permis aux Superieurs des Maiſons de corriger leurs Religieux, ſelon les Regles & les Conſtitutions de la Communauté. Cette prétenduë indépendance ne s'étend que juſques-là ; ce qui eſt fort éloigné de ce que le Juriſconſulte veut nous faire acroire ; que toutes les Maiſons des Moines en France, ſont autant de Citadelles que la Cour de Rome a dans le Roïaume. Peut-être ne ſavez-vous pas qu'il y a des Déclarations du Conſeil qui leur défend d'avoir aucune communication avec Rome, ni d'en recevoir des Lettres pour affaire, qu'ils n'en communiquent avec les Officiers de Sa Majeſté commis pour cet effet. On les a même ſi fort reſſerrez pour tout ce qui regarde Rome, qu'il ne leur eſt pas permis de prendre de leurs Généraux des Lettres de Docteur ou autres proviſions pour ſe diſtinguer par des titres d'honneur. Le Conſeil du Roi a pourvû ſagement à une infinité d'autres choſes qui pouvoient leur donner quelque liaiſon avec Rome. Il eſt vrai que cela ne s'éxecute pas toûjours à la rigueur, & qu'on ferme ſouvent les yeux pour ne pas les inquiéter ſur des choſes qui ne ſont pas d'une grande importance. Il n'y a point de Communauté Religieuſe qui ait tant obtenu de Priviléges des Papes, que les Peres Jeſuites. Cependant tous ces Priviléges leur ſont inutiles en France, nonobſtant le grand credit qu'ils y ont. Les Jeſuites d'Agen voulurent en 1669. faire

valoir leurs Priviléges contre l'Evêque du lieu: mais le Conseil donna un Arrêt qui défendoit aux Jesuites, comme à tous les autres Réguliers, de confesser sans une Approbation expresse de leurs Evêques, laquelle seroit revocable, selon qu'ils le jugeroient à propos. Cet Arrêt a servi de régle à tous les autres Evêques du Roïaume. Ils n'approuvent pas même à Rome ces sortes d'exemptions qui ne peuvent causer que du desordre. Le Pape Alexandre VII. envoïa un Bref à M. l'Evêque d'Angers, où il censuroit la proposition de quelques Religieux qui prétendoient que les Evêques n'avoient rien à voir sur leurs Priviléges, & qu'on alleguoit inutilement contr'eux le Concile de Trente qui n'avoit point été reçû en France? *Hæc propositio*, dit le Pape dans son Bref, *est falsa*, *temeraria*, *scandalosa*, *in hæresim & schisma inducens*, *sacro Concilio Tridentino & Sedi Apostolicæ injuriosa.* Ce n'est cependant pas tant en vertu du Concile de Trente, que les Religieux sont soûmis aux Evêques, que par les Loix généralement reçûës dans le Roïaume, & par les Arrêts du Conseil & des Parlemens, où les Moines ne manquent jamais de perdre leurs causes, quand ils ont la hardiesse de s'y pourvoir contre les Evêques.

Pour ce qui regarde leur Théologie, il leur est permis de penser ce qui leur plaît dans leurs Cloîtres; mais ils ne peuvent faire aucun acte public ni rien écrire qui soit opposé à la Théologie reçûë dans le Roïaume; & bien que l'Inquisition n'ait pas lieu en France, le Conseil du Roi & les Parlemens tiennent lieu d'Inquisition dans ces sortes d'affaires. Mais

il y a bien de la difference, dit votre Jurisconsulte, entre la Théologie des Parlemens ou Politiques, & la Théologie du Clergé; & pour le prouver, il produit la Harangue du Cardinal du Perron au tiers Etat, qu'il fit au nom de tout le Clergé. Je trouve qu'il y a de la mauvaise foi à raporter cette Harangue, comme le sentiment de tout le Clergé de France. Il est d'une notorieté publique, que tous les gens de bien n'ont jamais approuvé cette Harangue; & l'on a même reproché au Cardinal de s'être servi mal à propos du temps & de l'occasion. Si vous voulez connoître les véritables sentimens du Clergé de France, il ne faut pas avoir recours à des temps de minorité & de desordre. Le Roi Jaques jugea bien plus favorablement du Clergé de France dans la réponse qu'il fit à cette Harangue; il y montre que le Cardinal du Perron avoit parlé contre sa conscience & contre ses premiers sentimens; que si le Roi son maitre avoit vécu, il n'auroit pas osé avancer ces sortes de propositions, lui qui avoit été attaché au feu Roi, dans les temps mêmes qu'il avoit été Huguenot & deposé par le Pape; outre que le même Cardinal peu auparavant en une Assemblée tenuë dans la maison des Jacobins à Paris avoit resisté au Nonce, qui vouloit que la Doctrine de la Souveraineté du Pape fût tenuë comme un article de foi. Enfin le même Roi Jaques parlant du Cardinal, ajoûte, que dans cette Harangue au tiers Etat, il fait une espece de palinodie, & prononce lui-même la condamnation de toute sa vie passée, s'étant en

en céla accommodé au temps.

Votre Jurisconsulte n'en demeure pas-là. Il prétend par un rafinement sur la Politique, que la protection que le Roi donne aux Protestans dans son Roïaume lui facilite les Alliances avec l'Angleterre, la Hollande, la Suéde & l'Electeur de Brandebourg, qui ont beaucoup servi à abbattre la Maison d'Autriche. Mais il faut être peu savant dans la Politique pour faire ces sortes de reflexions. L'Interêt n'épouse aucune Religion. Ce qui causa toutes ces Alliances dans ce temps-là, fut la trop grande puissance de la Maison d'Autriche. On eut égard à la balance qui pesoit trop d'un côté. Cette même Maison d'Autriche n'est-elle pas aujourd'hui alliée avec les Provinces-Unies ses anciens ennemis, & avec plusieurs Princes Protestans? Les Hollandois que vous appellez vos Freres en Christ, n'ont jamais eu d'autre Religion que celle de l'Interêt, auquel ils savent s'accommoder selon les temps. Ils n'ont pas même fait difficulté de contribuer à votre ruïne en France, lors qu'ils assisterent le Roi de leurs vaisseaux à la prise de la Rochelle. Etoit-ce alors le zéle de Religion qui les animoit contre vous, ou leur interêt & leur avarice? Défaites-vous, s'il vous plaît, de ce préjugé où vous êtes, que le parti des Protestans en France facilite les Alliances avec les Etats Protestans, puisque vous ne pouvez pas vous-mêmes les empêcher de travailler à votre ruïne. On ne souffre nullement en Espagne la Religion Protestante, & néanmoins la Cour d'Espa-

pagne a toûjours eu une liaison fort étroite avec les Parlementaires Anglois contre les interêts du Roi de la Grande Bretagne.

Enfin, Monsieur, votre homme de Robe s'oppose de toute sa force à cette maxime qu'il appelle pompeuse ; qu'il est de l'interêt d'un Etat de n'avoir qu'une Religion. Il raisonne premiérement selon les régles de la Politique ; il apporte ensuite des exemples tirez de l'Histoire Ecclesiastique. Il prétend selon la Politique, que ce mot *Divide & Impera* est suffisant pour détruire la maxime qu'on vient d'alleguer ; puis il ajoûte, que quand il y a plusieurs partis dans un Etat, & que le Prince n'en épouse aucun, cette division oblige chacun des partis à se tenir attaché à ses interêts ; que le Grand Seigneur souffre dans ses Etats differentes Sectes de la Religion Chrétienne ; que la tolerance générale des diverses Religions dans les Provinces-Unies, bien loin de nuire à cet Etat, y attire un grand nombre d'habitans qui y entretiennent le commerce ; que toutes ces Sectes ont des interêts à la vérité differens pour la Religion, mais qu'elles conspirent toutes à la conservation d'un Etat dans lequel elles joüissent d'un repos qu'elles ne trouveroient pas ailleurs : qu'en Egypte il y avoit autrefois autant de Religions que de villes ; qu'enfin les Romains adoptoient les Dieux étrangers des Nations qu'ils rendoient tributaires. Voila en vérité de belles maximes pour un Huguenot, qui va droit à établir plûtôt le Deïsme dans un Etat, que cette liberté de conscience dont

il est question. Je veux cependant vous faire voir que tous ces exemples sont mal alleguez & hors de propos.

Il est premiérement faux, que le Grand Seigneur permette dans ses Etats la diversité de Religions, de la maniere que votre Jurisconsulte l'avance. (10) Vous n'avez qu'à lire là-dessus les *Nouvelles du Parnasse*, composées par Bocalini estimé généralement de tout le monde, pour un très-rafiné Politique. Apollon condamne dans cet ouvrage Bodin qui

(10) Trajan Boccalin a traité exprès cette grande question dans la premiere partie de ses *Nouvelles du Parnasse*, *Ragguagl.* 64 Il y fait comparoître le fameux Jean Bodin devant Apollon, qui ordonne d'abord qu'il sera mis dans une prison obscure, pour avoir écrit que les Princes pour donner la paix à leurs Sujets feroient sagement de leur accorder la liberté de conscience. Opinion, dit Boccalin, qui a toûjours été condamnée comme fausse & impie par les plus habiles Politiques, & qui ne peut être approuvée que par des personnes seditieuses. Voici ses propres paroles qui sont à la page 279. de l'édition de Milan. *Giovanni Bodino famoso Letterato Franceze, dal primo giorno, che gli ardi di presentare ad Apollo i sei Libri della sua Republica, fù posto, come ben meritava, in una oscurissima prigione, perciochè in modo alcuno non volle sua Maestà, che senza esemplar castigo passasse la scelerata opinione, che si scoprì che nella sua Republica havea publicato al mondo, esser'ottimo consiglio per quiete degli Stati concedere à popoli la libertà della conscienza. Opinione, che da sua Maestà e da migliori Letterati Politici sempre è stata riputata non meno empia che falsa, come quella, che fa conoscere i seguaci di lei più tosto per ingegni seditiosi, che per huomini intendenti delle cose di stato.* Bodin après avoir été emprisonné est condamné au feu par un Arrêt solennel, comme un seducteur des peuples ; comme un Ministre de l'ambition des hommes seditieux, & comme un défenseur public de l'Atheïsme. On introduit enfin l'Empire Ottoman qui fait voir évidemment que Bodin est un ignorant, & qui confirme l'Arrêt prononcé contre lui.

qui avoit avancé cette même maxime, & qui n'avoit pas pris garde, que le Grand Seigneur ne souffre les Chrétiens dans la plûpart de ses Terres, que pour détruire peu-à-peu leur Religion, & pour se servir de leurs enfans dans ses armées. Vous seriez bien fâché d'être en France sur le même pied, que les Chrétiens du Levant sont dans les Etats du Grand Seigneur. Vous auriez alors raison de vous plaindre, qu'on vous enleve vos enfans.

De plus, je vous ai déja fait voir, que les Loix des Provinces-Unies, aussi-bien que celles de tous les Etats Huguenots ne souffrent point d'autre exercice de Religion, que de la leur: & que si les Hollandois font autrement, ce n'est que par une raison d'interêt & d'avarice. Loin que cela serve à leur Etat, la Secte des Arminiens y a apporté de grands desordres. Ce qui a fait dire au Chevalier Temple, „que les Arminiens sont „plûtôt un parti dans l'Etat, qu'une Secte „dans l'Eglise; que leurs principes sem„bloient les conduire à une réunion avec la „Religion & le Gouveruement des Espagnols „du temps de Barnevelt; que la Maison „d'Orange a tâché dans toute la suite de la „guerre de les rendre irreconciliables avec cet „Etat". Il y a même de l'apparence que le Pensionaire de Wit étoit du nombre de ces Arminiens opposez au parti du Prince d'Orange, & qu'on a voulu rendre son nom odieux en le diffamant, comme un homme qui vouloit établir de nouvelles Loix & une nouvelle Religion dans la Hollande.

Au reste je suis surpris que votre Jurisconsulte

ſulte Huguenot ait oſé appliquer les differentes Religions qui étoient parmi les Egyptiens & parmi les Romains, à ce qui ſe doit obſerver parmi les Chrétiens. Cette maxime eſt non ſeulement oppoſée à la Parole de Dieu; mais même à la conduite de vos premiers Reformateurs. Calvin dans ſon Inſtitution veut que les Princes s'oppoſent fortement aux héréſies, & qu'ils ne les ſouffrent point dans leurs Etats. Les Magiſtrats de Geneve executerent cette maxime de ſon temps même avec bien de la rigueur contre Michel Servet; & les Suiſſes, contre Valentin Gentil. En verité votre Huguenot a bonne grace, d'accuſer les Catholiques de Déïſme & de Socinianiſme, lui qui ſous prétexte de nous debiter des maximes de Politique établit ces deux pernicieuſes Sectes. Peut-être raiſonnera-t-il mieux ſur les faits tirez de l'Hiſtoire.

Il rapporte principalement l'exemple des Novatiens qui avoient, ſelon lui, leurs Egliſes, leurs Evêques & leurs Prêtres, juſque dans Conſtantinople, où ils étoient conſiderez, puiſque Conſtantin fit l'honneur à Aceſius, un de leurs Evêques, de l'appeler au Concile de Nicée. Il ajoûte encore un autre exemple en faveur des mêmes Novatiens. Mais comme il ne produit point d'autre témoin que Socrate qui favoriſe par tout le Novatianiſme, il n'eſt pas juſte que nous y ajoûtions foi, principalement y ayant des preuves authentiques du contraire. Nous avons encore aujourd'hui les Edits de Conſtantin contre les Hérétiques de ſon temps, où

où les Novatiens sont compris dans le même rang que les Valentiniens, les Marcionites & autres, leur défendant à tous également l'exercice de leur Religion. Vous trouverez ces Actes tirez d'Eusebe dans les Centuries des Théologiens de Magdebourg, qui ne peuvent pas vous être suspects. Il faut cependant faire justice à votre Huguenot, qui reconnoit de bonne foi, que cette tolerance de diverses Sectes ne doit pas aller jusqu'à celles qui ruinent les fondemens du Christianisme, au nombre desquelles Sectes on ne peut pas, selon lui, mettre le Huguenotisme qui reçoit les six premiers Conciles Généraux, & déteste toutes les hérésies que l'Eglise a condamnées. Vous m'avoüerez cependant que les Novatiens n'étoient pas si éloignez des Catholiques que vous l'êtes de nous. Ils n'en différoient presque que pour la Discipline. Constantin, que votre Jurisconsulte croit leur avoir été favorable, ne laissa pas de faire le même Edit contr'eux, que contre les plus infames Hérétiques de ces temps-là. Vous recevez, dites-vous, les six premiers Conciles Généraux. Il seroit aisé de vous faire voir le contraire : mais ce n'est pas à quoi je m'arrête presentement. Vous ne les recevez qu'avec cette modification, en ce qu'ils sont conformes à l'Ecriture; & par-là vous éludez l'autorité de ces Conciles. Vous avez aussi inseré dans votre Confession de foi, que vous recevez le Symbole des Apôtres, & celui de saint Athanase. Je ne ferai pas une chicane à vos premiers Reformateurs, pour n'a-

voir pas sû que ces Symboles n'ont point en effet été composez par ceux dont ils portent les noms. La verité est, que Calvin ne se croïant pas assez appuïé dans les démêlez qu'il eut avec Servet & les autres Antitrinitaires en n'aïant recours qu'à l'Ecriture, jugea à propos de se servir de ces Symboles que vous opposez aussi aux Sociniens d'aujourd'hui. Mais à moins que vous ne vous rangiez entierement de notre côté, vous avez mauvaise grace d'alléguer contre les Disciples de Servet & de Socin ces deux Symboles, les premiers Conciles Généraux & les Peres de ces siecles-là. Aussi ces rusez Hérétiques qui sont opiniâtres & difficiles à contenter, se mocquent-ils de vous, quand vous les payez d'une monnoie qui ne peut avoir cours parmi vous. Croïez-moi, Monsieur, laissez vos Ministres prêcher tout ce qui leur plaira, & venez avec nous à la Messe. C'est le meilleur parti que vous puissiez prendre, & pour ce monde & pour l'autre. Ma Lettre devoit finir ici; mais étant de vos amis, je vous donne un avis dont vous devez profiter. J'ai remarqué dans le dernier entretien que j'ai eu avec vous & avec Mr. Allix que vous louïez d'une maniere outrée le Livre dont il est question. Cela m'a fait soupçonner que vous pourriez bien y avoir eu part, & ce qui me confirme dans cette pensée, c'est qu'il y est parlé de plusieurs faits sur lesquels vous m'avez souvent questionné. Je souhaite de tout mon cœur que ce soupçon soit faux, & que le Libelle soit entierement du * Ministre

à

* Jurieu.

à qui on l'attribuë. Dans l'état où sont les affaires du petit Troupeau en France, vous êtes très-mal avisez d'irriter les Puissances qui ne manqueront point de retomber sur vous, & de vous écraser. Je ne vous aurois pas écrit sur ce sujet, si lorsque je partois de Paris pour retourner à mon Village, vous ne m'aviez défié d'y répondre. Je vous promis de le faire, & vous voïez que je suis homme de parole. Je n'ai emploïé à cette réponse que huit jours. Ne manquez point, s'il vous plaît, de la communiquer à votre bon ami M. A. & de me mander ce qu'il en pense. Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE VII.

(1) A MONSIEUR J. S. D. R.

Bibliothéques d'Angleterre comparées avec celles de France. Ouvrage Mſ. de Théodore Maimbourg. L'air d'Angleterre contagieux en fait de Religion. Bon mot du Roi d'Angleterre.

VOus m'avez fait plaisir, Monsieur, de me faire connoître l'état des Bibliothéques d'An-

(1) Cette Lettre est écrite à M. Justel Secrétaire du Roi. Il se retira de France en 1681. sous prétexte que le Roi d'Angleterre l'appelloit pour prendre le soin de sa Bibliotheque. Il demanda son congé pour six ans seulement, quoi qu'il eût dessein de ne point revenir. Mais il

d'Angleterre. Quelques richesses qu'aient les particuliers de ce Païs-là, ils sont bien éloignez de la magnificence des François, sur tout dans Paris, où il se trouve un grand nombre de riches Bibliothéques. Je ne parle point de celle du Roi, qu'aucune autre n'égale dans l'Europe, sur tout pour ce qui regarde les Manuscrits Grecs. Que de raretez dans celle de M. le Chancelier Seguier à l'égard de ces MsS. Grecs! Je crois qu'il y a aussi plus de Livres Ethiopiens dans cette même Bibliothéque, qu'il n'y en a presentement dans toute l'Abyssinie. Vous connoissez mieux que moi les tresors qui sont dans la Bibliothéque de M. Colbert, principalement pour les Langues Orientales, sans parler d'un grand nombre de bons MsS. Latins; & ce qui est encore plus estimable, c'est que ce sage Ministre n'a remassé tous ces trésors que pour les communiquer au public. On ne refuse à ceux qui ont quelque litterature aucun Manuscrit: on les emporte chez soi pour son usage. Les Anglois n'en usent pas de même. (2) Il ne sort rien de la Bibliothéque d'Oxfort, qui a à la vérité de grandes richesses; mais on ne peut pas s'en servir commo-

Il ne trouva pas dans les Anglois ce qu'il avoit crû y trouver. Il se repentit de n'avoir pas suivi le conseil de ses amis, qui lui avoient comme predit ce qu'il lui arriveroit en Angleterre. Il ne fut pas plûtôt en ce Païs-là, qu'il écrivit à M. Simon qui étoit lié d'amitié avec lui depuis très-long-tems, & qui fut un de ceux qui le détournerent de ce voïage.

(2) Cette Loi s'observe avec tant de rigueur, que Selden après avoir donné ses Livres à cette Bibliotheque, en aïant eû besoin de quelques uns, on refusa de les lui envoïer.

modément. En un mot il n'y a que Paris où un homme de Lettres puisse faire des études solides.

(3) Vous me dîtes bien que M. Théodore Maimbourg a fait abjuration entre les mains de M. l'Evêque de Londres, & qu'il a embrassé la Religion Anglicane; mais vous ne me marquez pas quelle Religion il a abjurée. Est-ce la Calvinienne, ou la Socinienne ? Tant qu'il a reçû la pension de mille Livres, que la Maison de feu M. de Schomberg Gouverneur du Païs Messin lui faisoit, il a été bon Catholique, bien que sa femme fût bonne Huguenote; & j'ai appris même que ç'a été elle qui a débauché (4) M. de Veil cidevant Chanoine Regulier de la Congregation de

(3) Théodore Maimbourg étoit cousin & bon ami du Jesuite du même nom dont il revoïoit les ouvrages. Ce Théodore qui consultoit souvent M. Simon sur des faits de litterature, le pria de lui dire son sentiment touchant le *Schisme des Grecs du P. Maimbourg*, que les amis de Messieurs de P. R. décrioient fort dans Paris. M. Simon écrivit à la tête de cet ouvrage: *Peu d'étofe, beaucoup de broderie.*

(4) M. de Veil est fils d'un Juif de Mets du même nom. Son pere étant mort, il se fit Chrétien fort jeune avec un de ses freres qui prit le nom de *Compiegne*, parce qu'il fut baptisé à Compiegne, & qui s'est aussi retiré en Angleterre. A l'égard de De Veil, après avoir demeuré quelque temps parmi les Episcopaux, il se fit Anabatiste & épousa la fille d'un homme de cette Secte, dans laquelle il est mort. Nous avons de lui de petits Commentaires litteraux sur quelques Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. Pour ce qui est de M. de Compiegne qui prend aussi quelquefois le nom de De Veil, il a donné au Public en Latin plusieurs Traitez de l'abregé du Talmud de Maimonidés, tant en France qu'en Angleterre.

de ſainte Genéviéve, & qui eſt preſentement chez vous.

Quand je vous demande, ſi c'eſt la Religion Socinienne à laquelle M. Maimbourg a renoncé, ne croïez pas que je lui impoſe. Il y a quelques années qu'il m'apporta un Dialogue de ſa façon entre Daillé & Crellius. Il ſe ſervoit du Livre que le premier a publié ſous le titre de *la Foi fondée ſur les ſaintes Ecritures*, imprimé à Paris en 1634. Crellius examinoit pied à pied tous les paſſages de l'Ecriture dont Daillé ſe ſert pour montrer que votre Profeſſion de foi ne contient rien qui ne ſoit appuïé ſur l'autorité des Livres Sacrez. Ce ſubtil Unitaire faiſoit voir au contraire dans ce Dialogue, que Daillé raiſonnoit très-mal, & que ſa Religion étoit plûtôt fondée ſur de fauſſes conſequences, qu'il tiroit de l'Ecriture, que ſur l'Ecriture même. M'aïant donné ce Manuſcrit à lire pour en ſavoir mon ſentiment, & ſi je jugeois à propos qu'il le publiât, je lui fis réponſe, que ſon Livre qu'il croïoit être propre pour convaincre les Huguenots de la fauſſeté de leur Religion, étoit le remede de Trivelin. Trivelin, lui dis-je, promit à un Boſſu de guerir ſa boſſe : ce qu'il fit ; mais il creva l'homme en ôtant ſa boſſe. Ainſi votre Livre ne peut ſervir qu'à faire des Sociniens, & non pas des Catholiques.

Vos Anglois ſont admirables. Il n'y a rien de ſi faux, que ce qu'ils vous ont dit touchant la réünion des deux Religions en France. Ce n'eſt point la methode de l'Egliſe Romaine, où il peut bien y avoir de petits

tits défauts, comme il arrive dans tous les grands corps ; mais sachez qu'elle n'entrera jamais en compromis avec les Huguenots, principalement dans des temps où l'on est en état de les faire rentrer à coups de bâton dans l'Eglise, de laquelle ils se sont séparés mal à propos. Je vois bien que ces bruits de réünion & de conciliation naissent parmi vous. Les Anglois sont de grands *chercheurs* en matiére de Religion. Il me paroît même par ce que vous m'écrivez, que c'est une maladie qui vient de l'air qu'on respire en ce Païs-là : autrement vous ne m'auriez pas mandé, que depuis que vous êtes à Londres vous allez tantôt aux Eglises des Episcopaux, tantôt à celles des Puritains, & quelquefois aux assemblées des Anabatistes. Que dira votre bon ami Monsieur Compton Evêque de Londres ? Quoi ! dans le temps que vous étiez en France, vous n'aviez que du mépris pour Charenton. (5) Vous avez été fortement vespérisé par vos Ministres pour avoir voulu vous marier dans la Chapelle de l'Ambassadeur d'Angleterre selon les cérémonies de l'Eglise Anglica-

(5) M. Justel étant âgé de 56 ans épousa Mademoiselle de Lorme sa proche parente avec une dispense de M. le Chancelier qui la lui accorda *gratis*. Par un mépris extrême des Ministres de Charenton il alla se marier sans leur en avoir rien communiqué dans la Chapelle de l'Ambassadeur d'Angleterre. M. Simon à qui il fit aussitôt savoir son mariage, lui representa qu'il étoit nul, & qu'il n'étoit pas moins obligé que les Catholiques, de se marier *coràm proprio Parocho*. En effet, il falut qu'il presentât une requête à M. le Lieutenant Civil pour la rehabilitation de son mariage, & il fut ordonné que conformément aux Loix du Roïaume il se marieroit dans sa Paroisse qui étoit Charenton.

glicane: & aujourd'hui que vous êtes en Angleterre, vous quittez cette Eglise pour vous trouver dans les Assemblées des Fanatiques?

(6 Le Docteur Gouf que vous connoissez, m'a toûjours parlé du Roi d'Angleterre avec beaucoup d'estime. Il ne desespere pas qu'il ne rétablisse la Catholicité dans ses Etats. Jugez ou vous en seriez si cela arrivoit. Il y a encore bien du chemin à faire avant que d'en venir là. Je suis même persuadé que M. le Duc d'York a publié trop tôt sa Catholicité. Le Docteur Gouf a de grandes idées là-dessus. Il m'a fortement pressé autrefois pour faire un voïage en ce Païs-là. Il vouloit me faire demander par le Roi d'Angleterre, qui a besoin, dit-il, de gens savans pour tenir tête dans l'occasion à quelques Episcopaux qui sont habiles. Mais je lui ai toûjours fait réponse, que je n'étois pas homme à m'aller faire pendre en Angleterre, (7) & que je ne voulois point être le premier Saint de Normandie. La suite des affaires lui a fait connoître que j'ai eu raison

(6) Le Pere Gouf de l'Oratoire étant jeune avoit été Chapelain de Charles I. Roi d'Angleterre. Après la mort de ce Prince, il se fit Catholique, & vint en France avec la Reine, dont il fut ensuite Chapelain s'étant fait Prêtre de l'Oratoire. Il a toûjours été fort attaché au feu Roi d'Angleterre à qui il écrivoit souvent dans la vûë de rétablir la Religion Catholique dans ce Païs-là. Il ne desesperoit pas même de devenir un jour Evêque d'Angleterre. Mais il est mort simple Prêtre de l'Oratoire dans Paris.

(7) Il ne se trouve dans la *Légende*, ou Vie des Saints, aucun Saint de Normandie.

ſon de ne le pas croire. Il en a rejetté toute la faute ſur le Roi qui ne devroit point, diſoit-il, tenir de Parlement. Car ces Parlemens ſont autant de Cabales contre la Maiſon Roïale que les Anglois n'aiment pas.

La réponſe que le Roi d'Angleterre a faite à ceux qui lui parloient d'une réünion des Religions eſt digne de ce Prince. On m'avoit déja dit qu'il avoit été d'avis, qu'il ne faloit point ſe ſervir dans cette grande affaire de Théologiens qui étoient prévenus de leurs ſentimens. Mylord N. & Mylord N. qui n'ont point encore pris parti en fait de Religion, a dit ce Prince, ſeront Juges competens & deſintereſſez. Mais vous ne m'avez pas mandé, que les deux Mylords qui avoient été indiqués par le Roi n'étoient pas demeurez ſans replique; qu'ils lui avoient répondu qu'en cas qu'ils ne convinſſent point, il étoit neceſſaire de nommer un ſur-arbitre, & qu'il n'y avoit perſonne dans toute l'Angleterre, qui fût plus capable de l'être, que ſa Majeſté. Il faut avouër que les Seigneurs Anglois s'émancipent beaucoup à l'égard de leur Roi. Je m'imagine que cette grande liberté qu'ils ont de dire leurs ſentimens quand ils ſont aſſemblez en Parlement, les rend moins reſpectueux à l'égard de ſa Majeſté. Je ſuis, Monſieur, &c.

A Belleville ce 20 Mars 1682.

LET-

LETTRE VIII.

(1) A UN SUISSE,

Qui a traduit de l'Allemand en François le Livre de Christian Gerson Juif converti contre ceux de sa Nation. Cette Version a été perduë entre les mains de l'Imprimeur à qui on l'avoit donnée pour la publier.

VOus ne pouviez mieux faire, Monsieur, que de mettre en François l'excellent ouvrage que Christian Gerson a composé en Allemand contre les Juifs. Cet Auteur fait paroître beaucoup d'érudition & de sincerité dans tout ce qu'il dit des erreurs & des superstitions de ceux de sa Nation. Mais il est à craindre qu'on ne l'accuse d'avoir pris plaisir à faire passer pour de veritables Histoires des jeux d'esprit & des expressions purement allegoriques. Ce stile, comme vous savez, a été toûjours en usage parmi les peuples du Levant, & sur tout parmi les Juifs; outre qu'il

(1) Le nom de ce Suisse n'est point dans l'original de M. Simon, qui n'a reçû la Traduction du Livre de Gerson, que par les mains de son ami M. de Fremont d'Ablancourt. Il est étonnant que les Allemans, qui publient tant de mauvais Ouvrages de Rabbinisme, n'aient point songé à mettre en Latin celui de Gerson, où il y a d'excellentes choses sur cette matiére. Vagenseil & quelques autres savans Ecrivains d'Allemagne l'ont cité avec eloge.

qu'il semble qu'on ne doit pas attribuer à toute une Societé les sentimens de quelques Docteurs particuliers, & cependant le Livre de Gerson attribuë à toute la Nation Juive certaines erreurs qui ne sont autorisées que par le peuple crédule qui ne distingue pas une fiction d'avec une Histoire. C'est principalement par ces endroits-là qu'il décrie le Talmud : j'aurois souhaité qu'il eût rendu son Ouvrage un peu plus critique. Croyez-vous de bonne foi, que les Protestans qui reprochent aux Catholiques Romains de semblables contes qu'on lit dans les Legendes des Saints, fassent quelque atteinte à la pureté de notre creance ? Les Catholiques tant soit peu épurez n'ont que du mépris pour ses Legendes. Ils savent que la plûpart de ces Vies ont été fabriquées par des Moines qui ont abusé de la simplicité du peuple.

Il n'en est pas à la vérité tout-à-fait de même du Talmud que les Juifs font aller de pair avec l'Ecriture sainte : & c'est en cela que Gerson a eu raison d'attaquer les Juifs en leur opposant les rêveries dont ce gros Livre est rempli. Les Pharisiens qui sont demeurez parmi eux la Secte dominante, ont pris plaisir à debiter ces fictions, comme des décisions de leurs Peres. Ils les ont mises à couvert sous le nom spécieux de *Tradition* & l'ignorance grossiére où le peuple vivoit leur a donné du crédit.

Si vous jettez les yeux sur le Corps de l'Eglise en général, vous y trouverez quelque chose de semblable, sur tout depuis que les Princes Barbares ont été les maîtres d'une bon-

bonne partie de l'Empire. Comparez les Loix Ecclesiastiques & les Coûtumes qui se sont introduites dans l'Occident depuis ce tems-là, avec l'ancienne Discipline de l'Eglise. Faites réflexion sur ces siécles de barbarie pendant que les Moines d'Occident ont été les Maîtres des Sciences. Combien de miracles ou plûtôt de fables ont rempli le monde?

Ne soïez donc pas surpris que les Docteurs Juifs qui étoient la plûpart sans Litterature, & dont l'magination a été féconde pour inventer, aient été les Auteurs de toutes les sotises qui se trouvent dans le Talmud & dans plusieurs autres de leurs Livres. Les Chrétiens se sont facilement détrompez; lors qu'ils ont pris le soin d'examiner les choses à fond, parce qu'ils ne sont obligez de croire, que ce qui est fondé sur de bons actes. Il n'en est pas de même des Juifs qui ont reçû leur Talmud comme un Livre qu'on ne peut rejetter sous quelque pretexte que ce soit.

Leurs plus savans Docteurs, tout persuadez qu'ils étoient que cet Ouvrage étoit plein de ridiculitez, n'ont pas laissé de s'y soumettre. R. Abraham fils d'Ezra, qui dans ses Commentaires sur l'Ecriture ne paroît pas avoir beaucoup de vénération pour le Talmud, fit lors qu'il fut avancé en âge (2) un petit

(2) Je crois que ce petit Livre d'Aben Esra est celui qu'il a intitulé *Jesud Morat*, c'est à-dire, *le fondement de la crainte.* Buxtorf qui n'a jamais vû cet Ouvrage en parle cependant dans l'Appendice de sa Bibliotheque, com-

petit Livre où il en recommande la lecture. Le savant R. Moyse qui l'a abregé & qui en a commenté quelque partie, avoit sans doute reconnu les fictions dont il est rempli. C'est pourquoi il avoit eu dessein de composer un Livre, pour montrer qu'il ne les faloit pas prendre à la lettre. Mais je n'ai point vû ce Livre, & il s'est contenté apparemment de le promettre. Il eût été à propos que Gerson qui fait paroître une grande érudition Juive dans tout son Ouvrage, eût examiné à fond les prétentions de Maimonides qui a tâché de mettre à couvert par ce moïen les impertinences de ses anciens Docteurs.

Il est vrai qu'il y a parmi eux une Secte qui s'appelle la Secte des (3) Caraïtes, laquelle s'est opposée fortement aux réveries du Talmud. Leurs Docteurs & entr'autres un certain Rabbin Aaron, ont écrit contre les traditions ridicules & superstitieuses des Talmudistes. Mais il est surprenant qu'il ne se trouve rien de ces Ecrivains Antitalmudistes dans nos meilleures Bibliotheques, non pas

comme d'un Livre imprimé à Constantinople. Je ne sai où Bartolocci a lû que Buxtorf l'a publié en Hebreu & en Latin. Il est en manuscrit dans la Bibliotheque des PP. de l'Oratoire de Paris, parmi les Livres Juifs que Mr. de Sanci a apportez de Constantinople.

(3) *Caraïte*, selon l'étymologie de ce mot, est la même chose qu'en Latin barbare *Scripturarius*. On leur a donné ce nom, parce qu'ils ne reconnoissent pour veritable principe de la Religion que les Livres de l'Ecriture Sainte. Les autres Juifs les haïssent mortellement. Aben-Esra cite quelquefois leurs Auteurs sous le nom de *Sadducéens*, comme s'ils etoient en effet dans les mêmes erreurs que les Sadducéens. Mais cela est très-faux.

pas même dans celle du Roi, ni dans celle des PP. de l'Oratoire de Paris, où il y a un assez grand nombre de Livres Juifs soit Mss. soit imprimez. Je n'y ai trouvé aucun Ecrivain Caraïte, si ce n'est cet Aaron sur le Pentateuque, & il n'est même dans le catalogue de la Bibliotheque du Roi, que sous le nom d'*Anonyme*, ce que j'ai fait remarquer au Bibliothecaire. Il y a à la vérité dans la Bibliotheque de Leide quelques Livres qui traitent des rits & coûtumes des Caraïtes: mais je ne crois pas qu'il y en ait aucun de ceux qui combattent le Talmud. Il seroit cependant d'une très-grande importance d'en faire venir quelques-uns du Levant, ou de Pologne où il y a aussi des Caraïtes. Il me semble que ces Caraïtes ont d'autres opinions sur les Anges & sur les Démons, que les Talmudistes ou Rabbanistes dont les Livres sont remplis de fictions à cet égard. Ces derniers cependant ne me paroissent pas être tout à fait d'accord entr'eux sur cet article. Ceux qu'on nomme Cabbalistes & qui sont en plus grand nombre dans le Levant, que dans notre Europe, ont bien inventé des superstitions sur les secrets de la Caballe. J'ai eu autrefois plusieurs Conférences avec un Juif qui prétendoit savoir tout le fin de l'Art Cabbalistique, y aïant été instruit par un Rabbin de Damas. Je fis tout mon possible pour le desabuser de cet art vain & superstitieux. Mais croïant m'épouvanter, il me dit que si je n'avois pas de peur il feroit venir son Genie. Je lui fis réponse que je ne

ne croïois rien de toutes les choses surprenantes que les Cabbalistes se vantoient de faire par les secrets de leur Cabbale.

Comme il se mit en état d'invoquer son prétendu Genie, je lui representai que sous prétexte d'invoquer un Ange serviteur de Dieu, il alloit appeller à son secours un Démon. Vous êtes encore bien simple, me dit-il, un Cabbaliste épuré ne croit point cette chute d'Anges, que vous supposez dans votre Eglise; quoique quelques-uns de nos Directeurs semblent l'avoir reconnuë. Il prétendoit que les Anges n'étoient appellez méchans, que par rapport aux fonctions ausquelles Dieu les emploïoit. Lui aïant demandé quelle opinion ces Cabbalistes épurés avoient du Diable. Satan, me répondit-il, n'est de lui-même, ni blanc ni noir: il est à peu près la même chose que le premier Capitaine des Gardes de votre Roi, si ce Capitaine n'étoit destiné par son Prince qu'à de sanglantes executions. Faites réfléxion, ajoûta-t-il, surtout ce qui est rapporté de Satan au commencement du Livre de Job, & après cela vous ne serez peut-être pas éloigné de mon sentiment. Satan se trouva en la presence de Dieu avec les autres Anges, & il n'est méchant que par rapport à son emploi.

Je vous avouë que cette Theologie me parut nouvelle. Mais le desir que j'avois de voir comment ce Juif s'y prendroit pour appeller son Genie, fut cause que je lui laissai dire tout ce qu'il voulut. Je le pressai donc d'en venir au point dont il est ques-

tion. (4) Il se tourna du côté du Levant: il fit plusieurs invocations en Langue Hébraïque, mais voïant que je riois, & que je me moquois de sa superstition il usa d'artifice. Cette terre, me dit-il, est une terre profane & maudite: mon Ange qui est tout pur & tout saint ne peut pas en approcher. Allons, allons à la terre que Dieu a donné à nos Peres, & vous y verrez descendre les Anges par la force de mes priéres. Voila, Monsieur, jusqu'où va la folie des Juifs Cabbalistes. Je vous envoïerai quelques observations sur ces réveries, que vous ajoûterez au Livre de Gerson, en forme de suplement. Il est bon de détromper une infinité de gens qui s'appliquent serieusement à l'étude de cette Cabbale. J'ai remis votre manuscrit entre les mains de votre ami pour vous le renvoïer à la premiére occasion. Je suis, &c.

15 *Juin* 1683.

(4) Ceux qui ont traité de l'art d'invoquer les Génies, prétendent ridiculement que ces Genies sont de differens temperamens, aussi bien que les hommes; que ceux qui à leur naissance ont eu le Soleil pour dominant doivent se tourner vers le Levant quand ils invoquent leur Génie. Mais tout ce qu'on a fait sur cet Art, qui est cependant très-ancien, est rempli de choses absurdes & ridicules.

LETTRE IX.

A M. L'ABBE' G. de la Maison & Societé de Sorbonne.

Jugement de diverses Editions Greques de saint Jean Chrysostome.

IL y a long-temps que je vous ai dit, Monsieur, qu'on étoit obligé à l'Italie des premiéres Editions des Livres Grecs, tant pour ce qui est des belles Lettres, que pour ce qui regarde les Ecrivains Ecclesiastiques. Jean Mathieu Gibert Evêque de Verone avoit chez lui au commencement du dernier siécle une Imprimerie où il entretenoit avec beaucoup de dépense plusieurs ouvriers à l'Impression des Peres Grecs. C'est de là que sortit sous le Pontificat de Clement VII. en 1529. cette belle Edition Grecque des Homelies de saint Jean Chrysostome sur toutes les Epitres de saint Paul, & qui étoit fort souhaitée des Savans. Mais ce Prélat qui servoit si utilement le public eut le malheur de voir son Edition décriée de toutes parts avant même qu'elle eût paru dans le monde. On l'accusa auprès de sa Sainteté de n'avoir pas eu l'œil sur ceux qui avoient copié le Mſ. Grec pour le donner aux Imprimeurs. Donat de Verone qui a dédié cet ouvrage à Clement assure librement, qu'il y avoit en cela plus de faute du côté des accusateurs, que de la part de ceux qui avoient pris le

soin de cette Impression: [a] *Perspecto opere & magnâ diligentiâ per singulas paginas explorato, planè compertum intellectumque est, eorum potius qui accusabant nonnullum fuisse errorem in accusando, quàm eorum qui accusarentur.*

L'Evêque Gibert touché du bruit qui s'étoit répandu fut sur le point de suprimer cette belle Edition. Il ne pouvoit nier qu'il ne s'y fût glissé un assez grand nombre de fautes, principalement dans les Homélies sur l'Epitre aux Romains. Car ce fut cette premiere partie qui est bien moins exacte que tout le reste, laquelle donna occasion à ce bruit répandu en fort peu de temps dans toute l'Europe. Mais aïant repris courage dans la suite, il se soucia peu de ce qu'on disoit: il continua son Edition avec succès. Si on s'en rapporte à Donat qui ne peut être suspect dans cette affaire, parce qu'il n'eut aucune part à la correction, [b] comme il l'assure lui-même, toutes les fautes qu'on a reprises sont de si petite conséquence, qu'elles ne doivent point empêcher les personnes de Lettres de lire un si excellent ouvrage dans l'original, & qui est si bien imprimé. Il étoit cependant très-difficile, que l'Edition fut exacte, parce qu'on s'étoit servi d'un seul exemplaire Mf. qui étoit à demi mangé, tant il étoit vieux. La faute la plus considérable est l'omission d'une page entiere dans l'Homelie XIII. sur l'Epître aux Romains.

Ce fut apparemment ce qui porta Nobilius à publier qu'on trouvoit quelquefois des pages

a *Donat. Epist. ad Clem. VII.*
b *Donat. Ibid.*

ges entieres omises dans l'édition de Verone, & que pour faire sa Version des Homelies de saint Chrysostome sur l'Epître aux Philippiens, il s'étoit principalement servi d'un Mſ. de la Bibliotheque du Vatican, qui étoit plus exact & plus correct, que celui de Verone: a *Vaticanum præcipuè codicem qui reliquis multò & planior & emendatior est (nam in Veronensi integræ nonnumquam paginæ desunt,) secuti sumus.* Mais je puis assurer après avoir lû toute cette Edition avec beaucoup de soin, qu'on auroit de la peine à trouver dans tout l'ouvrage un autre endroit où il manquât une page entiere. Il étoit de l'interêt de Nobilius qui travailloit alors par l'ordre de la Cour de Rome à une nouvelle Edition Grecque des Commentaires de saint Chrysostome sur les Epîtres de saint Paul, d'abaisser l'Edition de Verone pour relever davantage celle qu'il méditoit conjointement avec le Cardinal Sirlet. Cet ouvrage qui étoit digne de ces deux savans hommes n'a cependant point paru. L'on jugea apparemment après y avoir fait plus de réflexion, que les fautes de l'Edition de Verone n'étoient pas en si grand nombre, ni si importantes, qu'on dût prendre de là occasion de réimprimer un gros Ouvrage qui étoit déja si bien imprimé. Au reste, il faut prendre garde à ne pas condamner l'Edition de Verone dans tous les endroits où elle est differente des autres Editions. Car Nobilius qui a lû plusieurs Mſſ. des Ouvrages de saint Chrysostome avoue qu'ils different beaucoup

 entr'eux.

a *Nobil. not. in Comm. Jo. Chryſ. in Epiſt. ad Philipp.*

entr'eux. Pour ce qui eſt des fautes qui ſont dans l'édition de Verone, elles ne peuvent être attribuées qu'à ceux qui ont copié le Mſſ. ſur lequel elle a été faite, & aux Imprimeurs. Il n'y a pas le moindre ſoupçon que ceux qui nous l'ont procurée y aient changé exprès la moindre choſe.

Cette belle Edition cependant fut d'abord tellement décriée, que ce mauvais bruit vint auſſi-tôt en France où il y avoit alors pluſieurs perſonnes ſavantes dans la Langue Greque. Germanus Brixius écrivit en 1530. à Eraſme qu'il avoit apris de quelques gens venus de Verone, que Jean Mathieu Evêque de cette Ville, n'avoit rien épargné pour donner en Grec au public les Ouvrages de ſaint Chryſoſtome ſur ſaint Paul, & que pour cela il s'étoit ſervi des Mſſ. du Cardinal Beſſarion qui étoient à Veniſe & de pluſieurs autres qu'il avoit ramaſſez avec ſoin. Il ajoûte que cet Ouvrage étoit même déja imprimé; a mais qu'aïant été trouvé plein de fautes par ceux que cet Evêque avoit chargez de le revoir, on l'avoit remis de nouveau ſous la preſſe par ſon ordre & à ſes depens. C'étoit ſans doute ce qu'on en diſoit à Verone; mais le fait étoit un peu autrement, comme vous venez de le voir.

Eraſme dans la réponſe à Brixius témoigne que l'Evêque de Verone qui l'avoit honoré de quelques-unes de ſes Lettres ne lui étoit pas inconnu; qu'il avoit été Dataire ſous le Pape Clement VII. Il loüe la généroſité

a *Germ. Brix. lib.* 25. *Epiſt. Eraſ. Epiſt.* 12.

rosité de ce Prélat qui emploïoit son bien utilement: *Præsuli isti Veronensi benefaxint omnes superi qui de privato suo curat utilitatem publicam, suisque impensis tam insigne beneficium parat studiosis omnibus.* En effet Estienne Sabio & ses freres qui sont les Imprimeurs de cet Ouvrage assurent dans un petit Discours en Grec, qui est à la fin, qu'on en doit avoir toute l'obligation *au très-Excellent & très-Reverend Jean Mathieu Gibert Evêque de Verone*, qui en a fait toute la depense & qui n'y a rien épargné. b Erasme qui avoit quelques Mss. Grecs de saint Chrysostome sur saint Paul avoit aussi fait tout son possible pour engager Alde & ensuite Froben à en entreprendre une Edition Greque; mais il ne put rien obtenir d'eux, non plus que de quelques Imprimeurs du Brabant, qui lui avoient promis d'imprimer en Grec les Homelies de ce Saint Docteur sur l'Epître aux Romains. Il n'y eut que l'Evêque de Verone qui vint à bout de cette grande entreprise par sa générosité. Il étoit persuadé qu'on ne pouvoit opposer rien de meilleur aux nouveautez de Luther, que les Commentaires de saint Paul. Ce sentiment étoit appuïé des Cardinaux Contarin, Sadolet, & de plusieurs autres savans hommes d'Italie.

L'Illustre Prélat de Verone étant convaincu lui-même, que son Edition n'étoit pas exempte de défauts, la donna à revoir à des personnes habiles dans la Langue Grecque, & entr'autres à un certain Moine nommé Placide,

a *Eras. Ibid. Epist.* 13. b *Eras. Ibid.*

cide. J'ai un exemplaire de cette Edition de Verone où les corrections de ce Religieux sont écrites aux marges avec celles de Tussanus qui vivoit aussi en ce temps-là. Je ne veux point d'autres preuves pour justifier l'Evêque Gibert, que ces corrections écrites à la main. Car si on excepte l'omission qui a été faite dans l'Homelie 13. sur l'Epître aux Romains, presque toutes les autres corrections ne sont d'aucune importance. La plûpart même sont plûtôt des diverses leçons, ou de simples conjectures, que de véritables corrections. Je vous ai parlé au long de cette premiére Edition Grecque des Commentaires de saint Jean Chrysostome sur saint Paul, parce qu'elle a servi de fondement aux Editions suivantes, où l'on n'a fait que la retoucher. Je puis même assurer qu'on l'a changée mal à propos en quelques endroits.

Il n'a point paru d'autre Edition Grecque de ces Commentaires jusqu'à l'année 1596. que Jerôme Commelin fameux Imprimeur en publia une nouvelle à deux colomnes, sur une desquelles est le Latin qui répond au texte Grec. Il dit dans son Avertissement, que d'abord on avoit eu dessein de suivre l'Edition Grecque de Verone; mais qu'aïant été conferée sur l'Epitre aux Romains avec un Mſ. de la Bibliotheque Palatine, & avec la Version Latine imprimée à Paris, cette Edition avoit été trouvée défectueuse en beaucoup d'endroits, c'est pourquoi il a rétabli ce qui y manquoit sur le Mſ. Palatin, [a] *Deprehendimus lacunas non paucas ne-*

què

[a] *Commelin. Mon. ad Lect.*

què exiguas quas Palatini exemplaris integritate comperta supplere officii nostri esse existimavimus. On lit en effet dans cette Edition de Heidelberg la page entiere qui manque dans celle de Verone.

Savill a qui a donné plusieurs années après une belle Edition Grecque de tous les Ouvrages de saint Chrysostome a décrié fortement l'Edition de Commelin. Il prétend que ceux de Heidelberg qui ont vanté à la tête de leur Ouvrage les MSS. de la Bibliothéque Palatine & de celle d'Augsbourg, qui étoient à leur disposition, n'ont corrigé sur ces MSS. que les 13. premieres Homelies sur l'Epître aux Romains; qu'à l'égard du reste, ils ont suivi exactement l'Edition de Verone, si ce n'est qu'ils en ont multiplié les fautes. Et cependant ils veulent que le Public leur soit fort obligé de ce qu'ils ont donné une Edition des Commentaires de saint Chrysostome sur saint Paul plus correcte que la premiere. Il est vrai que le titre de l'Edition de Heidelberg est grand & magnifique, *Græca Veronensis Editio locis quam plurimis mutila integritati restituta ope MSS. Illustrissimæ Bibliothecæ Palatinæ & Augustanæ.* Mais Commelin dans son Avertissement reconnoît lui-même, qu'il n'a conferé avec ses MSS. que l'Epître aux Romains. Il insinuë que son Edition n'est pas tout-à-fait exacte, parce qu'il n'a pas eu le loisir de recueillir selon sa coûtume les diverses leçons des exemplaires MSS qu'il avoit entre les mains: ce qu'il remet

a. Savill. not. in Tom. 3. oper. Chrysost.

met à un autre temps. Il promet une nouvelle Edition plus parfaite où il devoit inserer des remarques critiques qu'il attendoit de divers lieux.

Commelin a fait si peu d'attention à ce qu'il imprimoit dans son Edition de saint Chrysostome sur saint Paul, qu'en de certains endroits de la Version Latine qui répond au Grec, il a mis aux marges des renvois à des notes qu'il n'a point imprimées. C'est ce que vous pouvez voir dans les Homelies sur l'Epître aux Philippiens. Et pour ce qui est du Texte Grec, il ne faut pas aller loin pour juger que Commelin y a conservé les fautes des Copistes & des Imprimeurs qui sont dans l'Edition de Verone. Car dès le commencement de la 15. Homelie sur l'Epître aux Romains, on lit également dans l'une & dans l'autre καθὸ δὴ: au lieu de δεῖ; ce qui est une faute évidente, y aïant vis à vis dans le Latin *ut oportet*. On lit aussi à la fin de l'Homelie 14. tant dans l'Edition de Heidelberg, que dans celle de Verone οὐ δυνάμεθα λάμποντες: au lieu que le sens des paroles fait connoître qu'il doit y avoir λαβόντες. Ces deux exemples qui se presentent dès l'entrée sont plus que suffisans pour montrer que Commelin a imprimé fidellement les fautes qui sont dans l'Edition Greque de Verone, si on en excepte les 13. premieres Homelies sur l'Epître aux Romains.

Le même Imprimeur nous a aussi donné en Grec & en Latin les Homelies de saint Jean Chrysostome sur saint Mathieu & sur S. Jean. Comme il n'y en avoit alors aucune Edition Greque, il a fait celle-ci sur des exem-

exemplaires Mſſ. C'eſt pourquoi elle eſt plus exacte que l'autre. Savill neanmoins qui met tout en œuvre pour faire valoir la nouvelle Edition Greque de tous les Ouvrages de ſaint Chryſoſtome n'eſt point encore content de cette Edition de Heidelberg: il l'a trouvée pleine de fautes auſſi bien que la précedente. Il avouë cependant qu'on eſt fort obligé à ceux qui l'ont publiée dans un temps que nous n'avions rien en Grec de ces Homelies ſur ſaint Mathieu & ſur ſaint Jean, * *Innumeris ſcatet erroribus. Tamen gratia debetur bonis illis viris, quia & prius inedita edere voluerunt, idque libris non negligentiſſimè inſpectis.*

Enfin les Proteſtans de Heidelberg ont publié les premiers en Grec les Commentaires de S. Jean Chryſoſtome ſur les Actes des Apôtres. Et ainſi on leur eſt redevable d'une belle Edition Greque & Latine & de tout ce que nous avons de ce ſavant Evêque ſur le Nouveau Teſtament. Cette Edition eſt encore aujourd'hui fort recherchée. Quelques-uns même la preferent à celles d'Angleterre & de Paris, qui ont auſſi bien leurs défauts, que les Editions de Verone & de Heidelberg, bien qu'ils ne ſoient pas en ſi grand nombre.

Il reſtoit encore bien du chemin à faire pour avoir une Edition Greque de tous les Ouvrages de ſaint Chryſoſtome. Henri de Savill d'une noble famille d'Angleterre n'a rien épargné pour venir à bout de cette gran-

de

* *Savill. animadv. in hom. Chryſ. in Math.*

de entrepriſe, aïant recherché des Mſſ. de tous côtez. Son Edition qui eſt toute Grecque à la reſerve de quelques notes, contient huit volumes *in folio* imprimez en 1612. à Etone en Angleterre avec beaucoup de ſoin. Il a mis aux marges de ſon Texte des diverſes leçons & quelquefois ſes conjectures. Et il a ajoûté dans ſon dernier Tome des Notes qui rendent ſon Edition plus parfaite. Mais après tout, bien qu'elle ſoit exempte des fautes groſſieres qui ſont dans les Editions de Verone & de Heidelberg: elle n'eſt pas ſi exacte que quelques-uns le prétendent: elle peut être redreſſée en pluſieurs endroits ſur les Editions de Paris & de Commelin, & c'eſt ce que le P. Labbe a très-bien remarqué dans ſa Diſſertation ſur les Ecrivains Eccleſiaſtiques. Savill a fait entrer dans ſon Edition pluſieurs Pièces qui ne ſont point de ſaint Chryſoſtome.

Cette Edition qui eſt toute Grecque, ne peut être à l'uſage d'une infinité de perſonnes. Et c'eſt pour cela qu'elle n'a pas eu grand cours parmi nous, ſi l'on excepte quelques Savans de qui elle eſt fort eſtimée, auſſi-bien que des Grecs qui admirent ce beau Recueil. L'Edition Grecque & Latine du Pere Fronton du Duc, eſt preſque la ſeule qui ſoit recherchée. Mais comme ce ſavant Jeſuïte ne nous a donné que les ſix premiers Tomes, on eſt obligé d'avoir recours pour les autres Tomes à l'édition de Morel, ou à celle de Commelin. Vous ſavez qu'il y a deux Editions des ſix Volumes du Pere Fronton, & que la premiere eſt la meil-

meilleure. S'il avoit mis des Notes sur toût le Saint Chrysostome, comme il en a mis sur quelques Tomes & principalement sur le sixiéme, son Edition seroit encore plus estimable. Quoique les Actes qui sont dans ce sixiéme Tome ne soient point de ce saint Evêque, les Notes ne laissent pas d'être d'une très-grande utilité. Elles renferment une Critique judicieuse & d'excellentes recherches, tant sur les Livres MSS. que sur les imprimez. Il seroit à souhaiter que nous eussions un saint Chrysostome entier de la main de ce Jesuite. Je ne vous dirai rien d'un assez grand nombre de Livres de ce Saint Docteur qui ont été imprimez séparément en Grec, parce que cela me meneroit trop loin; outre qu'ils se trouvent la plûpart réimprimez dans ces grands Recueils. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris ce 25. Juin 1683.

LETTRE X.

AU MEME ABBE'.

Jugement des diverses Editions Latines de Saint Jean Chrysostome, & principalement de la Version d'Anianus, dont il y a un exemplaire ms. dans la Bibliotheque du Roi.

MONSIEUR,

Quoique les Editions Latines des Ouvrages

de S. Chryſoſtome ſoient aſſez connuës, il y a cependant peu de perſonnes qui aient une connoiſſance exacte de la Verſion Latine que nous avons des Homelies de ce Pere ſur l'Evangile de S. Mathieu. L'Auteur qui ſe nomme Anianus étoit un Diacre de Celede, Ville d'Italie détruite depuis ſi long-temps, qu'on ignore l'endroit où elle étoit ſituée. Ce Diacre qui étoit du parti des Pelagiens vivoit en même temps que ſaint Jerôme & S. Auguſtin, & il s'étoit déclaré ouvertement leur ennemi par ſes Ouvrages. Les diſputes qui étoient alors ſur les matieres de la Grace & du libre-arbitre lui donnerent occaſion de mettre en Latin les Homelies de S. Chryſoſtome ſur S. Mathieu. On ne lui attribuë à la vérité ordinairement dans les Livres Imprimés, que les huit premieres Homelies; mais en liſant un exemplaire MS. qui eſt dans la Bibliothéque du Roi, j'ai reconnu que les ſuivantes ne ſont pas moins de lui que ces huit premieres.

La plûpart des Théologiens qui n'ont pas ſû que le Diacre Anianus étoit Pelagien l'ont comblé de loüanges. Et en effet, ſi l'on met à part les faux préjugez de ſa Théologie & qu'on ne le conſidére qu'en qualité d'Interprete, il mérite d'être loüé : aucun des Anciens Traducteurs Latins n'a été ſi exact que lui. Il s'exprime d'une maniere noble ſans s'éloigner preſque des propres mots de ſon Original. Il eſt étonnant que ce Diacre qui ſe déclare ſi ouvertement en faveur de ſa Secte dans ſon Epitre Dedicatoire à Oronce Evêque Pelagien, ait été ſi peu connu juſqu'à

ces

ces derniers temps. Il y met au nombre des Manichéens ceux qui soûtenoient les sentimens de Saint Augustin sur la Grace & sur la Prédestination. Ce fut, si nous l'en croïons, pour opposer à ces opinions Manichéennes, qu'il entreprit, à la sollicitation d'Oronce, de traduire ces Homelies qu'il jugeoit utiles dans un temps où l'on avoit remué des questions très-épineuses, & qui n'apportoient, selon lui, que du trouble & du scandale dans l'Eglise: a *& hoc maximè tempore quo per occasionem quarumdam nimis difficilium quæstionum, ædificationi morum atque Ecclesiasticæ Disciplinæ satis insolenter obstrepitur.*

Si Anianus n'avoit pas eu d'autres sentimens, que ceux de saint Chrysostome, on ne pourroit pas l'accuser de Pelagianisme. Il s'agissoit d'établir le libre-arbitre sans ruiner la grace de Jesus-Christ; & c'est avec raison qu'il assure que ce savant Evêque a trouvé ce temperament entre les deux partis opposez: b *sic liberas*, dit Anianus en parlant de saint Chrysostome, *ostendit hominum voluntates, ut ad Dei tamen mandata facienda divinæ gratiæ medium ubique fateatur auxilium. Sic continuum divinæ gratiæ auxilium commendat, ut nec studia voluntatis interimat.* Mais il ne garde pas assez de modération quand il confond la Doctrine de S. Augustin avec celle des Manichéens, comme si les principes de ce saint Docteur avoient détruit la liberté de l'homme. Il étoit si fort attaché à Pelage, qu'il prit sa défense dans un Livre qu'il publia contre

a *Anian. epist. ad Orent.* b *Ibid.*

contre le Dialogue de saint Jerôme. Pour ce qui est de sa Traduction, on ne peut, ce me semble, l'accuser d'infidelité ou d'avoir alteré le sens de son Original pour l'accommoder à ses préjugez. S'il est tombé dans quelques fautes, cela lui est commun avec la plûpart, des Traducteurs, y en aïant peu qui en soient tout-à-fait exempts. Il est vrai qu'Erasme qui a crû cette Version peu exacte a été d'avis qu'on devoit plûtôt en faire une nouvelle, que de retoucher l'ancienne. Mais son jugement n'a pas été suivi; car on s'est contenté de retoucher en quelques endroits seulement la Traduction d'Anianus, & une partie des fautes vient plûtôt de la diversité des Exemplaires Grecs, que du Traducteur. C'est ce qu'on reconnoit facilement dès la premiére page, où il a traduit ces deux mots Grecs δεύτερον πλεῖν par *secundas divitias*. a Erasme exagére beaucoup cette faute. *Anianus*, dit-il, *tertio statim versu pro δεύτερον πλεῦν, id est secundarium cursum vertit secundas divitias, suspicatus πλεῖν esse vocem decurtatam*. b Il la releve encore en un autre endroit; & bien qu'elle ne soit point dans les Editions ordinaires, on ne peut douter que ce Diacre n'ait traduit de la sorte. C'est ce que j'ai verifié sur un Mſ. qui est dans la Bibliotheque du Roi.

On doit aussi rejetter sur l'exemplaire Grec dont s'est servi Anianus le mot d'*impossibilia*, qui est au commencement de l'Homelie 9. dans le Manuscrit du Roi; au lieu qu'il y

a

a *Erasm. Epist. lib. 26. epist. ad Tunstall.*
b *Epist. Lib. 28. epist. 4.*

a dans les Editions communes *rem stultam*. Il aura lû sans doute ἀδυνάτοις & non pas ἀνοήτοις. M. Huet a rendu justice à cet ancien Interprete; car loin de le proscrire, comme a fait Erasme, il le place dans le rang des plus habiles Traducteurs, tant pour la simplicité & la pureté de ses expressions, que pour son exactitude; ensorte que S. Chrysostome n'auroit pû lui-même choisir un plus habile homme dans l'Art de traduire a *Inter præstantissimos hujus artis opifices Anianum vetustum Chrysostomi interpretem numerare soleo. Simplicitatem quippe munditiis sensuum, fidem Religioni verborum ita adjunxit, ut non alium ipse, si adsit Chrysostomus, sibi interpretem deligere velit.* Casaubon dans ses Notes sur une Epître de Saint Gregoire de Nysse, qu'il a le premier publiée en Grec & en Latin, appelle Anianus un très-ancien & très-élegant Interprete : *Antiquissimum & elegantissimum Interpretem.*

On n'attribuë ordinairement à ce Traducteur, que la version des huit premieres Homelies de S. Chrysostome sur S. Mathieu, parce qu'on lit dans les Editions communes, *Homilia 9. Georgio Trapezuntio Interprete*, comme si en effet George de Trebizonde avoit traduit les autres. Mais le Manuscrit de la Bibliotheque du Roi qui en contient vingt-cinq, prouve manifestement qu'Anianus n'a pas seulement retouché sa Traduction en quelques endroits, comme on le voit en conferant ce manuscrit avec les imprimés.

Nous

a *Huet. de Clarif. Interpr.*

Nous avons encore du même Anianus une Version Latine des sept Homelies que S. Chrysostome a composées à la louange de S. Paul. Il a dedié cet Ouvrage à Evangelus Evêque Pelagien ; & dans la Lettre qu'il adresse à cet Evêque, il donne des marques de son animosité contre S. Augustin, qu'il indique sous le nom de *Traducianus*. Quelle consolation, dit-il, parlant de ces Homelies qu'il donnoit le premier en Latin, n'est-ce pas pour nous, de voir qu'un si savant & si illustre Docteur de l'Eglise Orientale établit la verité que le *Traducien* attaque, & que le bienheureux Jean appuie si fortement dans celui-ci, qu'il ne semble pas tant avoir instruit ses disciples, que nous avoir preparé des armes pour combattre l'ennemi de la vraie Foi. Il repete de plus en cet endroit ce qu'il avoit dit touchant la grace & le libre-arbitre, dans sa Lettre à Oronce.

Cassiodore fait mention d'un certain Mutianus qui avoit traduit de Grec en Latin les Homelies de S. Chrysostome sur l'Epître aux Hebreux : nous avons encore presentement cette ancienne Version qui est bien inferieure à celles d'Anianus. J'en ai vû dans la Bibliotheque du Roi un Exemplaire écrit de bonne main il y a environ 700. ans avec ce titre à la tête : *Commentum Joannis Constantinopolitani Episcopi in Epistolam Pauli ad Hebræos editum post ejus obitum à Constantino presbytero, & translatum de Græco in Latinum à Mutiano Scholastico.* M. Huet témoigne qu'il l'auroit placé parmi les plus excellens Traducteurs, s'il n'avoit inseré dans

sa

ſa Verſion pluſieurs choſes qui ne ſont point dans l'original de S. Chryſoſtome.

On avoit mis en Latin dès le temps même de S. Auguſtin d'autres Ouvrages de S. Chryſoſtome, qui étoient encore du temps de S. Iſidore de Seville, & je ne doute point qu'on n'en trouvât pluſieurs exemplaires dans les anciennes Bibliotheques des Monaſteres, ſi l'on en faiſoit une recherche exacte. C'eſt delà que nous eſt venuë la Verſion Latine de l'Epitre à Ceſaire, qu'on a imprimée depuis peu ſous le nom de ce ſaint Evêque. On ſe récria fort contre cette Lettre lorſque Pierre Martyr en produiſit un fragment pour combattre la Tranſubſtantiation. M. Bigot qui l'avoit trouvée entiere n'aïant fait aucune difficulté de la donner au public, on en ſuprima auſſi-tôt l'Edition à la ſollicitation de quelques (1) Theologiens de Paris. Mais on eſt devenu moins ſcrupuleux depuis ce temps-là. Car le P. Hardoüin l'a fait imprimer de nouveau avec des Notes de ſa façon. Il eſt cependant à propos que vous obſerviez qu'elle n'a été citée en Grec, ſous le nom de S. Chryſoſtome, que par des Compilateurs peu exacts dans leurs citations, dont quelques-uns veulent qu'elle ait été écrite à Acacius, & non pas à Ceſaire.

Je n'ai rien vû de plus ancien pour ce qui regarde l'impreſſion de ces Traductions Latines, que les Homelies ſur l'Evangile de ſaint Jean, qui ont été imprimées à Rome ſeparement

(1) Je crois que ce fût le Docteur Faure qui fut cauſe de cette ſuppreſſion, bien qu'il eût quelques liaiſons d'amitié avec M. Bigot.

ment dès l'année 1470. avec ce titre qui est à la fin: *Omeliæ 87. B. Johannis Chrysostomi super Evangelium Joannis Romæ in S. Eusebii Monasterio scriptæ & diligenter correctæ anno Domini* 1470. *die lunæ* 29. *mensis Octobris.* Il y a un petit Avertissement au devant qui nous apprend que François Aretin n'est pas le seul Auteur de cette Version (1) s'étant servi d'une autre plus ancienne qui n'étoit pas exacte. Le même Aretin a aussi traduit une bonne partie de Homelies de S. Chrysostome sur l'Epitre premiere aux Corinthiens: mais si nous nous en rapportons au Jugement d'Erasme, ce Traducteur est tombé dans des fautes grossieres.

Les premiers Recueils qu'on fit des Ouvrages de ce savant Evêque étoient en partie composez de ces Traductions peu exactes, & de livres supposez. Ce qui étoit excusable dans un temps où l'étude des Belles Lettres ne faisoit que commencer en Europe. Le plus ancien de ces Recueils est celui qui fut imprimé à Basle en 1504. & qui parurent tant en Allemagne qu'à Paris. Ces premieres Editions sont devenuës rares, depuis qu'on en a eu de meilleures qui les ont rendues inutiles.

Erasme qui étoit fort laborieux en publia une nouvelle en 1533. laquelle étoit plus ample que les précédentes; & où les Versions étoient

(1) Cette Version plus ancienne que celle d'Aretin est de Burgundio, qui vivoit dans le douziéme siecle, & qui a aussi traduit quelques opuscules de S. Gregoire de Nysse, & le Livre de S. Jean de Damas touchant la foi orthodoxe. Burgundio a traduit aussi ce qu'on trouve de Grec dans les Pandectes de Florence.

étoient un peu plus exactes. Mais après tout, son Recueil qui fut ensuite reimprimé en beaucoup de lieux n'étoit pas digne d'un homme qui s'étoit aquis une si grande réputation. Il crut qu'après avoir travaillé sur saint Jerôme & sur saint Augustin, il devoit aussi donner une nouvelle Edition des Ouvrages de saint Chrysostome. a J'ai entre les mains, dit-il, écrivant à Vergaras, S. Chrysostome que je dois faire imprimer l'automne prochaine, de la même maniére qu'on a imprimé le S. Augustin. J'ajoûterai aux Editions précédentes plusieurs nouveaux Ouvrages qui sont, ou de ma traduction, ou de celle des autres, bien qu'il y en ait quelques-uns que je crois suposés, comme sont les Commentaires sur l'Epitre aux Hebreux, sur la seconde aux Corinthiens, & sur les Actes des Apôtres. Il n'est pas besoin que je vous avertisse que cette critique est très-fausse. Je m'arrêterai seulement à la réformation qu'il fit pour ce qui est des Traductions qui entrerent dans son Recueil.

Ce Critique suppose comme un fait constant, que la plûpart des Versions Latines de saint Chrysostome qui avoient paru jusqu'alors, avoient été faites par des personnes qui ne savoient pas assez les deux Langues, b *in confesso est plerasque hujus viri (Chrysostomi) lucubrationes versas ab his qui nec Romanum sermonem nec satis Græcum calluerunt.* Ecolampade avoit déja traduit quelques Livres de ce Pere: mais depuis qu'il s'étoit jetté dans le

a *Eras. Epist. ad Joan. Vergar*
b *Id. Eras. Epist. ad Germ. Brix.*

le parti des Proteſtans, il étoit devenu ſi odieux, que les Imprimeurs ne voulurent plus que ſon nom parût dans les Ouvrages qu'ils donnoient au public ; c'eſt ce qu'Eraſme nous apprend lui-même dans une Lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet à Germanus Brixius. Froben, dit-il, ne cherche pas tant l'érudition que la réputation ; le nom de Germanus Brixius eſt preſentement illuſtre & ſert beaucoup pour faire vendre un livre, c'eſt un grand attrait quand un Auteur eſt agreable. Ce n'eſt pas qu'Ecolampade refuſe de travailler ; mais ſon nom ſeul à la tête d'un livre eſt capable d'empêcher la vente d'une bonne marchandiſe : a *Frobenius non tam eruditionem requirebat, quàm famam. Germani Brixii nomen jam illuſtre eſt, & librum emptori per ſe commendat. Magnum lenocinium eſt auctor gratioſus : non detrectabat operam Oecolampadius ; verùm hic titulus apud multos etiam à probis mercibus alienat emptorem.* Eraſme neanmoins inſinuë dans une autre Lettre, qu'il mettoit dans ſon Edition quelque choſe d'Ecolampade, parce que Brixius ne lui envoïoit pas aſſez promtement ce qu'il lui avoit promis. De plus écrivant à Tunſtall ſur le même ſujet, il lui témoigne qu'il avoit engagé Ecolampade à retoucher ce qu'il avoit traduit, & que d'autres retoucheroient le reſte ; mais que pour ce qui étoit des Scholies & des Notes que le même Ecolampade avoit ajoûtées aux marges, il les banniroit entierement de ſon Edition, où même l'on ne mettroit point

a *Id. Ibid. ann.* 1530.

point le nom de ce Traducteur : a *Scholia illius (Oecolampadii) & annotationes marginaria rejicerentur ; ne nomen quidem illius addetur.*

Brixius dont je viens de vous parler étoit d'Auxerre & Chanoine de Paris. Il avoit publié en 1527. une Traduction Latine de six Dialogues du Sacerdoce, & en 1528. une Version nouvelle du livre contre les Gentils, qui contient la Vie S. Babylas, laquelle avoit été déja traduite par Ecolampade avec quelques autres Ouvrages de S. Chrysostome. Mais outre qu'il s'étoit déja rendu odieux aux Catholiques, Brixius ne contribua pas peu à le décrier davantage, le faisant passer non seulement pour un méchant homme ; mais aussi pour un mauvais Traducteur. Les Theologiens de Paris, qui de leur côté l'accuserent d'avoir corrompu exprès plusieurs endroits des ouvrages de ce saint Evêque. donnerent occasion à une assemblée de Prelats & de Theologiens, où il fut arrêté qu'on ne publieroit aucun livre de Theologie, qu'il n'eût été examiné auparavant par les Docteurs que cette assemblée chargea de ce soin-là, (3) comme nous l'apprenons de Brixius qui fut obligé lui-même de faire approuver sa nouvelle Traduction par ces Docteurs.

Ce

a *Id. epist. ad Tunstall.*

(3) Voici les propres paroles de Brixius : *Translationem meam editurus cum essem, commodum monuit me amicus quidam nuperrimè cautum esse à Pontificibus Theologisque nostratibus qui nunc sacro-sanctum Concilium Lutetiæ hoc nomine celebrant, ut Sacerdotum moribus consultum sit, ne quis posteà liber ad sacra dogmata pertinens exiret nisi priùs ab iis Theologis quibus ea per illos provincia demandata fuisset diligenter lectus excussusque fuisset.*

Ce fut apparemment ce Decret qui fut cause qu'Erasme & Froben prirent tant de précaution ponr leur nouvelle Edition de saint Chrysostome. Ils y mirent en la place de l'ancienne Version des six livres *de la dignité du Sacerdoce*, celle de Brixius, & la Traduction que le même Auteur avoit faite de la Vie de saint Babylas. Quoi qu'Erasme fût persuadé qu'Aretin n'étoit pas un bon Traducteur, il ne laissa pas de mettre dans son Recueil la Traduction que cet Auteur avoit faite de quelques Homelies sur l'Epitre 1. aux Corinthiens, & aïant reçû d'Angleterre toutes ces Homelies en Grec, il donna le reste à traduire à Simon Grynæus qui étoit alors à Basle. Erasme mit lui-même en Latin les huit premieres Homelies sur l'Epitre deuxiéme aux Corinthiens, bien qu'il ne crût pas qu'elles fussent de saint Chrysostome, & il fit traduire le reste par d'autres.

Il étoit difficile qu'un Ouvrage où tant de personnes differentes avoient travaillé, chacun à sa maniére, & même avec précipitation, fut exact. Mais le nom d'Erasme imposoit à bien des gens qui le croïoient fort habile dans la Langue Grecque. Cependant, si nous nous en rapportons (4) à Castellan Grand Aumônier de France & qui étoit très-savant dans cette

(4) Lisez la Vie de Castellan que M. Baluze a fait imprimer chez Muguet: elle contient des choses fort curieuses. Il avoit demeuré chés Froben à Bâle avec Erasme. Les Imprimeurs de ce temps-là n'étoient pas de la trempe de ceux d'aujourd'hui. Ils n'épargnoient rien pour rendre leurs ouvrages parfaits, au lieu que la plûpart de ceux d'aujourd'hui n'ont aucune litterature. Ce sont des Marchands qui ne regardent que leur propre interêt, & nullement l'utilité publique.

cette Langue, il n'en avoit qu'une connoissance médiocre. Castellan en jugeoit par l'experience qu'il en avoit euë dans le tems qu'il demeuroit avec lui. Aussi l'Abbé de Billy a-t-il relevé un grand nombre de fautes où ce Critique est tombé dans sa Traduction de saint Chrysostome. Il en compte plus de cent cinquante dans la seule Version des huit Homelies dont nous venons de parler, & il s'étonne de ce que Philippe Montanus qui a retouché exprès la Traduction d'Erasme, l'a corrigée en si peu d'endroits. De Billy n'a pas eu meilleure opinion de la Traduction du Commentaire de saint Chrysostome sur les Actes des Apôtres. Il y avoit remarqué un si grand nombre de fautes en la conferant avec l'original Grec, qu'il auroit pû, dit-il, en faire un volume entier: * *tot Interpretum errata deprehendi; ut si ea hîc adscribere atque emendare aggrediar, non unius voluminis futura sit.* Il se contente d'examiner en particulier les quatre premieres Homelies qu'Erasme avoit mises en Latin, & montre évidemment que ce Critique s'est trompé en plusieurs endroits, dont il y en a quelques-uns qui sont importans.

On publia à Basle en 1536. une Edition Latine des Homelies de saint Chrysostome où l'on trouve la Version que Muscule avoit faite des seize premiéres. Mais, comme le nom de Musculus n'étoit pas moins odieux que celui d'Ecolampade, & que sa Version même n'étoit pas exacte, on mit dans la suite en

* *Bill. Observat. Sacr. Lib.* 1. *c.* 24.

en sa place celle de Germanus Brixius. J'ai lû une Edition Latine de Paris en 1545. des Homelies de saint Chrysostome sur saint Paul, où il y en a plusieurs qui sont de la main de Musculus. On s'est contenté de les retoucher en y laissant un assez grand nombre de fautes.

Je ne vous dirai rien de quelques autres Editions Latines des Ouvrages de ce saint Evêque, qui ont toutes des defauts considérables. J'ajoûterai seulement, que les Papes qui craignoient que les Versions & les Scholies des Protestans ne fussent infectées d'erreurs qui pussent nuire à la Religion, donnerent ordre à quelques Cardinaux de revoir toutes ces Editions & d'en donner de plus correctes. C'est ce que nous apprenons de Nobilius qui fut nommé par Gregoire XIII. pour conferer ensemble les differens exemplaires des Ouvrages des Peres, & pour marquer en les examinant avec soin ce qu'il y trouveroit d'alteré ou de mal traduit, & les méchantes Scholies qu'on y auroit inserées.

On avoit alors dessein à Rome de donner au public de nouvelles Editions des Peres, que les Catholiques pussent lire surement. Ce fut dans cette vûë que les Cardinaux assemblez par l'ordre du Pape; chargerent Nobilius de revoir les Ouvrages de S. Chrysostome : ce qu'il fit, se servant pour cela de l'Edition Latine de Paris en 1556. qui est en cinq volumes. Il avouë qu'il y en a de plus nouvelles, mais il ajoûte en même temps qu'elles ne sont pas plus amples. Il en fit une Critique où il distingue les Livres

qui

qui sont de ce Pere, de ceux qui n'en sont point. De plus à l'égard de ceux qui sont véritablement de saint Chrysostome, il juge qu'ils ont été corrompus exprès en de certains endroits par les Hérétiques qui les ont traduits; que neanmoins la plûpart des fautes viennent de l'ignorance des Traducteurs. Il prétend aussi que les exemplaires Grecs sur lesquels les Versions ont été faites étoient souvent défectueux, en sorte qu'il étoit nécessaire de rétablir ces Versions sur de bons Mss. principalement sur ceux du Vatican & sur ceux qui avoient été corrigez par le Cardinal Sirlet. Vous trouverez ces réfléxions de Nobilius écrites plus au long dans sa Lettre au Pape Gregoire XIII. qui est au devant de sa Traduction des Homelies sur l'Epitre aux Philippiens.

Il dit, parlant à ce même Pape, qu'il avoit lû exactement les Ouvrages de ce saint Docteur : qu'il avoit marqué avec soin tout ce qui lui sembloit hérétique ou absurde; qu'il avoit donné ses observations au Cardinal Sirlet & au Maître du sacré Palais, qui jugeoient qu'on pouvoit les rendre publiques en attendant qu'on publiât à Rome une nouvelle Edition de tous les Ouvrages de saint Chrysostome. En effet les Observations de Nobilius furent imprimées à Rome en 1578. avec sa nouvelle Traduction des Homelies sur l'Epître aux Philippiens. Il y remarque d'abord les fautes de Musculus: mais comme nous avons presentement des Traductions Latines plus exactes, & même tout saint Chrysostome en Grec, sur lequel on peut corriger les autres

fautes, une bonne partie des Remarques critiques de Nobilius eſt devenuë inutile. Ceux qui auront la curioſité de les lire doivent conſulter le Tome 4. de la belle Edition Latine de Nivelle où elles ont été inſerées.

Il eſt ſurprenant que le Cardinal Bellarmin dans ſon Livre des Ecrivains Eccleſiaſtiques ne ſe ſoit point ſervi de cette Edition qui eſt la plus exacte de toutes; mais d'une autre, comme il le témoigne lui-même, qui avoit été publiée à Veniſe en 1574. Celle de Nivelle qui ne parut qu'en 1588. eſt non ſeulement recommandable à cauſe de l'exactitude de l'Imprimeur; mais auſſi parce qu'on y a ajoûté de nouvelles Pieces & des Notes, & qu'on y a auſſi retouché les Verſions en beaucoup d'endroits. Nivelle explique dans ſon Epitre dédicatoire au Cardinal Pellevé Archevêque de Sens, écrite en 1581. les avantages de ſa nouvelle Edition ſur les précédentes. Il y fait mention en particulier des obligations qu'il avoit à Jaques de Billy qui avoit conſulté les Mſſ. Grecs de la Bibliotheque du Roi. Mais comme depuis ce temps-là le Pere Fronton du Duc a travaillé fort utilement ſur ſaint Chryſoſtome, la meilleure Edition Latine de ce Pere eſt celle qui a été publiée à Paris en 1613. avec les corrections de ce ſavant Jéſuite. Voila, Monſieur, tout ce que j'ai à vous dire ſur les diverſes Editions, ſoit Grecques, ſoit Latines, de ſaint Jean Chryſoſtome. Il faut cependant que vous joigniez à cela les Commentaires de ce ſavant & éloquent Evêque ſur le Prophête Jeremie, qui ne ſe trouvent

que

que dans les Commentaires de Michel Ghiflerus fur ce Prophête, imprimés à Lyon en 1623. Je fuis, &c.

A Paris 15. *Juillet* 1683.

LETTRE XI.

AU MEME ABBE'.

Eloge de Mathieu Gibert Evêque de Verone. Ses rares qualitez.

MONSIEUR,

Vous avez raifon de vouloir connoître plus en particulier le celebre Evêque de Verone. Gibert étoit d'une famille noble de Gennes du même nom. Il fut fous le Pape Leon X. Secretaire du Cardinal Jule de Medicis, qui étoit chargé des principales affaires du S. Siege. Celui-ci étant parvenu à la Papauté fous le nom de Clement VII. fit Mathieu Gibert fon Dataire, & il lui donna enfuite l'Evêché de Verone, fe fervant néanmoins toûjours de lui comme de fon Secretaire. Il mourut fimple Evêque de Verone, le 10. Décembre l'an 1543. regretté de tous les gens de bien. Vous trouverez fon Eloge dans l'Italie facrée d'Ughelle. Rufcelli dans un excellent Recueil de Lettres qu'il a publié fous le titres de *Lettere di Principi*, en rapporte plufieurs écrites par Gibert qui figne, *Gio. Matteo Giberto Datario.* Il a fait fur Gibert une note particuliere où il le propofe

aux autres Evêques comme un exemple de vertu, & comme un modele sur lequel ils doivent regler toutes leurs actions. Ce Recueil de Ruscelli étant très-rare, je vous rapporte ici les propres termes de la note qui est ajoûtée à la Lettre que Gibert écrivit en 1521. à Don Lorenzo Emmanuel: *morì l'anno 1543. a 30. di Decembre havendo lasciato grandissimo desiderio di se à tutta questa nobile Città (Verona) per la singolar sua bontà & virtù, & con l'essempio suo monstrato à gli altri Vescovi quale esser dovea la vera & degna vita Episcopale.*

Entre les Lettres de Sadolet j'en trouve deux que cet illustre Cardinal a écrites à l'Evêque de Verone. Dans la premiere qui est de l'année 1531. il le loüe du soin qu'il prend de faire imprimer à ses dépens de si excellens Livres Grecs, & qui sont si utiles pour l'intelligence de l'Ecriture. *Ego*, dit Sadolet, *iis proximis mensibus audivi impressos esse tuâ impensâ & opera optimos Auctores Græcos, quorum in sacris litteris interpretandis egregia doctrina est.*

Dans l'autre Lettre qui est datée du 7. de Mai, de l'année 1532. il remercie Gibert de ce qu'il lui avoit envoïé le livre de S. Jean de Damas *de Fide Orthodoxâ*, imprimé en Grec, Euthymius, (*Oecumenius*) & les Commentaires de S. Jean Chrysostome en la même Langue. Il lui rend graces principalement de ce dernier Ouvrage, parce qu'il travailloit alors à son Commentaire sur l'Epitre aux Romains. Sadolet regardoit S. Chrysostome comme un excellent maître de qui il devoit ap-

apprendre le véritable ſens des paroles de ce S. Docteur: *Quid enim mihi accidere potuit optatius, & rationibus meis magis accommodatum, quàm cùm in eâdem me exercueram palæstrâ in quâ tantus vir tantoperè insudavit, habere me eum & monitorem & magistrum, cujus doctrinæ & autoritatis neminem possit pœnitere.*

Je ne vous dis rien d'une troiſiéme Lettre ſans date que Sadolet écrivit à l'Evêque de Verone, où il lui marque l'eſtime que le Cardinal Polus avoit pour lui. En un mot Gibert étoit fort conſidéré de tout ce qu'il y avoit alors de perſonnes ſavantes & illuſtres. Il fit revivre dans toute l'Europe la doctrine des Peres Grecs, qui vinrent fort à propos pour bannir de l'Allemagne les opinions Mahometanes que Luther y avoit introduites. Son travail auroit eu encore un plus grand ſuccès s'il avoit ajoûté des Verſions Latines aux Ecrivains Grecs qu'il publioit. Je ſuis M. &c.

A Paris 17. Juillet 1683.

LETTRE XII.

AU MEME ABBE'.

Réflexions ſur Origene & ſur les differentes Editions de ſes Ouvrages.

MONSIEUR,

L'Eſtime que vous faites des Ouvrages

d'Origene, eſt une marque de votre bon goût. Car quoi qu'ils ſoient remplis de digreſſions inutiles, & que l'Auteur diſe ſouvent tout ce qui lui vient dans l'eſprit, ils renferment un fond inépuiſable d'érudition. Nous apprenons de Theodore Gaza a, que le Pape Nicolas V. envoïa exprès un homme à Conſtantinople, pour en rapporter les Livres qu'il a écrits contre Celſe, & qu'auſſitôt qu'il les eut reçûs, il promit une bonne récompenſe à celui qui les traduiroit en Latin. Mais ce Pape étant mort ils ne furent imprimez à Rome en Latin ſeulement, qu'en 1581. ſous le Pontificat de Sixte IV. Gaza qui n'attendoit pas la même récompenſe de Sixte que de ſon Prédeceſſeur, engagea Chriſtophle Perſona Prieur de S. Balbine à les mettre en Latin; & nous n'en avons point eu d'autre Verſion juſqu'à ce que Hœſchelius les ait publiez en Grec & en Latin à Augsbourg ſur d'autres Mſſ. Grecs qu'il avoit trouvez dans les Bibliotheques d'Allemagne. Enfin Spencerus Proteſtant Anglois en a donné une fort belle Edition à Cambrige en 1658. qui n'eſt point differente de celle d'Augsbourg, parce qu'il n'a eu aucuns Mſſ. Grecs. Il s'eſt contenté de retoucher la Verſion en quelques endroits, & d'y ajoûter de nouvelles Nótes.

Jaques Merlin Theologien de Paris de la Maiſon de Navarre eſt le premier qui ait fait un Recueil des Ouvrages d'Origene en Latin. Il a été imprimé à Paris en 1512. avec le Privilege du Roi Louïs XII. Mais nonob-

a *Thed. Gaz. Epiſt. ad Chriſtoph. Perſon.*

nonobstant ce Privilege qui ne fut accordé que pour trois ans, & qu'on eut soin de joindre à l'Ouvrage; plusieurs Docteurs, à la tête desquels étoit Noël Beda leur Syndic, s'opposerent fortement à cette Edition. Ce n'est pas qu'ils accusassent leur Confrere de n'avoir pas été exact dans la publication des Pieces qu'il venoit de donner. Car son exactitude va quelquefois jusqu'à conserver les barbarismes & les solecismes qui étoient dans ses Mss. Mais ils ne pouvoient souffrir que Merlin eût pris le parti d'Origene contre le Pape Gelase & saint Jerôme, qui l'avoient condamné. Cette dispute fit tant d'éclat qu'ils porterent leurs plaintes jusqu'au Conseil du Roi, où ils n'oublierent rien pour diffamer la personne d'Origene & ses Ouvrages. Merlin parle au long de cette opposition dans son Epitre dédicatoire à Michel Boudet Evêque de Langres.

C'étoit fait d'Origene s'il n'eût trouvé de puissans défenseurs auprès du Roi, & entr'autres Guillaume Parvi son Confesseur de l'Ordre de saint Dominique, qui lui en presenta un Exemplaire imprimé sur de beaux parchemins, & qu'on conserve encore aujourd'hui dans la Bibliotheque du Roi avec ces paroles écrites & signées de la main de ce Religieux: *Frater Guillelmus Parvy Ordinis Prædicatorum sacræ Theologiæ humilis Professor, atque Christianissimi Francorum Regis Ludovici XII. indignus Confessor hoc volumen Origenis cum reliquis formis imprimi fecit, eademque Christianæ Majestati præsentavit anno Domini* 1513. *die* 8. *Aprilis*.

Les disputes cependant ne finirent pas si-tôt. Car Merlin fut obligé de publier en 1522. une nouvelle Apologie pour mettre à couvert son Edition d'Origene. M. Huet qui en a raporté quelques extraits, en parle comme d'une Piece peu exacte & remplie de sophismes. Quoi qu'il en soit, il est certain que dans le dernier siécle, même avant la naissance des Protestans, on étoit fort prévenu contre Origene. Le celebre Jean Pic Comte de la Mirandole aïant soûtenu dans ses fameuses Conclusions, qu'il étoit plus raisonnable de croire Origene sauvé, que de le croire damné, il s'éleva là-dessus contre lui une multitude de Théologiens qui condamnerent sa proposition, *comme temeraire, sentant l'hérésie & opposée à la décision de l'Eglise Universelle.* Ce qui obligea ce jeune Prince à publier une vigoureuse Apologie pour sa défense. Et comme on l'avoit principalement combatu par l'autorité de saint Jerôme, il répond hardiment, que ce Pere n'étoit pas plus croïable sur le fait d'Origene, que sur ce qu'il a écrit contre saint Ambroise, contre S. Basile & S. Augustin. Il fait tout son possible pour tirer le bon Origene hors de l'enfer, où les Théologiens l'avoient placé avec les Hérétiques. Il ne se contente pas de dire, que l'Eglise n'a rien arrêté touchant son salut; il ajoûte de plus, que quand même elle l'auroit fait, il n'y auroit aucune obligation de la croire sur ce point qui ne pouvoit être un article de foi, & il s'appuïe sur l'autorité de S. Thomas.

Le second Recueil des Ouvrages d'Origene en Latin est d'Erasme. Il n'a paru qu'en

1536. à Bâle un an après la mort de ce savant Homme. B. Rhenanus qui a mis à la tête de cette Edition une Epître adressée à Herman Archevêque de Cologne, dit que S. Augustin a souhaité de voir les Ouvrages de ce grand Homme traduits en Latin; que Victorin & S. Hilaire en ont inseré des pages entieres dans leurs Livres. Il pouvoit encore ajoûter S. Ambroise, & S. Jerôme même qui compilent souvent Origene. S. Chrysostome &. tout ce qu'il y a eu d'habiles Commentateurs de l'Ecriture parmi les Grecs, lui sont redevables d'une infinité de belles remarques. Aussi doit-il être regardé comme leur maître. C'est pourquoi il est d'un très-grand usage pour bien entendre les Ecrivains Grecs qui ont vécu après lui. Luther ce grand Reformateur ne le peut souffrir, parce qu'il le trouvoit trop contraire à ses nouveautez. Beze un des premiers Heros des Calvinistes s'emporte avec excès contre lui dans ses Notes sur le Nouveau Testament. Mais il a été d'un merveilleux secours à Erasme pour composer la Dissertation sur le libre-arbitre, qu'il a opposée au premier, & qui est un des meilleurs Ouvrages de ce Critique.

Il seroit inutile de m'arrêter sur cette Edition d'Erasme, que Simon Grynæus fit réimprimer à Basle en 1571. parce que Genebrard en a publié depuis une nouvelle qui est plus ample & plus exacte. Celui-ci n'a aussi rien oublié pour justifier Origene & le mettre à couvert des reproches qu'on lui faisoit; mais il s'en est acquité d'une maniere plus judicieuse que Merlin. Il tâche d'excuser ses al-

legories trop fréquentes, reconnoiſſant neanmoins qu'il les a quelquefois pouſſées trop loin. Il défend même cette grande abondance de paroles qui ſont répanduës dans les Ecrits d'Origene, par l'exemple de Saint Auguſtin qui n'a pas été exempt de ce défaut, & dont les livres ont été cependant toûjours eſtimez. Enfin, ſi le même Origene ſe jette quelquefois dans de grandes extrémités, Genebrard aſſure que cela lui eſt commun avec les anciens Docteurs de l'Egliſe qui ont été portez à ces extremités par l'ardeur de leur zele dans les diſputes qu'ils ont euës contre les Heretiques, & il apporte encore pour exemple S. Auguſtin qui, aïant eu à combattre les Pelagiens, ne parle pas toûjours aſſez favorablement du Libre-arbitre que ceux-ci avoient trop élevé: * *Auguſtinus fuit interdum iniquior libero arbitrio, quod Pelagianos haberet in procinctu, nihil aliud extollentes quàm vires arbitrii.*

Enfin Genebrard qui vouloit éloigner d'Origene ce grand nombre d'erreurs qu'on lui attribuë, en rejette une bonne partie ſur ceux qui avoient falſifié ſes Livres. D'où il prend occaſion de traiter de fauſſaires ceux de Geneve qui ne font, ſelon lui, aucun ſcrupule de falſifier les livres qu'ils impriment. Il marque en particulier les Lieux Theologiques de Melanchthon, d'où ils ont retranché deux Sacremens, ſavoir la Penitence & l'Ordre dans la Verſion Françoiſe qu'ils en ont publiée. Il prétend auſſi qu'ils ont alteré dans les Commentaires de Bucer ſur le ch. VI. de S.

* *Genebr. Epiſt. ad Car. IX.*

S. Jean & ſur le XXVI. de S. Mathieu des paſſages formels qui regardent l'Euchariſtie & dans leſquels il abjuroit l'erreur des Sacramentaires. Si cela eſt, on ne doit pas être ſurpris qu'on ait ſi fort défiguré les Ouvrages d'Origene dans des temps où les Copiſtes prenoient de grandes licences.

Au reſte ce Recueil de Genebrard doit être préferé à celui d'Eraſme, non ſeulement parce qu'il eſt plus ample, mais auſſi à cauſe d'un diſcours qui eſt au commencement où il a fait la Vie d'Origene & la critique de ſes Livres, diſtinguant les veritables, de ceux qui ont été ſupoſez. Il eſt vrai qu'Eraſme avoit déja fait quelque choſe de ſemblable à l'entrée de ſon Edition; mais il s'en eſt aquitté d'une maniere pitoïable. Genebrard cependant s'eſt trompé lorſqu'il a aſſuré que l'Exemplaire Mſ. ſur lequel Perionius a traduit le Commentaire d'Origene ſur l'Evangile de S. Jean eſt très-ancien; ce n'eſt au contraire qu'une copie en papier très-nouvelle & qui a été priſe apparemment de quelque autre copie d'Italie qui n'étoit guére plus ancienne.

Ceux qui veulent s'inſtruire à fond des Ouvrages d'Origene doivent avoir recours aux Diſſertations que M. Huet a miſes à la tête de ſon Edition. Il eſt le premier qui ait publié en Grec les Commentaires de ce grand homme ſur ſaint Jean & ſur ſaint Matthieu, auſquels il a joint pluſieurs autres Pieces; mais qui avoient été déja données en Grec & en Latin. Il auroit été à ſouhaiter qu'il eût fait une Traduction nouvelle du Commentaire ſur ſaint Jean; car la Verſion

de Ferrarius qu'il a preferée à celle de Perionius est souvent obscure, & elle ne represente pas même toûjours fidellement les paroles de l'original. M. Huet qui a reconnu lui-même ce défaut qui est considérable, témoigne qu'il y remedie en partie dans ses Notes, & qu'il laisse à ses Lecteurs le soin de la corriger plus exactement.

Il reste donc encore quelque chose à faire pour avoir une bonne Edition des Ouvrages d'Origene: & pour cela il seroit à propos de revoir les Traductions sur le Grec, dont une bonne partie se trouve dans la Bibliotheque du Roi. Je pourrois vous marquer un grand nombre d'exemples où les Traducteurs ont très-mal exprimé le sens de l'Auteur; mais comme vous avez une connoissance exacte de la Langue Grecque, il suffit que je vous en avertisse en général.

On ne peut loüer assez M. Huet de nous avoir donné le Grec d'Origene, comme il l'a trouvé dans ses Mss. au lieu que Ferrarius qui fait profession à la fin de sa Traduction d'avoir rendu son Auteur avec toute la fidelité possible, en a cependant retranché un endroit qui paroît favoriser les Ariens; à moins qu'on ne dise qu'il n'étoit point dans son exemplaire. La fidelité de M. Huet se voit encore dans la remarque qu'il a faite sur un passage du Commentaire sur S. Matthieu, où Origene semble appuïer le sentiment des Calvinistes touchant l'Eucharistie. Cet Illustre Ecrivain condamne librement Sixte de Sienne qui a accusé les Héré-

tiques d'avoir corrompu cet endroit. Genebrard & le Cardinal du Perron ont prétendu qu'Erasme l'avoit alteré dans sa Version. Il leur oppose judicieusement les Mss. Grecs, où il se trouve de la même maniere qu'il a été traduit par Erasme qui nous a donné le premier en Latin cet endroit du Commentaire d'Origene sur S. Matthieu, dont il avoit trouvé un fragment en Grec. Il fut soupçonné d'avoir suivi un Texte corrompu : c'est pourquoi il dit dans une de ses Lettres à Tunstall : j'ai traduit fidellemenr le fragment d'Origene, & quand il y auroit quelque faute dans l'Original, il n'y auroit aucun danger pour la Religion, puisque personne ne lit aujourd'hui ce Pere, comme un Auteur d'où l'on puisse établir les Dogmes de la Foi, ses erreurs aïant été publiées depuis long-temps : a *Origenianum fragmentum bona fide reddidi, in quo etiam si quid fuisset erroris, nihil erat periculi cùm nullus hodie legat illum ut dogmatisten, jam olim proditis hominis erroribus.*

Au reste personne n'a défendu Origene avec plus de zele, que le Pere Halloix b dans un Livre qui a pour titre *Origenes defensus.* Mais ce Jesuite n'est pas assez moderé dans sa critique, où il avance bien des faits qu'il n'appuïe sur aucunes preuves. S'il trouve saint Epiphane opposé à ses sentimens, il dit librement que l'histoire des Hérésies, telle que nous l'avons presentement, n'est point de ce Pere, aïant été interpolée par ses Disciples qui ont ajoûté plusieurs choses

a *Erasm. Epist. l. 26. Epist. 55.* b *Hall. Orig. defens. l. 4.*

choses absurdes & contraires à la vérité : Mais il étoit aisé de juger que S. Epiphane qui ne s'est pas assés appliqué à discerner les Actes faux d'avec les véritables, a fait un Recueil peu exact. Halloix ne garde pas plus de modération à l'égard de saint Augustin. Il prétend que ce S. Docteur, n'aïant pû lire ni examiner les Livres d'Origene qui étoient écrits en Grec, a été obligé de s'en rapporter au jugement des autres, & principalement à celui de Theophile Patriarche d'Alexandrie ennemi déclaré du même Origene.

Sixte de Sienne est bien plus judicieux dans l'éloge qu'il a fait de ce grand homme, où il éclaircit en même-temps plusieurs difficultez de ses Ouvrages. Je ne doute point qu'il n'eût devant les yeux les Commentaires d'Origene, quand il a observé avec tant de sagesse l'utilité du sens mystique. Cette sorte d'exposition, dit Sixte, est très-necessaire pour connoître & conserver la sincerité de la doctrine du Nouveau Testament, qui sera infectée du Judaïsme, si l'on s'attache toûjours au sens purement litteral, sur tout dans les Livres du Vieux Testament. Il faudra rétablir la Circoncision, les Sacrifices & les autres Cérémonies des Juifs. * On ne pourra aussi presque répondre sans le secours du sens Mystique aux ennemis de la Loi & des Prophêtes, lorsqu'ils demanderont pourquoi Dieu a donné autrefois aux hommes des Loix si absurdes, comme de couper le prépuce, de tuer un Agneau, de sacrifier un Tau-

* *Sixt. Senens. l. 1. Bibl. S.*

Taureau, & enfin il conclut, que si l'on ne reçoit les Interprétations Mystiques dans ces sortes de sacrifices charnels, les Loix des Atheniens & des Lacedemoniens paroîtront plus raisonnables, que celles des Juifs : *in carnalibus ergo sacrificiis, nisi mysticum sensum & explanationem recipimus, videbuntur magis rationabiles Gentilium leges vel Atheniensium, vel Lacedæmoniorum.* En effet c'est principalement dans les interpretations mystiques & allegoriques des Peres, qu'on trouve la Theologie des Chrétiens.

J'ai souhaitté long-temps que quelque homme habile non seulement dans la Langue Grecque; mais aussi dans la Philosophie & dans la Theologie des Anciens, voulût entreprendre une Edition nouvelle de tous les Ouvrages d'Origene. Daillé dans un Livre qu'il semble n'avoir composé que pour décrier l'autorité des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, avouë que si les Ouvrages de ce grand homme étoient venus jusqu'à nous, il nous auroit donné lui seul plus de lumiére sur l'ancienne Theologie, que tous les autres Peres joints ensemble, & qu'on pourroit même faire plus de fond sur lui, que sur aucun autre: *Ex Origene uno, si salvus perdurasset, plus lucis nobis accederet quàm ex reliquis aliis, & à quo forsan potius quàm à ceteris omnibus in quo acquiesceremus.* Il faudroit faire entrer dans ce Recueil, outre les petits Ouvrages qui ont été imprimez separement, le Grec du Commentaire sur Job qui a été publié en Latin seulement de la Version de Perionius. Car quoique ce Commentaire ne

ne ſoit point d'Origene, c'eſt une piece ancienne laquelle merite d'être lûë. L'Abbé de Billi qui en connoiſſoit le prix, a corrigé en une infinité d'endroits la Traduction Latine ſur l'exemplaire Grec qui ſe trouve dans la Bibliotheque du Roi avec le nom d'Origene au commencement, & on lit à la fin τέλος τῆς Ὠριγένους ἐξηγήσεως, *fin de l'expoſition d'Origene*. Ce qui fait juger que ce n'eſt pas une ſimple chaîne. Je finis ici ma Lettre que j'aurois fait plus courte, ſi j'avois eu un peu plus de temps. Mais vous m'avez preſſé de vous écrire mon ſentiment ſur les Livres d'Origene & principalement ſur les differentes Editions qui en ont été publiées. Je ſuis, Monſieur, &c.

A Paris 20. Juillet 1683.

LETTRE XIII.

AU MEME ABBE'.

Differentes Editions des Commentaires de Bucer ſur le nouveau Teſtament. On accuſe ceux de Geneve de les avoir corrompus.

CE n'eſt pas ſeulement Genebrard, Monſieur, qui accuſe ceux de Geneve d'avoir corrompu les Commentaires de Martin Bucer ſur les Evangiles. Grotius aſſure qu'ils en ont ôté une Preface qui étoit dans les pre-

premieres Editions. Mais comme ce ſavant Homme ſe trompe ſouvent dans les faits qu'il rapporte, je n'ai rien oublié pour verifier celui-ci qui m'a paru de quelque importance. Je croïois d'abord trouver toutes ces Editions dans la Bibliotheque du Roi, qui contient un bien plus grand nombre de Théologiens Proteſtans, que de Théologiens Catholiques : mais il n'y a dans cette Bibliotheque que l'Edition de Robert Etienne, qui eſt celle qu'on croit avoir été alterée. Comme je n'avois plus aucune eſperance de contenter ma curioſité ſur ce ſujet, je me ſuis aviſé que ces differentes Editions pourroient être dans la Bibliotheque des Jeſuites, parce que Maldonat qui étoit habile dans la controverſe avoit lû les Ouvrages des premiers Proteſtans, & ſur tout, ceux de Bucer dont il a emprunté beaucoup de choſes dans ſon Commentaire ſur les Evangiles. Et en effet, je ne me ſuis point trompé.

Bucer a fait imprimer pour la premiere fois ſon Commentaire ſur les Evangiles à Strasbourg in octavo en 1527. avec ce titre: *Enarrationes in Evangelia Matthæi, Marci & Lucæ libri duo. Loci communes ſincerioris Theologiæ ſupra centum ad ſimplicitatem Scripturarum fidem citra ullius inſectationem aut criminationem excuſſi per Martinum Bucerum, Argentorati anno* 1527. Cette premiere Edition eſt à la verité differente des deux dernieres, mais cette difference ſemble venir plûtôt de l'Auteur, qui a lui-même retouché ſes Ouvrages, que de ceux qui ont pris le ſoin de les faire reimprimer.

mer. Je vous avouë que je n'ai point lû dans les Editions de Basle & d'Etienne une Epitre que ce Commentateur a mise à la tête de sa premiere Edition, & qui est écrite aux Senateurs de Strasbourg, ausquels il dedie son Ouvrage. Il se peut faire que ceux de Geneve n'aient retranché de leur Edition cette Epître ou Préface, que parce que la derniere Edition de Bucer est dediée à Fox Evêque Anglois. Quoiqu'il en soit, je ne voudrois pas traiter de faussaires ceux de Geneve, pour ce seul changement qui est assés ordinaire à ceux qui publient de nouvelles Editions d'un Livre.

L'Auteur dans sa Lettre aux Senateurs de Strasbourg déclare ce qui lui a donné occasion de composer son Commentaire, & quelle methode il a suivie. Il dit que Capito & lui aïant été chargez par ces Senateurs de faire des leçons sur l'Ecriture Sainte, les Livres du Nouveau Testament lui étoient échus, & à Capito ceux de l'Ancien. De tous les anciens Commentateurs il ne louë que saint Chrysostome, parce qu'il s'est appliqué au sens litteral; & à l'égard des nouveaux, il assure qu'il n'a rien trouvé de plus exact, que les Paraphrases d'Erasme sur les Evangiles: * *à recentioribus nihil certius & absolutius Paraphrasibus Erasmi Roterodami scriptum.* Mais la doctrine de ce Critique, qui fait principalement profession de s'attacher aux Peres Grecs, est bien éloignée de celle de Bucer & des Docteurs de Geneve.

Bucer

* *Buc. Epist. ad Senat. Argent. an.* 1527. 15. *April.*

Bucer eſt loüable de ce qu'il s'eſt propoſé uniquement de donner le ſens litteral. *Id inprimis*, dit-il, *conatus ſum*, *ut germanum omnibus ſenſum darem.* Mais il ne devoit pas ſous ce prétexte déclamer ſi fortement contre le ſens allegorique. Car il y a de certaines allegories très-utiles pour l'explication des myſteres de la Religion. Il eſt obligé lui-même de reconnoître que les allegories de ſaint Paul dans ſon Epitre aux Galates ſont fondées ſur une hiſtoire certaine de l'Ecriture, & ſur des préjugez veritables de la Religion. Il ne faut donc pas rejetter abſolument toutes les allegories des premiers Ecrivains Eccleſiaſtiques, parce qu'il y en a un grand nombre qui peuvent ſervir d'inſtruction aux fideles ; outre que ce ſeroit condamner mal à propos un uſage qui a paſſé de la Synagogue dans les aſſemblées des Chrétiens. Il ſeroit à la verité à deſirer que ceux qui expliquent l'Ecriture, ne debitaſſent point leurs imaginations, au lieu de la Parole de Dieu, & c'eſt ce que Bucer fait entendre à ceux de Strasbourg, lorſqu'il leur repreſente de certaines allegories qu'on pourroit auſſi bien appliquer à Homere, à Virgile & aux autres Poëtes, qu'aux Ecrivains Sacrez. Luther s'étoit ſervi avant lui de ce prétexte, pour faire entendre à ceux de ſa Secte qu'il ne leur annonçoit que la pure Parole de Dieu, & non pas ſes viſions. Mais le peu d'uniformité qui ſe trouva dans les interpretations de ces premiers Reformateurs, fit connoître aux plus ſages, que ce n'étoit pas la pure Paro-

le de Dieu qu'ils annonçoient. Et en effet on s'inſtruit ſouvent mieux des myſteres de la Religion dans de certaines explications allegoriques des Peres, que dans ces Commentateurs qui font profeſſion de ne s'éloigner jamais du ſens litteral.

Le même Bucer publia dans la même Ville de Strasbourg en 1530. une ſeconde Edition de ſon Commentaire ſur les Evangiles avec le même titre qui étoit dans la premiere, à la réſerve de ces mots, *recognita nuper & locis compluribus aucta*, qui marquent ſeulement que cette ſeconde Edition eſt plus exacte & plus ample que la précedente. Comme il avoit encore devant les yeux ce qui s'étoit paſſé dans la Conference de Marpurg, où il avoit travaillé inutilement à la conciliation des Lutheriens & des Zuingliens, il adreſſe ſa nouvelle Edition à ceux de l'Academie de Marpurg; & dans la Lettre qu'il écrivit, il parle de l'unité de ſentimens qui doit être dans l'Egliſe. Il leur explique en peu de mots l'utilité de cette ſeconde Edition. Je m'y ſuis, dit-il, plus étendu ſur de certains endroits. J'ai auſſi ajoûté de nouveaux Traitez pour ce qui regarde les Lieux communs de Théologie. J'en ai de plus corrigé quelques-uns, principalement ceux où j'explique les paſſages des Prophêtes, que les Evangeliſtes ont raportez: * *quædam auctiora & confirmatiora reddidi, nonnullos quoque novos de aliquot communibus locis Tractatus adjeci, paucula etiam emendavi*,

* *Bucer, Epiſt, ad Academ. Marpurg.*

davi, præcipuè in explicationibus eorum quæ Evangelistæ ex Prophetis subinde citant.

Bucer qui sentoit en lui-même les desordres que les Novateurs, sous pretexte de reformer l'Eglise, y avoient aporté, déplore les divisions qui étoient entre les Théologiens de la nouvelle Reforme. Et comme les Lutheriens le traitoient d'Hérétique sans vouloir entrer dans aucune réunion avec les Zuingliens, il n'oublie rien pour faire connoître en quoi consiste le Schisme & l'Hérésie. Après avoir cité la-dessus les paroles de saint Paul, il ajoûte, l'Hérésie est donc, selon saint Paul, une maladie de faire des Sectes & de diviser l'Eglise de Jesus-Christ en differens partis. Celui qui a cette maladie est Hérétique, & non pas celui qui étant seulement tombé dans quelque erreur, suit ses visions ou celles des autres au lieu de la veritable Doctrine: *Hæresis itaque apud Paulum morbus est faciendi sectas & in studia scindendi Ecclesiam Christi. Hæreticus qui errori duntaxat aliquo obnoxius pro doctrina Dei sua vel aliorum figmenta loquitur.* Dans la vûe de concilier toutes ces divisions, il produit quelques passages de saint Augustin & de saint Cyprien. L'Article qui lui est le plus sensible, est celui de l'Eucharistie. Il se plaint avec force de ce qu'on dispute sur ce sujet avec tant d'aigreur depuis quatre ans, sans qu'on puisse trouver aucune voie de conciliation.

En effet, le seul article de l'Eucharistie fut cause que Luther s'emporta avec fureur contre les Zuingliens ou Sacramentaires, comme

* Ibid.

comme s'ils soûtenoient les plus grandes Héréfies. ' Bucer nie absolument avec eux dans cette Lettre *la presence corporelle* de Jesus-Christ dans ce Sacrement, parce qu'il ne la trouvoit point dans l'Ecriture. C'est, dit-il, la raison pour laquelle nous avons témoigné à Luther & à ceux de son parti la volonté que nous avions de nous réunir avec eux, leur marquant qu'ils devoient aussi être dans la même disposition à notre égard. Mais les Lutheriens demeurérent toûjours fermes dans le refus qu'ils faisoient de se réunir avec les Zuingliens, & ils s'appuïoient sur les anciens Docteurs de l'Eglise; que ceux-ci, au contraire, prétendoient être favorables à leur cause. Bucer fait l'éloge dans cette même Epitre de Zuingle, d'Ecolampade & de Hedion qu'il nomme ses três-chers Confreres : *Charissimos Summystas & fratres* : Il concilie ses opinions avec celles de Luther.

Mais parce qu'on avoit reproché de toutes parts à Zuingle qu'il ne reconnoissoit point le péché Originel, Bucer prend aussi là-dessus sa défense. A l'égard du peché Originel, qui est-ce, dit-il, qui a jamais nié, que c'est une maladie de la nature & une tache qui nous est venuë d'Adam? On a seulement nié que ce fût un peché que nous eussions commis. Ni Zuingle, ni aucun autre de nous n'a jamais crû qu'on pût être sauvé sans que cette tache fut ôtée par le sang de Jesus-Christ. Et afin qu'on ajoûte plus de foi à ses paroles, & qu'on ne croie pas qu'il ait changé de sentimens, il renvoïe aux Ouvrages que ceux de son parti, & entr'autres Zuingle, ont donnez

nez au public. *Jam de Peccato Originali, quis unquam negavit esse naturæ morbum labemque à primis parentibus contractam, non admissum aliquod, qualia sunt quæ Latine peccata vocamus? ita verò nec Zuinglius, nec quisquam nostrum vel per somnium unquam cogitavit, nedum scripsit, non esse ejusmodi hanc labem, ut nisi ea per Christi sanguinem purgaretur, salutem possit consequi nemo. Hoc ita sentire nos & docere hac de re abunde testantur pridem editæ nostræ & nominatim Zuinglii lucubrationes.* Il semble, en effet, que Zuingle ait affecté de s'exprimer en des termes plus exacts que les autres Théologiens, parce qu'il étoit dans cette pensée, que le mot de péché ne convenoit proprement qu'aux pechés actuels. Il croïoit apparemment qu'en parlant du peché Originel, il étoit mieux de dire, *une maladie de la nature.*

Enfin Bucer dans cette même Epitre à ceux de l'Academie de Marpurg parcourt tous les articles qui étoient en controverse entre son parti & les Lutheriens. Il se plaint en même temps des Lettres qu'on avoit écrites de tous côtez, principalement en Allemagne, comme si lui & les siens avoient retranché publiquement dans la Conference de Marpurg toutes leurs premieres opinions, excepté sur l'Eucharistie. On voit que Bucer étoit veritablement touché des reproches qu'on lui faisoit sur son inconstance. C'est pourquoi il prend si hautement la défense des Zuingliens. Au reste il n'y a aucune apparence que les Calvinistes de Geneve aient ôté exprès de leur Edition cette Preface qui

leur eſt favorable. Il eſt bien plus probable qu'ils ont ſuivi la derniere Edition, que ce Commentateur avoit dediée à Fox, où il paroît moins Zuinglien que dans les deux premieres. Quoiqu'il en ſoit, vous remarquerez que cette ſeconde Edition, dont je viens de vous parler, contient non ſeulement la Preface où l'Epitre adreſſée à l'Academie de Marpurg, mais auſſi celle qui eſt écrite aux Senateurs de Strasbourg.

A l'égard du Commentaire de Bucer ſur l'Evangile de S. Jean, on trouve dans toutes les Editions l'Epitre Dedicatoire aux Miniſtres de Berne écrite de Strasbourg en 1528. où il fait l'éloge de Zuingle & d'Ecolampade. Quelques-uns ont prétendu que les Calviniſtes de Geneve ont alteré dans leur Edition ce Commentaire au chap. 6. dans ce qui regarde l'Euchariſtie. Je vous avouë que je n'ai pas eu la commodité de comparer enſemble toutes ces Editions, que j'ai lûës les unes après les autres & en differens temps. Je me contenterai de vous marquer en peu de mots ce qui eſt ſur ce ſujet dans la ſeconde Edition que Bucer a publiée lui-même à Strasbourg en 1530. Il y refute au long le ſentiment des Lutheriens qui croïent que le pain de l'Euchariſtie eſt veritablement, réellement & corporellement le corps de JESUS-CHRIST; *panem Euchariſtiæ eſſe vere, realiter & corporaliter corpus Chriſti.* Je ne crois pas que ceux de Geneve aient jamais penſé à falſifier ce qu'il dit ſur ces mots, *le pain que je donnerai, c'eſt ma chair que je donnerai pour la vie du monde.* Il ne peut ſouffrir quelques Luthe-

Lutheriens qui l'expliquoient de l'Eucharistie. Il leur oppose leur Patriarche qui a librement avoüé, qu'il n'en étoit pas dit un seul mot dans tout ce chapitre: *mirum autem est Lutheranos quosdam hoc commento uti, cùm Lutherus ingenue fateatur, nè verbum quidem in hoc capite de pane cœnæ dictum.* Ce qui s'accorde parfaitement avec les sentimens de Calvin. Mais après tout, ce n'est pas seulement Genebrard & Grotius qui accusent ceux de Geneve d'avoir corrompu les Ouvrages de Bucer pour les rendre plus conformes à leurs opinions. Gerard Vossius assure la même chose dans une de ses Lettres écrite à Grotius en 1642. où il dit, qu'on doit consulter les Editions d'Allemagne, & non pas celles de Geneve qui ont été retouchées. Mais ces deux savans Remontrans ne prouveront jamais que Bucer ait approché le moins du monde de leurs sentimens sur les questions de la Grace, du Libre-Arbitre & de la Predestination. Au contraire Calvin a pris de lui tout ce qu'il a avancé de plus dur sur ces matieres. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris 1. *Août* 1683.

LETTRE XIV.

AU MEME ABBE'.

Jugement du Commentaire de Ferus sur saint Jean, au devant duquel il a mis une Préface qui ne se trouve que dans l'Edition de Mayence in folio.

IL est vrai, Monsieur, que Ferus savant Religieux Franciscain parle souvent le Langage des Protestans, sur tout dans son Commentaire sur l'Evangile de S. Jean. Aussi Dominique Soto célèbre Théologien de l'Ordre de saint Dominique a-t-il composé un Ouvrage exprès contre lui, où il prétend faire voir, que Ferus, tant dans ce Commentaire que dans celui qu'il a publié sur S. Mathieu, a adopté les sentimens Hérétiques des Lutheriens. En effet, si l'on ne considere que les seules expressions de ce Commentateur, il y en a plusieurs qui paroissent tout-à-fait Lutheriennes, & qui ont même été condamnées par le Concile de Trente. Mais Michel de Medine qui étoit aussi Religieux de l'Ordre de S. François, a écrit une excellente Apologie, où il montre que son Confrere ne s'est point éloigné de la Doctrine, ni même des expressions des anciens Docteurs de l'Eglise. Sixte de Sienne, quoiqu'il fût Dominicain, n'a pas laissé de lui rendre justice dans sa Bibliotheque Sainte. Car après avoir

avoir produit au long les accusations de Soto, il ajoûte les réponses de ce Michel de Medine qui méritent d'être lûës.

Je me contenterai de vous faire remarquer ici, que Ferus avoit donné lieu à cette accusation, parce qu'il a copié également dans son Commentaire les Livres des Ecrivains Catholiques & ceux des Protestans, comme il l'avouë lui-même dans son Epitre Dedicatoire à l'Archevêque de Mayence. Je n'ai vû cette Epitre ou Préface, que dans l'Edition *in folio* dans la même Ville en 1559. Ce Docte Religieux, parlant à cet Archevêque, se plaint de ce qu'on publioit une infinité de Livres de Théologie fort mal à propos, & qui apportoient plus de dommage que d'utilité aux affaires de la Religion. (1) Il attribuë à ces Ecrivains tout le mal qui étoit alors dans l'Eglise: a *nec enim video quid præproperi illi & abortivi scriptores Ecclesiæ Dei prodesse possint*,

(1) Cette reflexion de Ferus est très-importante. Il est certain qu'un grand nombre de Théologiens ont soûtenu mal à propos de certains sentimens, comme définis par l'Eglise qui ne l'étoient point. Et c'est ce qui a rendu en partie les Protestans si obstinez à défendre leurs nouveautez. Combien de nos Théologiens sont encore aujourd'hui préoccupez en faveur de certaines opinions. Sans sortir de Paris, combien s'y en trouve-t-il qui ne reconnoissent pour seule & véritable Bible, que notre Edition Latine, sous prétexte que le Concile de Trente l'a déclarée authentique? Cependant les plus savans Théologiens, même en Espagne, où l'on a le plus disputé sur cette matiere, préferent avec beaucoup de raison les Originaux à notre Vulgate qui n'en est qu'une version. On peut joindre à cet exemple plusieurs autres qui justifient ce que Ferus a avancé.

a *Joan. Fer. Epist. ad Sebast. Archiep. Mog. an.* 1550.

possint, aut in quibus intempestivâ eorùm operâ indigeat Ecclesia. Atque utinam eidem Ecclesiæ nihil hactenus obfuissent, cujus tamen contrarium omnibus constat. Nam hujusmodi scriptoribus debemus quidquid malorum hodie in Ecclesia videmus.

Comme Ferus avoit dessein de se rendre utile à tout le monde, il fait profession de ne rien dire de lui-même; mais de copier fidellement & jusqu'aux expressions les meilleurs Commentateurs, tant anciens que nouveaux, soit Catholiques, soit Protestans. Il reconnoit que dans son Ouvrage sur saint Jean il n'y a rien de lui; qu'il a tout emprunté des autres : [a] *nihil enim in toto hoc opere quantumvis magno meum est, aut meum esse agnosco : aliorum nedum sensus, verùm etiam verba sunt quæ hic leguntur.* Entre les Auteurs qu'il a suivis, il nomme S. Augustin, S. Cyrille, saint Chrysostome, Theophylacte, Rupert, Albert le Grand, Denis le Chartreux. Et pour ce qui est des nouveaux Commentateurs, il avouë librement, que pour faire son Recueil, il s'est servi de certains Ecrivains que les Catholiques ont mis au rang des Novateurs, principalement de Brentius & d'Ecolampade, & qu'il a copié sans scrupule leurs propres paroles. Mais il ajoûte en même-temps, qu'il ne l'a fait que dans les endroits où il a jugé qu'il n'y avoit rien que de bon & d'Orthodoxe.

Je veux vous rapporter les propres termes de ce savant Homme, parce que l'Edition de Mayence est devenuë rare : *Insuper nec ipsos neotericos, (etsi plerique eorum ob nova*

[a] *Ibid.*

dogmata,

dogmata, non admodum bene apud Catholicos audiant) contemnendos duxi. Pleraque tamen & ex ipsis, potissimùm autem ex Joanne Brentio, itemque (quoad novissima illa Christi in cruce verba attinet) etiam ex Oecolampadio suis ipsorum verbis in hæc mea transtuli. Verùm ea tantum quæ bona Ecclesiasticæque doctrinæ consona videbantur, & quæ viri illi non in Schismate sed in Ecclesia Catholica didicerant. Il n'y a rien dans cette Methode qui ne soit conforme aux anciens Recueils qui ont été faits sur l'Ecriture, & qu'on nomme ordinairement *Chaînes.* Ces Compilateurs n'ont fait aucune difficulté d'y joindre les Ecrivains Hérétiques avec les Orthodoxes. La Lettre de Ferus est datée de l'année 1550. avec cette souscription : *subscribit Frater Joannes Ferus vacante Cathedra Ecclesiæ Moguntinæ Concionatoris vices utcumque supplens, Cœnobiique S. Francisci Guardianus.*

Si Ferus avoit indiqué aux marges de son Commentaire les Auteurs qu'il compiloit, il auroit bien mieux fait connoître à ses Lecteurs qu'il n'avançoit rien de nouveau, & il auroit par ce moïen été au devant d'une bonne partie des objections de Soto, qui a qualifié d'opinions Lutheriennes de certaines expressions qui se trouvent dans les plus anciens Docteurs de l'Eglise. Au moins c'est de cette maniere que Michel de Medine justifie Ferus dans les endroits où il a avancé que les actions qui se font sans la grace sont des pechez : *non respexit Ferus*, dit de Medine, *ad Lutheranorum dogma, sed ad phrasim & loquendi morem vetustis Patribus usitatum.* Mais

après tout il faut avoüer que ces sortes d'expressions paroîtront toûjours dures aux Catholiques, sur tout depuis qu'elles ont été censurées par le Concile de Trente. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris 15. Août 1683.

LETTRE XV.

A MONSIEUR L'ABBE' D. L. R. Ch. & Ar. D. R.

Pourquoi l'Ouvrage de Richard Radulphe Archevêque d'Armach, qui a pour titre, Summa in quæstionibus Armenorum, *n'est pas éloigné des principes des Protestans. Analyse de ce Livre qui est fort rare.*

JE ne m'étonne pas, Monsieur, que la Somme de l'Archevêque d'Armach en Hibernie contre les Armeniens ne se trouve point chez vous. Elle n'est pas même ici dans les meilleures Bibliotheques, bien qu'elle ait été imprimée à Paris en 1511. avec Privilege. Il est à propos que vous remarquiez cette époque qui est anterieure à la naissance des Protestans, avec lesquels il s'accorde sur quelques principes de Religion. Il semble que cet Ecrivain qui vivoit au milieu du quatorziéme siécle ait affecté de suivre une route differente de celle des Théologiens de son

ſon ſiécle, parce qu'il fait profeſſion de n'admettre point d'autre principe de ſa Théologie, que les Livres Sacrez ; mais pour ne paſſer pas pour un Novateur, il s'eſt propoſé de refuter les erreurs (1) des Armeniens & de quelques autres Sectaires du Levant, qui n'admettoient, ſelon lui, pour principe de leur Religion, que la ſeule Ecriture Sainte. L'Armenien qu'il fait parler ſouhaite qu'Armachanus n'avance rien en matiere de foi, qui ne ſoit appuïé ſur des textes formels de la même Ecriture. Il évite par cette ſupoſition les difficultez qu'on lui pouvoit faire à l'égard de la Tradition. Ce n'eſt pas qu'il n'eût pû juſtifier ſa methode par de bonnes raiſons, & même par l'autorité de S. Auguſtin: mais la voie qu'il a priſe étoit la plus ſûre. Pour contenter votre curioſité, je vous marquerai les principaux endroits de ſon Livre, qui vous feront connoître plus particulierement le caractere de ſon eſprit.

Il contient un grand nombre de difficultés que l'Armenien propoſe à Radulphe, & comme celui-ci eſt demeuré d'accord de ne les reſoudre, que par le ſens litteral de l'Ecriture, l'Armenien lui demande d'abord ce qu'on doit entendre par *ſens litteral*. Les réponſes que fait Radulphe à cette queſtion ſont une preuve évidente, qu'il n'eſt pas facile

(1) Armachanus a ſuppoſé exprès un fait faux, pour avoir plus de lieu de debiter ſes maximes. Il eſt conſtant que les Armeniens & les autres Sectaires du Levant ne reconnoiſſent pas moins que nous la Tradition pour principe de leur croïance.

cile d'établir en quoi consiste précisement le sens litteral d'un passage de l'Ecriture, parce qu'il s'en trouve plusieurs dans le Nouveau Testament, ausquels les Evangelistes & les Apôtres ont donné d'autres sens, que ceux qu'ils semblent avoir naturellement dans les endroits de l'Ancien Testament d'où ils ont été tirez. L'Armenien prouve delà qu'il faut necessairement admettre deux sens litteraux.

Mais l'Archevêque d'Armach qui est persuadé qu'on n'en doit reconnoître qu'un qui soit proprement litteral, dit, qu'on appelle sens litteral ou historique celui-là seul que s'est proposé l'Auteur immediat de l'Ecriture: *Illum solum apellamus sensum litteralem sive historicum Sacræ Scripturæ, quem auctor immediatus de illa habuit.* Il veut qu'on distingue le sens litteral de l'allegorique par les circonstances & par la suite du discours, & il lui donne le nom de sens premier ou principal, parce qu'il se presente d'abord à l'esprit, au lieu que l'allegorique ne se connoit, que par un autre passage : *hunc sensum appello primarium, quia ex Sacra Scriptura primò apparet ; alter verò non ex ipso apparet, sed ex alio Scripturæ loco.*

Il apporte pour exemple ces paroles de l'Exode : [a] *Vous ne briserez aucun de ses os,* lesquelles s'entendent manifestement à la lettre de l'Agneau Pascal : car il n'y a, selon lui, que la seule autorité de S. Jean [b] qui fasse connoître qu'on les peut aussi entendre de JESUS-CHRIST. D'où il infere, que

a *Exod.* 12, 46. b *Jean* 19, 36.

que ce dernier ſens doit être appellé ſpirituel ou allegorique. Il donne pour un autre exemple ces mots du livre 2. des Rois c. 7. v. 14. *Je ſerai ſon pere, & il ſera mon fils*, qu'il prétend ne s'entendre à la lettre que de Salomon. Ce qu'il confirme par le paſſage des Paralipomenes, [a] qui ne laiſſe pas lieu de douter, dit-il, qu'ils ne peuvent être entendus à la lettre, que de Salomon; & ainſi l'autre ſens que S. Paul lui applique dans ſon Epitre aux Hebreux eſt ſpirituel ou allegorique, n'étant fondé que ſur le témoignage de l'Apôtre, *allegoricus ſive ſpiritualis ſenſus eſt de Chriſto qui auctoritate Pauli Apoſtoli probatur eſſe ſenſus illius Scripturæ, non autem ex circunſtantiis ipſius loci.*

Il ajoute à ces deux exemples un troiſiéme qui eſt pris de ces paroles du Deuteronome [b] *Le Seigneur votre Dieu vous ſuſcitera d'entre vos freres un Prophete comme Moïſe.* Cela s'entend, dit-il, à la lettre en general des autres Prophetes qui doivent inſtruire les Iſraëlites après Moïſe. L'autre ſens fondé ſur l'autorité de S. Pierre qui l'applique à JESUS-CHRIST dans les Actes des Apôtres eſt allegorique: *Senſus litteralis eſt de Prophetis aliis indiſtincte qui fuerant prædicaturi populo Judæorum, & allegoricus eſt de Chriſto, qui auctoritate Petri Apoſtoli probatur eſſe illius Scripturæ.*

Mais comme ce ſentiment qui paroit d'ailleurs aſſés bien établi ſemble appuïer le Judaiſme, l'Armenien objecte à Radulphe, qu'il s'en-

a *Paralip.* 22. 10. b *Deuter.* 18. 15.

s'ensuit delà, que les preuves de S. Paul & de saint Pierre ne sont pas concluantes; celui-ci répond, qu'elles étoient concluantes suffisamment à l'égard de tous les Chrétiens qui savoient que le S. Esprit devoit enseigner aux Apôtres toutes les vérités de la Religion. Il convient que ces sortes de preuves dans la bouche des Apôtres n'auroient point été convaincantes à l'égard des autres qui ne croïoient point qu'ils fussent inspirez, & il se fonde sur ce que c'est un principe reçû généralement des Théologiens, qu'il n'y a que le sens litteral de l'Ecriture d'où l'on puisse conclure efficacement quelque chose. Il témoigne néanmoins après toutes ces réfléxions, que si quelqu'un veut inferer de ce qu'on vient d'observer, que l'Ecriture est capable de deux sens litteraux, il ne lui sera point contraire, pourvû qu'il ne nomme point historique le second sens. Mais il juge que ceux qui s'expliquent de la sorte, ne parlent point comme il faut.

L'Archevêque d'Armach s'accommodant toûjours aux principes de son Armenien, n'oublie rien dans les chapitres suivans pour convaincre les Ariens de la divinité de JESUS-CHRIST par des passages formels de l'Ecriture. Il se trouve beaucoup plus embarassé dans ses livres 2. 3. & 4. où il emploïe la même methode contre les Juifs, pour leur persuader les vérités de notre Religion, & en particulier la venuë du Messie. Il s'en acquitte néanmoins assés bien, répondant même à leurs objections. Mais comme il fait profession avec son Armenien de ne consentir

sentir à aucune décision, qu'elle ne soit fondée sur des passages formels de la Bible, ses conclusions sont quelquefois très-limitées, parce qu'il n'ose pas les étendre au delà du sens litteral.

C'est selon cette idée qu'il avouë que la Circoncision & les autres ceremonies de la Loi, n'ont jamais été défenduës expressement dans les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres; *nunquam in Evangelio aut Scriptura Apostolica circuncisionem aut aliam legem antiquam esse probibitam.* Il s'objecte néanmoins ces paroles de S. Paul dans son Epitre aux Galates, * *si vous vous faites circoncire, Jesus-Christ ne vous servira de rien.* Il répond qu'il les faut prendre en ce sens, si vous mettez l'esperance de la justification dans la Circoncision, ou dans toute autre œuvre de la Loi, JESUS-CHRIST ne vous servira de rien. Et ainsi on ne prouve pas delà, selon lui, que la Circoncision ait été absolument defenduë par S. Paul, mais seulement qu'elle est inutile. D'où il paroit que l'Archevêque joint ses raisonnemens au Texte de l'Ecriture, & c'est ce qu'il observe encore plus particulierement dans la suite.

L'Armenien le presse de montrer la primauté de l'Eglise Romaine sur toutes les autres Eglises du monde par des textes formels de l'Ecriture & par de bonnes raisons. Pour satisfaire à cette demande, il répond que la puissance universelle du gouvernement a été dans S. Pierre seul, quoique la puissan-ce

* *Ad Gal. c. 5. v. 2.*

ce de l'ordre ait été égale dans tous les Apôtres: *etsi in Petro solo fuit universalis potestas regiminis, nihilominus in singulis Apostolis fuit aequalis potestas ordinis.* Il établit d'une maniere si forte la primauté de S. Pierre sur tous les autres Apôtres, qu'il prétend que S. Paul ne s'est attribué le soin & le gouvernement de certaines Eglises que de la volonté de S.Pierre: *Paulus gentem certam in suam curam seu in regimen de voluntate Petri accepit.* Enfin après s'être étendu assés au long sur cette matiere, tâchant de ne rien avancer qu'il n'appuïe en même temps, selon sa methode, sur des passages de l'Ecriture, il ajoûte une conclusion fort differente des principes des Protestans qui ne reconnoissent point d'autre Juge que cette même Ecriture. L'Archevêque d'Armach persuadé qu'il étoit, que la primauté de l'Eglise Romaine & du Pape est fondée sur la Parole de Dieu, infere delà qu'il est hors de doute que toutes les autres Eglises doivent suivre ses décisions, dans les choses licites & honnêtes: *ex hac via clarè consequitur, quoniam si Ecclesia Romana sit caput omnium Christianorum, & ejus Pontifex sit primus totius Ecclesiae Christianae & Christi successor, ut Petrus, non dubium quin in licitis & honestis debet universalis Ecclesia ejus consequi decreta, ejus doctrinam & ejus consuetudinem sive usum in collatione Sacramentorum, &c.* Aussi a-t-il soûmis son Ouvrage au Jugement du Pape Clement VI. pour l'approuver ou le rejetter, selon qu'il le jugeroit à propos.

Mais

Mais quelque respect & quelque soûmission que Radulphe fasse paroître pour le S. Siége, il continuë toûjours d'examiner les principaux articles de notre creance par la seule Ecriture Sainte. Il résout par cette même voïe les objections que l'Armenien lui propose sur le peché Originel, sur les Sacremens & sur plusieurs autres matieres. Bien qu'il reconnoisse que la Communion sous les deux especes semble être permise dans l'Ecriture à tous les fidelles, il ajoûte neanmoins, pour autoriser l'usage de l'Eglise Romaine sur ce sujet, qu'elle n'a défendu la coupe aux Laïques, que parce qu'elle pouvoit le faire licitement étant fondée sur le témoignage de l'Ecriture; *ideo Sacramentum sanguinis non ministrat, quod hoc fieri posset licitè juxta Scripturam Canonicam.*

L'Armenien lui oppose au contraire, que JESUS-CHRIST a dit expressement dans S. Jean, * *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & si vous ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.* L'Archevêque d'Armach qui se voit pressé par un passage qui paroît si décisif, nie contre toute l'ancienne tradition, qu'il soit parlé en ce lieu-là du Sacrement de l'Eucharistie. Il soûtient que toute la suite du discours de notre Seigneur prouve qu'il s'agit seulement d'une manducation spirituelle, à savoir par la Foi: *constat quòd loquitur de manducatione & bibitione spirituali, scilicet per fidem.*

L'Armenien qui veut trouver tous les Sacremens dans le Nouveau Testament, ob-

* Jean, 6. 54.

jecte à Armachanus, que plusieurs Armeniens soûtiennent que la Confirmation & (2) l'Extrême-Onction n'ont point été instituées par Jesus-Christ. Celui-ci répond, que pour ce qui est de la Confirmation, elle est marquée dans plusieurs endroits par l'imposition des mains. Cependant l'Armenien fait de nouvelles instances ; il demande qu'on lui produise des Textes clairs de l'Ecriture où il soit fait mention de la forme de ce Sacrement. L'Archevêque répond nettement, qu'il ne croit pas qu'on en puisse produire aucun, & qu'ainsi il faut avoir recours pour cela à l'usage de l'Eglise Romaine: *in Scriptura nihil mihi videtur expressum de forma verborum quibus utendum in collatione Sacramenti illius : ideo oportet ad consuetudinem Ecclesiæ Romanæ recurrere.* Il juge de la même maniere de la forme des autres Sacremens qui ne sont point exprimées dans le Nouveau Testament. Et à l'égard du Sacrement qu'on appelle *Extrême-Onction*, il l'établit sur les passages de l'Evangile de saint Marc & de l'Epitre de saint Jacques, où il est fait mention de l'Onction des malades.

Voila, Monsieur, de quelle maniere l'Archevêque d'Armach raisonne sur les points de Doctrine dans les neuf premiers Livres de sa Somme. Dans les autres qui suivent il traite

(2) Les Armeniens & même les autres Chrétiens des Eglises d'Orient ne se servent point du mot d'*Extrême-Onction*, si ce n'est quelques Grecs modernes qui l'ont pris de nous. Ils ne laissent pas pour cela de reconnoître tous l'onction des malades, & ils en font même un bien plus grand usage que nous n'en faisons dans l'Eglise Romaine.

traite des matieres qui regardent la Discipline, & c'est principalement sur celles-ci qu'il s'est émancipé. Car sous prétexte de ne rien avancer qui ne fût conforme aux Ecrits divins, il est tombé dans de grandes erreurs qui ont été soûtenuës ensuite avec opiniâtreté par Wiclef, lequel n'avoit pas le même respect que cet Archevêque pour le S. Siege. C'est sur ce pied-là qu'Armachanus a recueilli de tous côtez des passages de la Bible, pour prouver qu'un Infidelle, & même un homme qui est en peché mortel, ne peut posseder legitimement devant Dieu aucuns biens temporels, parce qu'il n'en a point le veritable domaine. Il nie de plus qu'il soit permis aux Prêtres de prendre quoique ce soit pour l'administration des Sacremens, si ce n'est ce qui est necessaire pour leur nourriture; & encore prétend-il que cela se doit faire par le moien des pensions annuelles, ou des offrandes, ou par quelques autres voies honnêtes. Il déclame fortement en ce même endroit contre les Simoniaques.

Sur la question que l'Armenien lui avoit proposée touchant les Prêtres, s'ils pouvoient absoudre de toutes sortes de pechés sans la permission de leurs Superieurs, il reconnoit que le Pape a un pouvoir universel sur tous les Prêtres, & qu'il peut par consequent limiter leur pouvoir. Cet Armenien qui parle en ce lieu-ci, comme s'il avoit été du nombre de ceux qui étoient réunis avec le S. Siege, a recours à quelques Decrets de Rome sur le sujet de la Confirmation. Armachanus lui répond conformément à ses principes, qu'il

ne s'agit pas de favoir ce que l'Eglife Romaine a arrêté là-deffus; mais de favoir ce qu'on en trouve dans les Ecrits des Evangeliftes & des Apôtres. Or il prétend montrer par les paroles de S. Paul qui exhorte * Timothée à ne point negliger la grace qui lui a été donnée par l'impofition des mains des Prêtres; que les Prêtres ont le pouvoir d'adminiftrer la Confirmation, ce qu'il fortifie par le chapitre 9. des Actes des Apôtres, où Ananias, qui n'étoit que Difciple, comme l'Ecriture le marque expreffément, impofe les mains à Saint Paul.

Et pour appuïer encore davantage fon fentiment qu'il croit être conforme à celui de l'Eglife primitive, il apporte l'exemple des Eglifes Grecque & Armenienne, où celui qui baptife donne auffi-tôt la Confirmation. A quoi il ajoûte l'autorité (3) de S. Denis qu'il nomme l'Areopagite, d'où il infere que dès le temps des Apôtres, les Prêtres ont adminiftré ce Sacrement, auffi-bien que les Evêques, Il foûtient encore au même lieu, contre le pouvoir des Evêques qui fe refervent de certains cas, que les Prêtres peuvent abfoudre de toutes fortes de cas, & il fe fonde pour cela fur le chap. 14 des Actes des Apôtres, où on lit, que S. Paul & faint Barnabé, après avoir

* 1 *Timoth.* 4. 14.

(3) Il n'eft pas furprenant qu'Armachanus ait pris le faux Denis pour l'Areopagite. Car c'étoit encore longtemps après lui une croïance commune parmi tous les Théologiens. Erafme & Luther pour n'avoir pas été de ce fentiment, non plus que Valla, ont été cenfurez par les Théologiens de Paris avec beaucoup d'aigreur.

avoir établi des Prêtres en diverses Eglises, allerent prêcher en d'autres Païs. Osera-t-on dire, ajoûte-t-il, que ces Prêtres n'ont point eu un plein pouvoir d'absoudre de toutes sortes de cas. Si cela est, qu'on le montre par de bons témoignages de l'Ecriture. Pour moi je n'en ai lû aucun d'où l'on puisse prouver ce sentiment: *quis audeat dicere quod constituti non habebant plenam potestatem absolvendi? Quod si quis dixerit, probet illud ex Scriptura, cùm super hoc nihil mihi occurrat.*

Le même Armachanus qui fait toûjours profession de prendre pour sa regle l'Ecriture seule, s'éloigne encore de la doctrine reçûë de son temps, sur la distinction des Evêques & des Prêtres. Il assure que cette distinction est contraire à Saint Paul dont il produit plusieurs passages; & après avoir établi ce principe, il en infere que les Prêtres peuvent consacrer ou benir les Eglises & les Autels, les Vases & les Ornemens sacrés, aussi bien que les Evêques, qui n'ont rien en cela par leur ordre au dessus de la Prêtrise: *quoniam Episcopi in ejusmodi nihil amplius habent ex ordine quàm simplices Sacerdotes.* L'Eglise, selon lui, leur a accordé ce privilege, afin que les Peuples se soûmissent avec plus de respect à leur conduite. Il revient toûjours à son principe, qui est, qu'on ne peut prouver par les Ecrits des Apôtres & des Evangelistes, que le pouvoir des Prêtres ait été limité en cela. Il pousse même ses idées plus loin: car il prétend que s'il n'y avoit plus d'Evêques dans le monde, les Prêtres pourroient ordonner & consacrer de veritables Evêques: *Si omnes*

Epis-

Episcopi simul essent defecti, Sacerdotes minores possent Episcopos ordinare & etiam consecrare.

Comme il sentoit en lui-même qu'on pouvoit lui objecter qu'il avançoit des paradoxes contre les opinions reçûës dans la Théologie, il avouë qu'il combat les sentimens reçûs & autorisez par l'usage, & qu'il est prêt de les embrasser, si on les lui peut montrer dans l'Ecriture sainte, qu'il croit être de son côté. Il ajoûte cependant que son dessein n'est point de donner des décisions contraires, & qu'il se soûmet entierement au jugement de l'Eglise & de ceux qui l'ont précedé : *hæc dico, sicut & alia omnia semper sub correctione Ecclesiæ & Majorum.*

Je vous laisse, Monsieur, à faire telles réflexions que vous jugerez à propos sur toutes ces maximes de l'Archevêque d'Armach, qui ont servi comme de fondement aux nouveautez de Wiclef qui le cite quelquefois. Aussi Thomas Waldensis a-t-il combattu l'un & l'autre d'une même main. Cet Archevêque néanmoins est fort contraire à Wiclef sur tout ce qui regarde le libre-arbitre, & sur plusieurs autres opinions que Luther & Calvin ont adoptées dans la suite. Il dit, parlant à son Armenien qui avoit cité quelques passages de l'Ecriture, lesquels semblent ruiner la liberté de l'homme, que le consentement de tous les saints Docteurs & des Philosophes, qui est contraire à ce sentiment, est plus que suffisant pour le détruire : *sufficere tibi deberet pro ablatione istius tuæ sententiæ, quòd ab origine mundi omnes sancti Doctores & Philosophi*

phi quorum ſcripturæ ad nos pervenerunt, cum iſtam materiam pertractabant, concorditer ſupponebant nos libertatem contradictionis in noſtris actibus ſeu liberam electionem habere ſtudentes pro viribus qualiter contrarios objectus diſſolverunt.

Cela ne l'empêche pas néanmoins d'établir le libre arbitre par pluſieurs paſſages de l'Ecriture, & il l'appuie encore plus en particulier dans la ſuite où il concilie la grace avec la liberté: & comme l'Armenien lui avoit objecté pluſieurs Textes de la même Ecriture où nos actions ſont principalement attribuées à Dieu, qui en eſt la cauſe premiere, il répond que quelques difficultés qu'il y ait dans les objections qu'on lui propoſe, elles tombent également ſur les deux parties, puiſqu'on demeure d'accord de part & d'autre; qu'outre Dieu qui eſt la cauſe premiere, il faut reconnoître des cauſes ſecondes qui agiſſent veritablement: *difficilia valde ſunt quæ objicis; ſed tamen utrique parti communia, quoniam omnes communiter ponimus cauſas agentes præter primam.*

Je ne vous parlerai point des autres Ouvrages de Richard Archevêque d'Armach. Sa ſeule Somme qui eſt le meilleur de tous, vous fait aſſez connoître quel a été ſon eſprit & ſon érudition. Je vous dirai ſeulement qu'on a joint à l'Edition de cette Somme trois Sermons qu'il a prêchez publiquement dans Londres contre les Religieux Mendians. Ceux-ci ſoûtenoient avec beaucoup de chaleur, parce qu'il s'agiſſoit de la vie, que Jeſus-Chriſt avoit mendié. Richard les preſſant fortement de prouver leur opinion par quel-

ques

ques paſſages du Nouveau Teſtament, un d'entr'eux lui répondit, qu'il n'avoit lû que le Texte, & non pas les Gloſes: * (4) *dicebat quòd ſolum Textum reſpexit, & non gloſſas.* Il fut encore très-contraire aux Mendians dans un autre Sermon où il les défia de faire voir que cette mendicité volontaire, qu'ils regardoient comme une perfection, fut appuiée ſur les Ecrits des Apôtres & des Evangeliſtes. Il alla même juſque-là, que de ſoûtenir, qu'elle étoit contraire à la Loi de Dieu, leur oppoſant ce commandement du Decalogue, *non concupiſces rem proximi tui.* Mais après tout, quoique pluſieurs grands hommes & entr'autres le Cardinal Sadolet aient cru que ces Ordres de Mendians ne devoient pas être ſoufferts dans l'Egliſe, il faut avoüer que l'Archevêque d'Armach a outré cette matiere, & qu'il a abuſé lui-même de quelques paſſages de l'Ecriture, pour rendre odieux les Religieux Mendians qui étoient alors fort décriez dans toute l'Angleterre. Souffrez que j'en demeure-là. Je ſuis, Monſieur, &c.

A Paris ce 1. Octobre 1683.

* *Serm* 1. *ann.* 1356.

(4) Ce Religieux vouloit dire apparemment, que quoiqu'il n'y eût point de paſſages clairs & évidens dans le Texte du Nouveau Teſtament pour établir la mendicité de JESUS-CHRIST, il y en avoit dans les Gloſes. Or ces Gloſes étoient alors d'une grande autorité parmi les Théologiens, & je ne doute point que l'Archevêque d'Armach, qui ne reconnoiſſoit pour principe de la Religion que le Texte ſeul de l'Ecriture, ne paſſât pour un franc Heretique dans l'eſprit des Religieux mendians.

LETTRE XVI.

AU MEME ABBE'.

Pourquoi on n'a point mis dans le Recueil des Epitres de Sadolet celles qu'il a écrites aux Calvinistes de Geneve & à Jean Sturmius. Quelles raisons a eües ce Cardinal d'être si fort opposé aux sentimens de Saint Augustin.

LE stile du Cardinal Sadolet qui faisoit tout son possible pour reünir les Protestans avec l'Eglise Romaine par des manieres douces & civiles, déplut à plusieurs de nos Théologiens, même à Rome où il étoit fort consideré. En en effet, loin de les gagner par son éloquence & par son honnêteté, il s'attira de leur part des réponses violentes & qui ne servirent qu'à les fortifier davantage dans leurs sentimens. Il faut avoüer que celle qu'il écrivit aux Calvinistes de Geneve a quelque chose de singulier pour les expressions. Il leur parle en Apôtre, & comme un homme inspiré: il les traite de ses chers Freres en J.C. En voici le titre ; *Jacobus Sadoletus Episcopus Carpentoracti S. R. E. tituli S. Calixti Presbyter Cardinalis suis desideratis Fratribus, Magistratui, Consilio & Civibus Gebennensibus.* Puis il commence sa Lettre par ces mots, *carissimi in Christo Fratres pax vobis & nobiscum, hoc est cum Catholica Ecclesia.* Ce qui déplut

déplut à bien des gens, c'eſt que ſe mettant en quelque façon à la place des Apôtres, il parle comme ſi le Saint Eſprit lui avoit ſuggeré ce qu'il écrit : *viſum eſt*, dit-il, *Spiritui ſancto & mihi ſcribere aliquid ad vos.* Ce ſavant homme croïoit qu'il ne pouvoit mieux faire, que de prendre les Apôtres pour ſes modeles. Mais en les copiant ſur cet endroit avec trop d'affectation, il ne put être goûté de beaucoup de perſonnes. Sa Lettre eſt écrite de Carpentras en 1539. 15. *Kal. April.*

Calvin lui fit réponſe de Strasbourg où il étoit alors en la même année *Kal. Sept.* avec cette ſuſcription, *Jacobo Sadoleto Cardinali.* Il le reprend adroitement d'avoir plûtôt fait le perſonnage d'un bon Orateur, que d'un habile Théologien. Et comme il eſt toûjours mordant & emporté dans ſes expreſſions, il appelle la Cour de Rome, un magazin de ruſes & de fineſſes, *calliditatis ac verſutiarum omnium officinam.* Il reproche au Cardinal les grands détours, *longas ambages*, qu'il a pris dans ſa Lettre : mais Calvin n'eſt guéres moins abondant en paroles, que Sadolet. L'un & l'autre affectent de paroître Ciceroniens. Les Proteſtans ne manquerent pas de publier auſſitôt ces deux Lettres qui furent imprimées à Strasbourg en 1539. Cette Edition qui eſt preſentement très-rare étant venuë juſqu'à Paris, les Docteurs de la Faculté de Théologie la mirent au Catalogue des Livres condamnez en 1542. au moins pour ce qui étoit de la Lettre de Calvin. Car on lit dans le Regiſtre de la Faculté au nombre des Livres qui furent réprouvez, le Parlement

lement le demandant ainsi; *deux Epitres, l'une de Sadolet Evêque de Carpentras, & la seconde de Jean Calvin; la seconde reprouvée.* Ces deux Epitres ont été depuis reimprimées à Geneve avec les Traitez Theologiques de Calvin.

La Lettre du Cardinal Sadolet à Jean Sturmius fut aussi écrite à Carpentras en 1539. & elle fut imprimée à Strasbourg la même année, avec une longue réponse de Sturmius, qui est un peu aigre, mais au reste fort éloquente, bien qu'il s'y étende sur les matiéres de Religion qui étoient alors en dispute. Je ne vois pas pourquoi Sebastien Gryphe ne l'a point mise dans son Recueil des Lettres de ce Cardinal imprimé à Lyon en 1554. avec beaucoup d'exactitude. Si ce n'est peut-être, parce qu'il y témoigne avoir de trop grandes liaisons d'amitié, non seulement avec Sturmius, mais aussi avec Melanchthon & Bucer qu'il consideroit comme des personnes très-doctes: *me tibi*, dit-il, *& Melanchthoni & Bucero hominibus doctissimis planè benevolum & ex animo fautorem esse.* La diversité de sentimens dans les matieres mêmes les plus importantes de la Religion, ne l'empêchoit pas d'être ami des plus savans Protestans d'Allemagne; (1) & c'est ce qu'il nomme une Societé en fait de belles Lettres, *bonarum Literarum societatem*, laquelle sert de lien pour unir ensem-

(1) Cette Societé de litterature n'est point aujourd'hui du goût de Rome, où il suffit pour condamner un Livre entier, que l'Auteur ait donné quelque loüange à un Ecrivain Protestant. Ils suivent en cela un Decret de Clement VIII.

ensemble les honnêtes gens : *quo maximè vinculo hominum ingenuorum conjunctio continetur.*

Au reste la Lettre de Sadolet à Sturmius ne renferme pas de simples complimens ; c'est une Réponse à un Libelle que celui-ci avoit publiée contre l'Eglise Romaine, à l'occasion d'une assemblée de Cardinaux, & de quelques autres personnes illustres que Paul III. avoit consultez sur la maniere de reformer l'Eglise. Cette Consultation ne fut pas si secrette qu'il n'en vînt quelque copie en Allemagne. Elle fut imprimée, & Sturmius l'accompagna d'un Commentaire plein de reflexions. C'est ce que le Cardinal Sadolet, qui avoit assisté à ce Conseil, marque dès les premiers mots de sa Lettre, lorsqu'il dit : *legi librum tuum quem in eos Commentarios edidisti quos corrigendis moribus, vos à me & à ceteris qui hanc unam ob causam tunc vocati convenimus, conscriptos affirmantes, Consilium appellatis.* Du Verger qui avoit eu part aux plus grandes affaires sous Paul III. aïant ensuite apostasié, publia une seconde Edition de cette même Consultation avec une Preface au Pape Paul IV. qui avoit été un des Consulteurs sous le nom de Jean Pierre Carafe.

Il est vrai que Luther & ses Sectateurs firent grand bruit de ce projet de réformation, qui fut traduit en Allemand pour faire illusion au peuple, comme si l'Eglise Romaine avoit elle-même reconnu ses abus. Mais tous ces abus ne regardoient que la Discipline & de certaines pratiques de la Cour de Rome. Tout ce qu'il y avoit alors de gens de bien, même dans

dans Rome, demandoient un Concile pour la réformation de ces abus, comme il paroit manifestement par les Lettres de Sadolet. Sa Lettre à Sturmius étant devenuë très-rare, je l'ai copiée sur l'Edition de Strasbourg afin que vous en eussiez une copie.

Pour ce qui est des sentimens de ce savant Cardinal sur les matieres de la Grace, du Libre-arbitre & de la Prédestination, vous les aprendrez bien mieux dans ses Epitres, que dans son Commentaire sur S. Paul. Il préfere par tout S. Chrysostome & les autres Peres Grecs à S. Augustin qui lui paroissoit quelquefois outré dans ses Livres contre les Pelagiens. Je me suis plus volontiers attaché aux Ecrivains Grecs, dit-il, écrivant au Cardinal Contarin, parce qu'il ne me paroit pas que S. Augustin s'explique assez; outre que les anciens Auteurs Latins conviennent là-dessus avec les Grecs: * *secutus equidem sum Græcos Auctores libentiùs; præsertim cùm Augustinus non satis se explicare mihi videatur. Verùm & Latini veteres eamdem quàm Græci sententiam tenuerunt.* Il ne croit pas se tromper, étant appuïé sur tant & de si grands Auteurs, *tantis & tam magnis auctoribus munitus.*

Il ajoûte dans une autre Lettre écrite au même Cardinal, qu'il ne pouvoit pas s'accorder entierement avec S. Augustin, qui sous prétexte de défendre la toute-puissance & la gloire de Dieu, (2) ruinoit manifestement la liberté

* *Sadol. epist. l. 9. epist. ad Card. Contar. ann. 1535.*

(2) Il semble que Sadolet lui-même, sous prétexte de s'éloigner des opinions Mahometanes de Luther sur le Libre-Arbitre & la Predestination, se soit jetté dans un autre

liberté de notre volonté. C'est dequoi, dit-il, parlant à Contarin, je veux vous convaincre par les Livres mêmes de ce saint Docteur qui s'est jetté dans de grandes extremitez, en disputant avec trop de chaleur & de zèle contre les Heretiques de son temps : * *Primùm tibi prædico, me in illâ de libero arbitrio sententiâ, non omninò assentiri Augustino, qui libertatem nostræ voluntatis perspicuè aufert: dumque Dei gloriam maximè complecti vult, videtur mihi illi derogare aliquid potiùs, quàm quod debeatur tribuere. Hæc si essemus una, librosque in manibus haberemus, facilè me tibi probaturum confiderem. Sunt enim in eo ipso de quo loquimur, doctissimo nimirùm sanctissimoque Doctore prorsùs manifesta, qui in illam extremam & remotissimam sententiam se contulit odio hæreticorum, & contentione disputandi (ut ego quidem arbitror) magis quàm consideratâ, & quietâ ratiocinatione adductus.* Sadolet n'ignoroit pas que parler de la sorte c'étoit s'opposer à un torrent de Théologiens qui regardoient les sentimens de St. Augustin, comme des sentimens reçûs & approuvez de l'Eglise Romaine. C'est pourquoi il ajoûte aussitôt ces autres paroles: Cependant quoique je ne convienne pas avec S. Augustin, je ne suis pas pour cela éloigné de la creance de l'Eglise Catholique, qui n'a défini que trois chefs contre les Pelagiens, aïant laissé une liberté entiere d'opiner sur le reste. *Nec tamen, si*

autre excès, quand il s'oppose si fortement à saint Augustin.

* *Ibid. epist. ad Contar. ann.* 1536.

si non consentio cum Augustino, idcirco ab Ecclesiâ Catholicâ dissentio, quæ tribus tantùm Pelagii capitibus improbatis, cætera, libera ingeniis & disputationibus reliquit.

Ce n'est pas que ce Cardinal n'eût beaucoup d'estime pour Saint Augustin qu'il fait aller de pair avec S. Chrysostome, pour ce qui est de la penetration d'esprit, mais il donne sans hesiter la préference à celui-ci dans ce qui regarde l'intelligence des Livres sacrez, parce que S. Augustin faute d'avoir eu une connoissance assez parfaite de la Langue Grecque se trouve quelquefois embarrassé, lorsqu'il est question d'en penetrer le sens: *Chrysostomo*, dit-il, écrivant à Gibert Evêque de Verone, * *palmam in intelligendis ac enucleandis Scripturis sanctis sine ulla dubitatione tribuo. Proximus huic mea sententia Augustinus: non ille quidem ingenio minor, nec ad scrutandum atque ad exponendum minus diligens. Sed Græcæ Linguæ ignoratio qua imperfecta Augustinus utebatur, vim in eo maximi ingenii tanquam virgultis & vepribus impeditam aliquoties detinuit.*

Sadolet n'étoit pas le seul qui eût alors cette grande estime pour S. Jean Chrysostome; presque tout ce qu'il y avoit de personnes illustres & véritablement savantes en Italie étoient dans les mêmes sentimens. Il n'y avoit gueres que les maîtres qui enseignoient dans les Ecoles, qui tinssent ferme pour S. Augustin. Je puis même vous assurer qu'il s'étoit fait dans l'Italie une espece de Societé de

* *Sadol. epist. l. 3. ad Jo. Math. Gib. ann.* 1532.

de personnes habiles dans la Théologie & dans les belles Lettres, pour rétablir la Doctrine des Peres Grecs. Le Cardinal Sadolet qui étoit un des Associez ne donna pas à revoir son Commentaire sur l'Epitre aux Romains à des Théologiens de profession; mais à ceux de ses amis qui avoient plus étudié les anciens Auteurs Grecs que le Maître des Sentences. Il en envoïa la premiere partie à Erasme avec lequel il avoit de grandes liaisons d'amitié, la soûmettant au jugement de ce Critique pour lequel il avoit une estime toute particuliere. Voici les termes dont il se sert dans une Lettre qu'il lui écrivit de Carpentras en 1533. *& *de tuo judicio (ita mihi divos omnes opto esse propitios) in eâ sum sententiâ, ut nihil meorum mihi probari possit, quod ad religionem quidem & ad litteras sacras pertineat; si non id anteà tibi sit probatum.*

Je ne suis pas surpris que les plus grands hommes qui étoient alors en Italie se fussent comme associez pour rétablir la Doctrine des Peres Grecs sur les matieres de la Grace, du Libre-Arbitre & de la Predestination. Ils étoient persuadez que le seul nom de S. Augustin dont les premiers Réformateurs avoient abusé nuisoit beaucoup à la Religion Catholique. Ce fut cette même raison qui obligea Maldonat d'abandonner en quelque façon ce saint Docteur, pour combattre avec plus de facilité les Calvinistes de France qui ne pouvoient lui resister. Mais que direz-vous de Sixte de Sienne, lequel tout disciple qu'il étoit

* *Ep. l. 4. Ep. 5.*

étoit de S. Thomas, & par consequent de S. Augustin, reconnoit que ce Pere défendant avec ardeur la cause de l'Eglise contre les Pelagiens qui élevoient trop le Libre-Arbitre, étoit comme tombé dans une autre extremité : * *D. Augustinus dum toto spiritus ac verborum ardore pro defensione gratiæ pugnat adversus Pelagianos liberum arbitrium cum injuria divinæ gratiæ extollentes in alteram quasi foveam delabi videtur, nimiusque interdum tribuere quàm par sit liberæ hominis voluntati.* J'aurois plusieurs autres choses à vous dire sur ce sujet : mais j'aime mieux les reserver pour une autre occasion. Vous savez que ce qui se passa à Rome sous Clement VIII. entre les Religieux Dominicains & les Jesuites, a beaucoup contribué à rétablir en Italie, & même dans toute l'Europe l'autorité de Saint Augustin, que les Jesuites mêmes n'osent pas abandonner ; au moins veulent-ils faire croire à tout le monde, qu'ils ne s'éloignent point de sa doctrine. Je suis, Monsieur, &c.

A Dieppe le 4 *Novembre* 1683.

* *Six. Sen. Præfat. in lib. 5. Bibl. S.*

LETTRE XVII.

AU MEME ABBE'.

Maldonat a dicté dans le College des Jesuites de Paris les Disputes sur les Sacremens qui ont été imprimées sous son nom. De quelques autres Traitez du même Maldonat qui n'ont point encore été publiez.

MONSIEUR,

Je vous ai à la verité parlé, il y a déja quelques années, des Ouvrages de Maldonat, que j'ai en manuscrit. C'est une chose étonnante, que les Jesuites fassent aujourd'hui si peu d'estime de ce grand homme qui fait tant d'honneur à leur Societé. Avant que d'y entrer, il avoit enseigné à Salamanque la Langue Greque, la Philosophie & la Théologie. (1) Et comme les Jesuites manquoient alors de personnes capables pour remplir tous les emplois dont ils s'étoient chargez, il ne fut pas plûtôt chez eux, qu'on l'envoïa de leur Mai-

(1) Les Jesuites se chargerent dans les commencemens de tant de Colleges, qu'il leur fut très-difficile de les remplir de personnes qui fussent capables de leurs emplois. Jamais ouvriers ne furent plus recherchez qu'eux, & il est constant que ce grand nombre de Colleges qu'ils eurent d'abord en Allemagne, fut d'une très-grande utilité à l'Eglise.

Maison de Rome, où il avoit pris l'habit & la Prêtrise, à leur College de Paris. Il y enseigna d'abord la Philosophie & ensuite la Theologie pendant dix ans. Ce fut dans ce College qu'il dicta ses Disputes sur les Sacremens, lesquelles ont été imprimées à Lyon *in* 4, & qui ont été reimprimées depuis peu à Paris *in Folio*. Je sai que les Jesuites qui ont composé le Catalogue des Ecrivains de leur Societé nient qu'elles soient de lui: [a] *Disputationum ac Controversiarum decisarum circa septem Ecclesiæ Romanæ Sacramenta Tomi II. in* 4. *Lugduni sine Typographi nomine vulgati sub nomine Maldonati, nec illius nec ullius de Societate sunt & suos etiam errores continent.* On assure aussi la même chose dans l'*Index* des Livres défendus publié par les Inquisiteurs d'Espagne [b], qui prétendent que non seulement on a mis faussement le nom de Maldonat à la tête du Livre; mais qu'on a fait encore une autre fausseté, marquant *Lyon* pour le lieu de l'impression, au lieu de *Francfort* où il a été imprimé: *Liber falso adscriptus Joanni Maldonato ementito impressionis* Lugduno *pro* Francofurto *Impressoris nomine suppresso.*

Mais soit qu'il ait été imprimé à Lyon ou à Francfort, l'Exemplaire Ms. que j'ai entre les mains est une preuve convaincante, que ces Disputes ou Controverses sur les Sacremens sont veritablement de Maldonat. Car elles sont écrites de la main d'un de ses Ecoliers nommé Yvelin qui reconnoît qu'elles ont été dictées

a *Alegambe.* b *Ind. libr. prohib. edit. Madr.*

diſtées par ſon Maître *Monſieur Maldonat*, *à Domino Maldonato.* Vous ſavez que dans ce temps-là on chicanoit les Jeſuites ſur le nom de *Pere*, comme ſi ce nom n'eût appartenu qu'aux Evêques qui prenoient la qualité de *Reverends Peres en Dieu.* C'eſt un des articles du *Catechiſme des Jeſuites* publié par Pâquier. L'original de ce Libelle écrit de la main du même Pâquier ſe trouve dans la Bibliotheque des Dominicains de la Ruë Saint Honoré. Il y a dans mon Mſ. un autre Traité *des Ceremonies de la Meſſe* qui n'a jamais été imprimé; & qui devoit être joint à ſon Ouvrage ſur les Sacremens.

Il faut cependant prendre garde, que tout ce qui ſe trouve en Mſ. ſous le nom de Maldonat n'a pas été diĉté par ce Jeſuite. Il y a de certaines pieces qu'il n'a fait que prononcer, & qui ont été ſeulement copiées par des curieux qui aſſiſtoient à ſes leçons. Il y en a d'autres qui ne ſont que de ſimples abregés. C'eſt ce que j'ai reconnu en comparant enſemble divers Mſſ. mais je n'ai rien vû de plus exact là-deſſus, qu'un Recueil qui eſt entre les mains de M. Dubois Docteur de Sorbonne, & qui venoit d'un autre Théologien de Paris. Car la plûpart des Pieces ſont écrites du temps même de Maldonat par ſes Ecoliers.

Je ne ſai quelle raiſon ont euë ceux qui ont fait reimprimer dans Paris ces Diſputes avec quelques autres Traitez qui n'avoient point encore vû le jour, je ne ſai, dis-je, quelle raiſon ils ont euë de n'y pas joindre un excellent Traité touchant la Trinité qui eſt aſſurément

ment du même Maldonat. Il y a recueilli en abregé, mais avec beaucoup de soin, ce qui a été dit sur ce Mystere tant par les Orthodoxes, que par les Ariens. Il y examine d'une maniere solide & judicieuse les autoritez de l'Ecriture, principalement celles du Nouveau Testament ; qui ont été produites de part & d'autre. Il prétend même encherir sur les anciens Docteurs de l'Eglise, ajoûtant de son fond de nouvelles preuves & de nouvelles réflexions. Quoiqu'il n'eût pas vû les Ouvrages des nouveaux Antitrinitaires, il ne laisse pas de les refuter par avance, parce qu'il avoit lû quelque chose de Servet, dans les Disputes que Calvin avoit fait imprimer contre ce Chef des nouveaux Unitaires. Au reste, le stile pur, clair & didactique de Maldonat est par tout si égal, que pour peu qu'on soit exercé dans la lecture de ses Ouvrages, on reconnoît d'abord ce qui est de lui, & ce qui n'en est point.

Sa principale application dans tous ces Traitez, est d'expliquer à la lettre les passages de l'Ecriture qui ont quelque obscurité. Et c'est en quoi il réussit ordinairement. Voïez sa Dispute touchant la Predestination qui est un des Traitez qu'on a imprimez de nouveau. Vous y trouverez dès le commencement en quel sens Saint Paul a dit de JESUS-CHRIST dans son Epitre aux Romains, * *qui prædestinatus est filius Dei.* Il y a dans le Grec ordinaire ὁρισθέντος que S. Chrysostome & les autres Commentateurs Grecs après lui ont expliqué

* *ad Rom. c. 1. v. 4.*

pliqué par *qui a été déclaré*. Cette interprétation a été suivie par plusieurs savans Théologiens Latins qui ne croient pas qu'il soit aisé d'accorder la divinité de JESUS-CHRIST, avec sa predestination Et en effet, Crellius & les autres nouveaux Unitaires abusent de ce passage en faveur de leur Heresie. Mais Maldonat prétend que le verbe Grec ὁρισθέντος n'a point ce sens dans aucun autre endroit de l'Ecriture, & qu'il a été très-bien traduit dans notre Vulgate par *prædestinatus*, comme s'il y avoit dans l'Original προορισθέντος. Il auroit pû même ajoûter, qu'on lit en effet de la sorte dans de très-anciens Exemplaires Grecs.

Pour vous épargner la peine de consulter ce que ce Jesuite a remarqué sur ce passage qui est un des plus difficiles de Saint Paul, & qui a si fort embarassé nos Théologiens, je vous le rapporterai en peu de mots. Comme sa méthode est d'interpreter l'Ecriture par elle-même, il juge que selon le stile des Livres sacrez, le mot de *prédestiné* étant appliqué à JESUS-CHRIST forme un très-bon sens, savoir qu'il a été prédestiné pour être Fils de Dieu par sa resurrection. *Sensus autem est, Christum natum fuisse ex semine David secundum carnem, prædestinatum autem fuisse, ut esset Filius Dei ex resurrectione mortuorum.* (2) Il soûtient que JESUS-

(2) Cette interpretation merite d'être remarquée; parce que Maldonat a écrit avant Crellius & les autres Freres Polonois, qui prétendent que cet endroit de S. Paul leur est favorable: à quoi l'on ajoûtera que l'autorité de Maldonat doit être d'un grand poids à l'égard des nouveaux Antitrinitaires qui parlent de ce Jesuite avec éloge.

JESUS-CHRIST est appellé de trois manieres *Fils de Dieu* dans l'Ecriture, selon sa Divinité, selon sa Nature, & enfin selon sa Resurrection. Car ce mot de *Resurrection* se prend dans la même Ecriture pour *génération: Scriptura sacra solet appellare Filium Dei propter resurrectionem: nam ipsam resurrectionem vocat generationem, quòd resurgere sit quodammodo renasci & regenerari; renasci autem sit esse Filium Dei.* C'est ainsi qu'il entend ces paroles du Pseaume 2. *Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui*, c'est-à-dire selon lui, *je vous ai aujourd'hui ressuscité d'entre les morts, & je vous ai fait mon Fils d'une maniere nouvelle.* Ce qu'il confirme par l'application que S. Pierre dans les Actes des Apôtres [a] a faite de ces mêmes paroles du Pseaume 2. à la resurrection de JESUS-CHRIST.

Maldonat examine fort au long dans cette même Dispute *de la Predestination* ce que S. Paul dit écrivant à Timothée, [b] *que Dieu veut que tous les hommes soient sauvez.* Et pour ne laisser aucun doute là-dessus, il fait voir en détail, que les interprétations de Saint Augustin ne s'accordent point avec le texte de l'Apôtre qui parle manifestement de tous les hommes en particulier: [b] *quidquid dicat D. Augustinus, non potest intelligi nisi de singulis hominibus: interpretationes enim Augustini alienissimæ sunt à sensu Pauli.* Il ajoûte que la maniere dont Saint Augustin a interpreté ce passage

a *Act. Apost.* 13. 33.
b *ad Tim.* 2. 4.
c *Mald. Disp. de pradest. qu.* 4.

passage de l'Epitre à Timothée, est inconnuë à toute l'Antiquité, qu'il ne l'a inventée que pour éviter la force de la preuve qu'on en tiroit contre ses sentimens; qu'enfin les raisons que ce saint Evêque apporte pour soûtenir son explication, ne sont pas dignes de son esprit: [a] *adde etiam quòd interpretatio hæc D. Augustini ante illum fuit inaudita, & satis ipse ostendit à se fuisse inventam ad fugiendam vim argumenti. Denique argumenta quibus D. Augustinus in eam sententiam adductus est indigna sunt ejus ingenio.*

Il s'étend encore plus au long dans cette même Dispute sur le chap. 9. de l'Epitre aux Romains, dont les Calvinistes ont abusé pour établir les fausses opinions qui font Dieu auteur du peché. Et afin qu'on ne croïe pas qu'il explique par rapport à ses idées, les paroles de St. Paul, il assure, après avoir donné le sens qu'il juge le plus naturel, qu'il n'a rien avancé qu'on ne puisse appuïer sur les témoignages de presque tous les anciens Auteurs. Car, pour ce qui est, dit-il, de l'opinion de Saint Augustin, on n'en a point parlé avant lui, & aucun Ecrivain Grec ne l'a suivie après lui. A l'égard même des Latins, plusieurs Théologiens Scholastiques tant anciens que nouveaux l'ont abandonnée: [b] *hæc sententia probatur testimoniis ferè omnium veterum auctorum: nam sententia Augustini ante illum inaudita fuit, & post illum nullus Græcus auctor eum secutus est. Ex Latinis autem multi*

ti:

a Ibid. b Ibid.

ti & antiqui & recentes Scholastici ab ea discesserunt.

Il seroit inutile de vous entretenir plus au long sur cette matiere : car vous pouvez consulter quelques Opuscules de ce Jesuite qui ont été imprimez depuis peu à Paris, avec ses Disputes sur les Sacremens. Cette impression qui avoit été commencée par Billaine a été interrompuë pendant plusieurs années, parce qu'on ne pouvoit trouver d'Approbateurs. Le nom de Maldonat, comme vous savez, est odieux aux Theologiens de Paris. Elle n'auroit jamais paru si Monsieur l'Archevêque de Rheims qui aime les Lettres ne l'avoit appuïée de son autorité auprès de Monsieur le Chancelier son pere. Monsieur Dubois qui est l'Auteur de l'Epitre dedicatoire & d'un autre Discours, où il fait l'éloge de ce grand homme, n'a osé mettre son nom pour ne pas s'attirer des reproches de la part de ses Confreres. Les loüanges que lui donne ce savant Docteur ne peuvent être suspectes. [b] *Maldonat*, dit-il, *a enseigné la Théologie pendant dix ans fort loüé & approuvé de ses Auditeurs qui y accouroient de toutes parts, les places de l'Ecole étoient remplies trois heures avant qu'il fit ses leçons. Sa reputation étoit si fort répanduë dans la France, que les Evêques, les Abbés, les Predicateurs, les Curés venoient avec empressement l'entendre, & ceux qui n'avoient pu l'entendre faisoient copier ses Ecrits pour les lire chez eux.*

Il n'y a rien d'outré dans cet éloge, & qui ne

b *Dubois prefa.*

ne fût alors connu de tout Paris. M. Dubois repete la même chose dans l'Epitre dedicatoire qui est sous le nom du Libraire. Il ajoûte de plus, en parlant à M. l'Archevêque de Rheims, qu'il ne sait par quelle destinée il est arrivé, qu'il se soit trouvé des personnes qui ayent été contraires à des choses que tout le monde admiroit, & qu'il se soit élevé une si grande tempête contre des Ouvrages pour lesquels tous les honnêtes gens témoignoient beaucoup de passion, qu'ils n'auroient jamais vû le jour s'ils n'avoient été appuïez de la protection de cet illustre Prelat : [a] *Nescio quo fato contigit, ut quæ mirabantur omnes, accusarent nonnulli, tantaque est exorta tempestas, ut bonis omnibus diu multumque expetitæ lucubrationes perpetuis damnarentur tenebris, nisi te nutu Divino nactæ essent assertorem.*

Je n'aurois jamais fait si je voulois m'étendre sur les loüanges de Maldonat, & sur les grands services qu'il a rendus à l'Eglise, principalement à la France. En verité je ne puis souffrir la negligence des Jesuites à son égard. Je vous envoie une copie de son Livre sur la Trinité ; & avant que de finir ma Lettre, je vous dirai deux mots d'un Discours que j'ai trouvé dans mon Mſ. audevant de toutes ses Disputes Théologiques, & qui est veritablement digne de lui. Il y propose pour modeles de la Théologie, les Théologiens qui ont vécu au temps des Ariens. Il croit qu'avant ce temps-là elle étoit encore dans son enfan-

ce

a *Id epist. dedic.*

ce, & qu'elle a commencé dans la suite à degenerer & à vieillir: [a] *nusquam enim Theologia tantoperè floruit, quàm tunc. Nam ante id temporis erat nimis infans, post illud tempus cœpit esse nimiùm senex.* En effet ç'a été dans ces temps-là que l'étude des Livres sacrés, pour ce qui regarde le sens litteral, a été la plus cultivée.

Il avance dans ce même Discours un excellent principe de Théologie à l'égard des traditions, savoir que les preuves qu'on en tire ont la même force, que si elles étoient prises de l'Ecriture, pourvû que ces traditions ne soient point de quelques Eglises particulieres. La raison qu'il apporte de cette maxime, c'est que la Parole de Dieu ne consiste pas moins en ce qui a été enseigné de vive voix, qu'en ce qui a été donné par écrit. Il ajoute même, que les preuves qui sont prises de ces sortes de traditions universelles ont cet avantage sur celles qui sont tirées de l'Ecriture, qu'elles sont moins ambiguës, parce qu'il n'y a aucun passage de l'Ecriture qui ne puisse avoir plusieurs sens; au lieu que les traditions n'en ont qu'un: *genus argumentorum quod ex traditionibus eruitur habet tamdem prorsus vim, ac si sumeretur ex sensu literali Scripturæ, modo traditiones non sint privata hujus aut illius Ecclesiæ Catholicæ; quia non minus verbum Dei est quod voce traditur, quàm quod scripto.. adde etiam argumentum quod ex traditionibus sumitur, hoc habere præterea, ut sit minus ambiguum,*

a. *Mald. qu. de orig. Theol.*

guum, quàm quod sumitur ex Scripturis. Nam nullus est Scripturæ locus qui non habere possit multos sensus; traditiones non habent nisi unum. J'ai lû dans les Registres de la Faculté de Théologie de Paris tous les Actes qui regardent la Dispute de Maldonat avec ces Théologiens (3) sur la Conception de la sainte Vierge. Il faut avouer qu'il remporta une pleine victoire sur eux. Et cependant il fut obligé de deloger, & de s'en aller à Bourges pour avoir la paix. Il avoit trop irrité ces sages maîtres qui ne lui pardonnerent point. Cette Dispute au reste ne leur fait pas honneur. Si ce savant Jesuite revenoit au monde, il trouveroit toute sa Societé entierement contraire:

(3) Le Traité touchant la Conception de la Vierge que Maldonat a dicté dans Paris, se trouve aujourd'hui imprimé avec les autres Opuscules qui sont joints à ses Disputes sur les Sacremens. Richer y a répondu dans ses Remarques sur le Concile de Bâle qui sont aussi imprimées. Ce Docteur auroit mieux fait de se taire, que de défendre une si mauvaise cause. Aussi M. de Launoy n'a-t-il fait aucune difficulté d'abandonner sa Faculté sur ce sujet, dans un petit Traité qui a pour titre: *Prescriptions touchant la Conception de N. D.* Il y fait le Procès dans toutes les formes aux Théologiens de Paris, qu'il accuse d'être eux-mêmes coupables de toutes les choses dont ils ont chargé Maldonat. Il auroit eu bien d'autres choses à dire sur cette matiere, s'il avoit lû tous les Actes de cette Dispute. Cependant quoique ce Jesuite défendit une bonne cause, sa personne auroit été diffamée s'il n'avoit eu pour Protecteur l'Evêque de Paris qui excommunia les principaux Suppôts de la Faculté de Theologie. Il prétendit même que les Docteurs ne pouvoient faire aucune décision en matiere de Doctrine sans sa permission, & s'ils ne s'étoient assemblez par son ordre. Cela se prouva par une Lettre que ces Docteurs écrivirent au Pape Gregoire XIII. en 1575.

traire à ses sentimens : *altri tempi*, *altri costumi*. Je suis, Monsieur, &c.

A Dieppe 6 Mars 1684.

LETTRE XVIII.

A MONSIEUR Z. S.

Le Livre intitulé de tribus Impostoribus *est une pure imagination. Les meilleurs Catalogues de Livres sont remplis de titres d'Ouvrages qui n'ont jamais été.*

EST-il possible, Monsieur, que vous ne soïez pas encore convaincu de la fausseté du Livre, auquel on a donné le titre fameux *de tribus Impostoribus* ? Il est vrai que quelques Protestans ont assûré, que notre Guillaume Postel en étoit l'Auteur ; il a bien su leur rendre le change : car je crois avoir lû dans quelqu'un de ses Ecrits, qu'il avoit été composé (1) par un Huguenot de Caën. Mais il est constant qu'on a parlé de ce faux Ouvrage long-temps avant que Postel fût au monde, & que le nom de Huguenot y fût connu. La haine que des partis opposez ont les uns pour les autres, produit ordinairement ces sortes de Livres. Veut-on perdre un ennemi, on

(1) Postel n'a pas dit que les Huguenots fussent les Auteurs de ce Livre ; mais seulement qu'ils l'avoient fait imprimer à Caën. Voïez la Lettre XXIII.

on lui impute des crimes auxquels il n'a jamais pensé. Je me trompe fort si le Livre *des trois Imposteurs* a d'autre origine que celle-là. (2) Je vous laisse maintenant à juger qui peut être celui à qui on l'a d'abord attribué, comme en étant le veritable Auteur.

Je me contenterai presentement de vous avertir, qu'il y a une infinité de Livres qui n'ont jamais été, & qui cependant se trouvent marquez exactement dans de bons Catalogues. Le seul Apparat de Possevin, qui ne laisse pas d'être une excellente Bibliotheque, pourroit en fournir plus de cinq cens exemples. Le Catalogue de la Bibliotheque du Roi n'est pas même exempt de ces petits defauts. Il y a peu de temps que M. Clement qui a une merveilleuse connoissance des Livres imprimez de cette magnifique Bibliotheque me demanda fort serieusement, pourquoi en parlant des Bibles Espagnoles, je n'avois point fait mention de celle

(2) Quelques-uns ont conjecturé que la Cour de Rome avoit inventé cette accusation contre l'Empereur Frederic II. pour le rendre odieux à tous les Chrétiens, comme si un semblable Livre avoit été composé par cet Empereur, ou plûtôt par son Secretaire. Cantipratensis l. 2. chap. 48. parle d'un fameux Professeur en Théologie de Paris qui tomba dans une si grande impieté, qu'il enseignoit publiquement à ses Ecoliers dont il avoit un très-grand nombre, que Moyse, Jesus Christ & Mahomet avoient été des trompeurs, qui s'étoient érigez en Chefs de Secte: *Tres sunt*, disoit ce Docteur de Paris, *qui mundum sectis suis & dogmatibus subjugarunt*, *Moyses*, *Jesus & Mahommetus. Moyses primò Judaïcum populum : secundùm Jesus Christus suo nomine Christianos : tertiò gentilem populum Mahommetus.* Cantipratensis qui rapporte au long cette histoire, vivoit dans le treiziéme siecle, & a été Disciple d'Albert le Grand avec S. Thomas.

celle des Juifs de Grenade. Je lui répondis, que cette Verſion m'étoit entierement inconnuë, & que je ne ſavois pas que ce rare treſor fût dans la Bibliotheque du Roi. La voilà, me dit-il, en me liſant ce qu'il avoit mis ſur ſon regiſtre, touchant cette Traduction Eſpagnole des Juifs de Grenade, que Gafarel avoit venduë bien cher à M. Carcavi, alors Bibliothecaire du Roi, comme étant de ces Juifs. Mais ce ſeul titre; *los ſacros libros del Viejo y Nuevo Teſtamento*, me fit auſſi tôt juger, que cette Verſion ne pouvoit venir que d'un Chrétien, puiſqu'elle contenoit le Nouveau Teſtament.

M. Clement qui ne vouloit pas que M. Carcavi eût été la duppe de Gafarel, crut que j'en jugerois peut-être autrement, s'il me montroit le Livre; mais à la ſeule vûë du volume, je lui dis que c'étoit la Bible Eſpagnole de Caſſiodore Reyna imprimée à Baſle en 1569. qu'on ne liſoit point à la verité le lieu de l'édition à la tête de l'Ouvrage, ni le nom du Traducteur; mais qu'il s'étoit nommé lui-même à la fin d'une Préface Latine par ces deux lettres, *C. R.* c'eſt-à-dire, *Caſſiodore Reyna.* M. Clement qui aime ces ſortes de recherches me montra quelques autres pieces fort curieuſes que M. Carcavi avoit euës du même Gafarel, & qui meritent aſſurément d'être miſes au nombre des *Curioſitez inouïes* de cet Auteur. Je ne vous en dirai pas davantage ſur ce chapitre. Vous trouverez entre les mains de mon Neveu que vous voïez ſouvent un Catalogue de ces ſortes de Livres ſup-

ſuppoſez & qui n'ont jamais été. Je ſuis, Monſieur, &c.

A Paris 1 Mai 1684.

LETTRE XIX.

(1) VOs gens, mon cher Caraïte, ne ceſſeront-ils jamais de publier des Libelles? J'ai enfin lû ce Recueil de Pieces infames qui a pour titre, *l'Eſprit de M. Arnauld.* Il ne peut venir que de vos Meſſieurs de Paris, & je ſouhaitte de tout mon cœur que vous n'y ayez point eu de part. Celui qui l'a fait imprimer a eu raiſon de dire ſous le nom de ſon Imprimeur, que cet Ouvrage a été composé à Paris; que l'Auteur a pris toutes les précautions neceſſaires pour être caché, & qu'il a été ſervi ſelon ſon intention. Mais quelque précaution qu'il ait priſe, on n'a pas laiſſé de ſavoir qui avoit envoié toutes ces Pieces à un Marchand de Roüen, d'où elles ont été envoïées à un homme de Rotterdam à qui elles étoient adreſſées, & celui-ci les a remiſes au *M. J. qui les a revûës & retouchées à ſa maniere.

Je ſai que ce Miniſtre nie fortement, qu'il ſe

(1) Cette Lettre eſt écrite à M. de Fremont d'Ablancourt, qui dans toutes les Lettres qu'il écrivoit à M. Simon, ne prenoit point d'autre nom, que celui de *Caraïte.* C'eſt pourquoi M. Simon prenoit ordinairement dans celles qu'il lui écrivoit le nom de *Rabbaniſte*, pour l'oppoſer à celui de *Caraïte.*

* *Miniſtre Jurieu.*

se soit jamais mêlé de cette affaire. Mais peut-il aller contre son fait? on voit sa transaction avec deux Imprimeurs de Hollande dont l'un est de Rotterdam & l'autre d'Amsterdam, qui s'engagent de lui donner pour cet infame libelle deux cens écus en argent, & un certain nombre d'exemplaires. Je ne puis vous celer l'ingenuité de votre ami de la monoie. Comme je lui rendois quelques Livres avant que de m'en retourner dans la Province, il me montra celui-ci qu'il lisoit. Je lui dis aussi-tôt, qu'il étoit rempli de faussetés. Il ne me fut pas difficile de lui en marquer plusieurs, & entr'autres je lui fis voir qu'il n'y avoit aucun sens dans la note qui est à la page 51. du premier volume, où l'on observe que M. de Paris est appellé *Prélat Harlay quint*, parce qu'il est le quint ou cinquiéme du nom de Harlay. Mais il est évident, que l'Auteur de ce libelle a voulu marquer par cette expression, que M de Harlay étoit le cinquiéme Archevêque de Paris. L'homme de la monoie indigné de cette bévûë, me répondit fort ingenuëment & sans faire beaucoup de réflexion, parlant du M. J. *cet homme gâte tout ce qu'on lui envoie.*

Mais je puis vous assurer, qu'il y a dans ce libelle un grand nombre d'histoires fausses, & qui ne peuvent pas avoir été gâtées par le M. J. Peut-on rien voir, par exemple, de plus faux & de plus ridicule, que celle qui est rapportée si au long à la page 221. & dans les suivantes de ce premier volume? On y suppose que Mess. de Port-

Roïal

Roïal ont eu dans Paris une maison, où ils enseignoient le Socinianisme à leurs Écoliers, ausquels on laissoit lire librement les Livres des Sociniens. Ce Roman est si bien circonstantié qu'il n'y a personne qui ne juge d'abord, que c'est plûtôt une veritable histoire qu'un conte fait à plaisir.

Il est cependant certain que Mess. de P. R. n'ont eu dans Paris aucune école où ils instruisissent la jeunesse. Voici ce qui a donné lieu à ce Roman. Le jeune homme dont on parle nommé *Picaut* étoit dans l'Institution des Peres de l'Oratoire, qui est proprement le noviciat de ceux qui veulent entrer dans cette Congregation. Il s'y trouva en même-temps un homme fort connu dans le monde, qui avoit été Ministre en Bourgogne, & que ses Confreres avoient chassé après l'avoir convaincu de Socinianisme. Les Peres de l'Oratoire qui le croïoient Ministre converti le reçurent dans leur Institution. Ce fut lui qui par des leçons qu'il fit à ce jeune homme sur l'Apocalypse & sur le Socinianisme, lui renversa la cervelle. Ainsi ce Socinianisme venoit des vôtres & non pas de Mess. de P. R. ni des PP. de l'Oratoire. Cette école, où les Livres des Sociniens ne sont point enfermez sous la clef, est une pure vision de vos gens qui debitent dans tout cet infame Libelle des faussetés manifestes pour de veritables histoires. Je veux vous en convaincre le Livre à la main, mon cher Caraïte, quand j'aurai le bien de vous voir à Paris. Comme je vous ai toûjours trouvé docile, je suis sûr que je n'aurai pas de

peine

peine à vous détromper. Je suis très-parfaitement à vous.

Le Rabbaniste.

15. *Septemb.* 1684.

LETTRE XX.

A MONSIEUR L. M. D. R.

Jugement de diverses Editions du Commentaire d'Oleaster sur le Pentateuque, & des endroits qui y ont été censurez par les Inquisiteurs d'Espagne.

MONSIEUR,

J'approuve fort le choix que vous faites, non seulement des bons Livres ; mais aussi des bonnes Editions. Mais permettez-moi de vous dire, que vous poussez quelquefois trop loin cette exactitude. Il est vrai qu'on croit communément qu'il n'y a que la seule Edition de Lisbonne, des Commentaires d'Oleaster sur le Pentateuque en 1556. qui n'ait point passé par les mains des Inquisiteurs d'Espagne : & c'est ce qui rend cette Edition fort chere, parce qu'il est difficile de la trouver. Mais vous ne savez peut-être pas, que celle d'Anvers en 1569. est entierement la même, & qu'on n'y a pas retranché ni changé un seul mot.

Je vous avouë qu'on lit à la tête de l'Edition de Lion chez Pierre Landry en 1589.

qu'elle a été purgée & reformée conformément *à l'Index : secunda operis editio mendis omnibus quibus antea scatebat, repurgata & reformata juxta Indicem expurgatorium mandato Illustr. & Rev. D. D. Gasparis à Quiroga Card. Archiep. Tolet. ac in regnis Hispaniæ Generalis Inquisitoris.* (1) Mais toute cette reformation ne consiste que dans un seul endroit de la Preface, qui est à la verité assés long, & qui regarde principalement l'autorité de la Vulgate. On n'a nullement touché au corps de l'Ouvrage, qui est tout à fait le même que dans la belle Edition de Lisbonne.

Les Libraires de Lyon qui ont un grand commerce en Italie & en Espagne, ont mis exprès à la premiere page de leur Edition cette remarque, afin qu'elle passât plus facilement dans ces païs-là où les Livres sont sujets à la revision des Inquisiteurs. Ils n'ont point executé ce qu'ils promettent dès l'entrée: car leur dessein a été seulement d'imposer aux Inquisiteurs, sans alterer cependant leur nouvelle Edition. Ce qui est si vrai, que *l'Index des Livres défendus & de ceux qui doivent être repurgés*, imprimé en Espagne en 1640. ne marque pas moins les deux Edi-

(1) Oleaster qui n'a pas fait son Commentaire sur notre Vulgate, mais sur la Version de Pagnin, prétend en cet endroit que la Traduction de S. Jerôme n'est pas tout-à-fait exemte de fautes, & qu'on en peut faire une meilleure. C'est ce que les Inquisiteurs d'Espagne n'ont pû souffrir, & qu'ils ne souffrent point encore aujourd'hui, quoique cette opinion ait éte soûtenuë par plusieurs savans Théologiens, même en Espagne, à la vûë de l'Inquisition.

Editions de Lyon, que celle de Lisbonne, comme devant être corrigées également. On n'y a fait aucune mention de celle d'Anvers, parce qu'elle n'étoit pas tombée apparemment entre les mains des Inquisiteurs.

Au reste j'aurois bien des choses à vous dire en particulier sur cet excellent Ouvrage d'Oleaster, dont je n'ai parlé qu'en abregé dans mon Histoire critique du V. T. Je ne donnois alors que l'abregé d'un Livre que j'esperois publier dans la suite tout au long. J'y en ai dit cependant assés pour caracteriser ce Commentateur qui est bien au dessus de ces Théologiens du second ordre, lesquels ne sauroient souffrir qu'on s'éloigne en quoi que ce soit de l'Edition vulgate. Oleaster qui a assisté au Concile de Trente entendoit mieux qu'eux le veritable sens de l'arrêté de ce Concile, sur *l'authenticité* de notre Vulgate. Il étoit persuadé que S. Jerôme qui n'a pas été Prophete, mais un simple Interprete des Livres sacrés, a été sujet à se tromper, & c'est sur ce pied-là que ce Docte Commentateur a jugé à propos de faire son Commentaire sur l'original Hebreu, & non pas sur la Version de ce Pere, qu'il ne croïoit pas exempte de fautes.

Vous savez que la plûpart de ceux à la censure desquels on commet les Livres, sont pour l'ordinaire des gens peu habiles dans la Théologie & qu'ils ont seulement quelque étude du Droit Canonique, & c'est ce qui leur fait trouver des erreurs où il n'y en a point. On peut leur appliquer le vieux pro-

verbe; *purus Canonista, purus asinista.* Oleaster étoit lui-même Inquisiteur de Portugal: *hæreticæ pravitatis apud inclytam Olyssiponem Inquisitor.* Son Ouvrage même avoit passé par l'Inquisition: car voici ce qu'on lit à la tête de l'Edition de Lisbonne: *subiit sanctæ Inquisitionis examen.*

Il est vrai qu'on n'imprima d'abord que son Commentaire sur la Genese, & qu'il trouva aussi-tôt des contradicteurs. Mais les autres parties sur le reste du Pentateuque furent imprimées au même lieu l'année suivante. Et ce qui merite que vous y fassiez attention, c'est qu'il a fait lui-même son Apologie dans un Discours qui est à la fin de son Commentaire sur la Genese dans toutes les Editions sous ce titre: *quorumdam locorum explicatio in quibus pius lector hærere potest in nostris Scholiis in Genesim.* Il y établit dès les premiers mots cette belle maxime; qu'on ne doit condamner d'heretique aucune explication qui n'est point contraire à l'Ecriture sainte, ni aux définitions de l'Eglise; & qu'ainsi il ne faut pas rejetter comme heretique une chose sous prétexte qu'elle se trouve autrement dans l'ancienne Edition Latine: *Hanc regulam tibi ob oculos ponere volumus: nullam videlicet expositionem esse quasi hæresim damnandam, quæ sacris literis, aut Ecclesiæ diffinitionibus non adversatur: ne cùm tibi aliena à tuo antiquo codice occurrerint, statim hæresim inclames, aut opus damnes.* Je souhaitte que nos sages Maîtres qui font en quelque maniere les fonctions d'Inquisiteurs en France, pour ce qui est de l'approbation des Livres,

prosi-

profitent de cet avertiſſement d'Oleaſter. Je ſuis, Monſieur, &c.

20. *Septembre.* 1684.

LETTRE XXI.

A MONSIEUR L'ABBE' D. L. R.

Du Livre que le P. Thomaſſin a fait imprimer ſur les Conciles & qui a été en même temps ſupprimé.

MONSIEUR,

J'ai emploïé tous mes amis pour avoir un exemplaire du Livre que le P. Thomaſſin a publié ſur les Conciles; mais je n'ai pû réuſſir. C'eſt un Ouvrage qui a été ſupprimé par l'ordre du Magiſtrat. Toute la grace qu'on a pû faire à l'Oratoire en cette occaſion, c'eſt qu'on enfermeroit les Exemplaires dans une chambre de notre maiſon de l'Inſtitution, ſans que nous en euſſions la clef. J'ai cependant trouvé moïen de le lire, & d'en faire des extraits que je vous communiquerai. Le fond principal de ce Livre qui eſt un aſſés gros *in* 4°. eſt de montrer que d'appeller au Pape, eſt la même choſe que d'appeller à un Concile general: Ce qui a fort choqué Meſſieurs les Gens du Roi qui ne ſont pas accoûtumez à ce langage. On accuſe le Docteur Faure de l'avoir déferé à ces

Messieurs: & ce qu'il y a de plus fâcheux pour notre P. Thomassin, c'est que quelques Docteurs qui lui avoient donné leur approbation, l'ont retractée. Mais après tout, il n'est pas si coupable qu'on le publie dans le monde: il espere qu'un autre temps lui sera plus favorable. La distinction qu'il fait des matieres de la Foi d'avec celles qui regardent la Discipline, semble le mettre à couvert des objections qu'on lui fait. Il ne donne ce grand pouvoir aux Papes, qu'à l'égard des premieres, & par là il croit sauver nos Libertés & nos usages. Mais Monsieur le Procureur Général, bien qu'il soit des amis de l'Oratoire, à cause du P. De Harlay son oncle, n'a point goûté cette distinction, & la grace qu'il a pû nous accorder, c'est que les Exemplaires ne seroient point lacerez, comme on a accoûtumé d'en user en semblables occasions.

Qnoique cet Ouvrage ait été composé exprès par l'Auteur pour favoriser la Cour de Rome, il y a de certains endroits qui n'y seront peut-être pas approuvez, & entr'autres celui qui regarde les questions de droit & de fait. Le P. Thomassin est là-dessus dans des principes opposez à ceux des Cardinaux Baronius & Bellarmin: Or vous savez combien cette Cour est jalouse de ses maximes & de ses opinions. Messieurs de P. R. qui font un puissant parti dans la Litterature n'ont pas aussi lieu d'être contens de ce Livre, où leur distinction du droit & du fait, sous laquelle ils se sont mis à couvert,

vert, eſt ruinée entiérement, & même d'une maniere aſſés plauſible. Au reſte le ſtile de cet Ouvrage eſt dur & embaraſſé. Il y a de grandes ſaillies d'imagination, que quelques-uns pourront prendre pour des Elevations d'eſprit. De plus le titre en eſt faux: on y promet des Notes ſur les Conciles Generaux; & on n'y traite preſque qu'une ſeule queſtion qui eſt celle qui regarde le pouvoir du Pape. Il faut cependant rendre juſtice au P. Thomaſſin, qui eſt trop ſage & trop éclairé pour être tombé dans une faute ſi groſſiere. Voici le fait ou plûtôt le dénoüement de cette affaire, qui n'eſt connu que de très-peu de gens.

Le P. Morin & le P. Bertin avoient laiſſé dans Rome une grande idée de l'Oratoire de France; mais cette réputation ne s'étant pas soûtenuë dans la ſuite, notre Congrégation y a preſque perdu tout ſon crédit. On l'y a même accuſée d'être attachée aux Nouveautés du temps. Dans une viſite que les nôtres rendirent ſur ce ſujet au Nonce de ſa Sainteté, ils firent tout leur poſſible pour ôter ce ſoupçon. Monſieur le Nonce leur déclara qu'il étoit bien difficile de détromper le Pape, à moins qu'on ne vît de leur part, d'autres choſes que des paroles. Il faut, leur dit-il plus d'une fois, de véritables effets. Donnez au public quelque Ouvrage où l'on voïe des preuves de votre zele envers le ſaint Siege. Le P. Thomaſſin, qui a beaucoup travaillé ſur les Conciles, fut auſſi-tôt chargé de publier des remarques ſur ce ſujet qui fuſſent agréables à Rome, &

c'est cet Ouvrage qui fait presentement tant de bruit. Il est neanmoins à propos que vous sachiez, qu'avant que de l'entreprendre, il dit librement à ceux qui l'engageoient à cela, que son Livre paroîtroit à bien des gens un Livre de parti, & qu'il seroit bien plus à propos d'attendre qu'il eût achevé ses notes sur tous les Conciles, que d'en détacher seulement celles qui regardoient uniquement le pouvoir des Papes. Mais il ne fut point écouté, parce qu'on vouloit satisfaire promptement Monsieur le Nonce.

Comme il se vit pressé par ses Superieurs, lesquels l'engageoient dans une affaire qui lui paroissoit délicate, il leur demanda un ordre par écrit & signé. En voici la copie que j'ai tirée de l'original, qui est sur un papier gros & épais comme du parchemin. *Les Peres assistans prient le P. Thomassin & même lui ordonnent de faire imprimer au plûtôt l'Ouvrage qu'il a fait sur les Conciles. Fait à Paris, ce 30. Août 1662. Charles Dorron, Senault, R. de Mouchi, de l'ordre du Conseil de notre R. Pere General, Pere Thiersault Secretaire.* Si vous ne voïez pas dans cet ordre le nom du P. Bourgoin alors General, c'est qu'il étoit fort malade; & qu'il n'étoit plus en état de rien faire. Les Assistans gouvernoient toute la Congregation Au reste le Pere Thomassin est loüable d'avoir obéï à ses Superieurs: mais je m'imagine que, s'il n'avoit pas été engagé dans un corps, il auroit écrit d'une autre maniere. En verité l'indépendance est une belle chose. On a bien eu raison de dire: *Alterius non sit, qui suus esse potest.* Je ne vous

vous ai rien écrit que je n'aïe appris du P. Bertat qui a été mon Superieur dans l'Institution. Comme il m'aimoit, & si j'ose vous le dire, qu'il m'estimoit, il me fit part de toute cette affaire, laquelle il savoit du P. Thomassin qui étoit son ami; & il fut même chargé de revoir son Livre. Je lui ai entendu dire plusieurs fois que cet Ouvrage feroit du bruit. Je suis, Monsieur, &c. R. S.

A Paris 1665.

LETTRE XXII.

AU MEME ABBE'.

Eclaircissement de ce qui s'est passé depuis peu, au sujet des remarques du P. Thomassin sur les Conciles.

MONSIEUR,

Je vous avouë que Monsieur l'Archevêque de Paris, qui est la douceur même, s'est fait violence quand il s'est échauffé, même assés fortement, contre les Peres de l'Oratoire, au sujet des notes du P. Thomassin sur les Conciles, qui sont enfin devenuës publiques. Je crois vous avoir écrit il y a très-long temps les raisons qu'on avoit euës de supprimer ce Livre. Quelques remontrances qu'ait pû faire l'Auteur depuis ce temps-là, il

n'avoit point été écouté. (1) Il avoit même fait mettre des cartons aux endroits que le Docteur Faure lui avoit indiquez, sans cependant pouvoir obtenir que son Ouvrage parut en public. Il avoit toûjours été sous la clef, si ce n'est que depuis quelques années on l'avoit donnée à garder aux Superieurs de l'Oratoire : & aujourd'hui tout à coup il se vend publiquement dans la ruë saint Jacques, sans la participation ni du Magistrat, ni de Monsieur l'Archevêque.

Ceux qui n'aiment pas ce Prélat avoient fait courir le bruit, qu'en permettant la publication de cet Ouvrage il avoit eu dessein de faire sa Cour à Rome pour obtenir plus facilement son chapeau. Monsieur le Premier President qui dans le temps qu'il étoit Procureur General n'avoit pas été moins contraire au Livre du P. Thomassin, que son Pere, le voiant public, & même indiqué dans notre Journal, en a porté ses plaintes à Monsieur de Paris. Jugez après cela si ce Prélat qu'on chargeoit d'un fait auquel il n'a eu aucune part pouvoit garder le silence. Les Peres de l'Oratoire, à qui on avoit remis la cléf de la chambre, où les Exemplaires du Livre étoient enfermez, avoient donné leur parole qu'ils y seroient gardez très-exactement. Il est vrai qu'ils ne sont pas tout-à-fait coupables. Aussi ont-ils rejetté toute la faute sur le P. Bordes à qui ils avoient donné

la

(1) Le Docteur Faure n'a jamais voulu donner par écrit au P. Thomassin ce qu'il trouvoit à corriger dans son Ouvrage. Il s'est contenté de lui indiquer ces endroits en y faisant des marques avec son ongle.

la clef. Ce Pere qui a toûjours été dévoué au Pere Thomassin de qui il a été le Disciple, a crû que l'occasion étoit favorable pour délivrer son prisonnier. Il voïoit que la France étoit parfaitement reconciliée avec Rome, & il ne pouvoit pas s'imaginer que le Journaliste de Paris parleroit d'un Livre qui étoit imprimé il y avoit plus de trente ans. Mais après tout il a fallu que les PP. de l'Oratoire soient venus se justifier de leur conduite à l'Archevêché. Le Prélat, à qui le Pere Bordes n'avoit point communiqué son dessein, au moins ouvertement, a desavoué ce Pere, & dit que quelque estime qu'il eût pour le Pere Thomassin, (2) il avoit toûjours regardé ce Livre comme un très-méchant Ouvrage, puisqu'il avoit déplu & à Rome & à la France. Il a ordonné en même temps que (3) les Exemplaires qui restoient seroient remis exactement sous la clef: ce qui a été exécuté. Le P. Bordes a avoué ingenument au Prélat, que l'interêt avoit eu un peu de part à cette affaire; & que comme il étoit Bibliothecaire de S. Magloire, il avoit tiré de l'argent des Exemplaires de ce Livre pour en mettre d'autres dans sa Bibliotheque.

Pour

(2) Il faut avoüer que quand M. l'Archevêque de Paris a tenu ce discours aux PP. de l'Oratoire, il étoit un peu en colere, & que dans un autre temps il auroit parlé d'un ton plus radouci. Car il aimoit & estimoit le P. Thomassin, & il l'a fait paroître en plusieurs occasions. La Cour de Rome n'a pas eu moins d'estime pour ce Pere, qu'elle étoit bien aise de gagner, afin qu'il ne lui fût pas opposé.

(3) Il en est resté si peu d'exemplaires, que ce n'étoit pas la peine de les remettre sous la clef.

Pour ce qui est des études du P. Thomassin, dont vous souhaittez d'être instruit, voici ce que j'en sai : c'étoit un homme très-laborieux ; mais qui méditoit peu. Il se contentoit pour l'ordinaire de marquer dans ses Livres les endroits qu'il vouloit extraire, & il reduisoit ensuite ses extraits par matieres. Cette methode est bonne pour les Predicateurs & pour les Avocats, gens qui n'approfondissent rien. Aussi les Livres de ce Pere, qui avoit une grande érudition, sont-ils d'excellens repertoires. S'il y a quelques defauts dans ses Ouvrages, c'est d'avoir voulû trop concilier les opinions differentes. Il bâtissoit d'abord un plan de conciliation, & après cela il ramassoit des preuves pour l'execution de son plan. Vous avez sû qu'étant jeune il étoit fort attaché aux sentimens de Messieurs de P. R. qui le firent passer pour un des plus habiles Théologiens de France dès ce temps-là. Mais depuis qu'il eut lû les Peres Grecs, il abandonna ses premiers sentimens ; & comme il étoit persuadé que la Tradition de l'Eglise ne pouvoit avoir varié sur des matieres aussi importantes que sont celles de la Grace, il songea à concilier les Peres Grecs avec S. Augustin ; & c'est ce qui lui donna lieu de composer ses Memoires sur la Grace, qui n'ont pas été goûtez de Messieurs de P. R. Il ne s'en fallut gueres que ce dernier Ouvrage n'eût le même sort que ses Remarques sur les Conciles. Monsieur le Chancelier Seguier à qui on dit qu'il y parloit de la Predestination en fit aussi-tôt arrêter les exemplaires. Ce sage Magistrat qui n'étoit

pas

pas Théologien crut que parler de la Predestination, c'étoit renouveller le Jansenisme. Au reste le Pere Thomassin est l'homme de l'Oratoire qui fasse le plus d'honneur à sa Congregation, après le P. Morin. Je n'y vois presentement personne qui puisse reparer cette perte: *apparent rari nantes in gurgite vasto.* Je suis, Monsieur, &c. R. S.

A Paris 1694.

LETTRE XXIII.

(1) A Monsieur P. Conseiller du Roi en ses Conseils & Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel.

Explication des réveries qui se trouvent dans la plûpart des Livres de Postel, tirée de son Apologie qui est en Manuscrit dans la Bibliotheque du Roi.

MONSIEUR,

Le nouvel Ecrit que vous m'avez fait l'honneur de m'envoïer est une piece très-achevée. Je

(1) Cette Lettre a été écrite à M. Pelisson qui faisoit ordinairement present de ses Ouvrages à M. Simon. Elle est beaucoup plus longue dans l'Original, d'où on a retranché les endroits qui regardoient en particulier les

Je ne puis cependant m'enpêcher de me plaindre à vous même de la dureté avec laquelle vous avez traité notre Normand le fameux Guillaume Postel. Que vous a donc fait ce pauvre homme qui a été l'admiration de la Cour & de tout ce qu'il y avoit alors de Savans dans Paris? J'ose même dire, des plus grands Princes de l'Europe qui ont eu recours à lui dans les matieres de litterature. Vous n'êtes pas à la verité le seul qui l'ait mis au nombre des Héretiques. Car sans parler des Calvinistes dont il a été toûjours ennemi, Lindanus l'y avoit placé avant vous; & ses Livres ont aussi été censurez à Rome sur ce pied-là. Il a été enfermé dans les prisons de l'Inquisition comme un heretique à brûler; mais après tout les Inquisiteurs de Venise lui rendirent plus de justice: Car s'étant constitué lui-même volontairement prisonnier pour se justifier des heresies dont on l'accusoit, il y fut déclaré fou & non pas heretique; ce que j'ai lû dans la Bibliotheque du Roi. *J'y reçus*, dit-il, parlant de Venise, *sentence par laquelle je fus déclaré fou*, *comme*

Livres de M. Pelisson, contre le Ministre Jurieu. M. Simon lui marquoit librement ce qu'il en pensoit. Je me souviens entr'autres choses, qu'on y disoit de S. Chrysostome, que tout éloquent qu'il étoit, il faisoit quelquefois de longs exordes qui n'étoient pas toûjours liez avec les matieres dont il traitoit. M. Pelisson vit bien qu'il étoit le S. Chrysostome dont les exordes étoient mal cousus avec les Ouvrages. Il promit de s'en corriger & de quelques autres défauts qu'on lui avoit indiquez, sans néanmoins le nommer. On lit dans l'Original de cette même Lettre, que quand Postel se fit Jesuite à Rome, l'argent lui manquoit, comme il lui arrivoit souvent dans ses voïages.

comme en Latin portoit ma sentence, amens. Cette Apologie & quelques autres Ouvrages qui sont dans la même Bibliotheque en manuscrit étant comme la clef des rêveries de Postel, je prendrai la liberté de vous marquer les principaux endroits, & vous jugerez vous-même, s'il ne meritoit pas plûtôt d'être renfermé dans les petites maisons, que dans les prisons de l'Inquisition.

Il composa son Apologie pour répondre aux accusations d'un certain Mathieu d'Antoine, qu'il soupçonnoit être Viret: mais au lieu de se justifier il ne fait, le plus souvent, que donner de nouvelles couleurs à ses visions. Sa principale folie ne paroit pas fort éloignée de l'heresie des anciens Gnostiques, qui regardoient les Apôtres comme des gens simples & sans litterature. Postel étoit persuadé que sa raison naturelle étoit beaucoup au-dessus de celle de tous les autres hommes, & que c'étoit par-là qu'il convertiroit toutes les Nations de la terre à la Foi de JESUS-CHRIST. On lui avoit objecté de s'être preferé aux Apôtres: à quoi il répond: *J'ai bien dit, & de present, dis, que notre Seigneur a donné l'excellence de Foi, aux Apôtres, mais que maintenant que la Foi est quasi perie, il nous a donné & à moi principalement en lieu de la Foi, imò avec la Foi, la Raison, si vive & souveraine, que jamais les Apôtres ne l'eurent: en sorte qu'innumerables lieux de l'Ecriture & de nature que jamais en public ne furent entendus, moïennant ladite Raison souveraine seront entendus.* Si nous l'écoutons, son unique but étoit *de reduire tout l'Univers au vrai*

usage de la Raison. Ce fut dans cette vûë que vers l'année 1544. il se fit Jesuite à Rome sous le P. Ignace, afin de faire réüssir le dessein qu'il avoit d'établir un Ordre de Chevaliers de Christ. Car il regardoit les Jesuites comme autant de Chevaliers de son nouvel Ordre; & il est surprenant que S. Ignace ait gardé cet extravagant pendant un temps considerable dans sa Societé.

Cet homme qui se vantoit d'être au-dessus de tout le genre humain, pour ce qui étoit de la Raison naturelle, trouva cependant à Verone une Nonne qui l'avoit encore plus parfaite que lui. C'est cette Mere Jeanne si fameuse par le Livre qu'il a composé, *De Virgine Veneta.* C'est d'elle dont il parle dans un petit Ecrit dedié *à Madame Marguerite de France*, lors qu'il dit, *sur toutes les creatures qui onques furent, qui sont, ou qui seront, a été en cette vie admirable la très-sainte Mere Joehanna qui est Eve nouvelle.* Ce petit Ecrit a pour titre: *Les très-merveilleuses victores des Femmes du nouveau Monde, & comment elles doivent à tout le monde par raison commander, & même à ceux qui auront la Monarchie du Monde vieil.* Il le fit imprimer en 1553. à Paris où il avoit un grand nombre d'admirateurs, & étant rempli de la Mere Jeanne, il assure que *la Madre Joehanna à tout jamais par son esprit doit au monde dominer*: & pour ce qui est de lui il ajoûte que JESUS-CHRIST *l'avoit constitué comme son fils aîné à faire connoître par tout le monde cette nouveauté qui est de toute l'Ecriture la plus nou-*

nouvelle, & par ce est faite sur la terre des terres ladite nouveauté de vie.

Ces extravagances & plusieurs autres semblables, dont ses Livres sont remplis, furent cause que Mathieu lui objecta, qu'à l'imitation de Muhamed, Apollonius, Numa, il vouloit avec sa Mere Jeanne introduire une Religion nouvelle, & bien qu'il témoigne qu'il n'a jamais eu cette pensée, il ne laisse pas de nous découvrir dans son Apologie le plan de ses visions : *J'ai bien appris*, répond-il, *de cette pauvrette & très-simple femmelette plus que je n'aurois aïant étudié par moi dès le commencement du monde. Je dis quant aux raisons des choses sacrées, juste & très-raisonnable chose, & que tout l'Univers connoisse, que par le pouvoir de raison restituée ou plantée & enseignée par Jesus-Christ seul en une simple Vierge, la Raison a été au monde replantée & restituée, & je ne fais aucun doute que si la très-illuminée Vierge Catherine de Sienne eut eu en son temps un Pere spirituel qui l'eût entenduë & aidée à faire cette très-sainte regeneration de raison, elle eût fait le même que comme Joehanna Veronoise ou Venitienne. Je ne veux pas*, ajoûte cet illuminé, *introduire une nouvelle religion: mais je veux par la raison naturelle qui est propre des Gentils, Eduméens, ou Esaviens, détruire toutes les fausses intelligences des Juifs, des semi-Juifs, des Chrétiens & des Païens.* Il oppose aux Protestans sa nouvelle idée de reformation. Il se moque de leur reformation, parce que, dit-il, faute de la vraie raison, ils se sont partagez en un grand nombre de Sectes.

Après

Après tout, Postel, si l'on met à part ses rêveries, n'établit pas mal la creance des Catholiques contre les objections de son Calviniste; mais il revient sans cesse à sa folie & à sa Mere Jeanne dont il avoit l'esprit rempli. *Et quand ne Postel*, dit-il, *ne la Mere Jeanne n'eussent point été en ce monde, pour commencer premierement à mettre ces raisons en avant, & nonobstant si faut-il que la concorde du monde moïennant la Raison naturelle soit introduite & remise au monde, combien que le malheureux monde tarde à la recevoir, elle devoit être si les tenebres du peché ne les eussent onques tous aveuglez. Car la fin de Jesus-Christ est la restitution de ladite Raison.* Je ne trouve pas au reste dans ses Livres, qu'il y ait avancé, comme quelques-uns le prétendent, que JESUS-CHRIST n'ait sauvé que les hommes; mais que la Mere Jeanne étoit la Messiesse qui devoit sauver les femmes. Il est vrai qu'on lui a objecté quelque chose de semblable; mais il nie qu'il ait jamais soûtenu que les femmes n'ont point été rachetées par JESUS-CHRIST. Il s'étoit neanmoins servi de certaines expressions qui sembloient aller là. Mathieu l'aïant accusé d'avoir fait JESUS-CHRIST Hermaphrodite, il lui repond que c'est une grande menterie, qu'il a prétendu seulement que JESUS-CHRIST *non redemit quod non assumpsit*, & que n'étant pas du nombre des Ismaëlites qui croient que les femmes sont mortelles quant à leur ame, il a été necessaire *que dans la substance d'Adam vieil & nouveau fut cachée & latente celle de la femme*. Sur quoi il

cite

cite ces paroles de la Genese, *hoc nunc os ex ossibus meis.*

Il faut avoüer que Postel prenoit plaisir à imposer aux simples par de certaines expressions figurées dont dont il se servoit. *Tu dis*, lui objectoit Mathieu, *qu'il n'y a que treize ans que tu fus ressuscité.* A quoi il répond: *Otons ce mot, je devois dire enseigné & relevé du profond des tenebres.* On lui remettoit toujours devant les yeux sa Mere Jeanne & cette prétenduë resurrection. *Depuis quand, ô Postel*, continuë Mathieu, *commences-tu à te connoître? depuis que tu fus ressuscité par la Mere Jeanne.* Il eut enfin honte d'avoir trop parlé de cette Mere Jeanne. *Je confesserai bien toute ma vie*, dit-il dans son Apologie, *que ç'a été avec très-grande inconsideration, & par avanture plus grande temerité, que j'ai publiquement dit & écrit ce qu'il m'est advenu, quand cette ame heureuse retournant du Ciel me vint trouver. Car à la verité j'eusse aussi-bien par la Raison, comme de moi seul, allegué & maintenu ce que ladite Raison veut, sans y mêler l'histoire que je vois à l'Univers odieuse.*

Sa Philosophie qui étoit un mélange de celle d'Aristote commentée par Averroës, du Platonisme, & de la Cabale des Juifs, le jette quelquefois dans de grandes erreurs. Il est vrai qu'on trouve dans la Bibliotheque du Roi sa retractation que je crois écrite de sa main. Il proteste, *qu'il ne veut point avoir d'autre creance, que celle de l'Eglise en vérité Catholique & Apostolique.* Mais dans cette retractation même il avance bien des faits con-

contre la veritable Théologie. Il s'arrête principalement sur ce qu'il a avancé de la Sapience créée ou de l'Âme du monde, prétendant qu'on n'a pas entendu sa pensée; *jusqu'ici*, dit-il, *tous les Docteurs ont confondu l'ame, l'anime, ou animus, l'esprit, la mente, ou l'intellect, ou l'entendement, ou l'ame raisonnable — parce qu'en mes écrits, je n'ai pas assés clairement distingué lesdits mots, delà est venu qu'appellant cette ame du Monde la mente, ou l'esprit, ou l'homme, ou l'ame de Christ avant qu'il fut incarné, Lindan m'a accusé, comme si j'eusse voulu dépouiller Jesus-Christ de son ame.* Il suppose en ce même endroit, *un corps moïen entre le concave de la lunaire sphere & les quatre elemens — lequel corps se nomme l'Ether: & est la quinte-essence du monde qui répond à la matiere premiere, de laquelle viennent & en laquelle se resolvent toutes choses composées. C'est pourquoi ce corps moïen donne aux ames humaines immortelles, quand de ce concave de la Lune viennent en nous deux vétemens, l'un de chaleur, l'autre d'humidité radicale — combien que la substance immortelle de l'ame raisonnable étant à tout lieu superieure & du tout superieure au Ciel même, en passant de son lieu supra-celeste se vest dudit corps Etherée.*

Ceux de Geneve qui étoient ses plus grands ennemis l'accuserent d'être favorable au parti de Servet. Il leur répondit que Dieu lui avoit fait la grace de démontrer par des argumens naturels la sainte Trinité: mais lorsqu'il vient à parler de ce mystere en particulier, il avance d'étranges rêveries. *Je*

mon-

montre, dit-il, *par mes Ecrits, qu'au deſſous de la Trinité, il y a neceſſairement une premiere Intelligence qui contient toutes les Intelligences du monde, tant humaines, comme Angeliques, qui de leur naturel toutes ſont bonnes, de laquelle premiere Intelligence qui eſt premierement émanée comme la lumiere du Soleil trinum, ou comme l'odeur du corps odorant & en après eſt créée, formée & faite & unie principalement à la ſeconde perſonne qui eſt paſſive.*

Si l'on écoute cet extravagant, outre la raiſon naturelle, il prétend avoir trente-ſix mille autorités de l'Ecriture pour prouver clair comme le jour, *que notre Seigneur dès le commencement du Monde & avant qu'il fût incarné, ne fait homme, étoit en ſon éternité comme Dieu, & étoit fait comme creature devant que S. Jean-Baptiſte fut en Elie reſſuſcitant engendré, comme en ſaint Jean, chap.* I. *ſe voit, la où il eſt par deux fois écrit, un homme vient après moi, qui a été fait avant moi.*

Il reproche à Lindanus de l'avoir accuſé fauſſement de pluſieurs erreurs & entr'autres d'avoir fait éternelle l'ame de JESUS-CHRIST, & pour ſa défenſe, il dit, qu'il n'a point parlé de l'ame ſelon qu'elle eſt acte particulier du corps, mais de cette generale Intelligence qui eſt neceſſairement avant toute autre & de laquelle il eſt écrit, *ab initio & ante ſecula creata ſum.* Pour donner plus de jour à cette diſtinction, il ajoûte: *Je dis qu'étant icelle neceſſairement premiere nature, la nature équivalante de toute la nature Angelique & de la mente ou intellect raiſonnable humain*

humain avant la constitution du sensible ou visible monde par la necessité de sa possible similitude a été avant le commencement du Monde unie à la Divinité de la seconde personne qui éternellement est passive. Car être du Pere Eternel engendré & éternellement recevoir & souffrir ou être passif. Ainsi à cause que cette premiere creature est ainsi inseparablement unie à cette seconde & éternelle personne, & à cause qu'elle se nomme l'intellect agent, passible ou materiel & compositoire, autrement se dit l'ame du monde, autrement la mente ou intellect general & dans Isaïe l'Ange du grand Conseil, &c.

Si ma Lettre n'étoit déja que trop longue, Monsieur, je vous raporterois un grand nombre d'autres extravagances du fameux Guillaume Postel ; mais je crois vous en avoir assez dit pour vous convaincre, qu'il y avoit plus de folie dans son fait, que de véritable heresie. Il y a cependant d'excellentes choses dans ses Ouvrages, parce qu'il n'avoit pas toûjours son accès de folie. C'est lui qui nous a parlé le premier dans ces derniers temps, au moins un des premiers, des Samaritains & de leur Exemplaire du Pentateuque. Il nous a aussi fait connoître la Secte des Caraïtes parmi les Juifs. François premier s'est servi de lui pour avoir des Manuscrits du Levant. L'Empereur Ferdinand qui n'étoit alors que Roi des Romains, le fit venir exprès de Venise à Vienne pour y rétablir son Université, qui avoit été détruite par les guerres contre les Turcs; & il lui donna deux cens écus de pension, tant pour cela

que

que pour travailler à la nouvelle Edition du Nouveau Teſtament Syriaque, à laquelle on ſongeoit. C'eſt ce que Poſtel qui avoit apporté du Levant un Exemplaire de ce Nouveau Teſtament nous apprend lui-même dans ſon Apologie. Il avoit auſſi apporté du Levant les Evangiles en Arabe, d'où les Calviniſtes de Geneve qui le traiterent d'impoſteur, prirent occaſion de publier qu'il avoit forgé cet Evangile Arabe; mais il leur répondit que les Exemplaires qu'il avoit apportez étoient anciens d'environ ſix cens ans, & qu'il avoit pluſieurs autres Livres qui étoient en uſage dans les Egliſes Syriennes & Egyptiennes; *Et il n'y a ſur ma vie*, dit-il, *& ſur mon honneur mot different de la Grecque ou Syriaque Edition*. Il rend même le change aux Calviniſtes par ces paroles : *Je ſai bien que la perverſe Verſion du Vieil & du Nouveau Teſtament traduit & approuvé à Geneve, il y a plus de quatre cens fautes commiſes pour aider à la Calvinine Secte.*

En effet c'étoit une grande ignorance à ceux de Geneve d'accuſer ce pauvre homme d'avoir fabriqué lui-même un Evangile en Arabe. Il parle de ce même Evangile Arabe dans une de ſes Lettres au ſavant Maſius écrite en 1563. du College Gervais où il enſeignot les Mathematiques. Son deſſein étoit de faire imprimer cet Exemplaire Arabe s'il en eût trouvé l'occaſion. *Videbo*, dit-il, *ſi ulla mihi à Deo optimo maximo commoditas ſuppeditabitur qua poſſim meum Evangelium Arabica Lingua expoſitum in lucem Iſmaëlitarum emittere.* Il ajoûte que ſon Exemplaire qui avoit bien

bien 600. ans d'antiquité avoit été traduit sur le Grec très-fidellement par l'Eglise Egyptienne : *supra 600. annorum ætatis exemplar habeo ab Ægyptiaca Ecclesia fidelissimè ex Græcis versum.* Dans cette même Lettre il se plaint fort des Calvinistes qui avoient écrit un Livre injurieux à sa personne, & qui l'accusoient d'avoir forgé cet Evangile, ou de l'avoir reçû des Arabes pour en infecter ce païs-ci : *qui hic Calvinum quemdam Deo ipsi & toti Ecclesiæ Dei præferunt, emissis Gallicè contra me scriptis omnino suo more virulentissimis, & injuriis omnino scatentibus, audent me proscindere, quasi Evangelium novum Arabicum numquam Christianis visum, aut de meo ipse capite finxerim, aut ab Arabibus acceperim, ut hic nostræ gentis hominibus obtrudam.* Mais si les Calvinistes ont imposé à Postel au sujet des Evangiles Arabes qu'il avoit apportez du Levant, il ne leur impose pas moins, lorsqu'il les accuse à son tour d'avoir fait imprimer à Caën un détestable Livre qui a pour titre, *des trois Imposteurs : nefarium illud trium Impostorum commentum, seu liber contra Christum, Mosem & Muhamedem Cadomi nuper ab illis qui Evangelio Calvini sese addictissimos profitentur typis excusus est.* Vous savez, Monsieur, que tout ce qu'on dit de ce Livre qui n'a jamais été, n'est fondé que sur de faux bruits qui ont été répandus malignement dans le monde. Il y a quelques années qu'écrivant à un de mes amis, je lui mandai que Postel en faisoit Auteur un Huguenot de Caën; mais je ne me souvenois pas bien alors de ce que j'avois lû : Car il dit seulement que les Hu-

Huguenots l'avoient fait imprimer dans cette Ville. J'aurois bien des choses à vous dire sur les Ouvrages de Postel ; mais je me suis renfermé à ne vous parler que de ses visions & principalement de celles qui sont dans l'Apologie qu'il a écrite pour se justifier. Son Eloge se trouve imprimé dans l'Histoire du Monastere de S. Martin des Champs où il est mort. Je me contenterai de vous rapporter son Epitaphe qui y est gravée sur une planche de cuivre.

Postellus postquam peragravit plurima passus
pro pietate polos Parisiis petiit,
obiit sexto Septembris 1581.
Mœrens ponebat Adrianus Tertrier, Medicus.

Peu s'en faut que le Moine qui a écrit l'Histoire de ce Monastere ne fasse un Saint de notre Guillaume Postel. Il a pour témoins de sa pieté & de sa Catholicité, De Maspraust Maître des Comptes, Gui le Févre de la Boderie, Jean Filesac alors Doïen de la Maison de Sorbonne, & un des Religieux de la Maison qui furent tous presens à sa mort. On canonise bien des Saints à Rome qui n'ont pas des témoins si graves de leur sainteté. Jugez si après cela vous avez eu raison de mettre un si saint homme au nombre des plus infames Heretiques sur le seul raport d'un Historien Calviniste. J'espere, Monsieur, que vous lui reparerez son honneur à la premiere occasion. Je suis, &c. R. S.

A Roüen 1690.

LETTRE XXIV.

A MONSIEUR J. H.

Amiot a pris un très-grand soin de consulter les Manuscrits Grecs de Plutarque pour faire sa Traduction. Il n'est point Plagiaire, comme quelques-uns l'ont crû. De Meziriac a aussi travaillé en notre Langue sur Plutarque, mais nous n'en avons rien d'imprimé. Les plus anciens Manuscrits Grecs ne sont pas toûjours les meilleurs.

MONSIEUR,

Vous avez raison de preferer la lecture des Livres Grecs à ceux de toutes les autres Nations, sans en excepter même les meilleurs Auteurs Latins. Ces derniers n'ont presque rien de bon, que ce qu'ils ont emprunté des premiers, & même en matiere de Théologie, les Peres Grecs m'ont toujours paru être fort superieurs aux Peres Latins, sur tout dans ce qui regarde l'interpretation des Livres sacrez. Je suis persuadé que vous ne pouvez rien faire de mieux & qui vous soit plus utile, que de cultiver la Langue Grecque. Ce n'est pas dans les Livres de Plutarque qui sont tant de votre goût, qu'il faut chercher la pureté de cette Langue: mais comme vous ne voulez pas

pas écrire en Grec, vous le devez lire principalement pour les pensées. Quand je vous dis cela, je ne prétens pas vous parler de sa Philosophie, ni de ses Opuscules de Morale; car il est souvent ridicule dans l'un & dans l'autre, & il est même si entêté de son Paganisme, qu'il est quelquefois religieux jusqu'à la superstition. Ce qu'il y a de meilleur dans cet Auteur, & qui conviennie mieux à une personne de votre qualité, ce sont les Vies des grands hommes qu'il a publiées.

Pour ce qui est de la Traduction d'Amiot, il n'est pas surprenant que les François en fassent une estime toute particuliere. Notre Langue n'étoit presque avant lui qu'une espece de jargon. Il en est en quelque façon le Pere. J'ai connu de nos plus habiles *Predicateurs qui le lisoient sans cesse nonobstant son vieux langage, pour former sur lui le tour de leurs phrases & de leurs periodes. Que n'a-t-on point dit au reste de ce savant homme? Ses envieux l'ont voulu faire passer pour un Plagiaire, qui n'avoit fait que mettre en notre Langue ce qui avoit été déja traduit en une autre. Quelques-uns même ont osé avancer de son temps, qu'il étoit ignorant dans la Langue Grecque, & qu'il étoit redevable de cette belle Traduction à une personne qu'ils sembloient indiquer. Mais l'Exemplaire Grec sur lequel il a travaillé, & qui se trouve presentement dans la Bibliotheque des Peres de l'Oratoire de Paris, est une preuve évidente qu'il est, non seulement l'Auteur de cette

Ver-

* *Le Pere Senault General de l'Oratoire.*

Version Françoise; mais qu'il a recherché avec un très-grand soin, ce qu'il a pû trouver d'Exemplaires manuscrits & de bons Livres pour redresser une infinité de fautes, qui sont dans les premieres Editions de Plutarque.

Il y a dans cette Bibliotheque deux Volumes de Plutarque en Grec, dont le premier est celui des Vies imprimé à Venise par Alde en 1519. & on lit à la tête de ce premier Volume: *Plutarque de Messire Jaques Amiot vivant Evêque d'Auxerre & Grand Aumônier de France, rapporté de Melun le samedi 14. jour de Novembre par mon neveu M. Pierre Regnault Procureur du Roi au Siege Presidial dudit Melun.* Ces mêmes paroles se trouvent écrites de la même main au commencement du second Volume qui contient *les Morales*, &c. & qui est de l'Edition de Froben & d'Episcopius en 1542. Or à la marge de ces deux Volumes Amiot a corrigé, non seulement un très-grand nombre de fautes, qui sont dans les premieres Editions de Plutarque, mais il y a aussi mis les diverses leçons de plusieurs Manuscrits Grecs qu'il avoit lûs, ses conjectures pour rétablir les endroits qu'il croïoit alterez, & d'autres semblables remarques de critique, dont quelques-unes sont prises de ceux qui avoient travaillé avant lui sur cet Auteur, & des personnes doctes qu'il avoit consultées.

En un mot on voit par ces Notes marginales, que non seulement Amiot a traduit veritablement Plutarque, mais qu'il l'a traduit en maître. Il seroit même difficile de justifier en de certains endroits sa Traduction, sans avoir devant les yeux ces Remarques critiques. Car il

lui arrive souvent d'abandonner le Texte Grec qu'il croit alteré, & de suivre ses conjectures n'aïant point de Mss. Grecs pour le redresser. Cet endroit, dit-il alors, me paroît fort suspect, il semble que le sens demande qu'on lise ainsi: *Locus hic valde suspectus mihi est, sententiaque exigere videtur ut legatur, &c. Locus hic ita videtur legendus. Puto legendum... Alii malunt...mutilatus hic locus est qui suppleri ita posse videtur. Hoc ex fide veterum Manuscriptorum exemplarium, reliqua ex conjecturâ.* Il auroit été à souhaiter que ce savant homme eût ajoûté à sa Version Françoise des Notes critiques sur les endroits qu'il a jugé à propos de changer ou de retoucher dans le Texte Grec de ses Editions: mais il ne l'a fait que très-rarement, & même d'une maniere trop abregée. De plus j'ai reconnu en lisant ses Observations qu'il n'a pas toûjours suivi dans sa Traduction les meilleures leçons de ses Exemplaires Grecs.

Je ne prétens pas au reste justifier entierément Amiot des fautes où il est tombé, & dont il y en a même quelques-unes qui sont évidentes. Il est surprenant qu'il se trompe quelquefois en des endroits qu'il étoit aisé de bien traduire, & qu'il réussisse en d'autres qui sont obscurs & difficiles à entendre. Cela me fait juger qu'en ces derniers endroits, il a consulté les habiles gens de son temps, & principalement Turnebe. A l'égard des premiers il me paroît qu'il ne s'est pas précautionné assez, & qu'il a quelquefois copié les fautes des autres, sur tout celles d'Erasme qui n'étoit pas si savant dans la Langue Grec-

que qu'on le croit ordinairement. (1) Claude Gaspar Bachet Sieur de Meziriac qui a traduit en Vers François les Epitres d'Ovide avec des Notes y a redressé fort doctement quelques endroits de la Version d'Amiot. En voici un qui merite assurément d'être remarqué. Plutarque au Livre 9. des Propos de table a cité deux Vers d'un ancien Poëte qu'il ne nomme point, où on lit ces mots *Δῶρός τε, Ξοῦθός τε, καὶ Αἴολος ἱππιοχάρμης.* Voici comme Amiot les a traduits: *Xuthus le Dorien, Hippiocharme aussi Eolien*; au lieu qu'il falloit traduire avec de Meziriac: *Dorus, Xuthus, Eole honneur des Cavaliers.* Ce savant Ecrivain qui étoit de l'Academie Françoise fait paroître une érudition profonde dans le Commentaire qu'il a joint à sa Traduction en vers des Epitres d'Ovide. Son Ouvrage qui est devenu rare a été imprimé en 1632. à Bourg en Bresse: vous trouverez la Remarque dont je viens de vous parler, à la page 19. [pag. 17. Ed. de la Haye 1716.] de ses Notes sur la premiere Epitre qui est de Penelope à Ulysse. Il nous y apprend que l'Au-

(1) Les Commentaires de De Meziriac sur les Epitres d'Ovide étant devenus rares, [on les a réimprimez à la Haye en 1716. 2 voll. grand *in* 8.] il est bon de raporter ici ses propres paroles. Après avoir cité les deux vers Grecs & la traduction d'Amiot, il ajoûte: *En peu de mots il fait beaucoup de fautes. Premierement, au lieu d'un nom propre, Hellen, il met l'appellatif Hellenes, s'étant équivoqué, à cause que du nom de leur Roi Hellen, les Grecs en leur propre Langue se nomment Hellenes. En outre, des deux freres Xuthus & Dorus, il n'en fait qu'un, tirant du nom propre de Dorus l'épithete Dorien. Semblablement il fait évanoüir en l'air le nom du troisiéme frere Æolus, dont il forme seulement l'épithete Æolien. Enfin tout au rebours, il fait un nom propre de l'Epithete Hippiocharmes, qui sont quatre lourdes fautes en une dixaine de paroles.*

l'Auteur de ces deux Vers citez par Plutarque, est Hesiode au Livre qu'il avoit composé sous le titre de *Genealogie Heroïque*. Lisez aussi la page 249. [223. Ed. de la Haye] de ce Commentaire sur la Lettre de Briseïde à Achilles, où il reprend Amiot d'avoir très-mal traduit un passage du Livre 4. des Propos de table, & de lui avoir donné un sens tout-à-fait contraire à celui de son Auteur.

De Meziriac qui observe en ce lieu-là, que ce passage est corrompu, promet de le rétablir dans ses *corrections de Plutarque*. Mais ce judicieux Critique n'a point donné cet Ouvrage au Public. J'ai appris cependant qu'on avoit trouvé dans ses papiers la Vie d'Alexandre le Grand avec ses Notes sur la traduction d'Amiot; la Vie de Thesée avec des Notes; la Vie de Fabius Maximus avec des Notes; la Vie de Numa avec des Notes; la Vie de Jules Cesar sans Notes; des Remarques sur la Vie d'Alcibiades; la Vie de Romulus & la Comparaison de Thesée avec Romulus sans Notes. Comme vous êtes curieux en bons Livres, principalement en Manuscrits, je vous ai donné cet avis, étant persuadé qu'avec peu d'argent on tirera des mains de ses Heritiers toutes ces Pieces manuscrites qui leur sont inutiles.

Pour ce qui est de l'autre article de votre Lettre où vous me parlez de l'antiquité & de la bonté des MSS. Grecs, je ne puis pas m'expliquer là-dessus en peu de mots & dans une simple Lettre. J'ai mes Recueils sur cette matiere que j'ai faits à mesure que je lisois les MSS. de la Bibliotheque du Roi. Je vous

dirai ſeulement ici en general que de très-habiles Critiques ont crû des Mſſ. Grecs anciens de 1000. & 1200. ans, qui étoient cependant aſſez nouveaux. Cette erreur vient de ce que l'on confond les grands caracteres dans leſquels les Coptes écrivent leurs Livres Grecs, avec ces anciennes lettres majuſcules qu'on appelle communément unciales. Il y a dans la Bibliotheque du Roi un beau Dioſcorides tout Grec écrit en ces caracteres Coptes, qu'on croïoit très-ancien dans le temps qu'on l'a acheté; mais on eſt preſentement bien revenu de cette erreur. Les habiles gens font auſſi une grande diſtinction entre les Manuſcrits Grecs qui viennent du Levant & ceux qui viennent de la Calabre. Ces derniers ne ſont pas toûjours exacts, aïant été ou copiez ou retouchez par des Moines Grecs qui ſont de la dépendance de Rome. J'aurois bien des choſes à vous dire ſur cela; mais je veux finir ma Lettre. Et à l'égard même des premiers qui viennent du Levant, j'ai reconnu que ceux qui ont été écrits par des Coptes, & que les connoiſſeurs diſtinguent facilement, ne ſont pas ſi purs que les autres. Je ſuis perſuadé que votre beau Manuſcrit de la Verſion des Septante, dont le fameux Cyrille Lucar a fait preſent à votre Roi, eſt un des plus anciens Exemplaires Grecs que nous aïons dans l'Europe; mais aïant été écrit en Egypte, je ne le crois pas ſi exact, que ceux qui ont été copiez par de véritables Grecs ſur d'autres Manuſcrits du Païs. Vous devez ſuppoſer comme une maxime conſtante, que la bonté d'un Mſ. Grec ne dépend pas toû-

jours

jours de son antiquité, parce qu'il y en a de très-anciens qui sont sujets à de grands defauts. Je suis, Monsieur, &c. R. S.

2. *Novembre* 1684.

LETTRE XXV.

A MONSIEUR J. H.

D'un Dictionaire Hebreu & Italien de Leon de Modene Rabbin de Venise, qui est très-rare. Les Juifs d'Italie lisent en cachette quelques parties du Talmud traduites en Italien. Sixte de Sienne a été Juif & même Juif relaps.

MONSIEUR,

Si vous n'avez trouvé dans mes Histoires de la Bible, ni dans mes *Disquisitions Critiques*, aucune Version faite par les Juifs d'Italie en leur Langue, c'est que veritablement il ne s'en trouve aucune. L'Inquisition leur défend absolument de produire de semblables Ouvrages. Car pour ce qui est de celle que les Juifs Portugais ont fait imprimer en Espagnol à Ferrare, nous en sommes redevables aux Ducs de Ferrare, qui aimoient la lecture des Livres sacrez en Langue vulgaire. Il semble que les Venitiens qui ont souffert que des

Protestans aient fait imprimer chez eux ces sortes de Versions, devoient accorder la même liberté aux Juifs. Cependant les Inquisiteurs de ce Païs-là, je ne sai par quel caprice, la leur ont refusée absolument: & ce qui paroit encore plus bizarre, c'est que Leon de Modene savant Rabbin de Venise a été obligé de suivre notre Edition vulgate dans son Edition des Ceremonies Juives qu'il a publiées en 1638.

Ce Rabbin qui étoit homme de bon sens avoit songé à donner une Traduction Italienne de l'ancien Testament, laquelle auroit été également utile aux Juifs & aux Chrétiens. Mais les Inquisiteurs s'étant opposez à son dessein, il tâcha de suppléer à ce defaut par un nouveau Dictionaire Hebreu & Italien qu'il fit imprimer à Venise *in* 4. en 1612. Voici le titre de ce Dictionnaire qui est rare: *Novo Dittionario Hebraico & Italiano, cioè dichiaratione di tutte le voci hebraiche più difficili delle scritture Hebree nella volgar lingua Italiana.* Sa principale application, comme vous voïez, est de mettre en Italien les endroits les plus difficiles du texte Hebreu, non en un Italien barbare & inintelligible, comme il l'auroit fait, s'il avoit suivi la methode des autres Traducteurs Juifs, mais en un Italien pur & qui fût entendu de tout le monde. C'est pourquoi dans une belle Preface qui est à la tête de son Livre, il n'approuve point la maniere dont ceux de sa Nation apprennent la Langue Hebraïque, par un pur usage, & sans aucune regle de Grammaire, lisant & interpretant le texte de la Bible

mot

mot pour mot: *per forza d'una pura prattica legendo & interpretando parola per parola.* C'est de-là que nous sont venuës ces Traductions faites par les Juifs du Levant & imprimées à Constantinople, en Espagnol & en Grec vulgaire, & par ceux d'Afrique en Arabe. Leurs Auteurs n'ont eu d'autre idée en les composant, que d'être utiles aux enfans pour apprendre la Langue sainte dans les Ecoles.

Leon de Modene condamne absolument cette methode ou ancienne maniere de traduire l'Ecriture par des mots qui ne sont plus intelligibles. Et c'est pour cette raison, qu'il a jugé necessaire de tracer un nouveau plan de Traduction, en donnant l'interpretation des mots les plus difficiles de tout ce qu'on a de coûtume de lire aux enfans dans les Ecoles. Il nous dit en même temps, que les Maîtres en Hebreu parmi ceux de sa Nation étoient si differens entr'eux, que quand un Ecolier changeoit de Maître, ou qu'il s'entretenoit avec quelqu'un de ses Compagnons, ils ne s'entendoient non plus que s'ils avoient été de differens Païs. Il est bon que je vous rapporte les propres paroles de ce Rabbin: *In modo che quella maniera d'interpretar antica che frà noi si usava è al presente tutta goffa e senza gratia, da che segue anco una discordanza si grande frà nostri maestri che noi chiamamo Robitim, che si un discepolo cangia maestro, ò studia, ò raggiona con qualche compagno si trovano come fossero di due diversi linguaggi, per il che hò stimato necessità dar lume d'una interpretatione moderna, che debba servir per tutti detti rispetti, e l'ho fatto con notar le voci piu difficili di tutto quello*

che si suol leggere à figliuoli nelle nostre scuole, incognite per difficolta di SORES radice, ò per defformita di DICDUC Grammatica, di tempo, ò modo, ò per equivocatione, ò per esser nome proprio, ò altro, esposte con proprie voci Italiane seguendo l'ordine della Scrittura come sta. Vous connoîtrez par-là de quelle utilité peut être un tel Dictionnaire pour bien traduire l'Ecriture Sainte, & qui cependant est si peu connu parmi nous (1). Et afin que vous en puis-

(1) Il est vrai que ce Dictionnaire de Leon de Modene est fort rare parmi nous. Mais il est assez commun parmi les Juifs d'Italie, qui s'en servent pour apprendre aux enfans à expliquer le Texte Hebreu de la Bible. Ils en ont fait imprimer une seconde édition à Padouë en 1640. à laquelle on a ajoûté un petit Dictionnaire des mots qui sont en Hebreu de Rabbin *Aggiuntovi*, comme il y a à la tête de cette seconde édition, *in questa seconda impressione una raccolta delle voci Rabiniche usate da' Scrittori Hebrei in ogni scienza.* Leon de Modene qui est aussi l'Auteur de ce petit Dictionnaire, a mis au commencement une Preface, où il dit que la Langue Hebraïque aïant été perduë ; elle est devenue fort pauvre n'étant restée que dans les vingt-quatre Livres de la Bible. C'est pourquoi il a été necessaire que les Rabbins qui ont voulu ou parler, ou écrire en cette Langue inventassent de nouvelles expressions. Ce qu'ils ont fait, ajoûte-t-il, de deux manieres, ou en se servant de la Langue Caldaïque ; ce qu'ils ont observé dans la meilleure partie de leur Droit Canon & Civil, ou en formant de la Langue Hebraïque & de la Caldaïque de nouveaux mots & de nouvelles phrases. Et c'est dans cette Langue qu'est écrite la *Misna* qui est le Texte de leur Talmud. Leurs *Midrasim* ou Commentaires allegoriques, leurs Interpretations ordinaires & leurs autres Livres sont écrits dans cette Langue. Voici les propres paroles de ce Rabbin : *Il che fecero in due maniere o servando si della Caldea, come sta, nella quale scrissero il più delle loro leggi Canoniche e civili, ò vero componendo della pura Hebraica : e della Caldea nuove voci e frase di dire che per la Misna e per Midrasim, e per gli espositori & altri hà servito, è serve, c.*

puissiez mieux juger, je vous marquerai encore ce qu'il dit de la methode qu'il a suivie pour rendre son Ouvrage le plus exact qu'il lui a été possible. Il assure donc, qu'outre le Targum ou les Paraphrases Caldaïques, & l'Exposition de Rasci, il a consulté tous les bons Commentateurs, les meilleurs Dictionnaires Hebreux, (2) le *Miclol Jophi* Livre très-rare, *rarissimo*, le *Hesec Selomo* excellent Espagnol, *Spanuolo ottimo*, & enfin les meilleures Bibles Latines. Il ajoûte qu'avant que de se resoudre à rien mettre sur le papier, il avoit lû tous les bons Livres & avoit pesé & repesé ce qui lui paroissoit faire un meilleur sens. J'ai, dit-il, tout revû quatre fois depuis le commencement jusqu'à la fin: *prima che habbia rissolto di por giù una parola, la hò in tutti questi buoni libri veduta, e poi con le bilancie del mio parere pesata e ripesata, che per il senso convenisse ... e il tutto hò riveduto quatro volte dal principio al fine.*

Mais nonobstant toutes ces precautions, il avouë qu'il a été obligé de mettre en plusieurs endroits deux interpretations des mêmes mots de son Texte, parce qu'ils peuvent en effet être traduits de differentes manieres. C'est ainsi par exemple qu'il traduit

Bere-

(2) *Miclol*, ou plûtôt *Miclal Jophi* est un Commentaire litteral de R. Salomon ben Melech sur tous les Livres de l'Ecriture. Ce Rabbin a abregé tout ce qui regarde le Grammatical litteral dans R. David Kimhi, dans Aben Esra, Rasci & quelques autres Commentateurs; mais principalement dans le premier. Ce Commentaire qui est un petit *in folio* étoit alors fort rare, parce qu'il n'avoit été imprimé qu'à Constantinople. Il a été depuis reimprimé en Hollande avec des notes d'Abendana.

Bereſith bara qui ſont les deux premiers mots de la Geneſe, par *in principio creò*. [Nel principio del creare] ce qui eſt enfermé entre deux crochets eſt la ſeconde interpretation qu'il n'approuve pas tant que la premiere. Il ajoûte un peu après *battaninim*, *li draghi*. [le balene] & au chap. 6. du même Livre *bene elohim*, *figlivoli delli Dei* [de' maggiori.] Il fait en beaucoup d'endroits cette methode, quand les mots peuvent être traduits de differentes manieres. Si les mots étant interpretez trop à la lettre, deviennent obſcurs, il ôte ordinairement l'obſcurité par une traduction claire & entenduë de tout le monde. Par exemple, au chap. 12. de l'Exode, verſ. 6. où il y a dans l'Hebreu *ben haarbaim*, c'eſt-à-dire à la lettre *inter duas veſperas*, il traduit *frà dì e notte*. Au verſ. 9. du même chap. il interprete le mot de *Peſah* par *Sacrificio della Paſqua*. Il fait la même choſe au chap. 14. verſ. dernier, ou au lieu de *be Moſeh* qui ſignifie à la lettre *in Moſe*, il met ces deux mots : *nella Profetia di Moſe*.

Au reſte, quelque rigueur que l'Inquiſition d'Italie garde à l'égard des Juifs pour empêcher qu'ils ne liſent leur Talmud, ils ne laiſſent pas de le lire, au moins une partie qui court parmi eux traduite en Italien : mais en manuſcrit ſeulement. Car pour ce qui eſt de l'impreſſion, les Inquiſiteurs y tiennent la main avec plus de rigueur. La crainte même que les Juifs ont des Chrétiens dans les Païs deſquels ils ſont établis, leur a fait retrancher de leurs Livres pluſieurs choſes qui ſont injurieuſes à notre Religion. C'eſt ce que j'ai re-

marqué

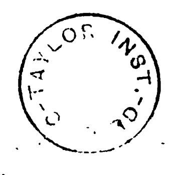
marqué souvent en comparant leurs Manuscrits & leurs Editions de Constantinople & de Salonique, avec les Editions de Venise & des autres lieux d'Italie. Les Commentaires de l'Ecriture qui sont dans les belles Bibles Hebraïques de Bombergue, ne sont point tout-à-fait purs, quoique ce soient des Juifs qui en aient pris le soin.

Je vous avoué que je ne les connoissois pas assez, quand j'ai donné au Public en notre Langue le petit Livre de Leon de Modene touchant leurs Ceremonies. J'ai dit trop de bien de cette miserable Nation dans ma Preface, comme je l'ai reconnu dans la suite par le commerce que j'ai eu avec quelques-uns d'eux. Ils nous haïssent mortellement & il est très-rare de voir un Juif véritablement converti à notre Religion. J'excepte néanmoins de ce nombre Sixte de Sienne qui a rendu de grands services à l'Eglise, tant par ses Ouvrages que par ses Prédications dans toute l'Italie. Car peut-être ne savez-vous pas que ce savant Religieux Dominicain a été Juif & même Juif relaps, & qu'il a été condamné *al fuogo* par le Tribunal de l'Inquisition. Il doit la vie au Pape Pie V. qui n'étoit encore alors que Cardinal & qui connoissant son rare merite le tira des mains des Inquisiteurs, & lui fit prendre l'habit de son Ordre. C'est ce que Sixte de Sienne nous apprend lui-même dans l'Epitre dedicatoire qui est à la tête de sa Bibliotheque sainte, où parlant à ce Pape il le remercie de l'avoir tiré de l'Enfer, & des ténèbres de l'Erreur : *me*

quemad-

quem tu olim ab inferis revocatum & errorum tenebris erutum sinceræ veritatis lumine illustrasti. Altamura parle d'une maniere plus claire dans son Supplément à la Bibliotheque des Dominicains imprimé à Rome, en 1677. où il dit : *Natus est de Petro Hebræo,* (Sixtus Senensis) *deinde factus est Christianus, pluries relapsus deinde in hæresim, à sacroque Inquisitionis Tribunali damnatus fuit ad ignem. At Pius V, cùm esset in minoribus Prophetico spiritu prævidens Sixtum eruditione summa pluribus profuturum, veniam ei ne capitis à Pontifice maximo damnaretur, impetravit.* J'ai cru que vous seriez bien aise d'apprendre cette particularité de Sixte de Sienne étant persuadé que vous n'en estimeriez pas moins ce grand homme. Je suis, Monsieur, &c. R. S.

12 *Novembre* 1684.



LET-

LETTRE XXVI.

AU MEME.

Jugement du Commentaire du P. Vavassor sur le Livre de Job. Les Jesuites de Pont-à-Mousson ont retranché plusieurs choses des Commentaires de Maldonat sur les Evangiles.

MONSIEUR,

Je vous avouë que je n'ai point parlé dans mon Histoire Critique du V. T. de plusieurs Commentateurs qui meritoient d'y avoir leur place, mais je crois vous avoir dit lorsque j'eus l'honneur de vous voir à Paris, que cette Edition Françoise n'étoit que l'abregé d'un Ouvrage beaucoup plus étendu qui devoit paroître peu après en Latin Je n'aurois pas cependant oublié dans mon Abregé le Commentaire du P. Vavassor sur Job, s'il avoit été alors imprimé. Vous n'ignorez pas l'estime que je fais de tout ce que nous a donné ce Jésuite qui fait tant d'honneur à sa Societé. Je vous en ai recommandé la lecture & principalement de son Livre *de Ludicrâ dictione*, où il dit de si belles choses & d'une si belle maniere, (1) mais à vous dire la verité ni

(1) Quoique les Jesuites nous aient donné d'excellens Commentaires sur l'Ecriture Sainte, ils n'ont cependant cul-

ni son esprit, ni son érudition n'étoient point tournez du côté des Livres sacrez. Il a beau nous dire dans l'Avertissement qui est à la tête de son Commentaire que depuis quarante ans il s'est entierement appliqué à l'étude de l'Ecriture Sainte, il ne le persuadera jamais aux personnes habiles qui liront son Ouvrage.

Il ne faut pas aller loin pour y trouver des fautes grossieres & indignes d'un si savant homme. Dès l'entrée, où il fait la partition du Livre de Job, il distingue R. Moyse, de R. Moyse fils de Maimon, comme si c'étoit deux Ecrivains differens. Le Livre intitulé *Doctor perplexorum*, n'est pas aussi, selon lui, le même que l'Ouvrage qui a pour titre *Moreh nebuchim*. Il nous apprend que R. Moyse a prétendu que Job est une veritable Histoire, mais que R. Moyse fils de Maimon a crû que ce n'étoit qu'une parabole : *admissi risum teneatis amici*. Cela vous doit faire connoître que le P. Vavassor qui étoit si habile dans tout ce qui regarde la belle litterature & qui avoit lû tant de bons Auteurs Grecs & Latins, ne savoit pas les premiers élemens de la Langue Hebraïque, qu'il n'étoit jamais entré dans le

cultivé cette étude, que par rapport aux Protestans. Dans le fond la principale etude de ceux de la Societé est la Théologie Scholastique & celle des belles Letres & des Mathematiques. Le P. Vavassor, comme l'on en peut juger par tous ses Ouvrages, n'avoit gueres lû d'autres Auteurs que les anciens Poëtes Latins & les autres Ecrivains de la belle latinité. Aussi le P. Petau qui lui écrivit en 1638. sur sa Paraphrase de Job en Vers Latins, l'exhortoit-il à quitter pour quelque temps la Poesie, pour s'appliquer à la lecture des Anciens, & à acquerir de l'érudition : *Mihi si credis, tantisper τὴν ποιητικὴν sepones, & te lectioni veterum eruditionique dabis*

le Païs des Rabbins. Il ne laisse pas cependant de consulter l'Original Hebreu & d'avoir aussi quelquefois recours aux Rabbins, mais alors il suit pour son guide le docte Mercerus qui possedoit si parfaitement la Langue Hebraïque.

De plus ce savant Jesuite reconnoît pour ses Maîtres en fait d'Hebreu Aquila, Symmaque & les autres anciens Traducteurs Grecs qui ont fait immediatement leurs Versions sur le Texte Hebreu sans le secours d'aucun autre Interprete. Il n'y a rien que de judicieux & de très-exact dans cette methode. Car il est necessaire qu'un Commentateur des Livres sacrez ait toûjours devant les yeux son Original. C'est pourquoi, bien que son intention, comme il le dit lui-même, soit principalement d'expliquer l'ancien Interprete Latin qu'on lit dans son Eglise, il a jugé à propos de tirer du Texte Hebreu tout ce qui pouvoit servir à son dessein. Mais d'autre part il n'a pas negligé la Version Grecque des Septante qui a été suivie par les anciens Peres Grecs & Latins. Et à l'égard de Saint Jerôme, il ne le met ni au nombre de ces Interpretes qui ont traduit immediatement sur l'Hebreu sans aucun autre secours, ni avec les Peres qui ont suivi les Septante. Il veut qu'on ne le separe point de notre Vulgate, dont il est l'Auteur au moins pour la plus grande partie, l'aïant en quelque façon refaite & interpolée; ce sont les propres termes de ce Jesuite, qu'il est bon de vous rapporter: *unus excipiendus Hieronymus, neque a vulgato interprete separandus; siquidem hic ipse est, idem-*

idemque operis auctor aut maximus certè refector atque interpolator.

Voilà, Monsieur, quelle est l'œconomie du Commentaire du P. Vavassor sur le Livre de Job qui est si difficile à entendre. On y voit un abregé de la Catene Grecque qui a été imprimée chez vous, & des Scholies Grecques sur les Septante qui ont été recueillies de differens Manuscrits Grecs par Nobilius ou plûtôt par Pierre Morin. Quoiqu'il ne soit pas Rabbin, il emprunte d'eux, c'est-à-dire de ceux qui les ont lûs, ce qui peut contribuer à l'éclaircissement de son Auteur. J'ai eu la curiosité de le consulter sur le celèbre passage du chap. 19. vers. 25. où on lit dans notre Edition Latine: *Scio enim quod Redemptor meus vivit, & in novissimo die de terra surrecturus sum.* La plûpart de nos Commentateurs trouvent si clairement la resurrection des Morts dans ces paroles, qu'ils condamnent hautement l'interpretation des Juifs qui leur donnent un autre sens. Mais ce savant Jesuite, qui defere beaucoup à l'autorité de Mercerus, ne va pas si vite. Il appuïe à la verité de toute sa force l'explication ordinaire, qui établit sur ce passage la resurrection des corps. Mais il ajoûte en même temps que ceux-mêmes qui sont Orthodoxes sur cette matiere disputent entr'eux s'il est veritablement parlé de la resurrection en ce lieu-ci: *in utramque partem disputari video etiam inter rectè sentientes, sit ne hic de resurrectione mortuorum sermo, an non.*

Il est bien éloigné du sentiment de ceux qui croient que le Texte Hebreu est manifeste-

ment

ment corrompu, & que les Septante & S. Jerôme ont lû autrement, qu'on ne lit dans les Exemplaires d'aujourd'hui. En effet, il est aisé de prouver qu'il est tout-à-fait le même qu'il étoit du temps de ces anciens Interpretes. Aussi le P. Vavassor loin d'accuser l'Original Hebreu de corruption, donne les moïens de le concilier avec la Version de Saint Jerôme. Voiez ce qu'il dit là-dessus au chap. 41. de Job vers. 11. où il montre que ce n'est pas une chose extraordinaire à ce S. Docteur de changer les lettres *Jod* & *Aleph*, & de lire indifferemment l'une pour l'autre, lorsqu'il traduit l'Ecriture. Il apporte pour exemple le passage dont il est question, & il auroit pû ajoûter, que cette regle est conforme au genie de la Langue Hebraïque.

Au reste quoiqu'il y ait de petits defauts dans le Commentaire du P. Vavassor sur Job; cela ne doit pas empêcher de le mettre au nombre des bons Commentateurs de l'Ecriture. Il ne perd jamais de vûë son Auteur, son bon sens supplée ordinairement à ce qui pouvoit lui manquer. D'ailleurs compterez-vous pour rien la belle maniere dont il s'exprime? Faites, je vous prie, attention à l'endroit, où il parle de Job comme d'un homme qui a été véritablement. Il y insinuë en même temps avec beaucoup d'adresse que ce Livre est plûtôt l'ouvrage d'un Orateur ou d'un Poëte, que d'une personne qui décrit lui-même sa misere & les grands maux qu'il souffroit: *Jam verò si cui videtur argumentum quod omninò*

subest

subest vel amplificatum esse oratoriè vel poëticè depictum, vel tractatum quoquo modo figuratè, non invitus concesserim: quod res ipsa manifestè evincit: neque enim credo, ut cetera omittam, miseri dum lugent, sic ordinatè lugent & artificiosè ut lascivire in malis & ornare miserias velle suas videantur.

Cet éloquent Jesuite a joint à son Commentaire une Paraphrase, ou plûtôt comme il s'explique lui-même, *Metaphrase*, en Vers Latins, *Metaphrasis Poëtica.* Et c'est de tout son Ouvrage ce qui merite le plus d'être lû. Car il a été un grand Maître dans la Poësie. Il avoit composé cette Piece dès l'année 1637. étant alors à la Fleche: & il y a de l'apparence, que de tous les Livres de l'Ecriture, il a choisi celui de Job pour l'interpreter, afin de faire revivre & de faire mieux connoître sa belle Paraphrase. Je ne vous dis rien de ses autres Livres; car je vous en ai envoié le Catalogue, & je ne doute point qu'ils ne soient tous presentement dans votre Bibliotheque. Mais je ne me souviens point de vous avoir parlé d'un fait assez curieux que j'ai appris de lui, touchant le Commentaire de Maldonat sur les Evangiles: dans un entretien que j'eus avec lui sur quelques MSS. Grecs que je consultois, nous tombâmes sur Maldonat. Je lui dis que les Ecrivains Grecs que ce docte Commentateur avoit lûs avec beaucoup de soin lui avoient été d'un grand secours. Vous ne voiez rien, me répondit-il, j'ai appris d'un des nôtres que nos Peres de Pont-à-Mousson qui ont donné au Public

blic la premiere Edition de son Commentaire, en ont retranché la meilleure partie de ce qui regardoit la Critique & entr'autres les diverses leçons des Mss. Grecs qu'il citoit. Maldonat, comme vous savez, a achevé cet excellent Ouvrage à Rome où il avoit été appellé pour travailler à l'Edition Grecque des Septante, qui a été prise sur le plus ancien Manuscrit que nous aïons: & ainsi il avoit une belle occasion de consulter les Mss. Grecs de la Bibliotheque Vaticane. Il entendoit la Langue Grecque qu'il avoit enseignée dans Salamanque avant que d'entrer dans la Societé. Je suis, Monsieur &c. R. S.

25. Novembre 1684.

LETTRE XXVII.

AU MEME.

Du Breviaire du Cardinal Quignon. Observations en forme de censure, que les Docteurs de Paris firent sur ce Breviaire en 1535. Jugement de Maldonat touchant ce même Breviaire.

IL vous sied fort bien, Monsieur, de me demander ce que je pense du Breviaire Romain publié sous le nom du Cardinal Quignon, vous qui faites profession d'être pur Caraïte. Quoi! vous qui ne sauriez souffrir la Liturgie Anglicane & les Ceremonies de vos Epis-

Episcopaux, vous avez été charmé de la belle Preface de ce Breviaire, que vous avez lûë dans les Livres de l'Archevêque de Spalatro. Est-il possible, dites-vous, qu'une telle reformation soit venuë dans l'esprit d'un Cardinal, & qu'elle ait été appuïée par l'autorité de deux Papes, savoir Clement VII. & Paul III. comme on le voit à la tête de cette même Preface. En effet le Cardinal Quignon y dit en parlant au Pape Paul III. à qui il l'adresse: *Breviarium Romanum nuper à nobis fel. rec. Clementis VII. Pontif. Max. hortatu confectum, ac potius in ampliorem Sacrarum Scripturarum lectionem, ad veterem sanctorum Patrum & Conciliorum antiquorum formam revocatum tuaquè voluntate, sanctissime Pater, editum: graves plerosque ac doctos viros ita probasse, & recepisse intellexi, ut nihil in eo mutandum existimarent.*

Croiez-moi, Monsieur, les fables dont le Breviaire Romain n'est pas encore tout-à-fait purgé n'ont jamais été approuvées par les honnêtes gens de notre Communion. Mais s'il falloit les ôter toutes, il n'y resteroit presque aucune Vie de Saint; & alors, pour parler le langage de nos Dévots, on n'y trouveroit plus d'onction. Il n'y a rien de si sec que la Vie d'un Saint qui ne contient rien de surprenant & de merveilleux. C'a été dans cette vûë que Metaphraste qui écrivoit avec beaucoup de politesse dans sa Langue, a retouché les Actes qui étoient en Grec pour y inserer des contes faits à plaisir. Il n'a pas été possible dans la suite de distinguer ces premiers Actes qui étoient plus sinceres, de ceux qui

qui ont été ajoûtez après coup. Nos Moines d'Occident ont fait la même chose à l'égard des anciens Actes Latins. Il semble que le Cardinal Quignon, autrement de Sainte Croix, ait voulu remedier à ce mal dans son nouveau Breviaire, lorsqu'il en a retranché la plûpart des Vies fabuleuses.

Mais cette reformation ne plût point aux Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris. J'ai trouvé sur leurs Regîstres la critique qu'ils en firent en l'année 1535. & qui y est sous le titre de, *Notæ censurariæ sacræ Facultatis in sacrum Quignonis Breviarium.* Ils appuient leur critique sur des raisons qui ont quelque vrai-semblance; & entr'autres choses ils remarquent la difference de ce nouveau Breviaire d'avec ceux qui sont en usage dans toutes les autres Eglises & même de celui de Rome. On n'y voit point le petit Office de la Vierge, les Antiennes, les Répons, les Homelies, l'ordre & le nombre des Pseaumes, de la maniere qu'on a de coûtume de les lire dans l'Eglise, ni même l'ordre de lire l'Ecriture Sainte dans l'Office de Matines. Tous ces changemens, disent ces sages Maîtres, sont contraires à l'ancienne pratique de l'Eglise & à la devotion des Fideles; en sorte que c'est une grande témerité à l'Auteur de ce Breviaire d'avoir ôté tout cela, comme s'il étoit peu important pour ce qui regarde la pieté & la connoissance de l'Ecriture Sainte: *Cùm autem hæc usque adeo salutaria Ecclesiæ instituta in Ecclesiasticis Officiis à primordio fermè Ecclesiæ ad hæc usque tempora servata fuerint, mirum quonam pacto is qui novum hoc*

Breviarium edidit hæc omnia rejiciat ac rejicienda decernat, tanquam, ut inquit, nec ad pietaten. nec ad cognitionem Sanctæ Scripturæ magnopere conducant . . . parum quoque ſapere ſobriè viſus eſt hujuſmodi ſcriptor dum ſuam unius ſententiam antiquis Patrum decretis, communi & approbato uſui, ac Eccleſiæ authenticis hiſtoriis minimè erubuit præferre, proinde ut quàm periculoſa ſit nec ferenda hujuſmodi Breviarii editio cognoſcant omnes operæ pretium eſt oſtendere.

Les Théologiens de Paris, comme vous voiez, ne veulent pas ſouffrir qu'on réimprime ce nouveau Breviaire, que quelques-uns d'eux avoient fait venir exprès de Rome & qui avoit été déferé à leur Faculté afin d'y être examiné. Je ne vous rapporte point les autres raiſons qu'ils ajoûtent pour montrer que la ſupreſſion de ce Livre étoit abſolument neceſſaire, parce qu'ils n'y eurent eux-mêmes aucun égard dans la ſuite. (1) Peu d'années après on fit en France pluſieurs Editions de ce même Breviaire avec leur approbation. Thibaut Payen Imprimeur de Lyon obtint le Privilege du Roi pour le réimprimer, & en effet il le réimprima plus d'une fois & en

(1) Il y a une Edition de 1540. avec le Privilege du Pape & du Roi, comme on le voit par ces mots qui ſont à la tête du Livre, *cum Privilegio ſummi Pontificis & Regis Gall.* Cette Edition n'a point paſſé par les mains de l'Inquiſiteur *Ory* & des Docteurs de Sorbonne. Mais après tout cette prétenduë correction eſt de nulle importance. Car on trouve dans ces Exemplaires corrigez les mêmes choſes que les Docteurs de Paris avoient cenſurées. Payen Imprimeur de Lyon en a publié au moins quatre Editions avec Privilege & Approbation.

en differentes formes: & ce qui merite d'être obſervé, c'eſt que dans le Privilege qui eſt du 4. jour de Mars 1552. on lit ces paroles: *joint la correction & examen de Matthieu Ory Docteur en Théologie, Inquiſiteur General de la Foi, avec auſſi l'approbation de la Sorbonne.* C'étoit la formule ordinaire de ce temps-là, pour les approbations des Livres de Théologie qui étoient de quelque importance. Il n'y avoit pas en France un Tribunal d'Inquiſition, mais le Roi ou ſon Parlement, afin d'empêcher les nouveautez qui apportoient de grands deſordres dans l'Etat, nommoient un Théologien pour examiner d'office ces ſortes de Livres. Il prenoit la qualité d'*Inquiſiteur General de la Foi.* Cela s'eſt auſſi pratiqué en Flandres où il n'y avoit cependant point d'Inquiſition.

Une approbation ſi authentique des Docteurs de Sorbonne jointe au Privilege du Roi, fait voir que le Breviaire du Cardinal Quignon a été reçû en France comme un veritable Breviaire Romain; c'eſt le titre qu'il porte: *Breviarium Romanum ex ſacris potiſſimum literis & probatiſſimis Sanctorum Hiſtoriis collectum & concinnatum.* Le deſſein de ce Cardinal étoit principalement qu'on lût l'Ecriture Sainte pendant toute l'année, & le Pſeautier entier chaque ſemaine. Il ſe mit peu en peine de quelques menuës devotions qui venoient des Moines: *Illud ante omnia viſum nobis eſt in conſuetudinem revocare, ut Scriptura Sacra maximè omnium toto anno & omnes Pſalmi ſingulis ſeptimanis perlegerentur.* Il avoit même prévû une bonne partie des objec-

tions qu'on lui fit depuis : car il dit dans sa Preface qu'il a retranché exprès les traits ou versets, les répons & autres choses semblables que le chant a introduites dans l'Office. Il témoigne qu'en composant son Ouvrage il a eu plus d'égard à l'instruction & à l'utilité de ceux qui recitent le Breviaire en particulier, qu'aux usages de ceux qui le chantent publiquement dans les Eglises. Et pour ce qui est du petit Office de la Vierge, il avouë qu'il ne l'a point mis dans son Breviaire, sans néanmoins avoir eu intention de diminuer en rien le culte qui lui est dû ; parce qu'il y reste encore assez d'endroits où l'on célèbre sa memoire, & où on lui adresse des prieres. Mais il ajoûte en même temps une chose qui ne devoit pas plaire aux zélez devots de la Vierge. *Et profectò quorumdam Psalmorum gravem plerisque repetitionem omitti non tam molestum esse Virgini matri credi par est, quàm gratum illud quod Clerici ad ipsius Filii Jesu Christi d'urnum cultum commodissima & expedita ratione alliciantur.*

Enfin, si nous en croïons ce Cardinal, les Histoires des Saints qu'il a laissées dans son Breviaire y sont d'une telle sorte, qu'elles ne contiennent rien qui puisse choquer les personnes graves & savantes. *Historiæ Sanctorum sic conscriptæ sunt, ut nihil habeant quod graves & doctas aures offendat.* Mais quelque soin qu'il ait pris pour en ôter les fables, il y reste encore bien des choses qui ne peuvent être du goût des personnes savantes. Aussi Maldonat dans la dispute qu'il eut avec les Théologiens de Paris sur le fait de la Conception de la

Vier-

Vierge parle-t-il de ce Breviaire d'une étrange maniere. On lit dans la troisieme leçon de l'Office de cette Fête, les témoignages de plusieurs Saints qui ont crû, dit-on, que la sainte Vierge a été conçûë sans peché originel. On y fait dire à S. Thomas ces paroles auxquelles il n'a jamais pensé : *Maria ab omni peccato originali & actuali immunis fuit.* Et c'est principalement là-dessus que se recrie Maldonat, qui ne fait aucune difficulté de traiter d'*impudent* celui qui a composé ce Breviaire. *Quisquis composuit*, dit-il, *Breviarium illud brevissimum Quignonis, fecit lectionem unam conflatam ex testimoniis omnium veterum auctorum, ut persuaderet omnes sensisse B. Virginem fuisse conceptam sine peccato originali, quod profecto fuit hominis impudentissimi, cùm nemo eorum auctorum quos citat ita senserit, & quod amplius est, non poterat ignorare D. Thomam esse in contraria sententia tamen voluit nobis persuadere, etiam illum ita sensisse : quod non est bonam causam bene agere, sed prodere.*

On ne peut douter que ces paroles ne soient de ce savant Jesuite, outre que je les ai lûës dans ses Ecrits, elles sont rapportées mot pour mot dans les Regîtres de la Faculté de Théologie de Paris avec la Censure des Docteurs de cette Faculté. Ils y soûtiennent fortement le Breviaire du Cardinal Quignon, comme si Maldonat en combattant l'autorité de ce Breviaire avoit attaqué d'une maniere injurieuse & scandaleuse l'autorité du S. Siege, & les Papes qui l'ont approuvé, *Cogitur Facultas*, disent ces sages Maîtres après avoir

rapporté les propres termes de Maldonat, *verba ista redarguere tanquam falsa, præsumptuosa, scandalosa, & injuriosa in optimos Pontifices & ipsam Sedem Apostolicam, quam, sicut Quignonium, ac doctos alios & pios viros non veretur accusare falsitatis, ignorantiæ, impudentiæ & imposturæ in Religionem.*

Les Théologiens qui parloient de la sorte du Breviaire de Quignon en 1574. étoient bien differens de ceux qui en firent la censure en 1535. & qui furent d'avis qu'on le supprimât entierement, comme un Ouvrage dangereux & contraire à la tradition de l'Église. Ils assurent que ce Breviaire a été approuvé par le S. Siege & que les Papes Paul III. Jules III. & Paul IV. l'ont autorisé; en sorte que les injures dont Maldonat a chargé le Cardinal Quignon retombent toutes sur ces Papes : *Quignonii Breviarium Sedes Romana approbavit & dicere proposuit autoritate Pauli III. Julii III. & Pauli IV. in quos omnes redundant contumeliæ dictæ in Quignonium.* Vous voïez encore par là qu'il a été permis aux Ecclesiastiques de France pendant un temps assez considerable de reciter ce Breviaire, comme étant un véritable Breviaire Romain; c'est pourquoi les Exemplaires n'en sont pas si rares que vous l'avez cru, après de Dominis qui parloit du lieu où il étoit alors. Je veux vous faire present d'un Exemplaire de ce Livre, qui trouvera sa place dans votre Bibliotheque.

Au reste je ne vous aurois pas fait ce long détail, si vous ne m'y aviez pas engagé vous-

vous-même. Vous autres Puritains vous vous mettez peu en peine de tout ce qui regarde l'Office Ecclesiastique. Cependant permettez-moi de vous dire que vos gens ont si fort rafiné pour épurer la Religion Chrétienne, qu'ils en ont fait comme un squellet : & c'est ce que témoignoit autrefois Saumaise à la Peyrere Auteur des *Préadamites*. Celui-ci, comme je l'ai appris de lui-même, aïant marqué à Saumaise que dans le Livre qu'il avoit composé touchant la Transubstantiation contre Grotius, il avoit trouvé bien des choses qui établissoient l'antiquité des Ceremonies de l'Eglise Romaine, ou plûtôt de toutes les Eglises du monde, *nostri*, répondit Saumaise, *resecuerunt Religionem usque ad vivum*. Je suis, Monsieur, &c. R. S.

4. *Janvier* 1685.

LETTRE XXVIII.

Les Lettres du P. Morin que les Anglois ont données au Public ont été estropiées. Divers Actes qui regardent la reception du Concile de Trente en France. Memoire de Reformation que l'Archevêque de Bragues porta à ce Concile.

MONSIEUR,

J'ai eu raison de me plaindre en écrivant à M. Justel de ce qu'on a estropié les Lettres du P. Morin dans l'impression qui s'en est faite chez vous. Il semble qu'on les ait entierement abandonnées à l'Imprimeur qui n'a songé qu'à leur donner un titre pompeux afin de les mieux debiter. Personne n'a été chargé de revoir les feuilles de la copie lorsqu'elles ont été sous la presse: & c'est ce qui fait que cette Edition est pleine de fautes, auxquelles il n'est pas possible de remedier, à moins d'en publier une nouvelle. Je l'aurois déja fait, si ce n'est que j'espere toûjours que M. Stillingfleet qui a les Originaux de ces Lettres voudra bien les communiquer. Je sai qu'il ne veut pas qu'on sache qu'il les a, & la personne même qui me l'a appris me pria fort de garder le secret. Mais je vous avouë que je n'ai pû me taire.

re. (1) J'en ai donné avis à M. Juſtel, afin qu'il cherche les moïens de tirer ces Originaux des mains de M. Stillingfleet.

Vous avez raiſon d'être ſurpris de ce que les Sommaires qui ſont à la tête de l'Ouvrage ne s'accordent pas toûjours avec les Lettres qui compoſent le corps du Livre. Je n'en ai pas été moins étonné que vous. Mais après y avoir fait quelque reflexion, j'ai reconnu que cela s'étoit fait à deſſein, par exemple on a ſupprimé exprès la quatre-vingt-onzieme Lettre qui eſt de M. de Sanci Evêque de S. Malo au Cardinal Bagni, à qui il marque les raiſons qu'il a de vouloir chaſſer de ſa Ville les Benèdictins Anglois. On a mis apparemment cette Lettre au nombre de celles du P. Morin, parce que veritablement elle eſt de lui & que l'Original eſt écrit de ſa main. Je me ſouviens d'y avoir lû qu'on n'étoit pas ſûr de la fidelité de ces Moines, qui dans un temps de Guerre ſeroient plus à l'Eſpagne & à l'Angleterre, qu'à la France. On y dit auſſi que le terrain de S. Malo eſt trop reſſerré pour y ſouffrir ces ſortes de gens qui ne ſont d'aucune utilité ſur tout dans une Ville de Commerce. Je m'imagine que M. Stillingfleet, qui d'ailleurs n'aime pas les Moines, aura eu des vûës politiques en ſupprimant

(1) M. Simon avoit envoïé ces Lettres à M. Juſtel qui avoit promis de les faire imprimer. Il ne lui envoïa d'abord qu'une copie écrite de la main de ſon Neveu. M. Juſtel ſouhaita de voir les Originaux, on ne fit aucune difficulté de les lui envoïer, & il les joignit à la Copie qu'il fit tenir en Angleterre, parce qu'on avoit promis de faire imprimer cet Ouvrage fort exactement.

mant cette Lettre. Mais je ne sai quelle raison il a euë de supprimer dans la quarante-sixieme ce qui regarde le Concile de Trente, si ce n'est qu'on y assure que ce Concile est reçû en France, pour ce qui appartient à la Doctrine. En effet c'est le sentiment de la plûpart de nos Prelats & de nos Docteurs. Mais ils ne s'expliquent pas bien : car il est certain que le Concile de Trente n'a jamais été reçu en France dans les formes pour ce qui est de la Doctrine, non plus que pour la discipline. Le Docteur du Val même appuïe cette opinion dans un Livre qu'il a composé en faveur des Papes.

Nous ne laissons pas cependant de recevoir la Doctrine du Concile, non à cause de l'autorité de ce Concile; mais parce qu'elle étoit reçuë dans tout le Roïaume, avant que les Evêques s'assemblassent à Trente; & ainsi vous autres Protestans, vous ne pouvez tirer aucun avantage contre l'Eglise Romaine; de ce que la France ne reçoit point le Concile de Trente. Il est vrai que nos Prelats & nos Evêques ont fait diverses tentatives sur ce sujet, mais ils n'ont pû rien obtenir de nos Rois. J'ai consulté là-dessus les Regîtres de la Faculté de Théologie de Paris & d'autres Actes. Je n'ai rien trouvé qui établit generalement la reception du Concile en France. J'ai seulement lû qu'il fut publié à son de trompe & affiché dans Paris sous le Duc de Mayenne. Mais ce que la Ligue fit en cette occasion n'a point été ratifié dans la suite. Je sai que plusieurs Assemblées de notre Clergé ont travaillé auprès du Roi pour le faire rece-

voir

voir avec la restriction : *sauf nos libertez, & nos usages*, de la maniere que l'Espagne l'a reçû pour les Païs-Bas ; mais cela n'a eu aucun effet. Jusqu'à present nos Rois sont demeurez fermes pour ne point le recevoir : ils ont donné cependant de temps en temps de bonnes paroles.

Il est fait mention dans les Registres de la Faculté de Théologie de Paris, d'une députation que les Docteurs firent en 1567. au Roi Charles IX. pour obtenir la publication du Concile. Le Roi leur promit de le publier par un Edit solemnel aussi-tôt qu'il en auroit l'occasion : *Anno Domini* 1567. *die prima Junii in Comitiis publicis sacræ Facultatis S. M. N. le Pelletier Regiæ Navarræ magnus Magister retulit de sua Legatione ad Regem Christianissimum Carolum IX. Comitantibus honorandis Magistris nostris Emerico de Courcelles, Jacobo Fabro, Guillaudo Format, qui retulit Regem dixisse se publicaturum Concilium Tridentinum Edicto publico ubi nactus esset occasionem.*

Ces Docteurs étoient en ce temps-là tout-à-fait dévouez à la Cour de Rome. Il y en avoit parmi eux qui croïoient qu'on ne pouvoit recevoir en France le Concile de Trente avec la restriction que je vous ai marquée, sans avoir auparavant consulté le Pape. C'est ce que j'ai appris d'une Lettre de M. Tissart à M. Faber Syndic de la Faculté de Théologie de Paris. La voici comme je l'ai trouvée dans les Registres de cette Faculté.

„ Monsieur notre Maître. Pour la peine „ en laquelle j'ai été pour le fait du Concile,

„ je suis contraint de vous écrire & vous
„ supplier de faire assembler la Faculté sur
„ cette conclusion, s'il est loisible, sans pre-
„ mierement avoir consulté le Pape, de faire
„ publier le Concile de Trente avec cette
„ clause : *Sauvés les Libertez de l'Eglise Gal-*
„ *licane & les Privileges des Chapitres, Com-*
„ *munautez & autres.* J'ai soûtenu jusqu'à
„ present qu'il n'étoit loisible aux Assem-
„ blées particuliéres de rien modifier, soit
„ par distraction, soit par ampliation en un
„ Concile general, représentant l'Eglise U-
„ niverselle. Joint à la Bulle de qui
„ excommunie tous ceux qui prétendent dis-
„ traire tels Privileges du Concile préalle-
„ gué. Je vous prie que la deliberation en
„ soit faite en bonne Compagnie qui servi-
„ ra beaucoup pour accroître la grande re-
„ putation qu'a acquise votre Faculté en-
„ vers notre S. Pere, comme Monseigneur
„ le Legat m'a assuré, lequel est fort mal
„ content de ladite conclusion esperant
„ qu'en bref nous recevrons votre avis : a-
„ près vous avoir baisé les mains & à tou-
„ te la Compagnie, je prierai Dieu, Mon-
„ sieur, vous donner une santé longue &
„ heureuse vie. De Blois 16 Novembre vo-
„ tre très-humble Disciple pour vous obéir,
„ N. Tissart.

Il semble, comme vous voiez, que toutes les mesures étoient prises alors pour la reception du Concile en France, au moins de la part des Evêques & des Théologiens : mais les Gens du Roi qui croient que cela donneroit atteinte à nos Libertés & prin-

cipalement

cipalement aux Appels comme d'abus, s'y sont toûjours opposez fortement. Il ne s'agissoit point de ce qui regarde la Doctrine, mais de la Discipline & de la Police Ecclesiastique seulement; & c'est à quoi vos Protestans ne font pas assez d'attention. J'ai lû depuis peu en manuscrit un Memoire de certains Articles de Reformation, que le célèbre Barthelemy des Martyrs avoit porté au Concile pour les y proposer; mais il n'y en a aucun qui touche les Dogmes. Il faut avouër qu'il y avoit de très-grands hommes dans ce Concile, qui demandoient veritablement la Reformation. Si l'Empereur Charles V. n'avoit point arrêté le zèle de plusieurs Evêques Espagnols, il seroit arrivé du changement dans les usages de la Cour de Rome. Mais le Pape profita de la division qui étoit entre la France & Charles V. J'ai reconnu en lisant le Memoire de l'Archevêque de Bragues, que les principaux Evêques Espagnols & Portugais s'accordoient parfaitement avec les Evêques François sur le sujet de la Reformation. Leur dessein étoit d'abaisser la trop grande puissance des Papes. Les Espagnols sur tout, témoignerent dans le Concile qu'ils vouloient secouer le joug. Charles V. appuïa d'abord leurs bonnes resolutions; mais aïant besoin du Pape dans les Guerres qu'il avoit sur les bras, il fut obligé d'abandonner ses Evêques pour soûtenir les interêts de la Cour de Rome. J'ai aussi lû dans le Memoire de Barthelemy des Martyrs que les Evêques Espagnols étoient d'accord a-

vec les François sur un point qui étoit d'une très-grande importance pour la Réformation. Ils faisoient tous profession de s'arrêter aux décisions des Conciles de Constance & de Bâle, qui ne plaisent point aux Romains, parce qu'ils sont contraires à leurs pratiques. J'ai crû qu'il étoit necessaire de vous développer tous ces faits, afin de vous convaincre que vos Docteurs n'ont pas raison de crier contre le Concile de Trente, comme si les Agens de Rome y avoient été absolument les Maîtres. Cela n'est vrai qu'à l'égard de certains points de Discipline & de Jurisdiction. Rome qui étoit en possession de sa Jurisdiction, a emploïé tout l'artifice possible pour s'y maintenir, & elle y a parfaitement réüssi. Je suis, Monsieur, &c.

20. Janvier 1685.

LETTRE XXIX.

A MONSIEUR L'ABBE' D. L. R.

De l'Auteur du Libelle intitulé Optatus Gallus de cavendo Schismate. *Et de la Réponse de Rabardeau. Jugement du P. Morin touchant ce dernier Ouvrage.*

MONSIEUR,

Nos brouilleries avec la Cour de Rome augmentent plûtôt qu'elles ne diminuent, & il semble même qu'on craigne en ce Païs-là un Schisme du côté de la France; mais le Roi est trop sage pour souffrir qu'on vienne jusqu'à cet excès. Si on vouloit donner la peur toute entiere à cette Cour, ce seroit de se mettre en état d'assembler un Concile National pour pourvoir aux besoins presens de nos Eglises. Car tant que nous ne ferons que du bruit sans aucune procedure dans les formes, les Romains se moqueront de nous. Quelques Cardinaux qui veulent s'instruire à fond de ce qui se passa dans une semblable affaire sous le Pape Urbain VIII. entre la France & Rome ont écrit ici pour avoir l'*Optatus Gallus de cavendo Schismate.* Mais ce petit Livre n'est pas moins rare dans Paris que dans Rome. J'en ai cependant un Exemplaire avec les quatre Réponses qu'on y fit par ordre du

du Cardinal de Richelieu. L'Auteur, qui se nommoit Charles Hersan, & qui étoit Parisien de naissance, avoit demeuré long-temps dans la Maison des Peres de l'Oratoire de Paris. Le P. de Gondran alors General de cette Congregation fut obligé de l'en faire sortir, à cause de ses emportemens continuels contre les Moines. Comme il étoit Predicateur de profession & qu'il prêchoit d'une maniere pathetique, ou plûtôt violente, il déclamoit sans cesse contre la vie Religieuse; ce qui rendoit odieux les PP. de l'Oratoire. Mais nonobstant sa sortie, il ne laissa pas d'avoir toûjours de grandes liaisons avec eux, & j'ai appris du P. Rabigeois qui avoit été de ses amis, qu'il avoit fait part de son dessein à quelques-uns d'eux & qu'il l'avoit communiqué même au Nonce du Pape, à qui il en donna vingt Exemplaires pour envoïer à Rome.

Au reste ce Libelle est si peu de chose, & même si mal écrit en Latin, que si le Cardinal l'avoit negligé, il seroit tombé de lui-même. Mais il étoit de l'interêt du Cardinal de faire beaucoup de bruit pour se rendre necessaire à la Cour de Rome; & en effet les réponses qu'on y fit, sur tout celle du Jesuite Rabardeau, jetterent cette Cour dans de grandes apprehensions. Rabardeau qui travailloit apparemment de concert avec M. de Richelieu appuia dans sa Réponse les usages de la France qui tendoient, selon l'*Optatus Gallus*, à un Schisme. Il y défend avec chaleur la pratique des Cours Souveraines & des Juges Roïaux dans les matieres qui ne sont que de discipline. Bien loin d'ôter les soupçons qu'on

qu'on avoit à Rome, que la France songeoit à la création d'un nouveau Patriarche, il fait voir qu'on n'avoit point besoin du consentement du Pape pour y en établir un, & il apporte pour exemple Constantinople & Jerusalem.

Vous avez lû sans doute les deux Lettres que le P. Morin a écrites sur ce sujet au Cardinal François Barberin où il ne parle pas bien des Jesuites. Il y attaque de toute sa force nos *Praticiens* de France, comme s'ils s'attribuoient une Jurisdiction qui ne leur appartient point. Il n'y oublie rien pour rendre odieux Rabardeau sur le fait du nouveau Patriarchat. Mais après tout je puis vous assurer que Morin étoit dans d'autres sentimens que ceux qui sont marquez dans ses Lettres au Cardinal Barberin. Il n'y avoit pas longtemps qu'il étoit revenu de Rome, où il avoit été estimé; au lieu qu'à son retour en France, il avoit été assez mal reçû du Cardinal de Richelieu qui n'aimoit point les Peres de l'Oratoire. Il avoit de grandes liaisons avec le Nonce de Sa Sainteté. En un mot dans ses Lettres à Barberin, il parle comme un Espion de la Cour de Rome, & non point selon ses veritables sentimens: ce que je ne vous dis pas en l'air. Car aïant été consulté par un * de ses Confreres qui étoit ami des Jesuites, sur le Livre du P. Rabardeau il lui en parla tout autrement. J'ai vû & la Consultation & la Réponse entre les mains du P. Amelote avec d'autres papiers du P. Morin. Quelque recher-

* *Le P. Tiersaut.*

recherche que j'aïe faite, je n'ai jamais pû découvrir le Livre que ce Pere avoit composé sur le mariage; mais par le recit que j'en ai entendu faire, il étoit là-dessus dans les mêmes opinions, que le P. Rabardeau. Cet Ouvrage sera apparemment tombé entre les mains de quelque Pere de l'Oratoire scrupuleux, qui le croïant contraire au Concile de Trente en aura fait un sacrifice à Vulcain.

Avant que de finir ma Lettre, je veux vous apprendre une particularité qui vous fera encore mieux connoître l'esprit de Hersan Auteur de l'*Optatus Gallus.* Il publia en 1640. son Libelle adressé au Clergé de France, & en 1650. qui étoit l'année sainte, il alla à Rome où il fit une action éclatante en faveur des Jansenistes. Il prononça devant le Peuple dans l'Eglise de S. Louis, le jour de la Fête de ce Saint, un Sermon où il soûtenoit la Doctrine de Bayus & de Jansenius qui avoit été condamnée. Il eut même la hardiesse de faire imprimer son Sermon avec une Epitre dedicatoire au Pape Innocent X. où il appuïoit cette même Doctrine; cela surprit si fort le Pape & toute la Cour, que quelque consideration qu'on eût pour les bons services qu'il leur avoit rendus en France, il fût ajourné pour comparoître en personne devant le sacré Tribunal de l'Inquisition. Mais on l'avertit en même temps de se retirer. J'ai l'Acte de cet ajournement personnel écrit d'une main Italienne & daté du premier Mars 1651.

Il commence par ces mots: *Julius Episcopus Portuensis Romæ, Alfonsus Episcopus Prænestinus de la Cueva, Franciscus Episcopus Sabinensis*

ſis Barbarinus miſeratione divina S. Romanæ Eccleſiæ Cardinales, in tota Republica Chriſtiana Inquiſitores à S. Sede Apoſtolica ſpecialiter deputati, cum nuper ad aures noſtras, non ſine ingenti animorum noſtrorum dolore, ne dum fama voceque publica deferente; verum etiam multorum fide dignorum teſtimonio, aliiſque authenticis documentis pervenerit Carolum Herſan presbyterum ſecularem ſacræ Theologiæ Profeſſorem in grave Catholicorum ſcandalum & offenſionem Eccleſiæ Catholicæ auſum fuiſſe in concione per eum in feſto S. Ludovici Regis Galliæ habita Romæ in Eccleſia ejuſdem ſancti anno Jubilei 1650. & in lucem edita una cum Epiſtola dedicatoria ejuſdem concionis ſanctiſſimo D. N. Papæ Innocentio X. populo prædicare ac proponere doctrinam à Pontificibus Pio V. Gregorio XIII. & Urbano VIII. in eorum præcipuis Conſtitutionibus contra Michaelem Bayum & Cornelium Janſenium Epiſcopum Ypren ſem promulgatis damnatam, & in eadem Epiſtola dedicatoria temerè petere à Sanctiſſimo D. N. defenſionem doctrinæ à S. Sede Apoſtolica jam damnatæ, &c. Je ſuis, Monſieur, &c.

25. *Mars* 1685.

LET-

LETTRE XXX.

A MONSIEUR F. D. A.

Usage particulier des Comtes ou Chanoines de Lyon, de ne fléchir point tout-à-fait les genoux à l'élevation de l'Hostie, autorisé par un Arrêt du Conseil contre une Censure de Sorbonne.

JE vous ai dit plusieurs fois, mon cher Caraïte, & je vous le repete encore, que vos gens argumentent très-mal contre nous, quand ils veulent prouver qu'on n'adoroit point autrefois le corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, parce qu'on n'observoit pas les mêmes céremonies que les Catholiques observent presentement. Ils ont fait des Livres entiers là-dessus. Mais je prétens vous convaincre par un exemple authentique, qu'ils raisonnent faussement. Il s'étoit conservé parmi les Comtes ou Chanoines de Lyon un certain usage, de ne se mettre point tout-à-fait à genoux à l'élevation de l'Hostie. En l'année 1555. leur Doïen qui étoit Docteur de Sorbonne traita cet usage d'abus impie & favorable aux nouvelles Heresies. Il en porta ses plaintes à la Faculté de Théologie de Paris, laquelle condamna la pratique des Chanoines de Lyon, d'erreur intolerable, scandaleuse & qui favorisoit les Heretiques. Voici les propres termes de la Censure, *in choro*

non-

non flectere utrumque genu usque ad terram, sed vel altero genu vel utroque super cellam inniti in elevatione sacrosancti corporis & sanguinis Christi error est intolerabilis, neque ulla consuetudine possunt excusari qui hoc faciunt. Probibitio vero qua probibetur humi utroque genuflexio & arrogans, impia, schismatica & scandalosa hæreticis favens. Les Comtes de Lyon qui ont toûjours été Amateurs de leurs anciens usages, se pourvûrent au Conseil du Roi contre cette Censure qui leur étoit injurieuse. Le Roi nomma des Commissaires pour examiner cette affaire, à la tête desquels se trouverent les Cardinaux de Lorraine & de Tournon. (1) Il survint un Arrêt du Conseil par lequel les Docteurs furent obligez de biffer leur Censure, d'une telle maniere qu'il ne parut plus rien sur leur Registre, de ce qui regardoit cette contestation de l'Eglise de Lyon avec leur Doïen. Vos Ministres diront-ils que ces deux grands Cardinaux & tout le Conseil du Roi favorisoient les sentimens de vos Calvinistes ; ces zèlez Docteurs ne savoient peut-être pas que la ceremonie de l'élevation de l'Hostie, lorsque le Prêtre prononce les paroles (2) qu'on nomme *Sacramentales*

cramentales

(1) Nonobstant l'Arrêt du Conseil, le Roi témoigna aux Chanoines de Lyon qu'ils devoient suivre l'usage reçû dans les autres Eglises. Les Théologiens de Paris ne devoient pas flétrir ces Chanoines qui n'étoient coupables, que parce qu'ils suivoient avec trop d'exactitude leurs anciennes coûtumes ; mais ceux-ci devoient considerer que ce n'étoit pas sans raison qu'on avoit reformé cet ancien usage dans les autres Cathedrales.

(2) C'est une opinion communément reçûë parmi nos

Théo-

cramentales n'est pas fort ancienne dans l'Eglise Romaine, & qu'elle ne se pratique point chez les Grecs, ni parmi les autres Chrétiens du Levant. Je vous en dirai une autrefois davantage sur ce sujet, mon cher Caraïte. Je suis, &c.

Le Rabbaniste.

1. *Juin* 1685.

LETTRE XXXI.

AU MEME.

Lettre de Reuchlin aux Docteurs de Paris sur son Livre intitulé Speculum oculare. *Censure de ce Livre par cinq Universitez. Les Théologiens de Doüay sont favorables aux Ouvrages de Reuchlin nonobstant les censures qui en avoient été faites. Souvent les Théologiens censurent ce qu'ils n'entendent point.*

PErmettez-moi de vous dire que vous vous trompez, mon cher Caraïte, lorsque vous prétendez que nos Docteurs ne se sont décla-rez

Théologiens, que la consécration consiste dans ces paroles: *Hoc est Corpus meum, & hic est Sanguis meus.* Mais outre que toutes les Eglises d'Orient ne sont point de ce sentiment, plusieurs de nos Théologiens l'ont aussi combattu. Christophle de Chef-Fontaine a publié là-dessus un petit Traité qui a pour titre, *De necessaria Theologiæ Scholasticæ reformatione.* Il prétend que le sentiment commun est manifestement opposé au Concile de Trente, & il s'étend là-dessus fort au long.

rez les ennemis de ceux qui s'apliquent à l'étude des Langues saintes, que depuis la naissance de votre Caraïsme. Le nom de *Protestant* n'étoit point encore connu dans le monde, quand les Théologiens de Cologne, de Mayence, de Louvain, d'Erford & (1) de Paris censurerent avec tant de severité le Livre de Jean Reuchlin intitulé *Speculum oculare*. Ce petit Ouvrage que l'Auteur avoit composé en sa Langue Allemande étoit rempli d'une certaine érudition Juive qui n'étoit pas du goût de ces sages Maîtres. Je vous avouë que je n'ai jamais vû ce Livre en Latin, & je ne sai pas même s'il y en a eu d'autre traduction que celle que Reuchlin fit lui-même, & qu'il envoïa en Mſ. aux Docteurs de Paris avec une Lettre pour aller au devant de la censure qu'ils meditoient. Cette Lettre qui se trouve entiere sur les Regiſtres de leur Faculté avec ce titre: *Facultati Theologiæ Parisiensi Joannes Reuchlinus L. L. D. S. P. D.* commence par ces mots: *Quanquam ab ineunte ætate sapientissimi & amplissima in toto pene orbis terrarum spatio laude celebratissimi viri semper me studui placere bonis, & neminis honore lædere, tamen hoc triennio fieri non potuit*

quin

(1) La Lettre de Reuchlin à la Faculté de Théologie de Paris se trouve entiere dans le sixiéme Tome de l'Histoire de l'Université de Paris avec plusieurs autres qui regardent cette Dispute, & qui meritent d'être lûes. Du Boulay qui a recueilli cette Histoire, n'approuve pas tout-à-fait le jugement des Docteurs de Paris. Il insinue qu'ils n'avoient pas agi prudemment en cela, souscrivant avec trop de précipitation la censure des Théologiens de Cologne, outre qu'il ne leur appartenoit pas de condamner un homme qui avoit été absous par le Pape.

quin extrema ferè in ætate mea tandem ab indignis indigne lacerarer infamia.

Reuchlin n'y oublie rien pour gagner les bonnes graces de ces Théologiens : il leur repréſente qu'il eſt du Corps de leur Univerſité, qu'il a étudié en Sorbonne ſous le celèbre Jean de la Pierre, avec le Marquis de Bade qui étoit, dans le temps qu'il écrivoit, Evêque d'Utrecht. C'eſt pourquoi il les ſupplie avec de grandes inſtances de ne détruire pas ce qu'ils ont fait eux-mêmes & de ne pas offenſer un de leurs Membres. Il eſt bon de vous rapporter ſes propres termes : *Ego quantum potero humillime peto, ut me facturam veſtram non deſtruatis neque de gremio & de corpore veſtro membrum me lædatis ; ſum enim ſcholaris Univerſitatis Pariſienſis egregii quondam Theologiæ Doctoris D. N. Joannis de Lapide diſcipulus in Sorbona, & poſtea Marchionis Badenſis nunc Epiſcopi Trajectenſis condiſcipulus, quondam ad ſolem habitans in vico S. Jacobi annos ſi ritè recordor* 45. Il ajoûte à ſes ſupplications, qu'il fait honneur à ſa chere Mere l'Univerſité de Paris tant par ſes Ecrits que par ſes leçons, & qu'il ne croit pas que ſon *Miroir* ait fait aucune tache à cette Univerſité : *hactenus almæ Matri noſtræ Pariſienſi Univerſitati non parvam laudem attuli ſcribendo, loquendo, docendo, ut noſtra opera indicant, nec ullam ei maculam per oculare ſpeculum inuſſi.*

Il s'agiſſoit, comme vous ſavez, des Livres des Rabbins & principalement de leur Talmud. Un Juif de Cologne nouvellement converti prétendoit qu'on les devoit tous brûler comme des Livres pernicieux & remplis d'impie-

tez

tez contre la Religion Chrétienne. Reuchlin, comme il l'assûre dans sa Lettre, fut contraint par l'Empereur & par l'Archevêque de Mayence d'envoïer son sentiment là-dessus: ce qu'il fit ne croiant point qu'il y eut aucun danger à le faire, & il ne fut pas de l'avis de ce Juif, pour de très-bonnes raisons: *Mandato Cæsaris & nostræ Provinciæ Archiepiscopi Moguntini fui coactus opinionem meam de Judæorum libris concremandis in modum consilii camerarii clausam & obsignatam, ad manus eorum propere & absque mora transmittere, non dubitans ullum subsistere periculum, ut est in proverbio cum bonis bene agere.* Ce fut à cette occasion qu'il composa son *Speculum oculare* qui lui attira une si grande tempête tant de la part des Inquisiteurs, que de celle des Docteurs, qu'il auroit eu de la peine à se tirer d'affaire, si les desordres que les nouveautez de Luther causerent peu de temps après, sur tout en Allemagne, n'eussent occupé entierement les Théologiens.

Cependant les Docteurs de Paris n'eurent aucun égard aux remontrances de Reuchlin. Il lui fut inutile de représenter à ces impitoïables Censeurs, (2) qu'il avoit appellé de la sen-

(2) Du Boulay a inseré dans son Recueil une Lettre du Duc de Wittemberg à la même Faculté de Théologie de Paris. Ce Prince représente fortement à ces Théologiens qu'ils ne peuvent pas juger d'une affaire qui a été terminée définitivement par le S. Siege; & qu'il y a plus de malignité dans le Procès qu'on a fait à Reuchlin que de justice. On lit dans ce même Recueil de Du Boulay une Lettre écrite de Cologne à Reuchlin, où l'on fait une étrange peinture des Théologiens de cette Université qui préferent leurs

ſentence des Inquiſiteurs au Souverain. Ponſiſe, qui avoit nommé pour juger de cette affaire l'Evêque de Spire, avec défenſe à toute autre perſonne de s'en mêler ſous prétexte de cenſurer le *Speculum oculare* ; ce fut en vain qu'il les ſupplia de ne point porter leur jugement ſur une choſe dont le S. Siege s'étoit reſervé la connoiſſance, & qui n'étoit plus par conſequent de leur competence : *quamobrem*, dit-il, écrivant à ces Docteurs, *obſecro vos Patres meos quàm obſervandiſſimos dignemini in hac cauſa otium præferre negotio, & contra me filium & alumnum veſtrum nihil ſtatuere, definire aut declarare, cum ſanctiſſimus Dominus noſter Papa Leo & committendo & inhibendo ſingulis perſonis, & judicibus manus ſuas appoſuerit, ne mihi auctoritas veſtra plus noceat, quàm veri proſit evidentia. Ex quo enim Papa manum appoſuit inferior ſe de negotio amodo intromittere non debet.* Il ajoûta même qu'ils priſſent garde que la diſpute qu'il avoit avec ſes Adverſaires n'étoit point une queſtion de Droit, ſoit divin ſoit humain, mais une pure queſtion de fait. *Simul cogitate memori mente hanc præſentem meri facti eſſe quæſtionem, & non juris neque Divini neque humani de qua noſtrum certamen eſt, non enim diſputo quid ſit Hæreticum, quid Catholicum.* A la fin de ſa Lettre il leur oppoſe encore une fois l'autorité du S. Siege auquel il falloit neceſſairement s'en raporter, & non pas à des Juges inferieurs, & il leur allegue là-deſſus Ger-

leurs Cenſures, & principalement celles de Sorbonne, à tous les Decrets des Papes.

Gerſon & quelques autres Théologiens. Mais il parloit à des ſourds qui n'eurent aucun égard à toutes ſes raiſons.

Ces Docteurs prononcerent en 1514. une Cenſure terrible contre le *Speculum oculare* de Reuchlin, qui étoit, ſelon eux, un Ouvrage rempli de propoſitions fauſſes, temeraires, erronées, favorables au Judaïſme, injurieuſes aux Docteurs de l'Egliſe, pleines de blaſphêmes contre JESUS-CHRIST, & l'Egliſe ſon Epouſe, dont la plupart étoient ſuſpectes d'Hereſie & quelques-unes Heretiques. C'eſt pourquoi ils jugent que le Livre devoit être ſupprimé de droit & brûlé publiquement; qu'à l'égard de l'Auteur on l'obligeroit à ſe retracter, quelques gloſes, explications & adouciſſemens qu'il eût faits; & pour ce qui eſt des Livres du Talmud que Reuchlin autoriſoit dans tout ſon Ouvrage, comme ſi on devoit les conſerver, ces ſages Maîtres déclarent, qu'il y a déja long-temps qu'ils ont été condamnez par les Papes, & que par un Arrêt de leur Faculté ils ont été condamnez au feu. Il y a à la tête de cette Cenſure foudroïante un Diſcours pompeux qui approche fort du galimatias. (3) Je vous envoie la Cenſure toute entiere de la maniere que je l'ai trouvée dans les Regiſtres de la Faculté.

CEN-

(3) Du Boulay n'a point rapporté cette Cenſure dans ſon Hiſtoire de l'Univerſité. Il y en a ſeulement deux ou trois lignes dans une des Lettres de Reuchlin.

CENSURA Libri sub titulo *Speculum oculare* Joanni Reuchlin adscripti An. 1514. die 2. Augusti.

Universis præsentes literas inspecturis Decanus, Universique Parisiensis Academiæ Theologi Doctores Christianam salutem. Turris David ex qua pendent mille clypei: omnis armatura fortium, hostiles sæpius experta tumultus, inconcussa toties evasit, quoties victrix malitiæ sapientia, ancillas suas (ut in Proverbiis) misit ut vocarent ad arcem, quorum præsidiis hostium proderet insidias, insultantium conatus redderet irritos, adversasque vires prorsus desperderet; id quod hac nostra tempestate satis superque plerisque exploratum esse non est ambiguum. Siquidem orthodoxa fides sacris eloquiis, ceu David turris propugnaculis undequaque septa, dum intestinos utcunque sibi adscriptos militum patitur insultus ancillas suas easque inter se Germanas Theologorum Academias, Coloniensem inquam, Moguntinam, Lovaniensem & Erphordiensem, sacra Sophia vocavit ad arcem, Judaicæ perfidiæ machinis obsessam, ejusdemque Talmudicis propemodum obsessam tormentis, quibus ut suffragaremur, cunctisque communi Christianæ rei causæ patrocinaremur, misso ad nos libello quodam cui Ocularis Speculi *(non sine macula) nomen indictum est Joanni Reuchlin adscripto, nostro cauterio inurendo, iteratis epistolis etiam atque etiam efflagitarunt præstantes doctrina viri Theologi Colonienses magna procul dubio nobis semper necessitudine juncti, quorum sanè votis religione plenissimis citra Christianæ ipsius Religionis injuriam refragari minime licuit, quan-*

do

do Jeremiæ vaticinio maledictus qui prohibet gladium suum à sanguine. Morem igitur supplicibus gesturi libellum præfatum chartis sexdecim papyreis manu conscriptum tùm aliàs frequenter : tùm novissimè die Mercurii altera mensis Augusti anni 1514. *nobis apud S. Maturinum debito juramenti sacramento ritè congregatis, exactissima cura discussum, examinatum, æqua lance trutinatum ad amussim & articulatim nostra doctrinali sententia dicimus esse repertum multis assertationibus falsis, temerariis, piarum aurium offensivis, scandalosis, erroneis, Judaicæ perfidiæ fautoriis, sacrosanctæ Ecclesiæ Doctoribus injuriis & contumeliosis in Christum ejusque sponsam Ecclesiam blasphemis, de hæresi vehementer suspectis, plerisque hæresim sapientibus & hæreticis nonnullis; ob idque libellum hujusmodi esse jure supprimendum, de medio tollendum, atque igni publicè cremandum; ipsius autem libelli auctorem ad publicam revocationem compellandum, non obstantibus glossis quibuslibet interpretationibus & defensoriis nobis hac in re oblatis; ipsos vero Talmudicos libros quos tota animi contentione Ocularis Speculi Auctor contendit esse asservandos, Apostolica auctoritate jampridem ritè fuisse damnatos; imo vero nostrorum antecessorum Divini pariter & Pontificii juris peritissimorum Interpretum, nostri Parisiensis studii, doctrinali interveniente sententia fuisse crematos ingenue fatemur, hujusmodique damnationem jure optimo duximus approbandam. In quorum omnium fide, testimonium & robur hanc nostram sententiam publici nostri Notarii chirographo signatam, nostro quoque sigillo jussimus muniendam. Datum*

Parisiis in nostra publica Congregatione apud D. Maturinum celebrata anno Christianæ salutis 514 supra millesimum altera Augusti.

Vous vous récrierez sans doute contre une Sentence si injuste, où en effet la passion semble avoir eu plus de part qu'un véritable zèle de défendre la Religion Chrétienne contre les fautes du Judaïsme. Le Talmud & les autres Livres des Juifs ont leur utilité, comme la plûpart de nos Théologiens en demeurent d'accord. Ne me dites pas que vous autres Caraïtes vous avez été chassez de nos Synagogues pour de semblables raisons. Car Reuchlin même vous doit fermer la bouche, lorsqu'il remontre judicieusement aux Docteurs de Paris que les matieres sur lesquelles on lui faisoit son Procès ne regardoient nullement la Religion; que c'étoit de pures questions de fait (4). Aussi les Censures de tant d'Universitez n'empêcherent-elles point Erasme de faire l'Apothéose de Reuchlin & de le placer dans le Ciel avec S. Jerôme. Et pour vous parler plus serieusement, on a rendu justice à Reuchlin dans l'*Index expurgatorius* des Livres, qui se fit en Flandres avec tant de rigueur dans le dernier siécle par les ordres du Duc d'Albe. (5) Les Théologiens de

(4) Plusieurs savans hommes de ce temps-là prirent plaisir à tourner en ridicules les Théologiens, principalement ceux de Cologne, qui avoient fait paroître beaucoup de chaleur dans tout ce Procès. Il parut un Recueil de Lettres faites à plaisir en Latin barbare & pédantesque sous le titre de *Litteræ obscurorum virorum*.

(5) Ces Théologiens suivirent en cela la Sentence du Pape Leon X. qui avoit absous Jean Reuchlin des crimes dont on l'avoit accusé, comme s'il étoit tombé dans l'here-

de Doüay qui furent chargez de les examiner & d'en faire leur rapport, les justifierent & principalement le *Speculum oculare*, qui avoit fait tant de bruit dans toute l'Europe. Ils n'eurent aucun égard non seulement aux Censures des cinq Universitez, mais même à l'*Index* qu'on a publié sous le nom du Concile de Trente, parce que cet *Index* avoit été composé par des Théologiens qui étoient du même ordre que ceux qui avoient fait brûler le *Speculum oculare. Totum librum*, disent les Docteurs de Doüay, *ut est editus, permittendum censemus, nec dubitamus Catalogum Tridentinum (ut profitetur proœmium) secutum Catalogum Pauli IV. jussu confectum à Symmystis eorum qui quondam* Speculum oculare *à se damnatum combusserant.*

Je ne puis vous nier, mon cher Caraïte, que nos Docteurs vont souvent trop vîte en fait de Censures. Ils ont pour ainsi dire une espece de *Protocolle* sur lequel ils reglent pour l'ordinaire leurs décisions sans approfondir les choses qui sont en dispute. (6) C'est de quoi j'ai été convaincu en lisant les Registres de la Faculté de Théologie de Paris. Aussi leurs jugemens sont-ils sujets à revision, & ce sont plûtôt des avis que de veritables jugemens.

resie, & qu'il eût été fauteur du Judaïsme; il avoit aussi condamné à tous dépens ses Adversaires pour lui avoir fait des Procès injustes.

(6) Il faut cependant rendre cette justice à la Faculté de Théologie de Paris, que depuis ce temps-là elle a rendu de grands services à l'Eglise contre les Lutheriens. Mais alors les Théologiens n'agissoient pas de leur chef *& proprio motu*; mais par les ordres du Roi & du Parlement.

mens. Il se passa bien des choses au commencement du dernier siecle sous le Syndicat de (7) Noël Beda, qui ne font pas honneur à cette Faculté. En voici un exemple bien authentique.

Quels mauvais traitemens Jaques le Fevre ne reçût-il point de ses Confreres, pour avoir soûtenu, contre l'opinion commune, qu'on confondoit mal à propos sous le nom de la Magdeleine, trois femmes qui étoient réellement & veritablement distinguées dans les Evangiles. Les Docteurs aprés avoir tenu sur ce sujet plusieurs Conferences, comme ils l'assurent, arrêterent d'un commun consentement qu'on suivroit l'opinion de S. Gregoire le Grand, Auteur de l'Office qui se lisoit dans l'Eglise. Ecoutez ces sages Maîtres: *post frequentes inter nos habitas super hac re Conferentias definimus, decernimus, atque determinamus sententiam sancti Gregorii qui totius quondam Ecclesiæ præses fuit ac moderator sapientissimus Officii Ecclesiastici auctor & ordinator.* (8) Ils deciderent sans hesiter, que cette opinion devoit être embrassée comme

(7) Ce Noel Beda se déclara l'ennemi de Jaques le Févre & d'Erasme. L'Ouvrage qu'il publia contre le premier fut suprimé. Le Grand Vicaire de Paris & le Lieutenant Morin firent enlever de chez lui plusieurs Actes de l'Université par ordre du Roi François I. Beda même fut emprisonné & exilé au Mont S. Michel.

(8) Ce que les Docteurs de Paris arrêterent alors, comme conforme à l'Ecriture & à la Tradition, est aujourd'hui rejetté par les Savans, comme un sentiment contraire à l'Ecriture. Plusieurs Evêques de France ont reformé là-dessus leur Breviaire, aïant jugé que la décision de la Faculté de Théologie de Paris étoit une erreur manifeste.

me conforme à l'Evangile, aux saints Docteurs & aux Rites de l'Eglise Catholique. Ils défendirent même de soûtenir l'opinion contraire, soit dans les Prédications, soit dans les Disputes publiques, soit dans les Livres.

Il est vrai que Noël Beda qui n'aimoit pas Jaques le Fevre ni Erasme, gouvernoit alors toute la Faculté de Théologie; mais je trouve dans les Registres de cette Faculté, que les Docteurs s'étoient assemblez exprès pour ce sujet en Sorbonne le 9. Novembre de l'année 1521. & qu'ils avoient ratifié leur Arrêté dans une autre Assemblée le 10. Decembre de la même année: *datum in nostra Congregatione apud Collegium Sorbonæ in ejus majore aulâ ad hæc specialiter convocata die Sabbati nona mensis Novembris anno Domini* 1521. *& hæc ex abundante confirmata fuere & ratificata die prima mensis Decembris anno* 1521. *de mandato Dominorum Decani & Magistrorum sacræ Facultatis Theologiæ.* signé *J. de Nery.*

La fausseté de cette opinion des Docteurs de Paris est évidente à ceux qui lisent avec quelque application le Texte des Evangelistes. (9) Ils en étoient cependant si fortement entêtez qu'en 1535. ils censurerent une Proposition du Breviaire du Cardinal Quignon, parce qu'il y disoit, que le sentiment de ceux qui

(9) Ceux qui approuverent dans la suite ce Breviaire avec l'Inquisiteur Ory n'en étoient pas entêtez, puisqu'on lit dans les Editions qui ont été approuvées par ces Docteurs de Sorbonne la même chose sur cet endroit, que dans l'Edition qui avoit été censurée.

qui diſtinguoient trois femmes étoit plus probable que celui qui n'en mettoit qu'une: *In hoc Breviario novo adverſus communem Eccleſiæ ritum & officium à B Gregorio traditum loquendo de Magdalena dixit: probabilior eſt opinio, quod fuerunt tres mulieres.* Ces Docteurs faiſoient paſſer pour une déciſion de l'Egliſe ce qu'ils liſoient dans leur Breviaire. Mais Robert Eſtienne qui avoit examiné ce fait dans les Evangeliſtes même, avec plus de ſoin qu'eux, prononce hardiment dans ſa *Nouvelle Gloſe* ſur le chapitre 8. de Saint Luc verſ 2. qu'il étoit manifeſte que Marie Magdeleine qui étoit de Galilée ne pouvoit être ſœur de Lazare & de Marthe, outre qu'il étoit impertinent de confondre la Magdeleine avec la Pechereſſe: *Quod fuerit eadem quæ præcedenti capite peccatrix dicitur, ineptius eſt quàm ſit diutius de hoc diſputandum.*

Je ne vous ai rapporté cet exemple, que pour vous faire connoître que les Docteurs n'ont pas toûjours la Raiſon & la Verité de leur côté. Une autorité tirée du Breviaire, & même de ce qui ſe pratique plus communément dans nos Egliſes, ne fait pas une deciſion. C'eſt un principe que Maldonat a établi judicieuſement dans la Diſpute qu'il eut ſur la Conception de la Vierge contre les Théologiens de Paris. Ceux-ci le combatoient par l'autorité du Breviaire Romain & par la pratique de l'Egliſe qui célèbre ſolemnellement la Fête de l'Immaculée Conception A quoi Maldonat répond, qu'il faut prendre garde que l'Egliſe a ſes

opi-

opinions auſſi bien que les Particuliers, & que tout ce qu'elle croit, elle ne le croit pas toûjours comme étant de foi : *eſt animadvertendum, etiam Eccleſiam habere ſuas opiniones; nec enim quidquid ſentit, ſentit tanquam fide Catholica.* Cette maxime ne doit pas déplaire à un Caraïte qui fait profeſſion de deferer plus à la raiſon qu'à l'autorité. Croiez-moi, les perſonnes habiles de notre Communion ne ſont pas ſi éloignées de vos principes que vos gens ſe l'imaginent. Car un veritable Caraïte ne rejette pas toutes ſortes de Traditions; mais ſeulement celle qui n'eſt point fondée ſur de bons Actes. Cela étant, vous avez eu tort de ſortir d'avec nous. Faites reflexion, je vous prie, ſur la belle maxime de ce Jeſuite, qui tout ennemi qu'il a été de votre Secte ne peut pas vous être ſuſpect en cette occaſion. Je ſuis, Monſieur, &c.

Le Rabbaniſte.

1. *Juillet* 1685.

LETTRE XXXII.

AU MEME.

De deux petits Ouvrages peu connus & qui ſont fort utiles pour réünir les Proteſtans avec l'Egliſe Romaine.

J'Ai une veritable joie, mon cher Caraïte, d'apprendre que ma derniere Lettre

vous ait plû, & que vous aiez enfin reconnu qu'il n'y a pas une si grande distance entre un Caraïte & un veritable Rabbaniste. Pour achever de vous en convaincre, je vous exhorte à lire deux petits Livres qui ne chargeront pas beaucoup votre memoire. Le premier qui n'est presque point connu, même des Catholiques, est du célèbre Evêque du Bellay & il a pour titre : *Avoisinement des Protestans à l'Eglise Romaine.* Vous n'y trouverez ni galimatias, ni rien de ces fausses plaisanteries où ce Prelat tombe dans la plûpart de ses autres Ouvrages. Tout y vient à propos, & il n'y dit rien que de bien sensé. Comme vous auriez de la peine à trouver ce petit Livre qui est devenu très-rare, je vous envoie mon Exemplaire qui a été imprimé à Roüen en 1648. Il y en a une Edition de Paris en 1640. Je suis persuadé que cette lecture vous ôtera les prejugez que vous avez contre l'*Exposition de la Foi* publiée par M. l'Evêque de Meaux.

Le second Livre que je vous recommande fortement de lire est de Veron qui avoit été Jesuite, & qui n'étoit sorti de la Societé que pour travailler avec plus de liberté à la conversion des Caraïtes. Il le dédia à l'Assemblée du Clergé de 1645. sous le titre de *Regle generale de la Foi Catholique, separée de toutes les opinions de la Théologie Scholastique & de tous autres sentimens particuliers, ou abus.* Jamais aucun Caraïte n'a avancé de si beaux principes en matiere de Religion, que Veron a fait dans ce petit Ouvrage.

vrage. A voir les *Controverses* de Bellarmin & la *Panstratie* de votre Chamier, dont la grosseur fait peur, il n'y a personne qui ne croie, qu'il n'est pas possible que nous nous rapprochions les uns des autres. Mais Veron déclare librement, qu'il n'y a presque dans tous ces gros Livres de Controverses, que des inutilitez & des questions hors de propos. *Retranchez*, dit-il, *de Bellarmin & de tant d'autres Livres de Controverses, tout ce qui est de la Doctrine Scholastique, hors les Articles de Foi, vous les diminuerez de 35. Parties si le tout fait* 40. Les belles maximes dont ce petit Ouvrage est rempli venoient plûtôt du Cardinal de Richelieu, que de Veron qui n'étoit que l'instrument du Cardinal. Ces deux Controversistes ne mettent ni Hebreu ni Grec dans leurs Livres; mais le bon sens y regne par tout, qui vaut mieux que tout le Grec & tout l'Hebreu de vos gens. Je suis, Monsieur, &c.

7. Juillet 1685.

LETTRE XXXIII.

A MONSIEUR D. T.

Dissertation Historique de M. de Launoy sur la Predestination & sur la Grace, où il condamne les sentimens de Saint Augustin. Jugement de cette Dissertation.

MONSIEUR,

Il semble qu'il ne soit plus permis aujourd'hui d'avoir des sentimens contraires à ceux de Saint Augustin sur les mysteres de la Predestination & de la Grace. La Doctrine de ce Pere sert comme de regle à nos Théologiens, en sorte que les Jesuites même n'osent la combattre ouvertement. Nous avons eu néanmoins de notre temps trois célèbres Ecrivains qui n'ont fait aucune difficulté de l'attaquer & même d'une maniere assez vive. Ces trois Ecrivains sont le Pere Sirmond, le P. Morin & le Docteur de Launoy A l'égard du premier je n'en suis point surpris: (1) car outre qu'il étoit Jesuite il faisoit profession

(1) Le P. Sirmond n'étoit point du sentiment de plusieurs de ses Confreres, qui par des explications subtiles accommodent S. Augustin à leurs préjugez. Il croïoit aussi bien que Maldonat, qu'il falloit préferer les Peres Grecs à ce S. Evêque sur les matieres de la Grace, de la Predestination & du Libre-Arbitre. Il semble que Lessius &

fession d'être opposé en toutes choses à ceux qui se disent Disciples de Saint Augustin. Il n'en est pas de même du second (2) parce qu'il étoit d'une Congregation qui fait gloire d'être attachée à la Doctrine de S. Thomas. Pour ce qui est du troisiéme, on ne peut pas l'accuser d'avoir voulu favoriser les Jesuites, puisqu'il étoit lié d'amitié avec Messieurs de P. R. & en particulier avec M. Arnauld, au moins avec les bons amis de ce Docteur. Aucun Pere de la Societé n'a jamais osé écrire d'une maniere si outrée contre le saint Docteur de la Grace, qu'a écrit ce Théologien de Paris dans une Dissertation où il examine quelle a été la Tradition de l'Eglise sur la Prédestination & sur la Grace. Il est vrai qu'il ne l'a point fait imprimer, mais elle se trouve en Manuscrit entre les mains de tant de personnes, qu'elle est en quelque façon devenuë publique. Un de ses Disciples m'en a donné un Exemplaire; & en attendant que je vous en fasse faire une copie, je vous envoie la Preface qui seule vous fera connoître le caractere de toute la Piece, & même

& les autres Jesuites qui enseignoient à Louvain approchoient de ce sentiment.

(2) Il est vrai que les plus savans Peres de l'Oratoire dans les commencemens se déclarerent fortement pour la Doctrine de S. Thomas & de S. Augustin en matiere de Théologie, & pour Platon en ce qui regarde la Philosophie. Ils avoient même de très-grandes liaisons avec ceux qui faisoient gloire d'être Augustiniens tant en France qu'en Flandre. Mais le Pere de Gondren second General de cette Congregation, rompit cette liaison, aïant reconnu dans ces Messieurs les Augustiniens, je ne sai quoi qui ne lui plaisoit pas. A l'égard du P. Morin il déclamoit sans cesse contr'eux dans sa Communauté, et

même l'esprit de l'Auteur qui est assez uniforme dans ses Ouvrages.

„ Il y a douze cens ans & plus que nos
„ Théologiens sont en dispute, & qu'ils
„ cherchent la verité touchant les mysteres
„ de la Prédestination & de la Grace. En ef-
„ fet pour le regard de la Prédestination, les
„ uns, comme S. Augustin & ceux de son
„ Parti, veulent qu'elle soit purement gra-
„ tuite, & de telle sorte que nos bonnes œu-
„ vres n'y contribuent en rien; & les autres
„ au contraire soûtiennent qu'il la faut meri-
„ ter, & qu'elle est l'effet de nos bonnes œu-
„ vres. Et quant à la Grace, les uns, com-
„ me le même S. Augustin & ses Partisans,
„ pensent que celle qui est necessaire à faire
„ le bien est efficace par elle-même, c'est-à-
„ dire, qu'elle est de telle qualité, que non
„ seulement elle aide notre Libre-arbitre à se
„ porter au bien, mais qu'elle l'y applique &
„ l'y détermine. Les autres au contraire
„ croient que toute Grace est soûmise au Li-
„ bre-arbitre quant à l'usage, & que c'est lui
„ qui la rend efficace, ou non efficace. Et
„ quoique les opinions soient opposées, en
„ sorte qu'il n'y en peut avoir qu'une sur
„ chaque point qui soit vraie & orthodoxe,
„ & que l'autre est absolument fausse & erro-
„ née, néanmoins les savans hommes ont
„ pû jusqu'ici les soûtenir sans pécher con-
„ tre la foi & sans être blâmables, parce que
„ ni les uns ni les autres n'ont été authenti-
„ quement condamnez. Cependant quand
„ je fais reflexion qu'il étoit étrange que nos
„ Docteurs fussent ainsi divisez sur des ma-

tieres

„ tieres si importantes à notre salut, & qu'il
„ ne tenoit apparemment qu'à savoir celles
„ de leurs opinions qui sont erronées pour
„ les bannir de l'Ecole, & pour obliger leurs
„ Partisans à s'en départir, j'ai voulu m'ap-
„ pliquer à faire ce discernement. Le Lec-
„ teur jugera si j'ai bien réussi dans mon
„ dessein.

„ L'on sera sans doute surpris de ce que
„ je n'embrasse pas ici le Parti de Saint Au-
„ gustin qui a tant de réputation dans l'Egli-
„ se ; mais cet étonnement cessera, si l'on
„ veut bien considerer que les Docteurs, quels
„ qu'ils soient, étant capables de se tromper,
„ ne meritent d'autre créance que celle qu'ils
„ s'acquierent par la force & la solidité de
„ leurs raisons. Il est permis de ne les pas
„ suivre quand ils s'écartent de la Verité,
„ comme il est arrivé à l'égard de celui dont
„ je parle, ainsi qu'il en fut accusé pendant
„ sa vie & que j'espere faire voir dans ce Trai-
„ té. Mais quelque liberté que je me don-
„ ne de ne pas suivre S. Augustin, je serois
„ pourtant bien fâché que cela diminuât rien
„ de l'estime & du respect que l'on doit à la
„ memoire d'un si grand homme. Et quoi-
„ que je tienne pour certain qu'il s'est, com-
„ me j'ai dit, écarté de la Vérité sur les deux
„ points dont il s'agit, je ne prétens pas pour
„ cela, qu'il soit en aucune façon coupable.
„ Car comme il dit fort bien lui-même, ce
„ n'est pas l'erreur, mais l'obstination dans
„ l'erreur qui nous rend dignes de blâme.
„ Or bien loin d'avoir été obstiné dans son
„ sentiment, sur les matieres dont il est ques-
„ tion,

„ tion, il s'est soûmis au jugement des au-
„ tres, & a déclaré en termes exprès, que
„ si l'on découvroit qu'il s'y fut trompé, il
„ ne vouloit pas qu'on le suivît. Ce qui a
„ fait dire à ses propres Adversaires, que ce
„ Saint a été pur dans la foi, aussi-bien que
„ dans ses mœurs, & qu'encore qu'il ait
„ erré, son erreur n'a pas degeneré en he-
„ resie.

„ L'on me dira que si ce Saint a été accu-
„ sé d'erreur touchant la Prédestination, il
„ en a été pleinement justifié par le Pape Ce-
„ lestin, comme il se voit par la Lettre que
„ ce Pontife écrivit aux Evêques de France
„ contre ses Accusateurs, & qu'ainsi je ne
„ suis plus reçû à l'examiner, ni à faire pas-
„ ser son opinion pour erreur. A cela je ré-
„ pons qu'il est si faux que le Pape Celestin
„ ait justifié S. Augustin sur l'accusation dont
„ il s'agit, qu'il ne voulut rien prononcer là-
„ dessus, selon que le Cardinal Baronius a
„ été obligé de le reconnoître, tout prevenu
„ qu'il étoit pour Saint Augustin. J'avouë
„ bien que ce Pontife donna dans sa Lettre
„ de grandes loüanges à ce S. Docteur, &
„ que n'aïant pas voulu condamner l'opinion
„ sur laquelle il avoit été entrepris, il a lais-
„ sé aux Doctes la liberté de la soûtenir &
„ d'en disputer entr'eux sans en être aucune-
„ ment blamable. Mais cela ne doit pas pas-
„ ser pour une justification qui soit capable
„ d'empêcher que cette opinion ne soit exa-
„ minée, & qu'on ne lui donne même rang
„ parmi les erreurs, s'il se trouve qu'elle soit
„ en effet de cette qualité, comme je prétens
„ le démontrer.

„ L'on

„ L'on pourra encore m'alleguer, qu'il
„ n'est pas imaginable que l'opinion de S. Au-
„ gustin eût subsisté si long-temps, & que
„ tant de grands hommes s'y fussent laissez
„ surprendre, si elle avoit été une erreur
„ comme je soûtiens. Mais je répons 1.
„ Qu'on ne doit pas trouver étrange qu'une
„ erreur ait long-temps subsisté sans être re-
„ connuë pour telle, vû que soit l'opinion
„ de Saint Augustin, soit l'opinion contraire,
„ est assurement une erreur qui subsiste de-
„ puis plus de douze cens ans, sans avoir été
„ jusqu'ici découverte; outre que l'opinion
„ de Saint Papie, touchant le nouveau Regne
„ de JESUS-CHRIST sur la Terre après
„ la Resurrection, a duré près de trois sie-
„ cles avant que d'être reconnuë pour erro-
„ née, comme l'Histoire Ecclesiastique en
„ fait foi. 2. Je dis que l'on ne doit pas non
„ plus trouver étrange que quantité de grands
„ personnages se soient laissez surprendre à
„ une erreur; puisque nous voïons que l'o-
„ pinion du même Papie fut suivie & approu-
„ vée, toute heretique qu'elle étoit, par les
„ plus saints & les plus savans hommes de la
„ Chrétienté pendant tout le temps qu'elle
„ subsista, & que celle d'Origene fut em-
„ brassée par une infinité de gens doctes, de
„ Saints & de Martyrs, sans parler de celle
„ d'Arius qui surprit presque toute la Terre;
„ si nous en croions S. Jerôme & Vincent
„ de Lerins. Cela étant, pourquoi la mê-
„ me chose ne seroit-elle pas bien aussi arri-
„ vée à l'égard de l'opinion de S. Augustin?
„ Voilà de quoi j'ai voulu prévenir le Lec-

„ teur,

„ teur, afin qu'il ne ſoit pas choqué de mon
„ entrepriſe, laquelle je ſoûmets au jugement
„ de l'Egliſe.

Après cette Preface le Docteur de Launoy prétend montrer par des autoritez priſes des Apôtres & des Peres de ſiecle en ſiecle, juſqu'à notre temps, une Tradition conſtante oppoſée à la Doctrine de S. Auguſtin. Mais à vous dire la verité il s'en acquitte d'une maniere qui ne marque pas un homme ſavant dans l'Antiquité. Il débute d'abord par un principe de Théologie qui fait tout le fondement de ſa Diſſertation, lorſqu'il dit: *Comme nous ne devons reconnoître, pour être veritablement matiere de Foi, que ce qui nous a été revelé par Jeſus-Chriſt, & que nous avons appris des Apôtres & des Peres de l'Egliſe; auſſi doit-on convenir que l'opinion qui n'a pas été crûë dès le commencement ſur chacun de ces myſteres, eſt celle qu'il faut abſolument tenir pour erronée; parce que ſi elle n'a pas été crûë du commencement, il eſt impoſſible de prétendre qu'elle ait été revelée par Jeſus-Chriſt; & qu'elle ſoit deſcenduë juſqu'à nous de cette divine ſource, par le canal d'une Tradition non interrompuë. Ce principe eſt tellement certain, que l'Egliſe s'en eſt toûjours ſervi, comme d'une regle infaillible, pour diſtinguer l'Erreur d'avec la Verité, ſur de ſemblables ſujets.*

Ce principe eſt à la verité une regle ſûre pour diſtinguer l'Erreur de la Verité; mais il ne me paroit pas que M. de Launoy ſoit exact quand il deſcend aux preuves particulieres. On ne peut pas lui conteſter que les

Peres

Peres n'aient été *les Gardiens de la Tradition, & les Dépositaires de la Foi*; mais lorsqu'il ne nous donne pour témoins de la créance du premier siecle, que le faux S. Denys & le faux S. Clement, il fait connoître qu'il n'étoit gueres alors exercé dans la critique des Auteurs Ecclesiastiques. *Le grand S. Denys*, dit-il, *rend témoignage que Dieu exerce sa bonté sur les hommes, avec la même indifference que le Soleil répand sa lumiere sur les corps sans faire de choix ni de préference.* Ce seul endroit m'avoit fait croire d'abord que le Docteur de Launoy ne pouvoit être l'Auteur de la Dissertation qu'on lui attribuoit, parce qu'il a combattu lui-même le faux S. Denys. Mais après y avoir fait plus de reflexion, j'ai crû que ce Théologien n'étoit pas encore détrompé de l'opinion commune de la Faculté qui condamna Erasme en 1526. pour avoir avancé que les Savans attribuoient à un autre, qu'à Denis l'Areopagite, les Livres qui avoient été publiez sous son nom: (3) *eruditis recentior quispiam fuisse videtur, quam fuerit Areopagites ille.* Ce sont les paroles d'Erasme qui furent censurées par les Théologiens de Paris, comme des nouveautez dangereuses. *Non verè eruditis*, disent ces sages Maîtres dans leur Censure, *sed temerariis & novitatum studiosis videtur non esse Dionysius Areopagites qui libros Ecclesiasticæ Hierarchiæ conscripserit, quandoquidem ab ipso Dionysio Areopagita fuisse con-*

(3) Je crois que par ces savans *Eruditis*, Erasme a voulu indiquer principalement Valla celèbre Critique, & qui étoit très-habile, si l'on a égard au temps qu'il écrivoit. Erasme l'a souvent copié, n'aïant point alors de meilleur Maître pour ce qui regarde la Critique.

conſcriptos conſtat. M. Arnauld eſt auſſi tombé dans la même faute dans un de ſes premiers Ouvrages, où il met au nombre des Témoins de la Foi du premier ſiecle ce même Denis, comme s'il avoit été l'Areopagite.

Il y a encore d'autres fautes dans la Diſſertation de M. de Launoy qui ne ſont pas moins groſſieres que celles-là. J'étois perſuadé par la ſeule lecture de ſes Livres qu'il n'avoit preſque aucune connoiſſance de l'Antiquité ; & aiant eu depuis l'occaſion de le voir & de m'entretenir avec lui, je reconnus bientôt que pour ce qui regardoit la Théologie, c'étoit un Docteur Scholaſtique qui n'avoit gueres lû d'Auteurs avant S. Anſelme. Il étoit renforcé de quelques Ecrivains Proteſtans & entr'autres de De Dominis qui a été ſon grand Auteur. Je me trompe même fort s'il n'a pris dans ce dernier la plus grande partie de ce qu'il cite des Peres contre la Doctrine de S. Auguſtin. Comme il y a peu de Connoiſſeurs & qu'il avoit quelque choſe de plus que le commun des Theologiens, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ait eu dans Paris un grand nombre de Diſciples. Je n'ai point vû de gens qui fuſſent plus entêtez de ſes Ouvrages, que les Anglois. Ils le regardent comme un de leurs Patriarches, principalement ſur le fait de la Papauté. Je ſuis, Monſieur, &c. R. S.

30. *Janvier* 1690.

LET-

LETTRE XXXIV.

AU MEME.

Des premieres Editions de St. Jerôme. Jugement de l'Essai d'une nouvelle Edition des Ouvrages de ce Pere, qui a été publié depuis peu sous le titre de Prodrome.

JE vous avouë, Monsieur, qu'il n'y a gueres d'Editions des Ouvrages de S. Jerôme, qui ne m'aient passé par les mains. J'en ai fait autrefois une recherche assez exacte dans les Bibliotheques de Paris. Et ainsi il ne me sera pas difficile de satisfaire aux difficultez que vous me proposez à l'occasion du *Prodrome* qu'on a publié depuis peu. C'est Rome qui a donné la premiere au Public un corps de Lettres de ce Pere en deux gros Volumes *in folio* imprimez en 1470. sous le Pape Paul II. (1) Je crois néanmoins en avoir vû un Exemplaire de 1468. dans la Bibliotheque de M. Colbert, où les titres sont écrits à la main en lettres rouges Celui qui a pris le soin de cette premiere Edition se nomme Jean d'André Evêque d'Alerie & Garde de la

(1) J'ai reconnu en comparant ensemble quelques-unes de ces premieres Editions, que les Imprimeurs de ce temslà marquoient une même Edition sous differentes années. C'est pourquoi l'Edition de 1470. est la même que celle de 1468.

la Bibliotheque Vaticane. Dans son Epitre dedicatoire qui est à la tête de son premier Volume, il nous apprend que des personnes savantes dans les Langues Orientales étoient chargées de traduire en Latin les Livres Grecs, Hebreux & Arabes de cette riche Bibliotheque; & que pour lui qui n'avoit pas de si grands talens, il se contentoit de revoir les Manuscrits qui avoient été tellement corrompus par des ignorans, qu'on ne pouvoit presque plus les entendre, & que s'il n'en avoit pas ôté toutes les fautes, au moins il en avoit corrigé quelques-unes. Il ajoûte de plus que lorsqu'il a trouvé des mots qui avoient besoin d'être traduits, il les a mis en Latin, & que s'il y en avoit même quelques-uns qui ne fussent plus d'usage, il en avoit mis d'autres en leurs places qui fussent plus intelligibles. *Mihi Doctorum abortivo*, dit l'Evêque d'Alerie, *satis visum est si in recognitione librorum qui quidem imperitorum incuria depravati usque adeò erant, ut intelligi nullo modo posse viderentur, adhibito labore, mendas, si non valerem omnes, aliquas certè tollerem, & amicorum consilio, si qua vertenda essent efficerem Latina; si nimis obsoleta, ad usum nostrumque sermonem redigerem.*

(2) C'est sur ce pied-là que le Bibliothecaire

(2) Cet exemple est fort contraire à ceux qui vantent tant les premieres Editions des Livres, comme s'ils tenoient lieu d'Originaux. Car, ou ces Livres passoient par les mains des Critiques, qui le plus souvent les defiguroient, ou les Imprimeurs mettoient sous la presse des Exemplaires MSS. avec toutes les fautes qui y étoient, & ils en ajoûtoient de nouvelles.

re du Vatican a fait imprimer, comme il le témoigne lui-même, Aulu Gelle, S. Irenée, & plusienrs autres Ouvrages, & même une bonne partie des Epitres de S. Jerôme & de ses Opuscules. *Id igitur in Auli Gellii, id in Irenæi Lugdunensis Episcopi libris, id in plerisque aliis egi.* Il reconnoit cependant qu'il n'est pas le premier Auteur du Recueil qu'il publie des Epitres de Saint Jerôme; mais qu'il en étoit redevable à Théodore Evêque de Trevise qui les avoit mises en cet état, & que ses amis le lui avoient apporté afin de le donner au Public plus correct & d'une maniere qu'il pût être lû avec moins de difficulté. *Nuperrime vero*, dit notre Critique, parlant au Pape Paul II. *cum D. Hieronymi libellos epistolasque perplures mendosè satis scriptas & ex diversissimis codicibus prius collectas in certum ordinem à doctissimo & optimo Patre Tarvisino Episcopo redactas, qui apud tuam Sanctitatem dum in mortalibus ageret Apocrisarii munus Referendarii cùm magna commendatione semper implevit, amici quidam ad me delatas poposcissent, ut mea diligentia emendatiusculæ redderentur quo minore difficultate legi possent, &c.*

Il est surprenant que l'Auteur de l'Essai de la nouvelle Edition de S. Jerôme, qui fait gloire d'avoir lû un si grand nombre d'Exemplaires manuscrits, ait ignoré l'origine de tant de fausses leçons qui se trouvent dans les Editions de ce Pere. Il crie de toute sa force contre Erasme & contre Marianus Victorius, qu'il traite de Corrupteurs des Livres de S. Jerôme, & il ne dit pas un mot du Bi-

bliothecaire du Vatican qui les avoit défigurez auparavant d'une si étrange maniere, sous prétexte de les rendre plus corrects & plus intelligibles. Cette fausse critique a regné de tout temps, & aussi-bien dans les Livres Grecs, que dans les Livres Latins, comme je pourrois vous le montrer par une infinité d'exemples : mais je me veux renfermer dans le seul S. Jerôme.

Jean d'André a mis au devant de son second Volume une nouvelle Epitre adressée au même Pape, où il explique plus en détail la methode qu'il a suivie. Il veut qu'on lui ait quelque obligation de ce qu'il a corrigé dans son Edition, une infinité d'erreurs que les Copistes ignorans avoient inserées dans les Exemplaires manuscrits. Pour ce qui est des mots Hebreux qui se trouvent dans les Ouvrages de S. Jerôme, il dit qu'il a laissé à chacun la liberté de les suppléer dans son Exemplaire : *Missa Hebraica feci, recogitans in suo quemque volumine, illa esse si licuerit & voluerit suppleturum.* Et à l'égard des passages Grecs dont les Livres de ce S. Docteur sont remplis, il témoigne qu'il a consulté des personnes savantes en cette Langue, & principalement Théodore Gaza. Je ne marche jamais, dit-il, que je ne sois accompagné de mon Théodore: *Restabant cognitu necessaria imprimis Græca sine quibus, ut præcipua ferè Latinorum volumina, in nullo modo hujus sacratissimi Doctoris legi scripta ad intelligendi profectum poterant. In his igitur nequaquam omittendis, tum alios quosdam laude viros & memoriâ dignos consului, tum cum primum,*

mum, meum doctissimum humanissimumque Theodorum Gazam—absque Theodoro meo non magis quicquam aggredior, quam absque meo genio.

Mais à vous dire la verité, les secours que l'Evêque d'Alerie a tirez de son cher Théodore, pour la lecture des mots Grecs, sont fort legers, puisqu'il les a souvent laissez en blanc dans son Edition. Saint Jerôme, par exemple, dit qu'il a lû ainsi dans les Septante, dans Aquila, & dans les autres Interpretes Grecs; mais au lieu des mots Grecs on laisse en plusieurs endroits, un espace vuide, parce qu'on n'a pû lire le Grec des Manuscrits, & on n'est pas même toûjours exact dans ceux qu'on représente. Ce qui vient sans doute de ce qu'en ces temps-là, il n'y avoit point encore de Bibles imprimées en Grec. Mais si Gaza avoit voulu prendre la peine de consulter les Bibles Grecques manuscrites, dont il y a plusieurs Exemplaires dans la Bibliotheque du Vatican, avec les Scholiastes Grecs aux marges, il auroit donné quelque chose de plus exact pour ce qui est du Grec; & à l'égard des mots Hebreux, ce n'est pas une faute au Bibliothecaire du Vatican, de les avoir laissez dans son Edition de S. Jerôme en caracteres Latins, comme il les a trouvez dans ses Exemplaires manuscrits; car ils n'étoient point autrement dans l'Original de ce Pere. Je ne le blâme pas même d'en avoir laissé en blanc une bonne partie de ceux qu'il n'a pû lire, ni de s'être trompé quelquefois dans la lecture de ceux qu'il a imprimez. Je le louë au contraire d'avoir

réüssi dans la lecture de quelques-uns. Je ne vous dis point que dans ce premier Recueil des Epitres de S. Jerôme, on y a mis un grand nombre d'autres pieces, qui ne sont point manifestement de ce saint Docteur. L'Auteur même en avertit ses Lecteurs, & il assûre qu'il ne l'a fait que pour obéir à quelques-uns de ses amis qui l'en avoient prié: *in priore veluti in præsenti quoque volumine, multa conniventibus oculis, nonnullis amicorum servientes inseri toleravimus, potius quàm consensimus.*

Ces deux gros Volumes furent depuis réimprimez à Venise en 1488. mais en plus petit caractere & en une plus petite forme. L'Imprimeur se nomme *Andreas de Toresanis de Asula.* L'avantage de cette nouvelle Edition sur la premiere, c'est qu'outre qu'elle est plus commode, ceux qui en ont pris le soin ont tâché de ranger ces Lettres & les autres Opuscules, selon l'ordre des matieres. Ils en ont fait trois classes, dont la premiere contient ce qui touche la Doctrine de la Foi & la refutation des Hérétiques; la seconde renferme plusieurs Traitez instructifs sur les difficultez de l'Ancien & du Nouveau Testament; & la troisiéme regarde principalement les Mœurs. Tout cela est expliqué dans une petite Preface qui est à la tête, où l'Auteur dit: *ab illis Tractatibus exorsi sumus quibus fides Catholica roboratur & ab hæresum impugnatione defenditur, scientes ipsa Christianæ institutionis fundamenta esse quibus salus & vita consistit. Deinde dogmaticos libros de utriusque testamenti quæstionibus vel de Scripturarum*

Sancta-

Sanctarum expositionibus quibus religiosa mens eruditur in lege Domini adjecimus. Tunc verò de moribus atque virtutibus quibus conversatio Christiana prout unicuique gradui, sexui, vel ætati congruit instituitur distinctos gradus subjecimus.

Mais tout ce bel ordre n'a point remedié aux fautes qui sont dans la premiere Edition; car on trouve dans celle-ci la plûpart des mêmes manquemens & des mêmes imperfections. En un mot, c'est plûtôt l'ouvrage d'un Imprimeur, que d'un Critique. Il ne paroit point que l'Auteur ait consulté de nouveaux Exemplaires manuscrits de St. Jerôme, & s'il a voulu quelquefois remplir les espaces vuides pour y mettre les mots Hebreux & Grecs qui y manquoient, il l'a fait au hazard sans entendre ces Langues; en sorte qu'il a plûtôt augmenté ces sortes de fautes, qu'il ne les a diminuées. Au reste les mots Hebreux sont aussi en caracteres Latins dans cette Edition, comme dans la premiere. Mais ce qui merite le plus d'être consideré dans les premieres Editions des Epitres de Saint Jerôme qui ont été, si je ne me trompe, au nombre de cinq avant que celle d'Erasme parut, c'est qu'on y trouve les Versets des Septante entiers, dans plusieurs endroits où Saint Jerôme n'a le plus souvent qu'un mot ou deux, & même quelquefois en Latin seulement; au lieu que ces premieres Editions représentent au long le Grec & le Latin.

L'Evêque d'Alerie a inseré exprès dans son Edition, qui est la premiere, ces Additions, sous prétexte de rendre le Texte de Saint Je-

rôme plus clair & plus intelligible à ses Lecteurs. Car c'est le dessein qu'il s'étoit proposé. S'il les avoit placez à la marge seulement, je n'y trouverois rien à redire. Car j'ai lû dans quelques Exemplaires manuscrits de ce saint Docteur de semblables Additions en forme de Gloses. On ne peut donc pas accuser Erasme & Marianus d'avoir pris de la Bible Grecque des Septante imprimée à Rome, tout ce Grec qui est dans leurs Editions. Car outre qu'elle n'étoit point encore imprimée alors, il ne faut que comparer l'Edition d'Erasme avec les premieres Editions des Epitres de S. Jerôme, pour juger qu'il n'a fait presqu'autre chose que de les copier, ou plûtôt Erasme s'est servi du travail de Conon savant Religieux Dominicain, qu'Amerbach avoit employé à Bâle pour retoucher une infinité d'erreurs qui se trouvent dans ces premieres Editions, & pour remplir les espaces vuides. Ce Critique nous apprend lui-même dans le Sommaire qu'il a mis à la tête de l'Epitre à Sunnia & à Fretela, qu'il a suivi exactement pour le Grec les corrections de Conon qui étoit très-habile en cette Langue, & celles de Jean Capnion & des Amerbachs. Mais ces dernieres regardent plutôt les mots Hebreux dont cette Epitre est remplie, que les mots Grecs. *Hoc opus*, dit Erasme, *quoniam reperi satis diligenter emendatum opera Joannis Cononis viri litterarum græcarum peritissimi, & quo ad hujusmodi negotium non minus habeat momenti summa fide parique diligentia, præterea clarissimi viri Joannis Capnionis, postremò fratrum Amerbachiorum, illorum stu-*

dia

dio contentus, non putavi meo labore opus esse. C'est une grande negligence à Erasme de n'avoir pas revû sur ces Manuscrits, en ces endroits-là & en plusieurs autres, ce que Conon qui mourut à Bâle en 1514. n'avoit pas achevé. On ne peut point aussi excuser Marianus Victorius, d'avoir suivi en ces mêmes endroits les fautes d'Erasme, ou plûtôt de Jean d'André.

L'Auteur du Prodrome qui n'a point fait ces reflexions, brouille tout sans savoir le plus souvent où il va; ce qui ne peut venir que de ce qu'il n'a pas lû avec soin les premieres Editions de ce Pere; & cependant il se mêle de les critiquer. Il confond par une erreur grossiere Capnion & Conon, comme s'ils avoient tous deux reformé, sur les leçons des Juifs Massoretes, les mots Hebreux qu'on lit dans S. Jerôme, au lieu que ce dernier n'avoit travaillé que sur les mots Grecs citez par ce Pere & qu'il ne connoissoit pas même les caracteres Hebreux. Vous trouverez l'éloge de Conon qui étoit de Nuremberg dans Gesner & dans quelques autres Bibliothecaires, lesquels en parlent tous comme d'un homme savant dans la Langue Grecque qu'il avoit professée. B. Rhenanus habile Critique de ce temps-là étoit un de ses Disciples. Il nous a même laissé des Traductions Latines de quelques Ouvrages de S. Gregoire de Nysse, de S. Basile & de S. Gregoire de Nazianze. Comme il retournoit d'un voiage d'Italie, Amerbach le Pere qui avoit ramassé de tous côtez des MSS. pour donner une bonne Edition des Ouvrages de S. Jerôme, le pria de s'arrê-

ter chez lui à Bâle, afin de corriger le Grec & même le Latin. Reuchlin, autrement Capnion, eut soin de l'Hebreu. Jean Amerbach notre Pere, disent les enfans de cet Amerbach, dans la Preface qui est à la tête du cinquiéme Tome de Saint Jerôme imprimé à Bâle, fit venir Jean Reuchlin, qui corrigea quelque chose pour ce qui regarde les mots Hebreux; Conon de Nuremberg retoucha plusieurs endroits pour ce qui est du Grec & du Latin. *Joannes Amerbachius parens noster ex omni Germania viros undecumque doctissimos accivit—inter hos itaque quos accersit Joannes Reuchlinus in Hebraicis nonnulla reposuit; Conon Norimbergensis in Græcis & Latinis multa castigavit.* Cette Preface a été écrite en l'année 1516. Il est encore fait mention de ce savant Dominicain dans la Preface que Bruno Amerbach a mise au devant du sixiéme Tome, où il joint Conrad Pelican à Jean Reuchlin. En effet Pelican qui s'étoit appliqué à l'étude de la Langue Hebraïque, dans le temps qu'il étoit Religieux de l'Ordre de Saint François, a travaillé sur les mots Hebreux de cette Edition. C'est lui qui nous a donné la Version des Pseaumes que Saint Jerôme a faite immediatement sur le Texte Hebreu, & il y joignit ce Texte. Le très-savant Pere Conrad Pelican de l'Ordre de S. François, dit le même Bruno Amerbach dans sa Preface, m'a servi comme de Thesée dans la publication de cet Ouvrage: *porro fatemur ingenuè hoc negotii οὐκ ἄνευ Θησέως, --- quod aiunt, nos confecisse, sed adjutos opera doctissimi pariter & humanissimi Patris Conradi Pelicani.*

ltani Rubeaquensis ex familia D. Francisci cujus auspicio potissimùm hæc res peracta est.

Je ne m'arrêterai point à vous faire le recit des autres Editions qui ont suivi celle d'Erasme, ou plûtôt des Amerbachs à Bâle. Car je ne me suis proposé dans ma Lettre, que de vous parler des anciennes, qui ont été si peu connuës au Faiseur de *Prodrome*, & qui sont cependant l'origine de ces fautes qu'il exagere si fort. Je vous ferai seulement remarquer par occasion, qu'il y a des choses singulieres dans l'Edition qui s'est faite à Paris en 1609. & qu'elle merite que vous la compariez avec les autres Editions. Si l'Auteur de l'Essai l'avoit consultée en de certains endroits, il y auroit trouvé des éclaircissemens à plusieurs difficultez. Mais il semble n'avoir eu dessein que de crier fortement contre Erasme & contre Marianus Victorius.

Si cet homme s'étoit contenté de corriger les Editions précedentes dans les endroits où il y a des Additions évidentes, ou des fautes manifestes, il meriteroit l'approbation de tout le monde; mais de la maniere qu'il parle dans son Prodrome, ou Essai, il semble n'avoir eu d'autre dessein, que d'ôter les veritables leçons de Saint Jerôme pour en substituer de fausses en leurs places, sous prétexte de je ne sai quels Mss. qu'il prétend avoir lûs. Il ne faut pas aller loin pour être convaincu de ce que je vous dis: car dès le commencement de la Lettre qu'il adresse *aux personnes savantes, & qui font profession de litterature*, il assure hardiment que l'endroit de l'Epitre de S. Jerôme à la Vierge Principia, où ce Pere ci-

te les paroles du Pseaume 44. vers. 14. a été manifestement corrompu. Il ne doute point qu'au lieu de ἔσωθεν *intrinsecus*, qui est dans les Editions ordinaires, il ne faille lire dans un sens tout opposé ἔξωθεν *extrinsecus*. Il est important d'observer, ajoûte-t-il, que S. Jerôme a lû dans les Exemplaires des Septante ἔξωθεν, & non pas ἔσωθεν, comme il y a dans les Editions d'Erasme & de Marianus, & même dans toutes les Editions Grecques des Septante. *Itaque dignum prorsus operæ pretium est observasse Hieronymum in Septuaginta suis legere* ἔσωθεν, non ἔξωθεν, *ut Erasmus & Marianus posuerunt, quod alii quoque sequuntur in editis LXX. seniorum exemplaribus Græcis.*

Mais j'ose vous dire que c'est une temerité très-grande à cet Auteur, de corriger en ce lieu-ci la leçon qui se trouve non seulement dans toutes les Editions de S. Jerôme & dans toutes les Editions Grecques des Septante, mais aussi dans Saint Basile, dans Saint Chrysostome, dans Theodoret & dans les autres Peres Grecs, qui ont tous suivi dans leurs Explications la leçon ordinaire. Saint Augustin n'a point aussi lû autrement dans son Exemplaire Latin de l'ancienne Vulgate, ni S. Jerôme dans la revision qu'il en a faite. On pourroit aussi confirmer cette même leçon par la Version Arabe qui a été faite sur celle des Septante. En un mot, c'est combattre le consentement universel de toutes les Eglises & de tous les Peres, que de suivre la leçon opposée.

Cela étant, quelle raison auroit euë S. Jerôme de changer une leçon qui étoit non seulement

lement dans son Exemplaire Grec des Septante, mais aussi dans l'Original Hebreu? On ne sauroit, dit le Faiseur de *Prodrome*, donner un bon sens à la Tropologie que ce saint Docteur tire de ce passage du Pseaume 44. à moins qu'on ne reconnoisse qu'il a lû ἔξωθεν *extrinsecus* dans son Exemplaire des Septante. Etrange hardiesse! Cet homme prend la liberté de corriger les Ouvrages de S. Jerôme, par rapport aux idées qu'il se forme. Lisez vous-même, je vous prie, l'endroit dont il est question; vous y verrez que la Tropologie de ce savant Pere s'accorde parfaitement avec la leçon ordinaire. Il n'est pas besoin que je m'étende plus au long sur ce sujet; vous jugerez facilement par ce premier exemple, de quoi est capable le nouveau Reformateur, & quel égard on doit avoir à ses autres corrections. Je suis convaincu, par ses propres Remarques sur l'Epitre à Sunnia & à Fretela, qu'il n'y a rien de si difficile, que de distinguer les veritables leçons de Saint Jerôme d'avec les fausses; tant la licence des Critiques a été grande à l'égard des Exemplaires manuscrits de ce Pere. Ce n'est pas sans raison que Bruno Amerbach a conjecturé, que quelque homme savant en Hebreu a retouché la Version que S. Jerôme a faite des Pseaumes sur le Texte Hebreu, afin de la rendre plus conforme à son Original. Il est surprenant qu'Amerbach, ou plûtôt Pelican, ait suivi dans l'Edition de Bâle les Exemplaires Latins qui avoient été retouchez en faveur des Juifs. Genebrard qui avoit lû l'Avertissement d'Amerbach, prononce librement dans son Com-

mentaire sur le Pseaume IX. que le Pseautier attribué à S. Jerôme, & imprimé à Bâle en 1516. par Froben, avoit été corrompu en une infinité d'endroits, par quelque Novateur en faveur de ceux qui judaïsent de notre temps : *Psalterium quod D. Hieronymo tribuitur est corruptum infinitis additionibus, mutationibus, detractionibus alicujus novatoris in Judaizantium nostri temporis gratiam.* Ce Critique ne savoit pas que cette alteration des Pseaumes de Saint Jerôme est fort ancienne, & qu'elle regarde même tous les Livres de l'Ecriture, que ce saint Docteur a traduits sur l'Hebreu. C'est de quoi j'ai voulu vous avertir, afin que si l'on vient à publier le divin Canon Hebreu qu'on nous promet, vous preniez garde s'il est entierement de S. Jerôme, & s'il n'a point été alteré par cet homme judaïsant pour l'approcher davantage de l'Original Hebreu. Je suis, Monsieur, &c.

20. *Octobre* 1699.

LET-

LETTRE XXXV.

AU MEME.

Saint Jerôme a écrit en caracteres Latins les mots Hebreux qu'il a citez dans ses Ouvrages. Fausse orthographe qui est dans les Editions de ce Pere & même dans les Manuscrits. Jugement du Livre de Saint Jerôme intitulé des noms Hebreux.

IL n'étoit pas necessaire, Monsieur, que l'Auteur du *Prodrome* publiât de nouveau une Lettre dans notre Journal, pour montrer que Saint Jerôme a mis en caracteres Latins dans ses Ouvrages les mots Hebreux qu'il y rapporte. C'est un fait qui est de notorieté publique, & dont Marianus Victorius même qui les a représentez en lettres Hebraïques dans son Edition demeure d'accord. Les habiles Critiques soit Catholiques, soit Protestans, n'ont pû souffrir la liberté qu'on a prise dans les dernieres Editions de ce Pere, où l'on a inseré les mots Hebreux avec les points voïelles de la maniere qu'ils sont dans nos Bibles Hebraïques. C'est de quoi se sont plaints Drusius, Ribera & Fronton du Duc, sans vous parler de plusieurs autres. Celui-ci dans une de ses Remarques sur l'Epitre 133 de Saint Jerôme, observe judicieusement la maniere dont on doit lire en caracteres La-

tins un certain mot Hebreu, & il dit en même temps qu'on a eu raison d'accuser d'une double erreur ceux qui ont eu soin des dernieres Editions des Ouvrages de ce S. Docteur. Ils ont supprimé l'ancienne leçon qui étoit en caracteres Latins, & ils en ont substitué une autre en sa place en caracteres Hebreux qui a été inconnuë à S. Jerôme : *à Nuperis Correctoribus Hieronymi erratum dupliciter queruntur, quod nimirum suppressâ veteri lectione Latinis litteris expressâ novam & Hieronymo incognitam posuerint, & quòd characteribus Hebraicis eam extulerint.*

Loin donc de blâmer l'Auteur du *Prodrome* de ce qu'il a rétabli cétte ancienne maniere de lire les mots Hebreux dans sa nouvelle Edition de l'Epitre de S. Jerôme à Sunnia & à Fretela, je le louë au contraire d'avoir suivi en cela ses Manuscrits & les premieres Editions; mais il n'est pas supportable quand il prétend avoir trouvé dans les paroles mêmes de ce saint Docteur une preuve démonstrative du fait qu'il avance. Saint Jerôme dans sa Lettre 145. expliquant au Pape Damase ce que signifie le mot Hebreu *Osanna*, cite ce passage du Pseaume 113. *O Domine, salvum me fac*, &c. Il observe en même temps qu'on lit dans l'Hebreu *Anna Adonai Osianna*, &c. puis ajoûtant pour un plus grand éclaircissement l'interpretation d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion & de la cinquiéme Edition, il dit qu'il rapporte leurs propres paroles en Grec, de peur qu'il ne paroisse y avoir changé quelque chose, s'il ne les rapportoit qu'en Latin : *quod Aquila, Symmachus,*

chus, & Theodotio & quinta Editio, ne quid in Latino mutare videamur, ita exprimunt, ὦ δὴ κύριε, &c.

Il est évident qu'on ne peut raisonnablement donner un autre sens aux paroles de S. Jerôme, que celui que je viens de vous marquer; & cependant ce savant homme qui travaille à une nouvelle Edition de ce Pere, assûre qu'il est aussi clair que le jour que Saint Jerôme appelle en ce lieu-ci, *Latinum*, la citation du Texte Hebreu, parce qu'il écrivoit les mots Hebreux en caracteres Latins: mais, outre que ce sens est manifestement absurde, comment seroit-il tombé dans l'esprit de ce saint Docteur, lui qui suivoit dans cette maniere d'écrire les mots Hebreux, un usage reçû generalement de son temps? Les Ecrivains Grecs, comme Origene, S. Epiphane, S. Chrysostome & les autres, ont tous mis en caracteres Grecs les mots Hebreux que nous trouvons dans leurs Ouvrages. Les Latins ont aussi marqué en leurs caracteres Latins les mots Hebreux qu'ils rapportoient dans leurs Livres. Il n'y auroit même jamais eu aucune difficulté là-dessus, si quelques Hebraïsans du dernier siecle ne s'étoient avisez de mettre des caracteres Hebreux dans les nouvelles Editions des Ouvrages de Saint Jerôme. Jugez après cela ce qu'on peut attendre d'un homme, qui étant prévenu de ses idées, détourne d'une si étrange maniere le veritable sens des paroles de ce Pere, & qui lui fait dire des choses auxquelles il n'a jamais songé.

Peut-être n'avez-vous pas pris garde à l'or-

thographe

thographe bizarre de ces mêmes mots Hebreux qui est répanduë dans la nouvelle Edition de l'Epitre de S. Jerôme à Sunnia & à Fretela. La lettre *phe* des Hebreux y est tantôt représentée par *ph*, & tantôt par *F*. Ce Pere qui étoit si habile Critique, & qui savoit par consequent ce que c'est que de garder l'uniformité, a-t-il pû dans une seule Epitre écrire une seule lettre de l'alphabet Hebreu de deux manieres differentes? Si le Faiseur de *Prodrome* continuë sur ce pied-là, il y aura dans sa nouvelle Edition de St. Jerôme une confusion étrange pour ce qui regarde l'orthographe des mots Hebreux. Je vous avouë qu'on trouve dans les plus anciens Mss. Latins le *Phe* des Hebreux écrit par la lettre *F* des Latins; mais un homme qui aura lû avec quelque application les Ouvrages de S. Jerôme, jugera aussi-tôt que cette orthographe vient des anciens Copistes, & non pas de l'Auteur qui a manifestement supposé le contraire dans ses Ouvrages. Au chapitre II. de son Commentaire sur le Prophete Isaïe, il observe que *Philistini* sont les Peuples qu'on nomme presentement *Palæstini*, qui est la même chose que *Philistini*, parce que les Hebreux qui n'ont point dans leur Langue la lettre *P* se servent d'une lettre qui répond au *phi* des Grecs: *Philistini quæ est hodie gens Palæstinorum quasi Philistinorum quia P. litteram sermo Hebræus non habet; sed pro ea φ Græco utitur.*

Il est vrai que les Latins n'ont point de lettre particuliere qui réponde au *phi* des Grecs, & que si l'on vouloit l'exprimer par une seu-

le lettre, il faudroit se servir de la lettre *F*. Je sai de plus qu'on lit dans de vieilles Inscriptions *Amfiona*, *hierofanta*; mais, comme il s'agit ici uniquement de l'orthographe que S. Jerôme a suivie, nous devons le consulter lui-même: or il a établi pour regle, que dans tous les noms Hebreux qui sont dans l'Ecriture, le *phe* Hebreu doit s'écrire en Latin par *ph*, il n'en a excepté qu'un seul mot. C'est pourquoi il est ridicule de lire dans le Catalogue des noms Hebreux que ce Pere a traduit du Grec de Philon & d'Origene en Latin, *farao*, *faleg*, *fares*, *farisæi*, *filon*, *finées*; il n'a jamais pensé à mettre d'autre lettre en la place du *phi* des Grecs qui est dans Philon & dans Origene, que le *ph* des Latins. Ceux-ci, qui n'ont aucune lettre particuliere qui réponde au χ Grec, l'expriment par la lettre *C*, avec une aspiration, c'est-à-dire par *ch*. Il en est de même du φ Grec; les Latins qui n'ont dans leur Alphabet aucune lettre simple qui y réponde se servent de la lettre *P* avec une aspiration, c'est-à-dire de *ph*. Vous ne manquerez pas de m'opposer toutes les Editions, & même tous les Exemplaires manuscrits du Livre des noms Hebreux où la lettre *F* suit immediatement aprés la lettre *E*, & il paroit même, direz-vous, par les paroles de S. Jerôme qu'il est l'Auteur de cet ordre alphabetique. Car dans le Catalogue des noms Hebreux, qui sont dans l'Evangile de S. Luc, il fait cette remarque sur ceux qui commencent par la lettre *P*; *sciendum est quòd apud Hebræos P. littera non habeatur, nec ullum nomen est quod hoc elementum resonet; abusivè*

igitur accipienda quasi per F litteram scripta sint. Il repete la même observation sur le mot de *Fisidia* dans le Catalogue des Actes des Apôtres, où il dit: *Fisidiam os sonitus: quia ut supra dixi, P. litteram non habent propterea Pisidiam per F efferunt.* Mais j'ose vous dire que dans tous les endroits de ce Catalogue des noms Hebreux où la lettre *F* suit immediatement après la lettre *E*, c'est une erreur manifeste d'orthographe, & qui pour être ancienne, n'en est pas moins fausse. Pour vous convaincre de ce fait, je n'ai point besoin d'autre preuve, que de la Remarque même de Saint Jerôme que vous m'avez opposée: car il est évident que ce S. Docteur parle des lettres des Hebreux qui n'ont point, dit-il, la lettre *P* dans leur Alphabet; & ainsi c'est abusivement par rapport à la Langue Hebraïque, qu'on dit *Pilatus*, *Pisidia*, parce que les Hebreux n'ont point dans leur Langue la lettre *P.* mais seulement la lettre *Phe.* Il faut donc rétablir dans la Remarque de S. Jerôme *Phe*, qu'il appelle en d'autres lieux *elementum*, *litteram Phe*, qui est veritablement une des lettres de l'Alphabet des Hebreux; au lieu que la lettre *F* est une lettre de l'Alphabet Latin. Les anciens Copistes, ou plûtôt les Reviseurs des Ouvrages de S. Jerôme, qui n'ont point entendu le sens de la Remarque de ce Pere, ont tout brouillé dans ce Catalogue des noms Hebreux, & même dans celui des noms propres des lieux. L'Auteur du *Prodrome* qui n'a pas été plus exact que ces Reviseurs dans son Edition de l'Epitre à Sunnia & à Fretela me donne lieu de-

de croire qu'il y aura une étrange confuſion, pour ce qui eſt de l'orthographe des mots Hebreux, dans la nouvelle Édition de tout le S. Jerôme, à laquelle il travaille.

Au reſte vous ſavez que les Grecs, pour adoucir la prononciation rude & âpre du *Phe* Hebreu, l'ont changé ſouvent en un ſimple *P*, & c'eſt delà qu'eſt venu par exemple qu'on lit dans la plûpart des Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament, *Capernaum*, au lieu de *Capharnaum*. Mais vous me demanderez ſans doute, par rapport à la Remarque de Saint Jerôme ſur la lettre *Phe*, comment il s'eſt pû faire que ce ſaint Docteur, qui étoit également ſavant dans les Langues Hebraïque, Grecque, & Latine, ait mis au nombre des noms Hebreux *Petrus*, *Pilatus*, *Piſidia*, & une infinité d'autres qui ſont maniféſtement Grecs ou Latins. Je vous avouë que ſi ce petit Ouvrage étoit veritablement de lui, on ne pourroit pas l'excuſer, mais comme il en eſt plûtôt le Traducteur que l'Auteur, on doit rejetter la plûpart de ces fautes groſſieres ſur Philon & ſur Origene qu'il n'a preſque fait que copier : il les a néanmoins corrigez en pluſieurs endroits. Bien qu'il range parmi les noms Hebreux, *Petrus*, *Pontius*, *Pilatus*, dans ſon Catalogue de S. Marc, il en parle tout autrement dans celui des Actes des Apôtres, où après avoir rapporté ces mêmes noms & pluſieurs autres, il ajoûte auſſi-tôt qu'il eſt aiſé de voir, que c'eſt forcer manifeſtement ces mots qui ſont tous Grecs ou Latins, que de les rapporter à la Langue Hebraïque : *Hæc omnia Græca nomi-*

na

na vel Latina, quàm violenter secundum linguam Hebraicam interpretata sint, perspicuum puto esse lectori.

Mais après tout, la Note que S. Jerôme a faite sur cet endroit, n'étant que générale, elle ne suffit pas, parce qu'il semble faire ces mêmes mots purement Hebreux en d'autres lieux, & il n'est pas même tout-à-fait excusable en celui-ci, où il place, entre les mots qu'il assûre être Grecs ou Latins, celui de *Pascha* qui est manifestement Hebreu. Comme ce savant Pere n'a fait aucunes observations particulieres sur une infinité de mots qu'il met au nombre des noms Hebreux & qui sont cependant ou Grecs, ou Latins, ou Egyptiens : ceux qui n'entendent point ces Langues tomberont facilement dans l'erreur. On lit, par exemple, dès le premier mot de ce Catalogue *Æthiopiam tenebras vel caliginem interpretantur Latini.* Or il est constant que ce mot est Grec, & qu'il a toute une autre signification dans la Langue Grecque. Ceux qui liront cette Etymologie & qui ne trouveront aucune Note de Saint Jerôme qui les avertisse que c'est un mot Grec, croiront qu'il est Hebreu. Je sai que ce saint Docteur n'a point approuvé cette fausse étymologie, mais il ne laisse pas que de jetter ses Lecteurs dans l'erreur, tant en cet endroit qu'en plusieurs autres ; & c'est ce qui a fait dire à Salmeron dans ses Prolegomenes, qu'il semble que S. Jerôme n'ait pas assez fait d'attention à ce qu'il disoit quand il a interpreté le nom de Paul par *Admirable* ; comme si c'étoit un nom Hebreu, au lieu que c'est un nom Latin. Il le reprend

aussi d'avoir fait la même faute à l'égard du mot d'*Ephese* & de plusieurs autres, principalement dans son Livre des noms Hebreux, où il n'est point exact. Il est bon que je vous rapporte les propres paroles de ce savant Jesuite. *Hieronymus interdum sui oblitus esse videtur, qui in Commentariis epistolæ ad Philemonem scribit Pauli nomen interpretari admirabilem, putans esse Hebræam vocem, cum tamen constet esse nomen Romanum, & in Præfatione libri 3. in epistolam ad Ephesios ait*, Ephesus in Latinam Linguam interpretatur voluntas, sive consilium meum, in ea, vel certe anima mea in ea, *cùm tamen sit vox Græca, peccat & in libro de nominibus Hebraicis quòd nominum Græcorum etymologiam petit ex Hebræo idiomate, ut in nominibus Æneа, Aristarchii, Antipatridis, Agrippæ, Appii fori, Cornelii, Coloniæ, Corinthii, quod in regulam à se traditum est, etsi in nominibus Andreæ, Alexandri & Festi asserat esse violentum ex Hebræo interpretationem petere.*

Ce n'est pas qu'il faille accuser en cela S. Jerôme d'ignorance; car il a été trop habile pour ne point voir la fausseté d'une infinité d'Etymologies, dont le ridicule saute aux yeux de ceux qui ont la moindre connoissance des Langues Grecque & Hebraïque. Mais vous savez que la methode ordinaire de ce saint Docteur est de compiler plûtôt les pensées des autres, que de publier les siennes propres. Il eût été mieux sans doute, qu'il eût donné un nouveau Livre des noms Hebreux de sa façon, que de mettre simplement en Latin le galimatias de Philon & d'Origene, se contentant

dans la methode de ce savant Commentateur, bien qu'il n'approuve pas ceux qui ne s'attachent qu'à expliquer le Texte Hebreu d'aujourd'hui, sans jetter les yeux sur l'ancienne Version Grecque, il ne laisse pas d'avoir souvent recours à l'Original Hebreu. Il observe avec soin la difference qui est entre l'un & l'autre: c'est pourquoi remontant jusqu'à la source, il marque l'origine de cette diversité qui vient le plus souvent de ce que les Septante ont lû dans l'Exemplaire Hebreu, autrement que nous n'y lisons presentement. *Sæpè*, dit-il dans sa Preface, *cum LXX. ab Hebræâ lectione discedant, solerter indagandum fuit quid ipsi in suis Hebræis codicibus habuissent; neque enim puto illorum sententias satis percipi posse, nisi quid ipsi in Hebræo legerint inquiratur.* Mais après tout, il est fort éloigné de l'esprit de certains Conciliateurs, qui sous prétexte de concilier notre Edition Latine avec le Texte Hebreu, tombent dans une espece de galimatias. Il se contente d'exposer simplement ce qui est dans le Texte; puis il montre que les paroles de notre Vulgate forment un autre sens *ubi ab Hebraico LXX. dissidebant*, comme il ajoûte au même endroit, *sic exposuimus, non ut dissidentes sententias & longè diversas in unum compingeremus, reluctantemque nostram editionem ad Hebraïcæ lectionis sensum ut faciliorem detorqueremus, sed exposito qui in originaria lingua haberetur, aliam esse nostræ editionis sententiam docuimus.* J'ai vû deux Editions de ce Commentaire, dont l'une est de Rome en 1607. & l'autre de Paris en 1611.

L'Au-

L'Auteur qui étoit d'une Congregation de Clercs Reguliers fut fait pour son seul merite Evêque d'Acerre dans le Roïaume de Naples. Vous trouverez son éloge dans les Lettres de Pierre Morin qui ont été imprimées à Paris en 1675. & qui sont connuës de très-peu de personnes, quoiqu'elles contiennent plusieurs faits très-curieux. On y apprend entr'autres choses, quelques particularitez touchant la Bibliotheque & l'Imprimerie Vaticane, qui meritent d'être sûës. Il y avoit en ce temps-là une espece d'Ecole ou Academie composée de six personnes appellées *Scholastici*, lesquelles prenoient le soin de tout ce qui s'y imprimoit, & qui voïoient les Livres sur de bons Manuscrits. Agellius étoit un de ces Academiciens, & Pierre Morin étoit le Secretaire & le Moderateur de cette Ecole. Celui-ci dans une de ses Lettres au Cardinal Cajetan Lett. 21. se plaint fort, de ce qu'on leur ôte le P. Agellius, qui rendoit de si grands services à l'Imprimerie Vaticane, & il le supplie qu'on leur laisse encore quelque temps un homme d'un si rare merite, afin d'instruire les autres Academiciens. Voici les propres termes de cette Lettre: *Postquàm intellexi R. P. Agellium ablegatum iri ab urbe, valde dolui ejus virtute, doctrinâ, industriâ Typographiam Vaticanam esse carituram; ac idcirco Amplitudinem vestram illustrissimam oro, ut is priusquam hinc proficiscatur, edoceat eos qui Romæ mansuri sunt, & Bibliothecæ ac Typographiæ Apostolicæ operam navaturi, quemadmodum pleraque exequi possint quæ ipse vel à se affecta; vel saltem co-*

cogitata perficere non poterit: & un peu après, Morin ajoûte, parlant au même Cardinal, *in Patre Agellio egregia sunt ingenii doctrinæ, sacrarum litterarum intelligentiæ munera, ut non sine causa doleam eo nos carere oportere, easque interire utilitates quas ex ipso perceptura erat Roma.*

Si vous voulez apprendre plus en détail quel étoit l'emploi de ces Academiciens de la Bibliotheque & de l'Imprimerie Vaticane, lisez vous-même les Opuscules de ce Pierre Morin dont vous pourrez trouver encore quelques Exemplaires chez le Sieur Boudot. J'en ai vû les Originaux dans la Chambre du P. Quetif savant Religieux Dominicain de la Ruë S. Honoré. Au reste il est étrange, que ce Pierre Morin Parisien, qui a rendu de si grands services à Baronius pour mettre du Grec en Latin plusieurs Pieces que le Cardinal a inserées dans ses Annales, soit si peu connu dans le monde, & ce qui vous paroîtra encore plus surprenant, c'est que nos Critiques, lorsqu'ils parlent de cette belle Edition Grecque des Septante de Rome, ne disent rien de lui. Ils font l'éloge de Flaminius Nobilius, comme s'il étoit le seul Compilateur des Scholies qui y sont jointes; & cependant il est constant que nous sommes redevables de ce grand & immense travail à Pierre Morin, comme il le témoigne lui-même dans ses Lettres. Il dit en termes formels dans la cinquiéme qui est écrite au Cardinal Borromée, qu'il a été chargé du soin de faire cette compilation, & qu'on lui a mis pour cela entre les mains les Manuscrits Grecs

Grecs qui étoient dans la Bibliotheque Vaticane, & dans sa Lettre 31. où il nomme en particulier ceux qui ont travaillé, par l'ordre du Pape Gregoire XIII. à l'Edition des Septante, tant pour le Grec que pour le Latin, il assûre que c'est lui seul qui a recueilli toutes les Scholies Grecques qu'il a prises des Catenes, ou Commentaires Grecs, qui sont dans la Bibliotheque Vaticane: & il nous apprend en même temps, que pour être plus exact, il a eu recours au Texte Hebreu & qu'il a même consulté sur de certains Livres le Syriaque, l'Ethiopien, & l'Arabe: *mihi verò*, dit-il, *uni data est provincia Commentariorum in Vetus Testamentum Vaticanorum quæ Catenæ dicuntur evolvendorum ac perlegendorum, ut ex iis varias lectiones, variasque interpretationes Aquilæ, Symmachi, Theodotionis quintæ ac sextæ editionis exciperem, & in annotationes conferrem, quas itidem scribendas susceperam. Immensum id opus, tam multa legendi in quo vel totam hominis ætatem bene consumi quis putaret, aliquot annis exhausi ac pleraque correxi ex Hebraicæ Linguæ conjectura.* Au reste nous ne saurions point toutes ces particularitez, qui meritent d'être connuës des Savans, si Morin avoit été bien paié de sa pension à Rome. Je n'ai point parlé de lui dans mes Histoires Critiques de l'Ancien Testament, parce que je n'avois point lû alors ses Lettres. Je savois seulement qu'il avoit rendu de très-grands services au Cardinal Baronius, aussi bien que le Pere Sirmond dont il étoit Ami. Outre ce Recueil de Lettres que le P. Quetif a publié a-

vec d'autres Opuſcules ſur les Pieces originales de l'Auteur, on en trouve encore quelques-unes dans le Recueil de celles de Muret, avec qui Morin étoit lié d'amitié. Je ſuis, Monſieur, &c. R. S.

1. *Mars* 1695.

LETTRE XXXVII.

A M. P. Conſeiller du Roi dans ſes Conſeils, & Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel.

MONSIEUR,

Ce qu'on vous a dit de la Lettre des Rabbins d'Amſterdam à M. Jurieu eſt veritable. Ce Miniſtre a été long-temps ſans ſavoir de qui elle venoit. Il en a ſoupçonné pluſieurs perſonnes de Hollande, & il a même fait un Procès dans toutes les formes à un homme aſſez connu en ce Païs-là, qu'il accuſoit de vouloir introduire le Judaïſme dans la Hollande. Mais il devoit bien plûtôt s'accuſer lui-même de ce crime, puisqu'on n'a rien avancé dans cette Lettre qui ne ſoit pris de ſon Livre de *l'Accompliſſement des Propheties.* Vous ſavez qu'il y a de certains Ouvrages qui ſe réfutent d'eux-mêmes, quand on les met dans tout leur jour. Aïant donc lû cet impertinent Libelle, je crus que pour le réfuter,

ſuter, il ſuffiſoit de faire voir par les propres paroles de l'Auteur, qu'il appuïoit manifeſtement la Religion des Juifs, & qu'il détruiſoit en même temps le Chriſtianiſme. Je dictai donc auſſi-tôt à mon Neveu cette Lettre dont on vous a parlé. J'y en avois joint une autre, ſous le nom des Juifs Caraïtes de Pologne: mais la premiere qui fut traduite en Flamand & en Anglois, fit tant de bruit dans les Provinces-Unies, que celui qui avoit donné la premiere à l'Imprimeur, ne voulut point ſe charger de la ſeconde, craignant que cela ne lui attirât des affaires. Comme celle-ci n'a été vûë de perſonne, je vous envoie mon Exemplaire dont vous ferez tel uſage qu'il vous plaira. Je ſuis, Monſieur, &c. R. S.

A Roüen 1690.

LETTRE

Des Rabbins des deux Synagogues d'Amsterdam, à Mr. Jurieu. Traduite de l'Espagnol. Suivant la Copie imprimée à Amsterdam chez Joseph Athias, ou plutôt chez Pierre Mortier.

Lettre de Monsieur JURIEU qui est à la tête de son Livre, intitulé, *Accomplissement des Prophetie s.*

A LA NATION DES JUIFS.

JE *prie cette Nation de vouloir lire la seconde partie de cet Ouvrage avec attention, & sans préjugez, depuis le douziéme Chapitre jusqu'à la fin. Ils n'y trouveront rien qui les puisse effaroucher. J'avouë que l'esperance qu'ils ont d'un Regne du Messie qui sera principalement pour eux, est fondée sur des Oracles précis & indubitables; que même Jerusalem leur doit être rebâtie, & qu'ils seront rassemblez dans leur Terre. Et si quelque chose est capable de les faire revenir de leur prévention pour le rétablissement de la Loi Mosaïque, & contre la Loi de Jesus-Christ; c'est assurément la méthode dont nous nous servons ici, qui leur accorde presque tous les avantages qu'ils attendent.*

RE-

REPONSE

DES RABBINS D'AMSTERDAM

A la Lettre de Monsieur Jurieu Docteur illuminé de la Secte des Chrétiens de Rotterdam.

MONSIEUR,

La Lettre qu'il vous a plû d'adresser à toute notre Nation, nous fait concevoir de grandes esperances du rétablissement d'Israël en Jerusalem. Nous avons rendu graces au Seigneur des Armées, de ce qu'il a suscité en nos jours un homme extraordinaire dans la Secte des Nazaréens, qui fait voir par des preuves incontestables, tirées des Prophcties adressées au Peuple de Dieu, qu'enfin le temps est venu que Sion doit être rebâtie, & que le Dieu de l'Univers doit être adoré dans la pureté. *Réjouissez-vous, Fille de Sion; votre heure est prête; voici votre Roi à vos portes : que chacun ceigne ses reins, & qu'il se dispose à recevoir ce Roi, qui doit assujettir à sa domination toutes les autres Puissances de la Terre.* Il ne manquera rien à notre bonheur, Monsieur, si vous voulez bien joindre vos prieres aux nôtres dans nos Synagogues, afin de hâter la venuë du veritable Messie que nous attendons avec empressement depuis tant de siecles. Nous avons lû avec application ce

que vous nous prescrivez de lire dans votre Ouvrage. Nous avons conferé en même temps toutes vos raisons avec celles que nos Docteurs apportent pour faire voir que votre Messie n'est point le Messie promis dans les Saints Livres, & nous avons trouvé une parfaite conformité de vos raisons avec les nôtres. S'il est donc vrai, comme vous en devez demeurer d'accord, qu'il n'y a qu'un seul Regne du Messie promis par les Prophetes, il s'ensuit necessairement, que le Messie n'est point venu, puisque, selon vous, son Regne n'est point encore arrivé. Vous êtes admirable dans la refutation des Passages dont vos Docteurs se sont toûjours servis depuis le commencement de votre Secte pour prouver leur Messie. Vous avez fait voir évidemment, que le Messie promis à notre Nation est un Roi qui doit s'assujettir toute la Terre; & nous mener de toutes les parties du Monde triomphans dans Jerusalem la sainte Cité. C'est ce même Roi, selon vous, qui doit donner la Paix à l'Univers; & comme cette Paix n'a point été dans le Monde telle qu'elle est marquée dans les Propheties, vous en concluez judicieusement, que le Regne du Messie doit être encore attendu. C'est ainsi que vous expliquez plusieurs passages d'Isaïe, & des autres Prophetes, qui montrent clairement un Roïaume temporel, & non pas des graces spirituelles, telles que ceux de votre Secte attribuent au Regne du Messie.

Tout cela se voit évidemment, Monsieur, dans le Ch. 14. de votre 2. Livre. Vous n'y pouvez souffrir le sentiment de ceux qui di-

sent

ſent que ces Oracles ont été déja accomplis. Les figures des Prophetes*, dites-vous, ſeroient bien outrées, ſi le Roïaume du Meſſie étoit venu, puiſque cette Nation n'a encore rien reçû des bénédictions qui lui ſont promiſes, & ainſi ils ont eu raiſon de ne pas reconnoître pour Meſſie celui qui les a laiſſez depuis près de deux mille ans épars ſur la Terre dans une longue & cruelle captivité. Il faudroit, comme vous le remarquez très-bien dans ce même Chapitre, que toutes les Propheties fuſſent des illuſions, ſi le Regne du Meſſie promis aux Hebreux étoit déja venu. Ils doivent attendre avec confiance les glorieux avantages qui leur ſont promis, & qui ne conſiſtent pas en des ſpiritualitez imaginaires; mais en des biens réels, & en des poſſeſſions effectives: autrement on ne rempliroit pas les grandes idées que donnent les promeſſes magnifiques faites au Peuple qui a été choiſi de Dieu par deſſus toutes les Nations de la Terre.

Il faut remarquer, dites-vous encore ſagement, *que le Meſſie appartient aux Juifs, que cette Nation dès ſon origine a été nourrie dans l'eſperance de la venuë de ce Meſſie, comme d'un bien qui ne ſe pourroit dépeindre, tant il ſeroit grand. Le voilà venu, & ce Peuple, pour accompliſſement de ces grandes promeſſes, voit brûler ſon Temple, raſer ſa Ville capitale, ſon Culte aboli, ſes enfans diſperſez dans tout l'Univers, & devenus l'execration, & le mépris des hommes.* Ce ſont vos propres paroles auxquelles nous n'ajoûtons rien: nous en concluons ſeulement a-

vec nos sages Maîtres, que celui que vous reconnoissez pour Messie n'est pas le Messie promis à la Nation Juive, puisque selon vous même, il les doit rétablir dans Jerusalem & les rendre les Maîtres de toutes les autres Nations; au lieu que le Messie des Chrétiens, comme vous ajoûtez au même endroit, *ne leur apporte que honte, qu'accablement, que des miseres infinies, & qui n'ont pas d'exemple dans tous les autres Peuples*. Ce qui vous fait conclure que vous n'entendez rien dans la conduite de Dieu, & dans ses Oracles, si le Regne du Messie promis aux Juifs est passé: *autrement tous les oracles promis à ce Peuple sont trompeurs, & ne lui ont été donnez que pour lui servir de piége*.

Dans ce même Chap. 14. nous avons aussi trouvé votre raisonnement admirable pour prouver que le Messie que nous attendons, n'est point encore venu, parce que, comme vous observez en ce lieu-là, les menaces de Dieu faites aux Juifs par les Prophetes, ont été réelles & accomplies au pied de la lettre. Ainsi il faut aussi *que les grandes & fortes promesses de rétablissement, de retour, de gloire, de Regne & d'Empire soient executées à la rigueur*, à l'arrivée de leur Messie; & ce qui ne laisse aucune difficulté, c'est que vous prouvez très-bien par les six premiers versets du chap. 62. d'Isaïe, que le Messie promis à Israël, doit être un Conquerant, qui doit combattre & remporter une sanglante victoire. C'est en effet le sens des paroles que vous produisez de ce Prophete, & toute la Nation Juive vous est fort obligée de l'avoir

sur-

ſincere que vous faites en cet endroit, que cela ne peut point s'entendre de la Paſſion de votre Meſſie, comme la plûpart des Chrétiens l'entendent *par une pieuſe accommodation*. Nous aurions ſeulement ſouhaité, que lorſque vous reprenez vos Freres de ce qu'ils expliquent les Propheties plûtôt par de pieuſes accoumodations, que ſelon la verité, vous ne fuſſiez pas tombé dans le même défaut; vous deviez faire paroître davantage de liaiſon dans la ſuite de vos raiſonnemens. Car ſi notre Meſſie doit être un Conquerant qui nous doit rétablir dans Jeruſalem, comme vous le ſuppoſez avec les Prophetes, pourquoi voulez-vous que ſes victoires ſoient ſeulement ſpirituelles, & non pas réelles? Ne voïez-vous pas que vous tombez dans les mêmes accommodations pieuſes, que vous reprochez aux autres? Que craignez-vous, Monſieur, n'êtes-vous pas en Païs de liberté? Pouvez-vous, étant convaincu de la verité, comme vous l'êtes, refuſer de vous joindre à nous, qui devons bientôt être les Maîtres de la Terre? Nous vous regarderons comme un Précurſeur de notre Meſſie, & tous nos biens ſeront en votre diſpoſition.

Nous ne prétendons point emploïer ici d'autres preuves pour montrer que le Meſſie n'eſt point encore venu, que celles dont vous vous ſervez, & qui ſont les mêmes que celles que nos Rabbins oppoſent aux Chrétiens. Le Regne, dites-vous, du Meſſie eſt marqué dans ces paroles de l'Ange à votre Meſſie, *Dieu lui donnera le Trône de David ſon Pere*. Puis vous faites voir évidemment, que cet

Oracle n'a point été accompli, parce que ce prétendu Messie depuis seize cens ans a été le Roi des Gentils, & non pas des Juifs, qui sont, selon même votre remarque, Ennemis de ce Roïaume, & par consequent ce Messie ne peut pas être le veritable qu'ils attendent. Car vous avez vous-même établi pour principe, que le Messie est pour la Nation Juive, & que c'est à eux à qui il est promis dans les Prophetes. Toute la suite de votre raisonnement dans ce Chap. 14. montre invinciblement que le Roïaume d'Israël n'étant point rétabli, il est necessaire que le Messie des Juifs ne soit point encore venu, & partant toutes les preuves dont ceux de votre parti se servent pour la venuë du Messie, ne sont que des allegories, ou, pour nous servir de vos termes, des *accommodations pieuses*, qui n'ont aucun fond de verité. Nous concluons donc avec vous & dans vos propres termes, *Si ce Roïaume d'Israël n'est rien autre chose que la vocation des Gentils & l'Eglise Chrétienne, pourquoi les remet-il à longs jours en leur disant, que Dieu s'est reservé la connoissance de ce temps?* Ce sont les paroles de JESUS de Nazareth à ses Disciples, d'où vous prouvez très-bien, qu'il avoüoit lui-même n'être pas le Messie promis à la Nation Juive. Nos Maîtres sont dans ce même principe; & ils nous défendent dans leurs Ecrits de supputer les jours du Messie, dont Dieu s'est reservé la connoissance. Vous prouvez encore admirablement en ce même endroit, que votre JESUS n'a pas été persuadé qu'il fût le Messie des Juifs, puisque

dans

dans la priere qu'il a ordonnée aux siens, on trouve ces paroles : *ton Regne vienne*. Vous en concluez très-judicieusement, que le Regne du Messie n'est pas venu, puisqu'on prie tous les jours qu'il vienne ; & cette priere est conforme à celle que nous faisons aussi dans nos Synagogues. Vous montrez aussi fort bien qu'on ne peut pas entendre, comme font la plûpart des vôtres, le Regne de l'autre Monde, à cause de cette clause qui est ajoûtée, *en la Terre, comme au Ciel* ; ce que vous expliquez de cette maniere : *ton Regne vienne en la Terre*, c'est-à-dire, que le Messie qui doit regner dans la Terre sur toutes les Nations du Monde, vienne au plûtôt.

Nous avons été ravis de voir, que vous convenez entierement avec nos Docteurs sur le sens de cette priere qui est très-ancienne dans nos Synagogues. Vous avez raison de dire, que Dieu n'a point encore regné dans le Monde ; ce que vous prouvez invinciblement par le dénombrement de tous les âges du Monde. D'où vous inferez que ce Regne de Dieu est differé jusqu'au Regne du Messie sur la Terre avec les Saints qui sont les Juifs. Nous ne saurions assez admirer ces paroles, où vous dites en forme de conclusion de tout votre raisonnement : *Il y a donc, selon moi, un Regne de Dieu à attendre, & ce Regne c'est le Regne du Messie ; c'est le Regne des Juifs, le Regne du Messie, qui n'est point encore venu*. Heureuse conformité qui se rencontre entre vous & entre nous ! Nous ne changerons rien dans votre proposition, que ces mots, *selon moi*, en ses autres ici, *selon nous*.

En effet c'eſt le ſentiment de tous les Juifs que vous avez exprimé dans leur ſens & dans leurs propres paroles. Nous prions l'*Adonaï* Dieu de nos Peres, qu'il vous comble de ſes benedictions, & qu'il vous faſſe entonner dans tous vos Ouvrages la prochaine arrivée de ſon Meſſie dans la ſainte Cité. Vous avez montré comme au doigt le rétabliſſement de Sion par la révélation d'Ezechiel que vous produiſez au même lieu. Nos Rabbins conviennent avec vous, que cette grande Campagne couverte d'os ſecs que le Prophete voit, ſont les Iſraëlites qui ſont répandus dans tout le monde. Ces os qui ſe rejoignent & ſe raſſemblent, ſont les Juifs que Dieu rejoindra & raſſemblera par ſon Meſſie. Il leur redonnera la vie en faiſant vivre la Loi de Moïſe au milieu d'Iſraël.

Nous n'avons rien à ajoûter à ce que vous dites, qu'Ezechiel dans les derniers Chapitres de ſon Livre fait une deſcription figurée du Regne des Juifs & du Meſſie; & vous faites paroître une grande penétration d'eſprit & un jugement ſolide en ce que vous reprenez les interpretations de ceux de votre Secte, qui ont trouvé, dites-vous, dans ces Chapitres d'Ezechiel, un abîme impenetrable, parce qu'ils ont ſuppoſé le Regne du Meſſie à venir. Nous avons réſolu dans nos Synagogues de deputer par devers vous deux *Parnaſſin*, pour vous remercier de la défenſe que vous avez priſe de la Nation Juive, contre ceux que vous appellez Papiſtes & Antechriſts, à cauſe qu'ils perſecutent les Juifs. En effet il n'y a rien de mieux ſenſé que la re-

remarque que vous faites à la fin de ce Chapitre, *que le veritable Regne de l'Antechrist consiste dans la persecution cruelle qu'on fait aux Juifs*. Et pour nous servir de vos termes, *ce mystere d'iniquité ne comprend rien au mystere de pieté, & il ne voit pas que Dieu se reserve cette Nation pour faire en elle ses plus grands miracles*. Nous esperons que vous serez un des témoins de la gloire d'Israël, & que notre Messie de l'Esprit duquel vous avez été animé, vous élevera aux plus hautes dignitez de son Roïaume, comme un des Heros de son parti.

Nous avons lû, Monsieur, le 15. Chap. de votre second Livre, avec le même soin que le précedent, & nous sommes tous convaincus, que le Dieu de nos Peres a répandu sur vous son Esprit Saint pour expliquer les plus anciennes Propheties qui regardent le Peuple Hebreu. Il n'y a qu'un Docteur illuminé comme vous, qui puisse montrer avec évidence que ces anciennes Propheties qui ont été prononcées par Dieu même dès le commencement du Monde, n'ont pû être appliquées à votre Messie; mais qu'elles regardent le Regne d'un Messie à venir. C'est de ce Regne que vous entendez avec nos *Chakams* cet Oracle que Dieu prononça lui-même à Adam: *La Semence de la Femme brisera la tête du Serpent, & elle lui brisera le talon.* Vous dites fort bien que *c'est une promesse qui n'est pas encore accomplie*, & même vous le prouvez invinciblement. Car, selon vous, le Messie doit avoir *une pleine victoire & devenir le parti dominant. Or celui de Jesus-Christ*

Christ a toûjours été le parti oppressé par le Paganisme, ou par le Mahometisme, ou par l'Antichristianisme. Il faut donc attendre un temps dans lequel le Parti du vrai Christianisme prédomine & étouffe entierement l'empire du Diable. Il ne peut y avoir de vrai Christianisme, que sous le veritable Christ ou Messie, qui sera ce Parti prédominant à tout l'Univers, & qui nous est predit dans cette Prophetie.

Vous ne pouvez pas vous imaginer, Monsieur, combien notre Peuple a été édifié, lorsqu'il a appris par votre Ouvrage, que cet Oracle qui fut donné à Abraham, *En ta Semence seront benies toutes les Nations de la Terre*, ne peut s'appliquer à la venuë de votre Messie, puisqu'il est certain, comme vous l'avez observé judicieusement, que toutes les Nations du Monde n'ont point été converties à la Foi du Messie; & c'est cependant ce qui a été marqué expressément dans cette Prophetie, *toutes les Nations de la Terre.* Vous faites paroître en cela que vous êtes plus éclairé que Paul une des Colomnes des Nazaréens, qui a expliqué dans son Epitre aux Galates, de JESUS de Nazareth cet Oracle prononcé à Abraham, au lieu que, comme vous dites très-bien avec nos Rabbins, l'accomplissement de cette Prophetie est reservé au temps que les Juifs seront avec leur Messie les Maîtres de toutes les Nations. C'est sur ce pied-là que vous expliquez avec eux cette autre fameuse Prophetie du Chap. 49 de la Genese, où il est dit, que *le Shilo viendra, & qu'à lui appartient l'assemblée des* Peu-

Peuples. Il est surprenant de voir, combien vos Interpretes se sont fatiguez à expliquer de leur Messie ce fameux Oracle. Mais vous faites voir en peu de mots, qu'ils se sont tous trompez, *parce qu'on ne sauroit dire en verité que la multitude des Peuples appartienne à Jesus-Christ.*

De ces Oracles éloignez, vous passez à ces Prophetes qui ont été expressément envoïez pour nous caracteriser l'Empire du Messie. C'est ici que vous triomphez, Monsieur; prouvant évidemment que tous ces passages d'Isaïe que vos Docteurs prétendent favoriser la venuë de votre Messie, ne prouvent rien moins que cela; mais qu'il les faut entendre d'un autre Regne, où le veritable Messie promis à la Nation Juive, établira une parfaite concorde dans le Monde, & une Paix generale: *Le Loup paîtra avec l'Agneau*, dit Isaïe, *& le Léopard gîtera avec le Chevreau*, &c. Il est indubitable, dites-vous, que cette Prophetie regarde les jours du Messie, & en effet nos sages Maîtres sont d'accord en cela avec vous; aussi bien qu'en ce que vous ajoûtez au même endroit; *Mais je voudrois bien qu'on me dît en conscience, si cet Oracle a été accompli; en quel temps, en quel lieu, en quel âge, en quel siecle?* Nous reconnoissons tous avec vous, que cette Prophetie d'Isaïe n'a point été accomplie, & que son accomplissement est reservé aux jours heureux de notre Messie. Il en est de même des autres Oracles de ce Prophete, que vous produisez ici en grand nombre avec quelques-uns du Prophete Jeremie, & nous loüons l'Eternel,

nel, de ce qu'il a ouvert les yeux de son Serviteur pour lui faire connoître qu'on ne peut les appliquer à JESUS Fils de Marie. Ce qui vous fait crier par une espece d'enthousiasme ou sainte inspiration : *Il faut donc, il faut ouvrir ses yeux, & confesser qu'il y aura un Regne de la Sainteté, une Sainteté qui remplira toutes les Nations.* Or comme les Prophetes marquent expressément ce Regne à la venue du Messie des Juifs, c'est une suite necessaire que ce Messie n'ait pas encore paru sur la Terre.

Il ne se peut faire rien de mieux, que l'endroit où vous caracterisez dans ce même Chapitre le temps du Messie, après avoir rapporté les témoignages fidelles des Prophetes *Toutes ces expressions*, dites-vous, *& tant d'autres qui se lisent dans les Prophetes signifient 1. Une profonde Paix, qui ne doit jamais être interrompuë par la Guerre. 2. Une plenitude & une abondance de toutes sortes de biens. 3. Une exemption de tous maux. 4. Une prosperité, où entrent les richesses, les plaisirs & la joie. 5. Une felicité qui ne doit point être interrompuë par le retour des calamitez.* Tout cela, selon vous, est attaché dans les Oracles divins au Regne du Messie, & par consequent il ne nous a encore rien paru de ce Regne heureux ; puisque depuis la création du Monde, il n'est rien arrivé de semblable, comme vous le prouvez invinciblement par les Histoires passées. Vous refutez divinement vos Auteurs, qui veulent trouver dans le passé ces temps promis par les Prophetes, au lieu qu'il faut demeurer d'ac-

cord

cord avec nos Rabbins que vous suivez pas à pas, que ce bonheur est reservé aux jours de notre Messie. Vos expressions sont si grandes & si merveilleuses dans tout votre discours, que vous nous permettrez de les emploier ici contre ceux de votre Parti, qui ont si fort outré les Propheties: *C'est se moquer de nous, que d'appliquer ces promesses de paix & de tranquillité à certains petits calmes que l'Eglise a eus de temps en temps, & en certains lieux: car ce seroit faire un mauvais usage de la Rhetorique, & outrer terriblement les figures, que de représenter ces paix imparfaites par des titres, qui donnent des idées de la plus grande & de la plus parfaite prosperité qui puisse être imaginée.* D'où nous inferons, selon votre principe, que le Regne de votre Messie n'est point le Regne du veritable Messie prêché au Peuple de Dieu par les Prophetes, puisque quelque bien qu'il soit arrivé sous ce Regne, il n'est point capable, selon vous, *d'épuiser toute la signification de ces termes forts & puissans, & qui signifient clairement une Paix de la part de la Terre, aussi bien que de la part du Ciel.*

Le Chap. 16. Monsieur, où vous parlez des Types, après avoir parlé des Propheties, nous a paru plus embarassé que les precedens, parce qu'outre qu'on se laisse aller facilement à la chaleur de son imagination, quand on veut raisonner sur des Types ou Figures, vous vous trompez dans le principe que vous supposez. Vous n'envisagez par tout que votre Eglise sous le Papisme, que vous appellez le Regne de l'Antechrist; & selon ce principe, vous

vous dites *que la Captivité de l'Egypte est assurément la figure de cette Captivité, sous laquelle l'Eglise gémit durant le Regne de l'Antechrist.* Vous assurez la même chose de la Captivité de Babylone, & de la persecution d'Antiochus. Mais il seroit bien plus vraisemblable d'entendre en general tout le Christianisme par le Regne de l'Antechrist, ou de l'Anti-Messie. Nous ne doutons point que vous ne soïez persuadé de cette verité avec nous. Et ce qui nous a confirmé dans cette pensée, c'est que vous avez pris plaisir à débiter un grand nombre de choses tout-à-fait éloignées, & qui n'ont aucun fondement en parlant de ce prétendu Antichristianisme. Il n'y a gueres d'apparence qu'un homme aussi sensé que vous êtes, ait voulu dire serieusement que le Papisme est proche de sa fin, & que la Religion Protestante sera rétablie dans trois ans en France d'une maniere éclatante. Cela a si fort surpris quelques-uns de vos Confreres, qu'ils vous traitent d'Imposteur, dans la vûë qu'ils ont que les trois ans étant passez, & le Peuple ne voïant point de soulagement à sa misere, s'en prendra aux Ministres comme à de faux Prophetes. Cette consideration & plusieurs autres qu'il seroit long de vous marquer, nous font croire que votre Ouvrage jusqu'au 12. chap. du 2. Livr. ne contient rien de serieux; que vous ne l'avez fait que dans la vûë d'empêcher par cet artifice vos gens de ne point se laisser aller au Papisme, pour les conduire insensiblement par les derniers chapitres de votre Livre à la véritable alliance de Dieu avec Israël,

raël, qui doit être éternelle, selon les sacrez Oracles.

Nous n'avons donc point été surpris, Monsieur, des explications bisarres qui paroissent dans votre Ouvrage à l'égard des Papistes, comme s'ils étoient seuls Idolâtres. Cette Idolâtrie regarde en general toute la Secte Nazaréenne, & il est impossible que vous expliquiez les Prophetes autrement que par rapport à cette Idolâtrie, sans que vous tombiez dans de grandes fautes, comme vous faites, quand vous mettez sur les rangs les Carmes, les Jesuites, les Minimes, les Capucins, & les autres Moines. Au lieu d'avoir en vûë pour expliquer les Oracles, tout le monde en general, vous ne jettez les yeux que sur l'Europe, & vous y faites passer pour Rois de petits Roitelets de deux jours. Vous y reconnoissez pour Empereur un homme sans Empire. Vous voulez que la grande Place de la Cité soit la France, qui n'occupe dans le Globe du Monde, qui est cette Cité, qu'une bien petite partie de la Terre. Si vous voulez raisonner juste, cette grande Place de la Cité est l'Empire du Sultan qui possede une si grande étenduë de Païs. Ce sera lui qui détruira l'Idolâtrie dans toute la Terre & qui nous procurera ces jours heureux du Messie. Nos Docteurs & même les Mahometans avec eux croient que les Chrétiens sont Idolâtres, parce qu'ils reconnoissent trois Personnes en Dieu, & qu'outre cela ils adorent un homme.

C'est sur ce pied-là, Monsieur, que vous devez former un systeme de l'accomplisse-

ment des Propheties. Ce n'est pas que nous croyions que votre Apocalypse soit une véritable Prophetie, vos plus savans Docteurs ne l'aïant pas voulu reconnoître pour telle, mais après l'avoir examinée, nous avons jugé, que ce n'étoit presque qu'un tissu des veritables Prophetes.

Ce que vous dites dans votre Chap. 17. touchant la durée de votre Eglise en sept Periodes, que vous établissez par rapport aux sept jours de la Création, ne peut être vrai, parce qu'il est fondé sur le principe que vous avez déja posé. Nous comptons pour rien toutes ces allegories que vous inventez pour répondre aux six premiers jours de la Création. Ce sont des mysteres qui ne sont appuïez que sur l'imagination, & chacun en peut forger tant qu'il lui plaira, qui auront la même vraisemblance. Nous trouvons même que vous ne gardez pas toûjours la vraisemblance dans vos imaginations, comme quand vous dites au Chap. 19. où vous expliquez les mysteres des quatre derniers jours de la Création; *Les premiers Docteurs du Christianisme après les Apôtres ont été de pauvres Théologiens. Ils ont volé rés pied, rés terre. Il y a plus de Théologie dans un seul Ouvrage de S. Augustin, que dans tous les Livres des trois premiers siecles, si l'on en excepte les Livres d'Origene.* Cette proposition est fausse dans toute son étenduë, & elle est même entierement opposée au Regne des Millenaires, que vous avez établi. Les premiers Peres qui ont approché le plus de vos premiers Docteurs qui étoient de

notre

notre Nation, ont eu une Théologie plus pure que celle de Saint Augustin, dont il a inventé lui-même une bonne partie. Aussi voiez-vous, qu'ils ont reconnu le veritable Regne temporel du Messie, qui a passé chez eux pour une tradition constante. Bien loin que les premiers Docteurs du Christianisme après les Apôtres aient été de pauvres Théologiens, comme vous l'avancez sans en apporter aucune preuve, ils ont conservé la Loi de Moïse avec la reformation qu'en avoit faite leur Maître, qui dit expressément dans vos Evangiles, *Qu'il n'est pas venu détruire la Loi, mais la perfectionner.* Cet Origene que vous loüez si fort, a détruit par ses allegories votre Religion & la nôtre.

Mais sans qu'il soit besoin de nous arrêter aux mysteres & aux emblêmes que vous rapportez, & qui ne peuvent passer que pour des jeux d'esprit semblables à ces fictions ingenieuses qui se rencontrent dans nos Rabbins Cabbalistes, ce que vous dites de meilleur sens roule sur le rapport que vous faites au septiéme jour de la Création, qui est le jour consacré au repos. Nous avons tous donné notre suffrage à ce que vous avez avancé en ces termes, qui prouvent que le temps de notre Messie n'est pas éloigné. *Le septiéme Periode doit avoir de la proportion avec les six autres; l'Eternité n'en a point avec le Temps, sur tout avec un seul jour: ainsi le septiéme Periode ne peut pas être le Sabbat éternel. Il faut que ce soit un Temps proportionné aux six Temps précedens. Comme donc après six jours de travail Dieu conclut par un jour, auquel il atta-*

cha

che pour caracteres la sainteté & le repos, il faut qu'il y ait pour l'Eglise, après six jours de pechés & de peines, un dernier jour qui soit marqué de ces deux sceaux, Paix & Sainteté.

Il est vrai que nos anciens *Chakams* ont eu une vûë qui n'est pas beaucoup éloignée de la vôtre, posans pour une maxime certaine que le Monde ne devoit durer que six mille ans : mais selon leur supputation les deux derniers mille ans devoient être les jours heureux du Messie. Les pechés de notre Nation ont reculé ce terme. Nous ne doutons point que vous n'aïez été inspiré de Dieu, pour nous apprendre que, selon la proportion des six jours de la Création, nous devons être six mille ans sur la Terre sans le Regne du Messie, qui est le Regne de paix & de repos, & qui doit commencer au sixiéme millenaire, pour répondre entiérement au septiéme jour auquel Dieu se reposa ; ainsi le temps de la Redemption de Sion est fort proche, n'étant pas éloigné du septiéme Millenaire.

Nous y sommes même déja entrez, si nous suivons un certain calcul qui paroît fort appuïé, & qui est presentement approuvé par vos plus habiles Docteurs. C'est aparemment sur ce calcul que vous vous êtes fondé, pour nous promettre une délivrance prochaine de toutes nos miseres. Il ne nous est pas permis, comme nous vous l'avons déja marqué, de supputer ces jours & ces années : mais nous pouvons dire seulement en general, que le Regne du Messie s'approche, & en cela nous convenons avec vous.

Nous ne nous arrêtons point aux Emblêmes & aux Figures que vous rapportez, parce que cela eſt trop vaſte & ne montre rien de certain. Nous vous dirons ſeulement, que quelques-uns des vôtres ont fait peindre une repréſentation qui nous donne de merveilleuſes eſperances que l'Idolâtrie finira bien-tôt. L'Idolâtrie, ſelon les principes reconnus de tous nos Docteurs, eſt le Chriſtianiſme oppoſé à la Religion du veritable Meſſie. Or cette repréſentation nous le dépeint comme preſque ruiné & abattu. C'eſt un grand & ſuperbe édifice ſur le toit duquel on voit le Docteur Luther qui en fait ſauter le comble. Sur les murailles paroiſſent Calvin & Zuingle, qui travaillent de toutes leurs forces à les jetter à bas. Enfin au pied des murailles Socin accompagné de pluſieurs autres gens ſappe les fondemens de ce grand édifice, dont il reſte néanmoins encore quelque choſe. C'étoit à vous, Monſieur, à qui la Providence divine avoit réſervé de le détruire abſolument. Socin a ſappé à la verité les fondemens, en établiſſant que votre Meſſie étoit un pur homme. Mais il a toûjours ſoûtenu hautement, qu'il ne falloit plus attendre aucun Regne du Meſſie dans la Terre, parce que, ſelon lui, cette opinion anéantiſſoit la Religion Chrétienne. Mais vous lui faites bien voir dans les Chapitres que vous avez compoſez exprès pour nous, qu'il faut necèſſairement reconnoître ce Regne futur du Meſſie dans la Terre; qu'autrement tous les Oracles de Dieu ne ſeroient que de pures illuſions : c'eſt de quoi toute

notre Nation vous est infiniment redevable, & nous faisons tous les jours des vœux à l'*Adonai* dans nos Synagogues, pour votre personne, le suppliant qu'il veuille continuer en vous son Esprit prophetique, & qu'il se serve de votre ministere pour faire entrer toutes les Nations dans notre alliance. Nous sommes, Monsieur, avec tout le respect possible, vos très-humbles & très-obéïssans Serviteurs les Rabbins des deux Synagogues d'Amsterdam. L'an du Monde 5446.

LETTRE XXXVIII.

A MONSIEUR B.**

Jugement de la nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques.

MONSIEUR,

Vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir, que de m'écrire de temps en temps ce qui se passe dans Paris en matiere de litterature. Mais il faudroit être un peu plus diligent que vous ne l'avez été dans votre derniere Lettre, où vous me parlez du troisieme Tome de la nouvelle Bibliotheque de M. Dupin. Il y a plus d'un mois que je l'ai vû ici entre les mains d'un jeune Ecclesiastique de mes Amis, qui me l'a prêté. Mais je n'ai pas osé lui dire ce que je pensois de l'Auteur, qui se mêle de donner au Public

en

en notre Langue des Extraits d'un grand nombre de Livres Grecs, lui qui paroit savoir moins de Latin qu'un jeune Ecolier. Car pour ce qui est du Grec je doute qu'il le puisse lire.

Ne me dites pas que j'exagere, & que le Public en juge tout autrement que moi, si l'on s'en rapporte à Messieurs Blampignon & Hideux. Il est vrai que ces deux illustres Théologiens ont mis dans leur Approbation cet éloge pompeux : *Tous ceux qui ont lû les deux premiers Tomes de cette Nouvelle Bibliotheque ont vû avec plaisir que l'Auteur a pleinement répondu à cette idée. Ils y ont remarqué avec nous une science si universelle, qu'elle s'étend à toute sorte de sujets ; une penetration si profonde que les choses les plus embarassées ne lui échapent pas ; une justesse d'esprit, un certain sentiment de la Verité, qui ne prend & ne donne point le change ; une application si constante à lire & à composer, qu'on voit ses Ouvrages se succeder les uns aux autres avec une vitesse qui ne diminuë rien de leur bonté ni de leur force.* J'ai trop bonne opinion de ces deux savans Curez de Paris, pour croire qu'ils soient eux-mêmes les Auteurs d'un éloge si peu vrai & même si outré. Il y a bien plus d'apparence qu'il est de la façon de M. Dupin qui l'aura donné à son Libraire pour le leur faire signer. Les fautes dont cet Ouvrage est rempli, sont si grossieres, que je ne puis pas m'imaginer que les Docteurs qui l'ont approuvé, l'aient jamais lû.

A l'ouverture de ce Volume, je suis tombé sur la page 366. où M. Dupin donne

quelques Extraits de la Lettre de S. Jerôme à Lucinius. *La Lettre vingt-huitiéme à un Evêque Espagnol appellé Lucinius*, dit-il, *est très-considerable*. Cela étant, il ne devoit pas faire dire à S. Jerôme des choses auxquelles il n'a jamais pensé. Lucinius avoit envoïé des Copistes à ce saint Docteur, pour copier les nouvelles Traductions de l'Ecriture, & voici ce que S. Jerôme lui répond: *Canonem Hebraicæ veritatis excepto octateucho, quem nunc in manibus habeo, pueris tuis & notariis dedi describendum. Septuaginta Interpretum editionem & te habere non dubito, & ante annos plurimos diligentissimè emendatam studiosis tradidi, Novum Græcæ reddidi autoritati*. M. Dupin a exprimé ces paroles par celles-ci en nôtre Langue: *Saint Jerôme lui mande qu'il a donné des Copies de ses Oeuvres à ceux qu'il lui avoit envoiez . . . . qu'il a corrigé l'Edition de la Bible des Septante, rétabli le Grec du Nouveau Testament, & qu'il lui envoie une partie des Livres Canoniques, qu'il a revûs & rendus conformes à la verité Hebraïque. Que de fautes en peu de mots!*

Premierement ces mots *Novum Testamentum Græcæ reddidi autoritati*, signifient que S. Jerôme a retouché l'ancienne Edition Latine du Nouveau Testament sur de bons Exemplaires Grecs, mais non pas qu'il a rétabli le Grec du Nouveau Testament. Il dit ailleurs dans le même sens *Novum Testamentum Græcæ fidei reddidi*. En second lieu il n'y a personne qui ne croie en lisant ces paroles dans la Bibliotheque de M. Dupin: *Il a corrigé l'Edition de la Bible des Septante,*

que

que S. Jerôme a donné veritablement une nouvelle Edition Grecque de cette Bible; & en effet c'est ce qu'on lui attribuë à la page 427. de ce troisiéme Volume, où le Bibliothecaire dit, *S. Jerôme corrigea d'abord le Texte Grec des Septante*, ce qui est absolument faux. Car ce Pere n'a jamais corrigé le Grec ni des Septante, ni du Nouveau Testament. Il s'est servi des Exemplaires Grecs, qui étoient dans les Hexaples d'Origene, pour faire la nouvelle Edition Latine sur les Septante; & pour ce qui est de son Edition du Nouveau Testament, il eut aussi recours aux Exemplaires Grecs d'Origene & de Pierius, & à quelques autres qui étoient plus exacts, que ceux dont s'étoit servi l'Auteur de l'Edition Latine, qu'on lisoit alors communément dans les Eglises d'Occident. Quand il veut juger des veritables leçons des Septante, il s'en rapporte toûjours à l'Edition d'Origene. Il n'en a jamais fait de nouvelle en Grec, mais seulement en Latin, pour les Latins. M. Dupin qui a ignoré entierement cette matiere fait parler, selon ses idées, S. Jerôme.

En troisiéme lieu ce n'est pas exprimer la pensée de S. Jerôme que de dire, comme a fait le Bibliothecaire, que ce Pere envoia à Lucinius *une partie des Livres Canoniques qu'il a revûs & rendus conformes à la verité Hebraïque*. S. Jerôme dit en cet endroit qu'il avoit donné aux Copistes de Lucinius tout le Canon Hebreu qu'il avoit traduit en Latin, à la reserve des huit premiers Livres de la Bible, n'aïant point encore achevé de

les traduire. Par ce Canon du Texte Hebreu il a entendu les Livres de l'Ecriture, qui sont en Hebreu, les Juifs ne recevant que ces Livres-là pour Canoniques. Il ne s'est pas contenté de revoir l'ancienne Edition Latine sur l'Original Hebreu, comme il s'étoit contenté de revoir sur le Grec l'ancienne Edition du Nouveau Testament, mais il fit une nouvelle Traduction sur l'Hebreu, laquelle lui suscita, comme vous savez, de fâcheuses affaires.

On lit à la page 379. de la nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, que S. Jerôme écrivant à Pammaque, *lui mande qu'il traduit de l'Hebreu les Livres des Prophetes, le Livre de Job, & qu'il a fait des Commentaires sur les douze petits Prophetes, sur le Livre des Rois.* Mais je puis vous assurer que ces Commentaires sur les Livres des Rois, ne sont que dans l'imagination du Théologien de Paris. Aussi S. Jerôme n'en parle-t-il point. Il dit seulement dans sa Lettre à Pammaque, qu'il a envoié à Domnion une partie de ses Commentaires sur les douze Prophetes avec les quatre Livres des Rois. *Miseram quædam ton hypomnematon in Prophetas duodecim sancto Patri Domnioni Samuelem quoque & Malachim, id est, quatuor Regum libros.* Par ces quatre Livres des Rois, il n'a marqué autre chose, comme vous voiez, que la Version Latine qu'il avoit faite de ces Livres sur les Originaux Hebreux.

Le nouveau Bibliothecaire fait dire à S. Jerôme de grandes impertinences à la page

397. de ce même Volume, pour n'avoir pas entendu les paroles de ce S. Docteur. Rufin lui avoit reproché d'avoir traduit differemment le Verset 12. du Pſ. 2. S. Jerôme répond à ſon Adverſaire que le mot *Bar*, qui eſt dans l'Hebreu en ce lieu-là, aïant diverſes ſignifications, il a pû le traduire de differentes manieres. M. Dupin lui a fait dire en notre Langue: *A l'égard du mot* Bar, *comme il a pluſieurs ſignifications, & qu'il ſignifie* le fils *ou* une poignée d'épis choiſis, *il avoit ſuivi le premier ſens dans ſon Commentaire, & que dans ſa Verſion, de peur de donner ſujet aux Juifs d'accuſer les Chrétiens de falſifier l'Ecriture Sainte, il s'étoit attaché à la ſeconde ſignification, qui avoit été ſuivie par Aquila & par Symmaque.*

Sur ce pied-là il faudroit que S. Jerôme eût traduit après Aquila & Symmaque, *adorez une poignée d'épis choiſis*, au lieu qu'il a traduit après eux *adorate purè*, *adorez purement.* Cette interpretation *adorez une poignée d'èpis choiſis*, eſt ſi ridicule, qu'elle devoit faire ſentir à M. Dupin que S. Jerôme n'avoit pû parler de la ſorte. Voici donc ce que dit S. Jerôme avec beaucoup de netteté dans ſon Apologie contre Rufin. Le mot Hebreu *Bar* a differentes ſignifications chez les Hebreux. Car il ſignifie *fils* . . . . . il ſignifie auſſi *du froment*, & *une poignée d'épis*, & de plus *choiſi* & *pur*. Bar *autem apud Hebræos diverſa ſignificat. Dicitur enim &* filius. Triticum *quoque, &* ſpicarum faſciculus, *&* electus *ac*

 purus.

purus. Quelle faute ai-je faite, ajoûte ce savant Pere, en traduisant differemment un mot Hebreu qui a en effet differentes significations ? Dans mes petits Commentaires, où je pouvois m'expliquer librement, j'ai traduit *adorez le Fils*, & dans le corps de ma Version j'ai traduit avec Aquila & Symmaque *adorez purement*, *adorate pure*, *sivè electè*, *quod Aquila quoque & Symmachus transtulerunt*. Peut-on rien voir de plus clair, que les paroles de Saint Jerôme ? Mais notre Docteur, qui n'a point entendu la plûpart des Ecrivains, dont il a donné des Extraits en notre Langue dans sa Nouvelle Bibliotheque, les a fait parler à sa maniere. Si je ne craignois de vous fatiguer par une trop longue Lettre, j'ajoûterois plusieurs autres exemples des fautes grossieres, où ce Bibliothecaire est tombé. Je reserve cela à une autre occasion. Je suis, Monsieur, &c. R. S.

1690.

LET-

LETTRE XXXIX.

AU MEME.

Nouveaux éclairciſſemens ſur le Procès entre les Chanoines de Lyon & la Faculté de Théologie de Paris. Copie de l'Arrêt du Conſeil qui fut donné ſur cette affaire.

MONSIEUR,

Vous n'êtes pas le ſeul qui vous plaigniez du peu de ſoin qu'on a pris dans l'impreſſion des *Lettres choiſies* qui me ſont attribuées. Je vous avouë que j'ai de la peine à m'y connoître moi-même en pluſieurs endroits ; & ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt qu'elles ont été eſtropiées en des endroits très-importans. En attendant que l'occaſion ſe preſente de les réimprimer ſur les veritables Originaux, il eſt à propos de vous avertir, que dans celle qui regarde le Procès des Chanoines de Lyon avec les Docteurs de Sorbonne, on n'a point rapporté exactement le précis de l'Arrêt du Conſeil. Car au lieu de ces mots, *Il ſurvint un Arrêt du Conſeil par lequel les Docteurs furent obligez de biffer leur Cenſure, afin qu'elle ne parût plus ſur leur Regiſtre* ; il faut lire, ſelon qu'il eſt dans l'Original, *Il ſurvint un Arrêt du Conſeil par lequel les Docteurs furent obligez de biffer leur Cenſure du-*

ne telle maniere, qu'il ne parût plus rien sur leur Registre de ce qui regardoit cette contestation de l'Eglise de Lyon avec leur Doïen. Les Jesuites qui, dans la dispute qu'ils ont euë avec la Faculté de Théologie, mettent tout en usage, n'ont pas manqué de citer cet exemple, & comme il est d'une très-grande importance, je vous envoie une copie de l'Arrêt du Conseil qui a été tirée des Archives de l'Eglise de Lyon.

Arrêt du Conseil d'Etat qui confirme l'Ordonnance de Messieurs de Lorraine & de Tournon, donnée en faveur du Chapitre de Lyon contre la Faculté.

„ HEnri par la grace de Dieu Roi de „ France, à tous ceux qui ces presen„ tes Lettres verront, SALUT. Comme „ sur la Requête à nous presentée le 4. jour „ du present mois de l'année 1555. par les „ Chapitre, Comtes & Chanoines de Lyon „ contre le Doïen & Faculté de Théologie „ de Paris & contre Théodore de Bichi, dit „ de Champron, Doïen de ladite Eglise de „ Lyon, leur Requête ci-attachée sous le „ contre-scel de notre Chancellerie, tendant „ à ce que les Censures dont est fait mention „ en icelles & faites par ladite Faculté le 18. „ jour d'Avril dernier passé, fussent révo„ quées & raïées des Registres de ladite Fa„ culté, sans avoir aucune jurisdiction ou „ puissance de le pouvoir faire, & que dé-

„ fenses

„ fenses fussent faites audit Doïen de ne s'aider d'icelles Censures, nous eussions renvoïé ladite Requête à nos très-chers & amez Cousins les Cardinaux de Lorraine & de Tournon, pour à leur arrivée à Paris faire venir devant eux les Députez de ladite Faculté de Théologie pour eux oüir, ensemble lesdits du Chapitre de Lyon & ledit Doïen, les regler & y pourvoir comme de raison: ce qu'auroit été fait, ensorte que nos Cousins les Cardinaux de Lorraine & de Tournon les Parties oüies en tout ce qu'elles ont voulu dire & alleguer d'une part & d'autre, & vûë la Requête, la Censure dont est fait mention & plainte par icelle, la matiere mise en deliberation avec aucuns Presidens de notre Cour de Parlement, Prelats de notre Roïaume & autres bons & notables personnages, pour cet effet assemblez, ils ont dit & ordonné en ce qui touchoit lesdits de la Faculté de Théologie, après leur avoir fait les remontrances telles qu'elles avoient été ordonnées leur devoir être fait par leur Plaidoié, que leur intention n'avoit été & ne fut onques par l'avis du Conseil qu'ils avoient donné par forme de Censure d'avoir compris ou entreprendre aucune Jurisdiction contencieuse ni autre, contre ou au prejudice de ceux auxquels elle appartient d'ordinaire, & par délégation du Pape, que de la Declaration telle que dessus, lesdits du Chapitre de Lyon auroient Acte pour leur servir en temps & lieu comme de raison, & du surplus, que les Registres de la Fa-

„ culté feroient raïez & mis hors ces mots:
„ *fuper articulis controverfis*, & ces mots,
„ *anno Domini*, &c. faifant intitulation des
„ jours & an que ladite Cenfure a été fai-
„ te, & autres faifant mention fpeciale &
„ particuliere *de Ecclefia Lugdun.* en forte
„ que la Cenfure foit generale feulement fur
„ la confultation & réquifition generale. Et
„ quant au Doïen a été dit & ordonné, qu'il
„ mettroit par devant eux l'Extrait de l'Ori-
„ ginal qu'il a levé des Regiftres de ladite
„ Faculté, pour par eux être portée devant
„ nous, afin d'en être ordonné comme de
„ raifon, & ainfi qu'il nous plairoit, avec
„ défenfe audit Doïen de ne s'en aider au-
„ cunement; ores & pour l'avenir, & ce de-
„ dans le jour que les Parties ont été ouïes;
„ lefquelles ont été remifes en tel état qu'el-
„ les étoient lors auparavant de ladite Cen-
„ fure. A quoi ledit Doïen de ladite Egli-
„ fe de Lyon a cedit jour fatisfait & obéi à
„ l'expedition de ladite Cenfure qu'en au-
„ roit été faite & delivrée audit Doïen de la-
„ dite Eglife de Lyon, apportée & remife
„ entre nos mains, favoir faifons que vû
„ par nous le jugement tel que deffus don-
„ né par nos Coufins les Cardinaux de Lor-
„ raine & de Tournon, pour icelui juge-
„ ment tel que par eux a été donné & pro-
„ noncé aux Parties, de notre certaine fcien-
„ ce, pleine puiffance & autorité Roïale, a-
„ vons approuvé, validé & autorifé, ap-
„ prouvons, validons & autorifons, tout
„ ainfi comme fi par nous en perfonne avoit
„ été donné, ou par l'une des Cours de

„ Par-

„ Parlement & Souverains de nôtre Roïau-
„ me, & avons condamné & condamnons
„ respectivement à entretenir ce jugement tel
„ que dessus de point en point selon sa for-
„ me & teneur, sans y pouvoir contrevenir
„ autrement, directement, ou indirectement,
„ nonobstant toutes Loix, Ordonnances &
„ Constitutions qui pourroient à ce être con-
„ traires, auxquelles nous avons dérogé &
„ dérogeons par ces Presentes de nos scien-
„ ce, puissance & autorité que dessus, par
„ lesquelles nous mandons au premier des
„ Conseillers des Requêtes de notre Hôtel
„ & premier des Conseillers de notre Cour
„ de Parlement pris en notre dite Ville de
„ Paris & y trouvez, de proceder à l'execu-
„ tion de notre present Arrêt & Jugement
„ en ce qui reste à executer, &c. Donné à
„ S. Germain en Laye le 23. jour du mois
„ d'Août 1555. Par le Roi en son Conseil.

BOURDIN.

Comme cet Arrêt du Roi casse & annulle tout ce qui regarde l'Eglise de Lyon dans la Censure de la Faculté de Théologie, & qu'il ne s'agissoit que des ceremonies particulieres à cette Eglise, vous jugerez facilement que la Sentence fût annullée en elle-même. Et en effet il est défendu expressément dans l'Arrêt au Doïen de se servir jamais de l'Extrait qu'il avoit tiré des Registres de la Faculté. Il fut même obligé de le remettre entre les mains des Officiers du Roi. En un mot, les Parties sont remises par cet Arrêt dans l'état où elles étoient auparavant. Et à l'égard des Docteurs, ils furent obligez de porter leur

Regiſtre chez un Commiſſaire nommé pour cela, afin qu'il fût biffé dans les formes & en preſence de témoins, ce qui n'arriva que l'année 1558. comme il eſt marqué ſur les Regiſtres de la Faculté.

Mais après tout je ne vois pas quel avantage les Jeſuites de Paris peuvent prendre de cet exemple. Les Chanoines de Lyon, comme on le voit dans la Requête qu'ils preſenterent au Roi, ne reconnoiſſent point les Théologiens de Paris pour leurs Juges. Au contraire les Peres Gobien & le Comte les ont reconnus, quand ils leur ont ſignifié leurs explications par un Notaire. Il me ſemble que la Cenſure de la Faculté auroit été plus valable ſi on avoit reçû & examiné ces explications. Car elle auroit été une eſpece de jugement contradictoire. J'aurois bien des choſes à vous faire obſerver ſur cette affaire des Chanoines de Lyon avec les Théologiens de Paris. Je ferai copier toutes les pieces qui ont été produites de part & d'autre, & je vous les envoierai. Je ſuis, Monſieur, &c. R. S.

Le 15. Janvier 1701.

LET.

LETTRE XL.

On a ôté trois Pieces considerables du Livre de M. Simon, qui a été imprimé à Paris sous le titre de Nouvelles Observations *en 1695. On donne ici la premiere de ces trois Pieces, qui regarde la liberté de sentimens qui est dans la Societé des Jesuites.*

A MONSIEUR J. S.

MONSIEUR,

J'ai donné à la personne que vous m'avez indiquée un Exemplaire de mes *Nouvelles Observations sur le Nouveau Testament* pour vous les faire tenir en Bretagne. J'y aurois joint les trois Chapitres qui en ont été retranchez, si j'avois cru que vous eussiez trouvé en votre chemin les Moines dont vous me parlez dans votre Lettre. Je sai qu'ils ne m'aiment pas: mais afin qu'ils ne puissent plus vous dire à l'avenir que j'ai été dans l'impuissance de répondre à leur bon ami, je vous envoierai des Copies de mes Réponses, telles qu'elles ont été d'abord approuvées par les trois Docteurs qui ont revû l'Ouvrage entier. Mais deux d'entr'eux me prierent ensuite de ne les point faire imprimer, sous prétexte que c'étoient des Pieces hors d'œuvre, & qui trouveroient mieux leur place dans un autre

autre Livre que je meditois alors. Je vous envoie par la poste la premiere de cés Réponses, qui doit être jointe au Chapitre 6. de la premiere partie de mes *Observations*. C'est ce qui fait que ce Chapitre est beaucoup plus court que les autres. Comme elle est sur un point considerable de Théologie qui regarde les Jesuites, je consentis que mon Manuscrit fût communiqué à un de leurs Savans, afin de ne rien avancer qui ne fût bien appuié. Mais ce savant Jesuite aïant trouvé dans cette Piece, je ne sai quoi, qui n'étoit pas de son goût, obtint de deux de mes Reviseurs qu'elle ne fut point imprimée. Le P. Goudin savant Religieux Dominicain qui étoit mon troisiéme Approbateur, en garda une Copie semblable à celle que vous trouverez ici jointe. Pour juger de l'exactitude de M. Arnauld sur les faits qu'il avance à l'égard des Jesuites, il est à propos de faire quelques reflexions sur ce qu'il dit du *Directoire des Etudes* des Jesuites, imprimé dans leur College de Rome en 1586. Il assure que c'est * un Livre composé par l'ordre de toute la Compagnie, & appuié de toute son autorité, de plus que leur General Aquaviva fit venir à Rome de divers endroits de l'Europe les plus habiles de la Societé pour travailler au Livre du Reglement des Etudes; que cet Ouvrage n'a été † publié, qu'après avoir été envoïé dans toutes les Provinces pour en avoir l'avis de tout ce qu'il y avoit d'habiles dans la Compagnie. Il

* *Difficult.* 71. *p.* 186.
† *Ibid.* *p.* 188. *&* 189.

Il eſt à propos de remarquer qu'il s'agit ici de l'Edition de 1586. qui eſt ſi rare qu'elle ne ſe trouve dans aucune Bibliotheque des Jeſuites de France. Et ainſi l'on ne fera pas le procès à M. Arnauld pour ne l'avoir pas lûë, mais pour avoir parlé d'un fait dont il n'étoit pas bien inſtruit. Le ſeul titre de cette Edition, qui eſt exprimé en ces termes: *Ratio atque inſtitutio ſtudiorum per ſex Patres juſſu R. P. Præpoſiti Generalis deputatos conſcripta*, fait voir que le General n'emploïa à cet Ouvrage que ſix Peres qui ſont nommez dans leur Congregation de 1584. Ils mirent leur travail entre les mains du General Aquaviva, qui avec ſes quatre Aſſiſtans, donna au *Reglement des Etudes* la forme dans laquelle il fut enſuite publié. C'eſt ce qui a fait dire à Mariana, que de quatre qui furent choiſis pour cela, il y en avoit trois qui n'y étoient gueres propres: * *De los quatro que para eſto ſe eſcogieron los tres eran poco a propoſito.*

Loin que cet Ouvrage ait été approuvé dans toute la Societé, & qu'il n'ait été publié qu'après avoir été envoïé dans toutes les Provinces, on lit dans l'Avertiſſement qui eſt à la tête, qu'on l'imprima pour être envoïé dans les Provinces, afin que chacun en pût dire ſon ſentiment, & non pas pour ſervir de loi. J'en ai un Exemplaire qui a été corrigé à la main en Italie, ſelon cette idée. Le même Mariana nous apprend qu'il ne fut point reçû par les Jeſuites des Provin-

ces,

* *Marian. del gevier de los Jeſuit. c. 4.*

ces, & que l'Inquisition le défendit. *Loque resulto fue que las provincias se resentieron, * la Inquisition se interpuso y vedo el libro.* Il n'approuve pas néanmoins tout ce que les Religieux de l'Ordre de S. Dominique firent dans cette occasion, où ils ne garderent pas assez de moderation. Bien qu'il condamne le peu d'uniformité de sentimens qui étoit alors parmi ceux de sa Compagnie, & qu'il apporte de bonnes raisons pour remedier à ce défaut, il ne laisse pas de blâmer l'entreprise de son General. Il assure même que nonobstant ce Reglement, la liberté d'opinions demeura dans la Societé, comme elle y étoit auparavant: *La libertad de opinar sin embargo se ha quedado y se esta en su punto.*

J'ai loué dans la premiere Partie de l'Histoire Critique du Nouveau Testament les Constitutions de la Societé qui accorde à ses Professeurs la liberté de sentimens, ne s'étant devouée à aucun Maître en particulier, comme font la plûpart des autres Compagnies, qui jurent *in verba magistri.* Il n'y a rien que de judicieux dans cette conduite. Néanmoins M. Arnauld la condamne severement, & m'accuse de mauvaise foi, sur ce que j'ai dit de cette liberté d'opinions. „ † Il „ n'y a rien de moins judicieux, dit ce Doc„ teur, ou plûtôt il n'y a rien de plus mau„ vaise foi, ou d'un plus grand éblouïssement „ d'esprit, que ce que nôtre Critique fait ici. „ Tout ce qu'il apporte des Constitutions „ des

* *Idem. Marian. Ibid.*

† *Difficult.* 71. *p.* 192. *&* 193.

„ des Jesuites, prouve manifestement, que „ bien loin de laisser aux Professeurs de la „ Compagnie une grande liberté de sentimens, elle les reduit à n'en presque point „ avoir, puisqu'outre qu'il leur est défendu „ d'introduire de nouvelles opinions, il leur „ est ordonné de suivre dans chaque Science „ la Doctrine la plus sure & la plus reçûë. „ La Constitution de S. Ignace ordonne aux „ Professeurs de la Compagnie, de suivre en „ quelque science que ce soit les opinions les „ plus sures & les plus reçûës: ce sont les „ propres paroles de M. Simon.

Il est vrai que S. Ignace a déclaré dans une de ses Constitutions, qu'on suivroit dans la Societé les opinions les plus sûres & les plus reçûes: mais il a laissé en même temps au pouvoir des Superieurs de cette Societé de déterminer en particulier ces opinions les plus sûres. Il faut donc consulter les explications que les Jesuites ont ajoûtées à leurs Constitutions, pour en apprendre le veritable sens. Or ces explications qui y sont jointes sous le nom de *Déclarations*, & qui sont aussi attribuées à S. Ignace, modifient sa constitution, laquelle est exprimée en ces termes. * *In Theologia legetur Vetus & Novum Testamentum & Doctrina scholastica Divi Thomæ*. Mais la Declaration qu'on a imprimée avec cette Constitution en forme d'éclaircissement, dit expressément, que si dans la suite du temps, on trouvoit quelqu'autre Auteur plus utile aux

* *Constitut. Societ. part. 4. c. 14. cum declarat. edit. Rom. an.* 1570.

aux Etudians, comme si l'on composoit quelque nouveau Livre de Théologie scholastique qui s'accommodât mieux au temps, on pourra s'en servir, après que la chose aura été bien examinée & approuvée dans la Societé : *Si videretur temporis decursu alius autor studentibus utilior futurus, ut si aliqua summa vel liber Theologiæ Scholasticæ conficeretur qui his nostris temporibus accommodatior videretur gravi cum consilio, & rebus diligenter expensis per viros qui in universa Societate aptissimi existimantur cumque Præpositi generalis Approbatione prælegi poterit. Declar. c. 4. part. 4. Const.*

Cela fait voir que la Compagnie des Jesuites n'adopte aucuns sentimens particuliers, n'aïant pour but que d'établir ce qu'elle juge plus vrai & plus propre au bien de la Religion: *quod statuetur in universa Societate ad majorem Dei gloriam.* Ces Peres étendent cette liberté si loin, qu'elle donne pouvoir au Corps d'examiner les sentimens du General, & de les condamner s'ils ne sont pas orthodoxes. * *Le corps de la Compagnie*, dit l'Auteur de la Vie du P. Coton, *qui est Superieur au General, fait profession de n'avoir aucune Doctrine particuliere, & de condamner toute mauvaise Doctrine, fut-elle dans le General même.* C'est à cette liberté que j'ai attribué la vigueur avec laquelle les Jesuites de Louvain soûtinrent leurs sentimens sur l'Inspiration, contre les deux Facultez qui n'avoient pas examiné ce fait avec application.

Mais

* *Vie du P. Coton.*

Mais cette opinion, dit-on, étoit nouvelle, & même contraire à S. Augustin & à S. Thomas, & par conséquent elle n'étoit pas la plus sûre ni la plus reçûë. Une opinion ne peut être appellée nouvelle, quand elle se trouve conforme à la plûpart des anciens Ecrivains Ecclesiastiques. Saint Augustin & Saint Thomas ne composent pas toute l'Antiquité : or les Jesuites qui ne s'étoient point entierement assujettis à l'autorité de ces deux Maîtres virent bien-tôt que la Doctrine des Théologiens de Louvain & de Doüai n'étoit pas conforme aux plus anciens Peres.

M. Arnauld n'a pû souffrir qu'on ait avancé dans la premiere Partie de l'Histoire Critique du Nouveau Testament, „ que les Jesuites firent sagement de ne s'attacher point „ avec opiniâtreté aux sentimens de S. Thomas & de S. Augustin, comme on faisoit „ alors dans la plûpart des Universitez. Il oppose à cela les Constitutions * de S. Ignace, qui ordonne expressément qu'on suivra la Doctrine de S. Thomas, & la cinquiéme Congregation en 1594. où il fut statué tout d'une voix, que pour la Théologie Scholastique les Professeurs suivroient la Doctrine de S. Thomas, comme la plus reçûë & la plus conforme aux Constitutions, à quoi il joint une Lettre d'Aquaviva qui recommande l'observation de ces regles. Mais on a montré ci-dessus, que la Constitution de S. Ignace n'a point ôté aux Jesuites la liberté de sentimens ; & si l'on en doute, l'on n'a qu'à jet-

ter

* *Difficult. 71. pag. 199. 200.*

ter les yeux sur leurs plus habiles Professeurs de ces temps-là. Tout le monde sait avec quel éclat & avec quel fruit Maldonat a enseigné la Théologie dans Paris. Loin de s'attacher aux opinions de Saint Augustin, & de Saint Thomas, il fait profession ouverte de les abandonner. Il se range le plus souvent du côté des Peres Grecs, pour combattre plus fortement les Novateurs, comme on le peut voir dans son Commentaire sur les Evangiles & dans ses autres Ouvrages. C'est même par ordre du General Aquaviva, que cet excellent Commentaire a été imprimé. Mariana, & plusieurs autres ont fait la même chose que Maldonat; & cependant M. Arnauld nous vient dire parlant des Jesuites: „ Ils étoient donc obligez par leurs Constitutions de suivre dans la Théologie la Doctrine de ces deux Saints: & par consequent, „ c'est une fausseté de dire des Jesuites, lorsqu'ils parurent dans le Monde, qu'ils firent sagement de ne pas s'attacher aux sentimens de S. Thomas & de S. Augustin.

Notre Docteur remarque lui-même ailleurs, qu'une Loi n'a point force de *Loi*, quand elle ne s'exerce point dans la Pratique. Or il est constant que la Constitution du P. Ignace n'a point été mise en pratique; les Professeurs de la Societé n'aïant pas tous suivi, même dans les commencemens, la Doctrine de ces deux Saints. Les uns ont été Thomistes, & les autres ne l'ont point été. De plus ces regles qu'on nous cite n'ont été faites que pour arrêter la trop grande liberté de quelques Particuliers à inventer de nouvel-

les

les opinions. Elles n'ont jamais empêché les habiles gens de la Societé de s'éloigner de S. Augustin & de S. Thomas, lorsqu'ils l'ont jugé à propos. Pour le prouver, on n'a pas besoin de sortir du *Reglement des Etudes* que M. Arnauld fait tant valoir, & qui fut fait par le General Aquaviva. On trouve bon en plusieurs endroits de ce Livre, qu'on s'éloigne de la Doctrine de S. Thomas; & ce fut même principalement ce qui choqua les Dominicains. Il est arrêté dans la cinquiéme regle *du Choix des opinions*, que bien qu'il soit marqué dans leurs Constitutions de suivre S. Thomas, il y a néanmoins de certains Articles, où les Particuliers peuvent s'en éloigner, sans que les Superieurs puissent trouver à redire: *In Theologia doctrinam sancti Thomæ, ut cavetur parte quarta Constitutionum cap. 14. nostri sequantur exceptis paucis quæ licet sint aut videri possint esse D. Thomæ, quia tamen contraria & sine periculo & valdè probabiliter defendi possunt, si quis hæc docere velit, conniveant Superiores ad juniorum exercitationem majorem & accuratius veritatis examen.* RAT. STUD. *tit. de opinio. delect. reg. 5. pag.* 10.

„ † Le General Aquaviva, continuë M.
„ Arnauld, écrivit en 1613. une Lettre très-
„ forte, pour recommander l'observation de
„ ces Regles, qui obligeoient les Théologiens
„ de la Compagnie de suivre la Doctrine de
„ S. Thomas, & il y joignit un Decret tou-
„ chant

† *Difficult.* 71. *pag.* 290.

„ chant la Grace, où il met ensemble S. Augustin & S. Thomas Il n'est donc pas
„ vrai, que dans ces premiers temps la Societé ait donné la liberté à ses Théologiens
„ de ne point s'attacher ni à l'un ni à l'autre
„ de ces deux Saints. Mais notre Critique
„ n'y regarde pas de si près: il dit tout ce
„ qui lui vient dans l'esprit, qui peut servir
„ à son dessein sans se mettre en peine s'il est
„ vrai, ou faux.

Aquaviva a été à la verité contraire à la trop grande liberté de sentimens qui s'étoit introduite dans la Societé. Il jugea qu'il étoit necessaire de moderer cet excès, & ce fut ce qui donna occasion au *Directoire des Etudes*, qui fut imprimé à Rome en 1586. dans le College de la Societé. Il ne prétendit pas pour cela soûmettre entierement ceux de sa Compagnie à la Doctrine de S. Thomas, *soit* sur la Grace, ou sur d'autres matieres, comme il est marqué expressément dans ce Livre *, qui étant très-rare, j'en raporterai ici les propres mots; a *Itaque disertis verbis nec semel*

* *Ratio studior. pag.* 18.

„ a Le Reverend Pere General a assuré en termes formels & plus d'une fois, qu'il ne vouloit point empê-
„ cher entierement les nôtres de s'éloigner en quoi que
„ ce soit de S. Thomas. Ce qu'il a eu raison de faire,
„ afin qu'il ne parût pas que nous fissions profession de
„ quelque Secte, ou que nous fussions dévoüez à quel-
„ que Maître particulier. De plus quoique nous soions
„ obligez par nos Constitutions de suivre la Doctrine la
„ plus sure & la plus approuvée, comme est ordinaire-
„ ment la Théologie de S. Thomas, elle ne l'est cepen-
„ dant pas toûjours. Car il y a de certains endroits,
„ bien qu'ils soient en petit nombre, où elle ne s'ac-
„ corde point avec les façons de parler des saints Peres
„ &

semel affirmavit R. P. Generalis nolle se penitùs inhibere ne liceret nobis ullâ in re à sancto Thoma recedere: ac merito sane, tum ne profiteri sectam aliquam videremur jurati in verba magistri, tum quia constitutionum parte quarta cap. 5. sequi jubemur doctrinam securiorem ac magis approbatam, qualis est quidem sancti Thomæ Theologiæ in quam plurimis, non tamen in omnibus, siquidem ejus quædam, paucæ licet sententiæ discrepant, vel à loquendi modo sanctorum Patrum, vel à communiore veterum recentiorumve Theologorum scholâ, cùm præsertim ex occasione, novarum hæreseon excogitata sint à Catholicis Doctoribus pleraque non minùs hæreticis confutandis idonea, quàm quæ S. Thomas suppeditat, in quibus aliisque id genus par est doctores alios anteferre. Hùc accedit nonnunquam, si non omnes, aliquos tamen illustres Theologos sua quædam munivisse rationibus nihilo infirmioribus, aliquando etiam melioribus quàm quæ sancti Thomæ suam persuasere sententiam; atque in iis non apparet, cur aliqua

„ & avec ce qui est le plus reçû dans les écoles, sur „ tout dans ces derniers temps, où l'occasion des nou„ velles herésies a fait inventer aux Docteurs Catholi„ ques plusieurs choses qui ne sont pas moins propres à „ réfuter les heretiques, que ce qui est dans St. Tho„ mas. Il est bon de préferer en cela & en quelques au„ tres choses semblables les autres Docteurs. A quoi l'on „ peut ajoûter, qu'il se trouve d'illustres Théologiens „ qui ont appuïé quelques unes de leurs opinions sur d'aus„ si bonnes & même quelquefois sur de meilleures raisons, „ que St. Thomas appuïe les siennes. Or nous ne voions „ pas pourquoi en ces rencontres nous n'accorderons pas „ aux nôtres quelque liberté, puisque nous ne le faisons „ même que pour l'utilité publique de l'Eglise. Il y a „ dans le Latin de ce directoire *Itaque disertis verbis, &c.*

qua nostris non sit concedenda libertas ob publicam etiam Ecclesiæ utilitatem. Ibid. p. 18.

Après une déclaration si authentique dans un Ouvrage que M. Arnaud assure avoir été composé par ordre de toute la Compagnie & être appuïé de toute son autorité, viendra-t-on encore nous dire que les Jesuites sont *obligez* de s'attacher aux sentimens de S. Thomas. Fera-t-on parler Aquaviva d'une autre maniere qu'il ne parle dans le *Directoire des Etudes* qu'il a lui-même publié, pour servir de regle à ceux de sa Compagnie. Loin de leur avoir prescrit de ne se point départir de cet Ange de l'Ecole, on lit dans ce Livre un assez long Catalogue de propositions tirées de sa somme auxquelles les Jesuites ne doivent point être assujettis : *Non cogantur nostri docere*. Ce qui est si vrai que l'Auteur du Tome 2. de la *Tradition de l'Eglise Romaine sur la predestination des Saints & sur la Grace efficace*, tout Augustinien qu'il est, n'a pû le dissimuler. Il dit dans son Avertissement contre l'Auteur du premier volume, qui s'étoit appuïé sur le *Directoire des Etudes*, * *qu'il ne trouvera pas mauvais qu'on ait porté un jugement un peu different du sien sur l'article du livre* DE RATIONE STUDIORUM SOCIETATIS JESU. *Car on n'a pas cru, comme lui, qu'on en pût tirer une preuve de l'attachement que ces Peres eussent alors à la doctrine de St. Augustin & de St. Thomas*, après en avoir donné quelques preuves tirées de son Histoire de la Congrégation *de Auxiliis*, il ajoûte,

* Tradition de l'Eglis. R. tom. 2. 160.

ajoûte, parlant de ce *Directoire des Etudes*: *Ce livre est rempli de beaucoup d'autres articles contraires à la doctrine de St. Thomas, & contient les principes de la Theologie nouvelle, qu'ils croyoient qu'il étoit de l'honneur de la Societé de former dans l'Eglise.* Ce n'étoit pas une Théologie nouvelle que la Societé formoit dans l'Eglise, comme le prétend cet Ecrivain, mais elle renouvelloit les plus anciennes opinions.

Quoiqu'il en soit, cet Auteur qui paroît si zelé défenseur de la doctrine qu'il attribuë à St. Augustin & à St. Thomas, parle tout autrement que M. Arnaud du *Reglement des Etudes* des Jesuites, * & par consequent de leurs anciens sentimens. *Les disciples de Molina*, ajoûte-t il un peu après, *se voiant autorisez par le livre* DE RATIONE STUDIORUM, *où l'Intention des Superieurs étoit visible, ils ne feignirent plus de se declarer contre la doctrine de St. Thomas.* Nôtre Docteur dit au contraire, *qu'il n'est pas vrai que dans ces premiers tems la Societé ait donné la liberté à ses Théologiens de ne point s'attacher ni à l'un ni à l'autre de ces deux Saints*, & il cite là-dessus une Lettre du General Aquaviva.

Mais on remarquera, que quelques Jesuites s'étant émancipez, sous prétexte de la liberté de sentimens qui étoit dans la Societé, Aquaviva, comme un sage Pere, jugea à propos de leur fixer les articles, où l'on pourroit s'éloigner de la doctrine de St Thomas. Ce qu'il fit plûtôt pour retenir dans le

* Ibid. p. 161.

le devoir ceux qui se donnoient une trop grande liberté d'opiner, que pour empêcher les personnes sages & habiles d'abandonner ce St. Docteur, lorsqu'ils croiroient le pouvoir faire utilement pour le bien de l'Eglise. En un mot, l'uniformité de sentimens que le Général Aquaviva établit, principalement dans le *Directoire des Etudes*, étoit alors necessaire pour ôter la confusion, mais son dessein n'a jamais été de donner la doctrine de St. Thomas, pour une Regle sure & de laquelle on ne dût point se departir. C'est pourquoi il est marqué dans ce même Livre, que les Constitutions de la Societé ne disent „ pas qu'on doit suivre St. Thomas en tou-„ tes choses, mais seulement qu'on le lira: „ or l'on suit ordinairement, ajoûte-t-on, „ l'Auteur qu'on lit, mais il n'est pas ne-„ cessaire, de le suivre toûjours: * *quod vero de sancto Thomâ per omnia sequendo addebatur ex Constitutionibus non habetur. Prælegi namque S. Thomam jubent. Autorem verò quem prælegimus, ut plurimùm sequi solemus. Non est item necesse ut in omnibus.*

Il n'y a personne qui nous puisse mieux débrouiller ce fait que Mariana, qui composa vers ce tems-là un petit Ouvrage pour son usage particulier, où il parle librement des défauts qu'il croioit être dans sa Compagnie. Bien qu'il y approuve le zèle de son Général, il ne peut goûter les moïens qu'il avoit emploiez dans le *Ratio Studiorum*, lesquels lui paroissoient une chose toute nouvelle, étant

* *Ratio studior. de delect. opin. pag. 29.*

étant très-difficile d'assujettir des esprits libres à de certaines opinions. *El zelo*, dit ce savant Jesuite, **fue bueno ; la traça la mas nueva que jamas se fu intentado en Congreation alguna es muy difficultoso sugetar los ingenios.* Le remede qu'il apporte pour ôter la confusion de sentimens, est qu'on donne aux Professeurs en Theologie un Interprete de St. Thomas, sans qu'il leur soit libre de s'en départir. † Il propose l'exemple des autres Communautés Religieuses, comme sont les Dominicains, qui s'attachent uniquement à St. Thomas, & les Cordeliers qui suivent Scot pour leur maître. Il ne veut point qu'on dicte d'autres Ecrits, citant là-dessus une ancienne Constitution de l'Université de Salamanque, où il est défendu aux Regens, de dicter, & une déclaration de Philippe II. qui après plusieurs contestations, arrêta que les Professeurs de l'Escurial ne dicteroient point, mais qu'ils liroient à leurs Ecoliers un livre imprimé.

Il est aisé de juger, que toutes ces reflexions de Mariana ne regardent que la methode & l'uniformité des études dans les écoles de la Societé, comme il l'explique lui-même en ce lieu-là. Il vouloit en bannir les nouvelles opinions que quelques Professeurs débitoient par le moïen de leurs Ecrits. Peut-être seroit-il à souhaiter que le Roi à l'imitation de Philippe II. fit une semblable Ordonnance, de ne point dicter d'écrits dans les Colleges de-

* *Mariana del govier, de los Jesuit. c. 4.*
† *Marian. Ibid.*

de son Roïaume, & qu'on obligeât les Professeurs de l'observer. Mariana n'a point prétendu pour cela ôter à la Societé la liberté de sentimens, comme on le peut prouver par son exemple. Il ajoûte au contraire, que par la voïe qu'il propose, l'on introduira plus facilement & sans aucune violence dans la Compagnie les opinions qui seroient jugées les plus convenables.

Il n'y a rien, ce me semble, de mieux sensé que ce qu'on a avancé dans l'Histoire Critique du N. T. touchant la liberté des Jesuites, que lorsqu'ils parurent dans le monde l'on commençoit à avoir de bien plus grands secours pour l'étude de la Théologie, qu'on n'avoit eu auparavant. D'où l'on a *inféré*, qu'ils firent sagement de ne s'attacher pas avec opiniâtreté aux sentimens de S. Augustin & de St. Thomas, c'est-à-dire à ceux qui n'ont point été décidez comme articles de foi dans l'Eglise, dont la Tradition n'est pas fondée sur un seul Docteur, mais sur le consentement de tous; au moins du plus grand nombre, selon la maxime de Vincent de Lerins reçûë par tous les Ecrivains orthodoxes. Monsieur Arnaud qui ne pouvoit pas *s'opposer* à une maxime si constante, tâche de l'éluder, & de réduire toute la tradition à la seule autorité de St. Augustin & de St Thomas. Il est bon de l'entendre lui même là-dessus.

„ Il s'ensuit de là que ces grands secours
„ pour l'étude de la Theologie qu'on com-
„ mençoit à avoir quand les Jesuites parurent
„ dans le monde, n'ont pû être que la gran-

„ de

„ de facilité que donnoit l'impreſſion & le
„ renouvellement des Sciences, de mieux re-
„ connoître l'Antiquité Eccleſiaſtique par la
„ lecture des Saints Peres, & principalement
„ de St. Auguſtin, qui a été regardé, depuis
„ que Dieu l'a donné à l'Egliſe, comme le
„ plus excellent de tous ſes Docteurs après
„ les Apôtres, à qui on a dû joindre St.
„ Thomas ſon incomparable diſciple, puiſ-
„ que l'Egliſe nous aſſure que ceux qui ont
„ enſeigné la Théologie par art & par me-
„ thode, ont pris St. Auguſtin pour leur maî-
„ tre, & pour leur guide.' Tout cela paroit
„ bien ſuivi, mais nôtre Critique, qui en a
„ poſé les principes & tiré les premieres Con-
„ cluſions, en tire ici par un étrange travers
„ d'eſprit une autre toute opoſée. Il veut
„ que les Jeſuites aïant paru dans le monde
„ lorſqu'on commençoit à avoir de plus
„ grands ſecours pour l'étude de la Théolo-
„ gie, qu'on n'en avoit eu auparavant, cela
„ les ait portez, non à étudier avec plus de
„ ſoin les deux plus grands maîtres de cette
„ Science St. Auguſtin & St. Thomas, mais
„ à ſe mettre peu en peine de ce qu'ils avoient
„ enſeigné, pour faire valoir davantage la
„ liberté de ſentimens que cet Auteur pré-
„ tend que la Societé avoit accordée à ſes
„ Profeſſeurs en Théologie. Pour donner
„ plus de couleur à ce qu'il attribuë aux Je-
„ ſuites, il fait paſſer pour opiniâtreté le ſin-
„ cere attachement que la pluſpart des Uni-
„ verſitez témoignent avoir à la doctrine de
„ ces deux grands Saints.

Avant que la connoiſſance des Langues

Grecque & Hebraïque fût établie, & que par le moïen de l'impression les Livres se fussent multipliez, la plusspart des Theologiens ne lisoient gueres d'autres Auteurs que St. Thomas & St. Augustin, ausquels ils joignoient le Decret de Gratien & quelques autres Compilateurs peu exacts. A grand'peine savoit-on ce que c'étoit que de lire les Peres dans leurs sources ; outre qu'il y avoit peu de Peres Grecs qui fussent traduits, & que ce qu'on en avoit même mis autrefois en Latin n'étoit la plusspart que dans les grandes Bibliotheques. Je suis tombé par hazard il y a quelques années sur un ancien Catalogue de la Bibliotheque de Sorbonne, où je ne trouvai qu'un petit nombre de Peres indiquez par le mot d'*Originalia:* encore n'étoit-ce que des fragmens, & quelquefois même des pieces supposées. On leur avoit donné le nom d'*Originalia*, pour les distinguer des recueils.

C'étoit l'étude de ces tems-là, où les Livres intitulez *Flores Patrum* avoient grand cours. On ne savoit presque ce que c'étoit que de lire les anciens Ecrivains en Original. St. Augustin & St. Thomas étoient à la verité plus communs, & depuis que la Théologie eut été reduite en art, on consulta encore moins qu'auparavant les Originaux. Combien y a-t-il de méprises en fait de citations, même dans les Livres de St. Thomas, qui est le plus habile & le plus exact des Théologiens Scholastiques? Pour en être convaincu, il suffit de lire les Remarques Critiques du Pere Nicolaï sur la Somme Théologique de ce St. Docteur. Il avoit choisi entre ses maî-

tres St. Augustin. Ce fut principalement sur lui qu'il forma les idées de sa Théologie, y mélant quelque chose de la Philosophie d'Aristote & d'Averroës qu'il cite souvent avec éloge.

Wiclef, Bucer, Luther, Calvin & plusieurs autres Novateurs de ces derniers tems, poussez par un esprit bien different de celui de cet Ange de l'Ecole, n'ont-ils pas prétendu appuier leurs nouveautés sur le même St. Augustin? Quelques Savans d'Italie crurent au commencement du dernier * siecle, qu'il n'y avoit rien de plus utile pour empêcher ce desordre, que de faire imprimer les Peres Grecs. On vit en peu de tems paroître en Grec les Commentaires de St. Jean Chrysostome sur St. Paul, & les Livres de St. Jean de Damas, *de la Foi Orthodoxe*, qui sont comme l'Abregé de la Théologie des Eglises d'Orient. † Donat de Verone dans la Préface qu'il a mise au devant de ce dernier, a remarqué judicieusement, parlant au Pape Clement VII. que cet ouvrage combat par tout les Lutheriens, *adversus nostras desertores veritatis qui Lutherani vocantur certamen assiduum est.*

Jaques Sadolet songea serieusement à faire revivre dans l'Occident la doctrine des Peres Grecs. Il composa dans cette vûë son Commentaire sur l'Epitre aux Romains, où il apporte les raisons qu'il a euës de ne pas suivre les sentimens de St. Augustin. Il en reçût mê-

* XVI. Siècle.

† *Donat. Veron. epist. ad Clem. VII.*

même des plaintes de quelques-uns de ſes amis. Le Cardinal Contarin lui aïant écrit là-deſſus, Sadolet lui fit réponſe, que S. Auguſtin ne s'expliquoit pas aſſez ; & que tous les anciens Peres Latins lui étoient contraires auſſi bien que les Grecs, *Secutus equidem ſum Græcos Auctores libentiùs, præſertim cùm Auguſtinus non ſatis ſe explicare videatur, verùm & Latini veteres eamdem quam Græci ſententiam tenuerint.* Quelques avis qu'on lui eût donnez de reformer ſon Commentaire dans une ſeconde édition qu'il alloit mettre au jour, il ne put jamais s'y reſoudre.

Vous pouvez, Monſieur, faire voir cette petite piece à ces Moines qui vous ont dit, que j'avois été dans l'impuiſſance de répondre à leur bon ami. Je vous euvoïerai les deux autres qui ſont beaucoup plus longues par la premiere occaſion qui ſe preſentera. Je ſuis, &c. R. S.

A Paris 1696.

Sadol. epiſt. ad Contar. Card. an. 1535.

FIN DU TOME.





